

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2024-2025

14 NOVEMBRE 2024

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2024

Table des matières

Dispositif	5
Tableau de synthèse	10
Annexe I : Tableau Budgétaire.....	39
DO 01 Dotations au Parlement et au Médiateur de la Communauté française.....	43
DO 06 Cabinets ministériels	44
DO 10 Service du Gouvernement de la Communauté française et organismes non rattachés aux divisions organiques	55
DO 11 Affaires générales - Secrétariat général	58
DO 12 Informatique	76
DO 13 Gestion des Immeubles.....	78
DO 14 Relations internationales et Fonds Européens.....	80
DO 15 Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport	86
DO 17 Aide à la Jeunesse	90
DO 18 Maisons de Justice	98
DO 19 Enfance	102
DO 20 Culture (hors Education permanente, Jeunesse, Audiovisuel et Multimédia).....	104
DO 23 Jeunesse et éducation permanente.....	117
DO 25 Audiovisuel et Multimédia	121
DO 26 Sport	126
DO 40 Services communs, affaires générales et relations internationales	135
DO 41 Pilotage de l'enseignement.....	145
DO 42 Dotation à Wallonie-Bruxelles Enseignement WBE	152
DO 44 Bâtiments scolaires	153
DO 45 Recherche scientifique	155
DO 46 Financement des Académies royales des Sciences, Lettres et des Beaux-arts et de Médecine	160
DO 47 Allocations d'études.....	162
DO 48 Centres PMS.....	164
DO 50 Centres de dépaysement et de plein air et Centres techniques	167
DO 51 Enseignement préscolaire et Enseignement primaire	171
DO 52 Enseignement secondaire	178
DO 53 Enseignement spécialisé.....	187

DO 54	Enseignement universitaire	193
DO 55	Enseignement supérieur hors Université et Hautes Écoles.....	198
DO 56	Enseignement de Promotion Sociale.....	207
DO 57	Enseignement artistique.....	213
DO 58	Enseignement à distance	220
DO 85	Dette directe.....	224
DO 86	Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires	226
DO 90	Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française	229
Annexe 2 : Section Particulière		232
Annexe 3 : Service administratif à comptabilité autonome (SACA)		235
1.	Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (CCA)	237
2.	Musée royal de Mariemont (MRM)	244
3.	Agence Fonds social européen (FSE).....	260
4.	Observatoire des politiques culturelles (OPC)	267
5.	Agence francophone pour l'Education et la Formation tout au long de la vie (AEF)	273
6.	Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES).....	288
7.	Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ)	309
8.	Fonds des bâtiments Scolaires de l'Enseignement Officiel Subventionné.....	
	(FBSEOS).....	316
9.	Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement de la Communauté française	
	(FBSCF)	320
10.	Fonds de garantie des bâtiments scolaires (FGBS).....	326
11.	Fonds de création de places dans les bâtiments scolaires de l'enseignement	
	Obligatoire (FCNP)	330
12.	Programme Prioritaire de Travaux (PPT)	334
13.	Plan d'Investissement Exceptionnel dans les Bâtiments Scolaires (PIEBS).....	338
14.	Cellule urgence-redéploiement (CUR).....	347
15.	Service général du Patrimoine et de la Gestion Immobilière (SGPGI).....	363
16.	SACA SPORT	380
Annexe 4 : Organismes d'administration public (OAP) de type 1.....		416
1.	ETNIC	418
2.	Wallonie-Bruxelles International (WBI)	438

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2024

Commentaire des articles

Art. 1^{er}. Cet article ajuste les crédits d'engagement et de liquidation ainsi que les fonds budgétaires conformément au tableau de synthèse et au tableau budgétaire ventilant les crédits afférents aux programmes en article de base.

Art. 2. Cet article actualise les montants de la section particulière, qui reprend les montants à verser à la Région wallonne et à la Cocof en application des Accords dits de la Ste Emilie.

Art. 3. Cet article réactive le Fonds des infrastructures culturelles et le Fonds pour le cofinancement d'activités liées à la présidence belge du Comité des ministres du Conseil de l'Europe pour régulariser des opérations financières effectuées au début de l'année 2024.

Art. 4. Cet article énumère les services administratifs à comptabilité autonome dont les budgets ajustés sont approuvés et annexés au présent décret.

Art. 5. Cet article vise l'approbation de l'ajustement 2024 du budget de l'ETNIC.

Art. 6. Cet article mentionne la date d'entrée en vigueur du décret.

Dispositif

Le Gouvernement de la Communauté française,

Sur proposition de la Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, 1^{ère} Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement de promotion sociale, Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice, Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, Ministre de la Recherche, Ministre de la Santé, des droits des femmes et de l'égalité des chances.

ARRETE

Le Ministre du Budget est chargé de présenter, au nom du Gouvernement au Parlement de la Communauté française, le projet de décret dont la teneur suit :

Dispositions générales

Art. 1^{er}. Les crédits prévus au budget de la Communauté française de l'année budgétaire 2023 sont ajustés et ventilés en articles de base conformément au tableau de synthèse et au tableau budgétaire (en milliers €) annexés au présent décret à concurrence de :

Montant en milliers d'euros		AJUSTEMENT							
		Crédits Initiaux		Répartitions de crédits		Variations de crédits		Crédit 1er ajustement	
		Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
CHAPITRE I									
Services généraux									
	CELL	646.606	626.413	-29.607	-28.357	-134.307	-130.663	482.692	467.393
	CELNL	429.270	429.270	0	0	802	802	430.072	430.072
	FBM	23.175	23.175	0	0	998	998	24.173	24.173
CHAPITRE II									
Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport									
	CELL	2.877.094	2.172.684	29.005	27.811	4.569	9.312	2.910.668	2.209.807
	FBM	22.193	22.893	0	0	-2.039	-2.015	20.154	20.878
CHAPITRE III									
Éducation, Recherche et Formation									
	CELL	2.898.831	2.899.562	-8.108	-8.164	65.136	72.790	2.955.859	2.964.188
	CELNL	7.587.728	7.587.728	8.710	8.710	119.810	119.810	7.716.248	7.716.248
	FBM	36.561	36.561	0	0	474	474	37.035	37.035
CHAPITRE IV									
Dette publique de la Communauté française									
	CELL	264.799	264.799	0	0	150	150	264.949	264.949
CHAPITRE V									
Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française									
	CELL	571.320	571.320	0	0	-15.423	-15.423	555.897	555.897
Total Général									
	CELL	7.258.650	6.534.778	-8.710	-8.710	-79.875	-63.834	7.170.065	6.462.234
	CELNL	8.016.998	8.016.998	8.710	8.710	120.612	120.612	8.146.320	8.146.320
	FBM	81.929	82.629	0	0	-567	-543	81.362	82.086
Dont :	CEL	15.275.648	14.551.776	0	0	40.737	56.778	15.316.385	14.608.554

Légende: CELL : crédits d'engagement et de liquidation limitatifs
CELNL : crédits d'engagement et de liquidation non limitatifs
CEL : crédits d'engagement et de liquidation
FBM : Fonds budgétaires (moyens)

Art. 2. Par dérogation à l'article 4 alinéa 2 du décret du 20 décembre 2011, le présent article introduit une section particulière dans le budget composée de l'article 66.01.00 dont les recettes et les dépenses sont identiques et évaluées au montant de 4.390.170.000 euros.

Les recettes sont constituées par des apports de l'autorité fédérale calculés conformément à l'article 7 §§ 2 et 3 du décret spécial du 3 avril 2014 et par des montants fixes. Les dépenses sont constituées par des versements aux entités visées au même article 7 §§ 2 et 3 du décret spécial. Le détail des flux figure en annexe 2 du présent décret.

Pour assurer le respect de l'article 7 § 5 du décret spécial du 3 avril 2014, les dépenses effectuées sur l'article 66.01 peuvent être engagées, liquidées et payées en l'absence de perception des recettes correspondantes mais dans la limite des créances mensuelles que la Communauté détient sur l'autorité fédérale.

Art. 3 : Dans le cadre strict de l'ajustement de l'exercice 2024, les AB 12.72.12 de la DO 14 (Fonds n°9 « Fonds des infrastructures culturelles ») et 01.01.23 de la DO 15 (Fonds n°53 « Fonds pour le cofinancement d'activités liées à la présidence belge du Comité des ministres du Conseil de l'Europe »), supprimés par l'article 42 du décret-programme du 9 décembre 2020, sont réactivés afin de régulariser les transferts financiers déjà opérés (au début de l'année 2024) au bénéfice des recettes courantes générales de la Communauté française.

Les soldes disponibles étaient restés ouverts malgré la suppression des Fonds budgétaires au budget en 2020.

Art. 4. Sont approuvés et annexés au présent décret les budgets ajustés des services suivants :

1. le budget du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel ;
2. le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement de la Communauté française ;
3. le budget du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Enseignement officiel subventionné ;
4. le budget du Fonds de garantie des Bâtiments scolaires ;
5. le budget de l'Observatoire des Politiques culturelles ;
6. le budget de l'Agence Fonds social européen ;
7. le budget du Musée royal de Mariemont ;
8. le budget de l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ;
9. le budget de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française ;
10. le budget du Service Francophone des Métiers et des Qualifications ;
11. le budget du Fonds de création de places ou de maintien de la capacité d'accueil dans les bâtiments scolaires de l'enseignement obligatoire ;
12. le budget du programme prioritaire de travaux
13. le budget de la « Cellule Urgence et Redéploiement »
14. le budget du Fonds des infrastructures non-scolaires (SGPGI)
15. le budget du Plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires
16. le budget du SACA Sport

Art. 5. L'ajustement du budget 2024 de l'ETNIC, annexé au présent décret, est approuvé.

Art. 6. Le présent décret produit ses effets au 1^{er} janvier 2024.

Bruxelles, le

Elisabeth DEGRYSE
Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture
et des Relations internationales et intra-francophones

Valérie GLATIGNY
1^{ère} Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement de promotion
sociale

Valérie LESCRENIER
Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des
Maisons de Justice

Jacqueline GALANT
Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des
Médias

Adrien DOLIMONT
Ministre de la Recherche

Yves COPPIETERS
Ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances

**Ajustement
2024**

BUDGET GENERAL DES DEPENSES

Tableau de synthèse

(ARTICLE 8 § 4, 5° DU DECRET DU 20 DECEMBRE 2011)

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
CHAPITRE I - Services Généraux									
DIVISION ORGANIQUE 01 - Dotations au Parlement et au Médiateur de la Communauté française									
PROGRAMME 1 - Parlement									
	CELL	37.750	37.750	-	-	-305	-305	37.445	37.445
PROGRAMME 2 - Mediateur de la Communauté française									
	CELL	1.320	1.320	-	-	-	-	1.320	1.320
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 01	CELL	39.070	39.070	-	-	-305	-305	38.765	38.765
DIVISION ORGANIQUE 06 - Cabinets ministériels									
PROGRAMME 4 - Gouvernement de la Communauté française									
	CELL	17.854	17.854	-7.437	-7.437	-1.061	-1.157	9.356	9.260
PROGRAMME 5 - Gouvernement de la Communauté française									
	CELL	-	-	7.437	7.437	-1.467	-1.267	5.970	6.170
PROGRAMME 9 - Charges liées au Gouvernement de la Communauté française									
	CELL	2.868	2.868	-	-	642	642	3.510	3.510
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 06	CELL	20.722	20.722	-	-	-1.886	-1.782	18.836	18.940

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
<i>Fonds budgétaire en matière de prévention et de lutte contre le dopage dans le sport.</i>	40	40	-	-	20	20	60	60
PROGRAMME 3 - Devoir de mémoire et information, promotion, rayonnement de la culture française et de la Communauté française								
CELL	45.094	44.760	65	25	502	494	45.661	45.279
FBM	23.135	23.135	-	-	978	978	24.113	24.113
<i>Fonds Loterie nationale (C)</i>	23.135	23.135	-	-	978	978	24.113	24.113
PROGRAMME 5 - Cabinets dissous								
CELL	697	697	-	-	-97	-97	600	600
PROGRAMME 7 - Corps interministériel des Commissaires du Gouvernement								
CELL	1.779	1.779	-	-	17	17	1.796	1.796
PROGRAMME 8 - Cellule fiscale et cellule d'informations financières de la Communauté française								
CELL	2.098	2.098	-	-	25	25	2.123	2.123
PROGRAMME 9 - Pilotage du budget de la Communauté française								
CELL	420	420	-	-	-	-	420	420
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 11								
CELL	336.970	317.261	-28.888	-27.271	-132.003	-129.317	176.079	160.673
CELNL	429.270	429.270	-	-	802	802	430.072	430.072
FBM	23.175	23.175	-	-	998	998	24.173	24.173

DIVISION ORGANIQUE 12 - Informatique

PROGRAMME 1 - Informatique et bureautique

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
CELL	129.425	129.425	-	-	-75	-75	129.350	129.350
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 12								
CELL	129.425	129.425	-	-	-75	-75	129.350	129.350
DIVISION ORGANIQUE 13 - Gestion des Immeubles								
PROGRAMME 0 - Subsistance								
CELL	31	31	-	-	-	-	31	31
PROGRAMME 1 - Immeubles de la Communauté française								
CELL	59.568	59.568	-	-	1.573	1.573	61.141	61.141
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 13								
CELL	59.599	59.599	-	-	1.573	1.573	61.172	61.172
DIVISION ORGANIQUE 14 - Relations internationales et Fonds Européens								
PROGRAMME 1 - Relations internationales								
CELL	49.601	51.122	-719	-1.086	-290	-290	48.592	49.746
FBM	-	-	-	-	-	-	-	-
PROGRAMME 2 - Actions relatives aux fonds européens								
CELL	4.285	2.280	-	-	-2.548	-766	1.737	1.514
PROGRAMME 3 - Diverses initiatives internationales dans les compétences communautaires								
CELL	4.301	4.301	-	-	-	-	4.301	4.301

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 14									
CELL	58.187	57.703	-719	-1.086	-2.838	-1.056	54.630	55.561	
FBM	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAUX CHAPITRE I									
CELL	646.606	626.413	-29.607	-28.357	-134.307	-130.663	482.692	467.393	
CELNL	429.270	429.270	-	-	802	802	430.072	430.072	
FBM	23.175	23.175	-	-	998	998	24.173	24.173	
CHAPITRE II - Santé, affaires sociales, culture, audiovisuel et sport									
DIVISION ORGANIQUE 15 - Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport									
PROGRAMME 0 - Subsistance									
CELL	5	5	-	-	-	-	5	5	
PROGRAMME 1 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements dans le domaine de la santé et des affaires sociales									
CELL	42.456	42.456	-	-	1.157	1.157	43.613	43.613	
FBM	1.000	1.000	-	-	-	-	1.000	1.000	
<i>Fonds pour le financement des organismes assureurs de la "Communauté française"</i>	1.000	1.000	-	-	-	-	1.000	1.000	
PROGRAMME 2 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements de la culture									
CELL	10.663	11.100	20	85	617	736	11.300	11.921	
FBM	-	-	-	-	-	-	-	-	

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 3 - Charges d'emprunt, investissements et subventions pour investissements du sport									
	CELL	16.357	16.357	-	-	1.459	1.459	17.816	17.816
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 15									
	CELL	69.481	69.918	20	85	3.233	3.352	72.734	73.355
	FBM	1.000	1.000	-	-	-	-	1.000	1.000
DIVISION ORGANIQUE 17 - Aide à la Jeunesse									
PROGRAMME 0 - Subsistance									
	CELL	5.176	4.931	-	-	2.602	918	7.778	5.849
PROGRAMME 1 - Jeunes en danger et jeunes délinquants									
	CELL	429.338	429.338	-	-	1.346	1.356	430.684	430.694
	FBM	15.268	16.247	-	-	-2.234	-2.234	13.034	14.013
<i>Fonds relatif à l'adoption (A)</i>		64	64	-	-	6	6	70	70
<i>Fonds destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse. (A)</i>		15.140	16.119	-	-	-2.193	-2.193	12.947	13.926
<i>Fonds des prêts aux services agréés de l'Aide à la jeunesse et aux organismes agréés d'adoption (B)</i>		64	64	-	-	-47	-47	17	17
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 17									
	CELL	434.514	434.269	-	-	3.948	2.274	438.462	436.543
	FBM	15.268	16.247	-	-	-2.234	-2.234	13.034	14.013
DIVISION ORGANIQUE 18 - Maisons de Justice									
PROGRAMME 0 - Subsistance									
	CELL	830	830	30	30	-30	-30	830	830

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 1 - Centre de surveillance électronique								
CELL	8.953	5.011	-	-	-	328	8.953	5.339
FBM	60	60	-	-	-	-	60	60
<i>Fonds budgétaire relatif à la surveillance électronique</i>	60	60	-	-	-	-	60	60
PROGRAMME 2 - Aide spécialisée								
CELL	-	-	-	-	-	-	-	-
PROGRAMME 3 - Partenariats								
CELL	23.913	23.644	127	127	-	243	24.040	24.014
FBM	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Fonds budgétaire relatif aux missions définies à l'article 69 de la loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales et aux missions définies dans le Décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 18								
CELL	33.696	29.485	157	157	-30	541	33.823	30.183
FBM	60	60	-	-	-	-	60	60
DIVISION ORGANIQUE 19 - Enfance								
PROGRAMME 1 - Office de la naissance et de l'enfance								
CELL	679.718	679.718	-	-	12.335	12.335	692.053	692.053
PROGRAMME 2 - Politique et accueil de l'enfance								
CELL	140	139	-	-	-	-	140	139

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 19									
CELL	679.858	679.857	-	-	12.335	12.335	692.193	692.192	
DIVISION ORGANIQUE 20 - Culture (hors Education permanente, Jeunesse, Audiovisuel et Multimédia)									
PROGRAMME 0 - Subsistance									
CELL	14.643	14.468	317	317	-4	329	14.956	15.114	
PROGRAMME 1 - Activités et soutiens de nature transversale									
CELL	112.578	87.941	-66.531	-66.366	1.541	498	47.588	22.073	
FBM	100	100	-	-	-	-	100	100	
PROGRAMME 2 - Arts vivants									
CELL	504.725	100.961	246	-114	-	-1.013	504.971	99.834	
PROGRAMME 3 - Musiques									
CELL	261.194	51.553	-246	-165	-6.789	-933	254.159	50.455	
PROGRAMME 4 - Patrimoines culturels									
CELL	17.723	21.802	-	-	-809	-146	16.914	21.656	
PROGRAMME 5 - Arts plastiques									
CELL	15.656	7.596	-	-	-	-	15.656	7.596	
PROGRAMME 6 - Langues, lettres et livre									
CELL	6.473	4.477	133	133	-313	-3	6.293	4.607	
PROGRAMME 7 - Action culturelle territoriale									

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
	CELL	39.855	65.470	22.598	22.103	926	-846	63.379	86.727
	FBM	899	899	-	-	-	-	899	899
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 20									
	CELL	972.847	354.268	-43.483	-44.092	-5.448	-2.114	923.916	308.062
	FBM	999	999	-	-	-	-	999	999
DIVISION ORGANIQUE 23 - Jeunesse et éducation permanente									
PROGRAMME 1 - Initiatives et interventions diverses et alphabétisation									
	CELL	188	237	-	-	-	-	188	237
PROGRAMME 2 - Jeunesse									
	CELL	74.993	64.821	29.120	29.188	-660	-574	103.453	93.435
PROGRAMME 3 - Éducation permanente									
	CELL	103.289	45.230	34.277	33.559	-2.586	-1.249	134.980	77.540
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 23									
	CELL	178.470	110.288	63.397	62.747	-3.246	-1.823	238.621	171.212
DIVISION ORGANIQUE 25 - Audiovisuel et Multimédia									
PROGRAMME 1 - Initiatives et interventions diverses									
	CELL	3.981	3.887	-12	-	-82	-	3.887	3.887
	FBM	3.470	3.191	-	-	-35	-36	3.435	3.155
		<i>3.470</i>	<i>3.191</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-35</i>	<i>-36</i>	<i>3.435</i>	<i>3.155</i>
PROGRAMME 2 - Cinéma et vidéo									

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
CELL	24.751	24.949	1.058	1.046	-	-80	25.809	25.915
PROGRAMME 3 - Radio et télévision								
CELL	407.225	404.292	4.956	4.956	-5.970	-5.975	406.211	403.273
FBM	1.396	1.396	-	-	230	255	1.626	1.651
<i>Fonds d'aide à la création radiophonique. (B)</i>	1.396	1.396	-	-	230	255	1.626	1.651
PROGRAMME 4 - Presse								
CELL	13.512	14.330	-	-	-119	-125	13.393	14.205
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 25								
CELL	449.469	447.458	6.002	6.002	-6.171	-6.180	449.300	447.280
FBM	4.866	4.587	-	-	195	219	5.061	4.806
DIVISION ORGANIQUE 26 - Sport								
PROGRAMME 0 - Subsistance								
CELL	849	920	75	75	140	140	1.064	1.135
PROGRAMME 1 - Éducation physique et sport								
CELL	1.522	1.581	-	-	900	900	2.422	2.481
FBM	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Fonds des sports - Activités. (C)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
PROGRAMME 2 - Recherches et développement								
CELL	1.499	1.640	-	-	-	-	1.499	1.640

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 3 - Subventions diverses									
	CELL	52.393	41.710	2.837	2.837	-1.092	-113	54.138	44.434
PROGRAMME 4 - Services sportifs extérieurs									
	CELL	2.496	1.290	-	-	-	-	2.496	1.290
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 26									
	CELL	58.759	47.141	2.912	2.912	-52	927	61.619	50.980
	FBM	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CHAPITRE II									
	CELL	2.877.094	2.172.684	29.005	27.811	4.569	9.312	2.910.668	2.209.807
	FBM	22.193	22.893	-	-	-2.039	-2.015	20.154	20.878
CHAPITRE III - Éducation, recherche et formation									
DIVISION ORGANIQUE 40 - Services communs, affaires générales et relations internationales									
PROGRAMME 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche									
	CELL	554	554	-	-	-	-	554	554
PROGRAMME 1 - Personnel de l'enseignement									
	CELL	70.329	70.495	-	-	-925	-950	69.404	69.545
	CELNL	11.163	11.163	-	-	-66	-66	11.097	11.097
PROGRAMME 2 - Provisions pour charges diverses									
	CELL	11.840	11.840	-4.000	-4.000	-206	-206	7.634	7.634

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 3 - Initiatives et interventions diverses dans le domaine de l'enseignement supérieur									
	CELL	34.387	34.387	-8.971	-8.737	-2.498	-2.498	22.918	23.152
PROGRAMME 4 - AEQES									
	CELL	1.245	1.245	-	-	-20	-20	1.225	1.225
	FBM	64	64	-	-	-	-	64	64
<i>Fondations, donations, legs et prix. (B)</i>		64	64	-	-	-	-	64	64
PROGRAMME 5 - Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement - divers									
	CELL	2.217	2.217	-	-	-	-	2.217	2.217
PROGRAMME 6 - Enseignement supérieur - recherche scientifique - santé - administration									
	CELL	11.294	11.294	-	-	-86	-86	11.208	11.208
PROGRAMME 8 - Actions fonds européens - initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région Bruxelles-Capitale en matière d'emploi									
	CELL	-	-	-	-	1.864	561	1.864	561
	CELNL	7.009	7.009	-	-	-424	-424	6.585	6.585
	FBM	29.485	29.485	-	-	-61	-61	29.424	29.424
<i>Fonds d'intervention des Fonds structurels européens - Enseignement de promotion sociale. (B)</i>		6.985	6.985	-	-	339	339	7.324	7.324
<i>Fonds d'intervention des Fonds structurels européens - Enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et Enseignement en alternance (B)</i>		22.500	22.500	-	-	-400	-400	22.100	22.100

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 9 - Discriminations positives dans l'enseignement obligatoire									
	CELL	32	32	-	-	-	-	32	32
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 40									
	CELL	131.898	132.064	-12.971	-12.737	-1.871	-3.199	117.056	116.128
	CELNL	18.172	18.172	-	-	-490	-490	17.682	17.682
	FBM	29.549	29.549	-	-	-61	-61	29.488	29.488
DIVISION ORGANIQUE 41 - Pilotage de l'enseignement									
PROGRAMME 1 - Subsistance inspection - dépenses de personnel									
	CELNL	17.039	17.039	-	-	1.232	1.232	18.271	18.271
PROGRAMME 2 - Subsistance inspection - frais de fonctionnement									
	CELL	1.324	1.324	-	-	-	-	1.324	1.324
PROGRAMME 3 - Service et cellules de soutien et d'accompagnement									
	CELL	16.430	16.430	-	-	-	-	16.430	16.430
	CELNL	14.895	14.895	-	-	494	494	15.389	15.389
PROGRAMME 4 - Recherche en éducation, pilotage interréseaux – activités pédagogiques interréseaux – orientation									
	CELL	57.550	57.502	290	-	-1.919	-1.919	55.921	55.583
PROGRAMME 5 - Délégués aux contrats d'objectifs et directeurs de zones									
	CELL	920	920	-	-	-18	-18	902	902
	CELNL	8.320	8.320	-	-	307	307	8.627	8.627

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 6 - Collaboration à diverses institutions et organismes en matière d'enseignement – divers									
	CELL	307	307	-	-	14	14	321	321
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 41									
	CELL	76.531	76.483	290	-	-1.923	-1.923	74.898	74.560
	CELNL	40.254	40.254	-	-	2.033	2.033	42.287	42.287
DIVISION ORGANIQUE 42 - Dotation à Wallonie-Bruxelles Enseignement WBE									
PROGRAMME 1 - Frais généraux									
	CELL	41.049	41.049	-	-	-36	-36	41.013	41.013
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 42									
	CELL	41.049	41.049	-	-	-36	-36	41.013	41.013
DIVISION ORGANIQUE 44 - Bâtiments scolaires									
PROGRAMME 0 - Fonctionnement des fonds bâtiments scolaires et des institutions succédant au fonds national de garantie									
	CELL	208.292	208.292	-	-	-2.030	-2.030	206.262	206.262
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 44									
	CELL	208.292	208.292	-	-	-2.030	-2.030	206.262	206.262
DIVISION ORGANIQUE 45 - Recherche scientifique									
PROGRAMME 0 - Subsistance administration									
	CELL	16	16	-	-	-	-	16	16
PROGRAMME 1 - Attractivité des STEM									

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
CELL	998	998	-	-	-	-	998	998
PROGRAMME 2 - Aides directes aux acteurs de la recherche de la FWB								
CELL	64.645	65.141	1.000	1.000	-858	-866	64.787	65.275
PROGRAMME 3 - Subventions attribuées au FNRS								
CELL	177.727	177.576	-	-	-2.877	-2.811	174.850	174.765
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 45								
CELL	243.386	243.731	1.000	1.000	-3.735	-3.677	240.651	241.054
DIVISION ORGANIQUE 46 - Financement des Académies royales des Sciences, Lettres et des Beaux-arts et de Médecine								
PROGRAMME 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche								
CELL	374	374	-	-	-	-	374	374
PROGRAMME 1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement								
CELNL	1.104	1.104	-	-	-	-	1.104	1.104
PROGRAMME 2 - Subventions diverses								
CELL	487	487	-	-	-	-	487	487
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 46								
CELL	861	861	-	-	-	-	861	861
CELNL	1.104	1.104	-	-	-	-	1.104	1.104
DIVISION ORGANIQUE 47 - Allocations d'études								

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 0 - Subsistance									
	CELL	256	256	-	-	-	-	256	256
PROGRAMME 1 - Allocations									
	CELL	95.800	95.800	-	-	-	-	95.800	95.800
	FBM	363	363	-	-	19	19	382	382
<i>Fonds destiné aux allocations d'études (loi du 19 juillet 1971 et décret coordonné le 7 novembre 1983). (B)</i>		363	363	-	-	19	19	382	382
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 47									
	CELL	96.056	96.056	-	-	-	-	96.056	96.056
	FBM	363	363	-	-	19	19	382	382
DIVISION ORGANIQUE 48 - Centres PMS									
PROGRAMME 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche									
	CELL	103	103	-	-	-	-	103	103
PROGRAMME 4 - Dépenses de personnel et des centres PMS									
	CELNL	121.745	121.745	-	-	1.871	1.871	123.616	123.616
PROGRAMME 5 - Fonctionnement des centres PMS									
	CELL	12.944	12.944	-	-	-79	-79	12.865	12.865
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 48									
	CELL	13.047	13.047	-	-	-79	-79	12.968	12.968
	CELNL	121.745	121.745	-	-	1.871	1.871	123.616	123.616

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 50 - Centres de dépaysement et de plein air et Centres techniques									
PROGRAMME 1 - Subsistance administration - personnel de l'enseignement									
	CELL	62	62	-	-	-47	-47	15	15
PROGRAMME 3 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - établissements de la Communauté française									
	CELL	581	581	-	-	19	19	600	600
PROGRAMME 4 - Centres techniques de formation des personnels de la Communauté française - auxiliaires de l'enseignement et activités parascolaires - établissements de la Communauté française									
	CELNL	4.192	4.192	-	-	-123	-123	4.069	4.069
PROGRAMME 5 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française									
	CELL	1.446	1.446	-	-	6	6	1.452	1.452
PROGRAMME 6 - Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française									
	CELNL	10.320	10.320	-	-	405	405	10.725	10.725
PROGRAMME 7 - Centre des technologies agronomiques de Strée									
	CELL	406	406	-	-	29	29	435	435

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 8 - Centres techniques agricoles et horticoles personnel administratif et ouvrier									
	CELL	649	649	-	-	8	8	657	657
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 50									
	CELL	3.144	3.144	-	-	15	15	3.159	3.159
	CELNL	14.512	14.512	-	-	282	282	14.794	14.794
DIVISION ORGANIQUE 51 - Enseignement préscolaire et Enseignement primaire									
PROGRAMME 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche									
	CELL	70	70	-	-	-	-	70	70
PROGRAMME 2 - Dépenses de personnel de l'enseignement fondamental									
	CELNL	81.933	81.933	-	-	3.320	3.320	85.253	85.253
PROGRAMME 3 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement fondamental									
	CELL	8.178	8.178	-	-	-97	-97	8.081	8.081
PROGRAMME 4 - Dépenses de personnel des écoles maternelles									
	CELNL	749.478	749.478	-	-	20.806	20.806	770.284	770.284
PROGRAMME 6 - Dépenses de personnel des écoles primaires									
	CELNL	1.632.047	1.632.047	-	-	15.709	15.709	1.647.756	1.647.756

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 7 - Fonctionnement des écoles fondamentales									
	CELL	326.526	326.526	-	-	-6.039	-6.039	320.487	320.487
PROGRAMME 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses									
	CELL	259	259	-	-	-	-	259	259
PROGRAMME 9 - Discriminations positives et promotion d'une école de la réussite									
	CELL	10.731	10.731	-	-	-1.263	-1.263	9.468	9.468
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 51									
	CELL	345.764	345.764	-	-	-7.399	-7.399	338.365	338.365
	CELNL	2.463.458	2.463.458	-	-	39.835	39.835	2.503.293	2.503.293
DIVISION ORGANIQUE 52 - Enseignement secondaire									
PROGRAMME 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche									
	CELL	1.119	1.119	-	-	-34	-34	1.085	1.085
PROGRAMME 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement de plein exercice									
	CELNL	2.963.202	2.963.202	-	-	39.018	39.018	3.002.220	3.002.220
PROGRAMME 5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement de plein exercice									
	CELL	425.782	425.782	-	-	1.877	1.877	427.659	427.659

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 6 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement secondaire en alternance									
	CELNL	76.404	76.404	-	-	145	145	76.549	76.549
PROGRAMME 7 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement secondaire en alternance									
	CELL	2.513	2.513	-	-	17	17	2.530	2.530
PROGRAMME 8 - Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi									
	CELNL	27.377	27.377	-	-	475	475	27.852	27.852
PROGRAMME 9 - Discriminations positives - divers									
	CELL	21.519	21.787	-	-	-2.280	-2.280	19.239	19.507
	FBM	4.337	4.337	-	-	516	516	4.853	4.853
<i>Fonds pour l'équipement de l'enseignement technique et professionnel (B)</i>		-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Fonds budgétaire pour le renforcement et la valorisation de l'enseignement en alternance</i>		4.337	4.337	-	-	516	516	4.853	4.853
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 52									
	CELL	450.933	451.201	-	-	-420	-420	450.513	450.781
	CELNL	3.066.983	3.066.983	-	-	39.638	39.638	3.106.621	3.106.621
	FBM	4.337	4.337	-	-	516	516	4.853	4.853

DIVISION ORGANIQUE 53 - Enseignement spécialisé

PROGRAMME 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
CELL	47	47	-	-	-	-	47	47
PROGRAMME 4 - Dépenses de personnel des écoles de l'enseignement spécialisé								
CELNL	751.387	751.387	-	-	31.236	31.236	782.623	782.623
PROGRAMME 5 - Fonctionnement des écoles de l'enseignement spécialisé								
CELL	77.364	77.364	-	-	930	930	78.294	78.294
PROGRAMME 6 - Initiatives diverses de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi								
CELNL	5.283	5.283	-	-	194	194	5.477	5.477
PROGRAMME 7 - Initiatives en matière d'éducation des élèves à besoins spécifiques								
CELL	75	75	-	-	-	-	75	75
PROGRAMME 8 - Lutte contre l'échec scolaire - subventions diverses								
CELL	29	29	-	-	-	-	29	29
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 53								
CELL	77.515	77.515	-	-	930	930	78.445	78.445
CELNL	756.670	756.670	-	-	31.430	31.430	788.100	788.100
DIVISION ORGANIQUE 54 - Enseignement universitaire								
PROGRAMME 0 - Contrôle des universités								

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
	CELL	1.185	1.185	-	-	-	-	1.185	1.185
	CELNL	1.727	1.727	-	-	-35	-35	1.692	1.692
PROGRAMME 1 - Universités de la Communauté									
	CELL	346.084	346.084	1.845	1.845	27.423	36.347	375.352	384.276
PROGRAMME 2 - Universités libres									
	CELL	681.681	681.681	1.728	1.728	57.223	57.223	740.632	740.632
PROGRAMME 4 - Enseignement universitaire									
	CELL	70.261	70.261	-	-	-184	-184	70.077	70.077
PROGRAMME 5 - Rémunération du personnel									
	CELL	2.147	2.147	-	-	137	137	2.284	2.284
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 54									
	CELL	1.101.358	1.101.358	3.573	3.573	84.599	93.523	1.189.530	1.198.454
	CELNL	1.727	1.727	-	-	-35	-35	1.692	1.692
DIVISION ORGANIQUE 55 - Enseignement supérieur hors Université et Hautes Écoles									
PROGRAMME 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche									
	CELL	22	22	-	-	-	-	22	22
PROGRAMME 4 - Dépenses de personnel des hautes écoles (hors dotations)									
	CELNL	21.792	21.792	-	-	1.659	1.659	23.451	23.451
PROGRAMME 5 - Fonctionnement des hautes écoles									

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
	CELL	31.744	31.744	-	-	-436	-436	31.308	31.308
	CELNL	597.693	597.693	7.617	7.617	291	291	605.601	605.601
PROGRAMME 6 - Dépenses de personnel des ex-Instituts supérieurs d'Architecture et des ex-catégories de Hautes Écoles transférés à l'Université									
	CELL	-	-	-	-	-	-	-	-
	CELNL	11.285	11.285	-	-	-601	-601	10.684	10.684
PROGRAMME 7 - Enseignement supérieur hors université									
	CELNL	1.126	1.126	-	-	137	137	1.263	1.263
PROGRAMME 8 - Hautes écoles et enseignement supérieur hors université									
	CELL	42.000	42.000	-	-	-2.696	-2.696	39.304	39.304
PROGRAMME 9 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi									
	CELNL	3.324	3.324	-	-	-26	-26	3.298	3.298
	FBM	2.312	2.312	-	-	-	-	2.312	2.312
	<i>Fonds relatif aux interventions des Fonds européens - Enseignement supérieur (B)</i>	2.312	2.312	-	-	-	-	2.312	2.312
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 55									
	CELL	73.766	73.766	-	-	-3.132	-3.132	70.634	70.634
	CELNL	635.220	635.220	7.617	7.617	1.460	1.460	644.297	644.297
	FBM	2.312	2.312	-	-	-	-	2.312	2.312

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
DIVISION ORGANIQUE 56 - Enseignement de Promotion Sociale									
PROGRAMME 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche									
	CELL	125	125	-	-	-	-	125	125
PROGRAMME 4 - Dépenses de personnel des écoles de promotion sociale									
	CELNL	241.506	241.506	-	-	3.370	3.370	244.876	244.876
PROGRAMME 5 - Fonctionnement des écoles de promotion sociale									
	CELL	7.207	7.207	-	-	1.000	1.000	8.207	8.207
PROGRAMME 6 - Initiatives diverses de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'emploi									
	CELNL	2.303	2.303	-	-	-58	-58	2.245	2.245
PROGRAMME 7 - Lutte contre l'échec scolaire - divers									
	CELNL	1.779	1.779	-	-	-40	-40	1.739	1.739
PROGRAMME 8 - Initiatives transversales en matière d'Enseignement de promotion sociale									
	CELL	2.351	2.351	-	-	-	-	2.351	2.351
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 56									
	CELL	9.683	9.683	-	-	1.000	1.000	10.683	10.683
	CELNL	245.588	245.588	-	-	3.272	3.272	248.860	248.860

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
DIVISION ORGANIQUE 57 - Enseignement artistique								
PROGRAMME 0 - Subsistance administration - enseignement et recherche								
CELL	9	9	-	-	-	-	9	9
PROGRAMME 2 - Initiatives et subventions diverses								
CELL	389	389	-	-	7	7	396	396
PROGRAMME 3 - Dépenses de personnel des établissements d'enseignement supérieur								
CELNL	92.201	92.201	1.093	1.093	-1.388	-1.388	91.906	91.906
PROGRAMME 4 - Fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur								
CELL	20.644	20.644	-	-	-1.459	-1.459	19.185	19.185
CELNL	166	166	-	-	-	-	166	166
PROGRAMME 7 - Dépenses de personnel des établissements d'enseignement à horaire réduit								
CELNL	127.894	127.894	-	-	1.902	1.902	129.796	129.796
PROGRAMME 8 - Fonctionnement des établissements d'enseignement à horaire réduit								
CELL	3.988	3.988	-	-	673	673	4.661	4.661
PROGRAMME 9 - Equipements								
CELL	180	180	-	-	-4	-4	176	176

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 57									
	CELL	25.210	25.210	-	-	-783	-783	24.427	24.427
	CELNL	220.261	220.261	1.093	1.093	514	514	221.868	221.868
DIVISION ORGANIQUE 58 - Enseignement à distance									
PROGRAMME 0 - Subsistance - enseignement et recherche									
	CELL	338	338	-	-	-	-	338	338
	CELNL	2.034	2.034	-	-	-	-	2.034	2.034
PROGRAMME 3 - Réalisation d'actions ou de formations de réinsertion professionnelle et sociale à l'intervention de l'enseignement à distance									
	FBM	-	-	-	-	-	-	-	-
	<i>Fonds d'intervention des Fonds Européens - Enseignement à distance (B)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 58									
	CELL	338	338	-	-	-	-	338	338
	CELNL	2.034	2.034	-	-	-	-	2.034	2.034
	FBM	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CHAPITRE III									
	CELL	2.898.831	2.899.562	-8.108	-8.164	65.136	72.790	2.955.859	2.964.188
	CELNL	7.587.728	7.587.728	8.710	8.710	119.810	119.810	7.716.248	7.716.248
	FBM	36.561	36.561	-	-	474	474	37.035	37.035
CHAPITRE IV - Dette publique de la communauté française									
DIVISION ORGANIQUE 85 - Dette directe									
PROGRAMME 0 - Subsistance administration									
	CELL	1.812	1.812	-	-	-300	-300	1.512	1.512
PROGRAMME 1 - Service de la dette directe									

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
CELL	262.976	262.976	-	-	400	400	263.376	263.376
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 85								
CELL	264.788	264.788	-	-	100	100	264.888	264.888
DIVISION ORGANIQUE 86 - Dette liée aux investissements immobiliers des institutions universitaires								
PROGRAMME 1 - Service de la dette indirecte								
CELL	11	11	-	-	50	50	61	61
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 86								
CELL	11	11	-	-	50	50	61	61
TOTAUX CHAPITRE IV								
CELL	264.799	264.799	-	-	150	150	264.949	264.949
CHAPITRE V - Dotations à la région wallonne et à la commission communautaire française								
DIVISION ORGANIQUE 90 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française								
PROGRAMME 1 - Dotations à la Région Wallonne et à la Commission Communautaire française								
CELL	571.320	571.320	-	-	-15.423	-15.423	555.897	555.897
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 90								
CELL	571.320	571.320	-	-	-15.423	-15.423	555.897	555.897
TOTAUX CHAPITRE V								
CELL	571.320	571.320	-	-	-15.423	-15.423	555.897	555.897

Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES

CELL	7.258.650	6.534.778	-8.710	-8.710	-79.875	-63.834	7.170.065	6.462.234
CELNL	8.016.998	8.016.998	8.710	8.710	120.612	120.612	8.146.320	8.146.320
FBM	81.929	82.629	-	-	-567	-543	81.362	82.086

ANNEXE 1 - TABLEAU BUDGETAIRE

Tableau budgétaire

(ARTICLE 8 § 4, 6° DU DECRET DU 20 DECEMBRE 2011)

NOTICE EXPLICATIVE

- Mi = Ministre ordonnateur :**
- 41 *Monsieur Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président*
 - 42 *Monsieur Frédéric DAERDEN, Vice-Président et Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur WBE*
 - 43 *Madame Bénédicte LINARD, Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes*
 - 44 *Madame Françoise BERTIEAUX, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles*
 - 45 *Madame Caroline DESIR, Ministre de l'Éducation*
 - 51 *Madame Elisabeth DEGRYSE, Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones*
 - 52 *Madame Valérie GLATIGNY, 1ère Vice-Présidente et Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement de promotion sociale*
 - 53 *Madame Valérie LESCRENIER, Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice*
 - 54 *Madame Jacqueline GALANT, Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias*
 - 55 *Monsieur Adrien DOLIMONT, Ministre de la Recherche*
 - 56 *Monsieur Yves COPPIETERS, Ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances*

DO = Division organique

AB = Article de base

PA = Programme - Activité

Cé = Codes économiques

Ge = Code Genre :

- 1 *Dépense neutre ou dépense qui n'est pas susceptible d'avoir un impact différent pour les hommes et les femmes*
- 2 *Dépense spécifique attribuée à des activités favorisant l'égalité des hommes et des femmes*
- 3 *Dépense à genrer, susceptible d'avoir un éventuel impact différent pour les femmes et les hommes*
- 4 *Dépense non classifiée car hors compétence de la FWB (qui relève d'un autre niveau de pouvoir)*

Cr = Nature de crédits :

- Cell Crédits d'engagement et de liquidation limitatifs*
- Celnl Crédits d'engagement et de liquidation non limitatifs*
- Fbm Fonds budgétaires moyens*

CHAPITRE I
SERVICES GÉNÉRAUX

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 01

DOTATIONS AU PARLEMENT ET AU MÉDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

PROGRAMME 1 PARLEMENT

11 - CHARGES DIVERSES

51	01	11	41.10	4110	4	CELL	Dotation au Parlement de la Communauté française	37.750	37.750	-	-	-305	-305	37.445	37.445
							Totaux Activité 11								
							CELL	37.750	37.750	-	-	-305	-305	37.445	37.445
							Totaux PROGRAMME 1								
							CELL	37.750	37.750	-	-	-305	-305	37.445	37.445

PROGRAMME 2 MÉDIATEUR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

20 - FONCTIONNEMENT

51	01	20	41.10	4110	4	CELL	Dotation au Parlement afin d'assurer le fonctionnement du service du Médiateur	1.320	1.320	-	-	-	-	1.320	1.320
							Totaux Activité 20								
							CELL	1.320	1.320	-	-	-	-	1.320	1.320
							Totaux PROGRAMME 2								
							CELL	1.320	1.320	-	-	-	-	1.320	1.320
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 01								
							CELL	39.070	39.070	-	-	-305	-305	38.765	38.765

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 06 CABINETS MINISTÉRIELS

PROGRAMME 4

GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

41 - CABINET DU MINISTRE-PRÉSIDENT

51	06	41	11.01	1111	3	CELL	Traitement et frais de représentation du Ministre-Président	137	137	-57	-57	-7	-7	73	73
				1112											
				1120											
				1131											
51	06	41	11.02	1111	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	3.596	3.596	-1.484	-1.484	-82	-99	2.030	2.013
				1112											
				1120											
				1131											
				1211											
				1221											
51	06	41	11.04	1111	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	178	178	-74	-74	-26	-38	78	66
				1112											
				1120											
				1131											
				1140											
				1211											
51	06	41	12.06	1112	1	CELL	Indemnités de logement	8	8	-3	-3	-	-	5	5
				1212											
51	06	41	12.19	1112	1	CELL	Frais de fonctionnement du cabinet	450	450	-202	-202	-105	-116	143	132
				1140											
				1211											
				1212											
				1250											
51	06	41	74.01	1211	1	CELL	Dépenses patrimoniales du cabinet	124	124	-52	-52	-67	-71	5	1
				7410											
				7422											
				7450											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 41								CELL	4.493	4.493	-1.872	-1.872	-287	-331	2.334	2.290
42 - CABINET DU MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'EGALITÉ DES CHANCES ET DE LA TUTELLE SUR WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT																
51	06	42	11.01	1111	1	CELL	Traitement et frais de représentation du Ministre	137	137	-57	-57	-7	-7	73	73	
				1112												
				1120												
				1131												
51	06	42	11.02	1111	1	CELL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.802	2.802	-1.141	-1.141	-137	-137	1.524	1.524	
				1112												
				1120												
				1131												
				1211												
				1221												
51	06	42	11.04	1111	1	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	112	112	-44	-44	-7	-7	61	61	
				1112												
				1120												
				1131												
				1140												
				1211												
51	06	42	12.06	1112	1	CELL	Indemnités de logement	8	8	-3	-3	-	-	5	5	
				1212												
51	06	42	12.19	1112	1	CELL	Frais de fonctionnement du cabinet	400	400	-167	-167	-34	-41	199	192	
				1140												
				1211												
				1212												
				1250												
51	06	42	74.01	1211	1	CELL	Dépenses patrimoniales du cabinet	112	112	-76	-76	-35	-35	1	1	
				7410												
				7422												
Totaux Activité 42								CELL	3.571	3.571	-1.488	-1.488	-220	-227	1.863	1.856

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
43 - CABINET DU MINISTRE DE L'ENFANCE, DE LA SANTÉ, DE LA CULTURE, DES MÉDIAS ET DES DROITS DES FEMMES																
51	06	43	11.01	1111	1	CELL	Traitement et frais de représentation de la Ministre	137	137	-57	-57	-7	-7	73	73	
				1112												
				1120												
				1131												
51	06	43	11.02	1111	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	3.359	3.359	-1.400	-1.400	-175	-173	1.784	1.786	
				1112												
				1120												
				1131												
				1221												
51	06	43	11.04	1111	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	115	115	-48	-48	-12	-13	55	54	
				1112												
				1120												
				1131												
				1140												
				1211												
51	06	43	12.06	1112	1	CELL	Indemnités de logement	8	8	-3	-3	-	-	5	5	
				1212												
51	06	43	12.19	1112	1	CELL	Frais de fonctionnement du cabinet	136	136	-56	-56	-	-2	80	78	
				1140												
				1211												
				1250												
51	06	43	74.01	1211	1	CELL	Dépenses patrimoniales du cabinet	13	13	-6	-6	-	-	7	7	
				7410												
				7422												
Totaux Activité 43																
								CELL	3.768	3.768	-1.570	-1.570	-194	-195	2.004	2.003
44 - CABINET DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DES HÔPITAUX UNIVERSITAIRES, DE L'AIDE À LA JEUNESSE, DES MAISONS DE JUSTICE, DE LA JEUNESSE, ET DE LA PROMOTION DE BRUXELLES																
51	06	44	11.01	1111	3	CELL	Traitement et frais de représentation de la Ministre	137	137	-57	-57	-10	-10	70	70	
				1112												
				1120												
				1131												

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	06	44	11.02	1111	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.504	2.504	-1.043	-1.043	-179	-179	1.282	1.282
				1112											
				1120											
				1131											
				1221											
51	06	44	11.04	1111	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	80	80	-33	-33	-11	-11	36	36
				1112											
				1120											
				1131											
				1140											
				1211											
51	06	44	12.06	1112	3	CELL	Indemnités de logement	8	8	-3	-3	-	-	5	5
				1212											
51	06	44	12.19	1112	1	CELL	Frais de fonctionnement du cabinet	245	245	-102	-102	-21	-44	122	99
				1140											
				1211											
				1250											
51	06	44	74.01	1211	1	CELL	Dépenses patrimoniales du cabinet	4	4	-2	-2	-2	-2	-	-
				7410											
				7422											
Totaux Activité 44															
							CELL	2.978	2.978	-1.240	-1.240	-223	-246	1.515	1.492
45 - CABINET DU MINISTRE DE L'EDUCATION															
51	06	45	11.01	1111	1	CELL	Traitement et frais de représentation de la Ministre	137	137	-57	-57	-7	-7	73	73
				1112											
				1120											
				1131											
51	06	45	11.02	1111	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	2.499	2.499	-1.041	-1.041	-85	-84	1.373	1.374
				1112											
				1120											
				1131											
				1211											
				1221											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	06	45	11.04	1111	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	190	190	-79	-79	-25	-25	86	86
				1112											
				1120											
				1131											
				1140											
				1211											
51	06	45	12.06	1112	1	CELL	Indemnités de logement	8	8	-3	-3	4	4	9	9
				1212											
51	06	45	12.19	1112	1	CELL	Frais de fonctionnement du cabinet	200	200	-83	-83	-19	-41	98	76
				1140											
				1211											
				1250											
51	06	45	74.01	1211	1	CELL	Dépenses patrimoniales du cabinet	10	10	-4	-4	-5	-5	1	1
				7410											
				7422											
							Totaux Activité 45								
							CELL	3.044	3.044	-1.267	-1.267	-137	-158	1.640	1.619
							Totaux PROGRAMME 4								
							CELL	17.854	17.854	-7.437	-7.437	-1.061	-1.157	9.356	9.260

PROGRAMME 5

GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

**51 - CABINET DE LA MINISTRE-PRÉSIDENTE, EN CHARGE DU
BUDGET, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA CULTURE ET
DES RELATIONS INTERNATIONALES ET INTRA-FRANCOPHONES**

51	06	51	11.01	1111	3	CELL	Traitement et frais de représentation du Ministre-Président	-	-	65	65	-7	-7	58	58
				1112											
				1120											
				1131											
51	06	51	11.02	1111	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	-	-	1.269	1.269	124	124	1.393	1.393
				1112											
				1120											
				1131											
				1211											
				1221											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	06	51	11.04	1111	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	-	-	93	93	9	9	102	102
				1112											
				1120											
				1131											
				1140											
				1211											
51	06	51	12.06	1112	3	CELL	Indemnités de logement	-	-	4	4	8	8	12	12
				1212											
51	06	51	12.19	1112	3	CELL	Frais de fonctionnement du cabinet	-	-	448	448	-152	-152	296	296
				1140											
				1211											
				1212											
51	06	51	74.01	1211	3	CELL	Dépenses patrimoniales du cabinet	-	-	56	56	201	201	257	257
				7410											
				7422											
				7450											
							Totaux Activité 51								
							CELL	-	-	1.935	1.935	183	183	2.118	2.118
<i>52 - CABINET DE LA 1ÈRE VICE-PRÉSIDENTE ET MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE</i>															
52	06	52	11.01	1111	3	CELL	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	-	65	65	-7	-7	58	58
				1112											
				1120											
				1131											
52	06	52	11.02	1111	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	-	-	1.027	1.027	250	250	1.277	1.277
				1112											
				1120											
				1131											
				1211											
				1221											
52	06	52	11.04	1111	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	-	-	75	75	8	8	83	83
				1112											
				1120											
				1131											
				1140											
				1211											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
52	06	52	12.06	1112	3	CELL	Indemnités de logement	-	-	4	4	4	4	8	8
				1212											
52	06	52	12.19	1112	3	CELL	Frais de fonctionnement du cabinet	-	-	362	362	-115	-115	247	247
				1140											
				1211											
				1212											
52	06	52	74.01	7410	3	CELL	Dépenses patrimoniales du cabinet	-	-	45	45	5	5	50	50
				1211											
				7422											
				7450											
							Totaux Activité 52								
							CELL	-	-	1.578	1.578	145	145	1.723	1.723
53 - CABINET DE LA VICE-PRÉSIDENTE ET MINISTRE DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE, DE L'AIDE À LA JEUNESSE ET DES MAISONS DE JUSTICE															
53	06	53	11.01	1111	3	CELL	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	-	65	65	-7	-7	58	58
				1112											
				1120											
				1131											
53	06	53	11.02	1111	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	-	-	523	523	50	50	573	573
				1112											
				1120											
				1131											
				1211											
				1221											
53	06	53	11.04	1111	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	-	-	38	38	5	5	43	43
				1112											
				1120											
				1131											
				1140											
				1211											
53	06	53	12.06	1112	3	CELL	Indemnités de logement	-	-	4	4	4	4	8	8
				1212											
53	06	53	12.19	1112	3	CELL	Frais de fonctionnement du cabinet	-	-	184	184	-102	-102	82	82
				1140											
				1211											
				1212											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
53	06	53	74.01	1211	3	CELL	Dépenses patrimoniales du cabinet	-	-	23	23	123	123	146	146
				7410											
				7422											
				7450											
Totaux Activité 53															
						CELL		-	-	837	837	73	73	910	910
54 - CABINET DE LA MINISTRE DES SPORTS, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET DES MÉDIAS															
54	06	54	11.01	1111	3	CELL	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	-	70	70	-12	-12	58	58
				1112											
				1120											
				1131											
54	06	54	11.02	1111	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	-	-	616	616	59	59	675	675
				1112											
				1120											
				1131											
				1211											
				1221											
54	06	54	11.04	1111	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	-	-	45	45	5	5	50	50
				1112											
				1120											
				1131											
				1140											
				1211											
54	06	54	12.06	1112	3	CELL	Indemnités de logement	-	-	4	4	4	4	8	8
				1212											
54	06	54	12.19	1112	3	CELL	Frais de fonctionnement du cabinet	-	-	217	217	22	22	239	239
				1140											
				1211											
				1212											
54	06	54	74.01	1211	3	CELL	Dépenses patrimoniales du cabinet	-	-	27	27	3	3	30	30
				7410											
				7422											
				7450											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux Activité 54

CELL	-	-	979	979	81	81	1.060	1.060
-------------	---	---	------------	------------	-----------	-----------	--------------	--------------

55 - CABINET DU MINISTRE DE LA RECHERCHE

55	06	55	11.01	1111	3	CELL	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	-	-	-	-	-	-	-				
				1112															
				1120															
				1131															
55	06	55	11.02	1111	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
				1112															
				1120															
				1131															
				1211															
				1221															
55	06	55	11.04	1111	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
				1112															
				1120															
				1131															
				1140															
				1211															
55	06	55	12.06	1112	3	CELL	Indemnités de logement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
				1212															
55	06	55	12.19	1112	3	CELL	Frais de fonctionnement du cabinet	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
				1140															
				1211															
				1212															
55	06	55	74.01	1211	3	CELL	Dépenses patrimoniales du cabinet	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
				7410															
				7422															
				7450															

Totaux Activité 55

CELL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

56 - CABINET DU MINISTRE DE LA SANTÉ, DES DROITS DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
56	06	56	11.01	1111	3	CELL	Traitement et frais de représentation du Ministre	-	-	-	-	-	-	-	-
				1112											
				1120											
				1131											
56	06	56	11.02	1111	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel du cabinet	-	-	93	93	10	10	103	103
				1112											
				1120											
				1131											
				1211											
				1221											
56	06	56	11.04	1111	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	-	-	7	7	1	1	8	8
				1112											
				1120											
				1131											
				1140											
				1211											
56	06	56	12.06	1112	3	CELL	Indemnités de logement	-	-	-	-	8	8	8	8
				1212											
56	06	56	12.19	1112	3	CELL	Frais de fonctionnement du cabinet	-	-	33	33	3	3	36	36
				1140											
				1211											
				1212											
56	06	56	74.01	1211	3	CELL	Dépenses patrimoniales du cabinet	-	-	4	4	-	-	4	4
				7410											
				7422											
				7450											
							Totaux Activité 56								
							CELL	-	-	137	137	22	22	159	159
							57 - PROVISIONS								
51	06	57	11.01	0100	3	CELL	Provisions	-	-	1.971	1.971	-1.971	-1.771	-	200
							Totaux Activité 57								
							CELL	-	-	1.971	1.971	-1.971	-1.771	-	200
							Totaux PROGRAMME 5								
							CELL	-	-	7.437	7.437	-1.467	-1.267	5.970	6.170

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 9															
CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE															
91 - LOYERS - FRAIS DE FONCTIONNEMENT															
51	06	91	12.01	1211	1	CELL	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - contrats existants et petit entretien	67	67	-	-	-	-	67	67
51	06	91	12.02	1211	1	CELL	Dépenses de consommations en rapport avec les occupations des locaux et dépenses d'entretiens	-	-	-	-	-	-	-	-
51	06	91	12.03	1211	1	CELL	Gestion et exploitation des sites extérieurs des cabinets - travaux de rénovation	-	-	-	-	-	-	-	-
51	06	91	12.04	1211	1	CELL	Gestion et exploitation de la Présidence - Contrats existants et petit entretien	434	434	-	-	-	-	434	434
			9170												
51	06	91	12.05	1212	1	CELL	Loyers de biens immobiliers de la Présidence en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-
51	06	91	12.06	1212	1	CELL	Loyers de biens immobiliers des Cabinets en ce compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-
51	06	91	12.07	1211	1	CELL	Gestion et exploitation de la Présidence - Travaux de rénovation	-	-	-	-	-	-	-	-
51	06	91	12.22	1211	1	CELL	Paiement de primes d'assurances	-	-	-	-	-	-	-	-
51	06	91	41.01	4130	3	CELL	Dotation pour les infrastructures des cabinets ministériels	2.367	2.367	-	-	642	642	3.009	3.009
			4130												
51	06	91	41.02	4130	3	CELL	Dotation exceptionnelle visant à transférer l'encours pour les cabinets ministériels au SACA pour les infras non-scolaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 91															
							CELL	2.868	2.868	-	-	642	642	3.510	3.510
Totaux PROGRAMME 9															
							CELL	2.868	2.868	-	-	642	642	3.510	3.510
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 06															
							CELL	20.722	20.722	-	-	-1.886	-1.782	18.836	18.940

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 10
SERVICE DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET ORGANISMES NON RATTACHÉS AUX
DIVISIONS ORGANIQUES

PROGRAMME 5

SERVICE PERMANENT D'ASSISTANCE EN MATIÈRE
ADMINISTRATIVE ET PÉCUNIAIRE DES CABINETS

51 - DÉPENSES DE PERSONNEL

51	10	51	11.01	1112	3	CELL	Indemnités et frais de couverture sociale spécifique des membres du Gouvernement	12	12	-	-	-	-	12	12
				1120											
				1131											
				1140											
				3431											
51	10	51	11.02	1111	3	CELL	Traitements et indemnités du personnel	475	475	-	-	-	-	475	475
				1112											
				1120											
				1131											
51	10	51	11.03	1111	1	CELL	Charges liées à la fin de la législature et provisions pour litiges	1.626	1.626	-34	-34	-	-	1.592	1.592
				1112											
				1120											
				1131											
				1140											
51	10	51	11.04	1112	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	34	34	-	-	-	-	34	34
				1120											
				1131											
				1140											
				1211											

Totaux Activité 51

CELL

2.147

2.147

-34

-34

-

-

2.113

2.113

52 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

51	10	52	11.01	1211	1	CELL	Dépenses conventions transports publics du domaine GOV	-	-	-	-	20	20	20	20
51	10	52	12.05	1211	3	CELL	Cotisation aux Organismes externes en charge des contrôles médicaux, de la médecine du travail, de la prévention et de la protection au travail	26	26	-	-	-	-	26	26

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	10	52	12.08	1211	1	CELL	Frais de couverture de l'assurance "Tous risques" pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins du service, frais de couverture de l'assurance "Responsabilité civile" et "Protection juridique" pour les Ministres et frais de couverture "Protection juridique" pour les agents	96	96	34	34	-	-	130	130
51	10	52	12.09	1211	1	CELL	Frais de fonctionnement du SePAC	25	25	-	-	-	-	25	25
51	10	52	74.01	1211	1	CELL	Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique du SePAC	23	23	-	-	-	-	23	23
				7410											
				7422											
Totaux Activité 52															
						CELL		170	170	34	34	20	20	224	224
Totaux PROGRAMME 5															
						CELL		2.317	2.317	-	-	20	20	2.337	2.337

PROGRAMME 6
CHARGES LIÉES AU GOUVERNEMENT

60 - DÉPENSES DE PERSONNEL

51	10	60	11.02	1111	3	CELL	Traitement du personnel du secrétariat du Gouvernement	176	176	-	-	47	47	223	223
				1112											
				1120											
				1131											
51	10	60	11.04	1112	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel	10	10	-	-	-	-	10	10
				1120											
				1131											
				1140											
				1211											
Totaux Activité 60															
						CELL		186	186	-	-	47	47	233	233

61 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET DIFFUSION DE L'INFORMATION

51	10	61	12.08	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de diffusion de l'information	57	57	-	-	1.160	232	1.217	289
----	----	----	-------	------	---	------	--	----	----	---	---	-------	-----	-------	-----

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	10	61	12.19	1140	1	CELL	Frais de fonctionnement du secrétariat du Gouvernement	63	63	-	-	-	-	63	63
51	10	61	74.02	1211	1	CELL	Dépenses patrimoniales et informatiques du secrétariat du Gouvernement	10	10	-	-	-	-	10	10
				7410											
				7422											
							Totaux Activité 61								
							CELL	130	130	-	-	1.160	232	1.290	362
							Totaux PROGRAMME 6								
							CELL	316	316	-	-	1.207	279	1.523	595
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 10								
							CELL	2.633	2.633	-	-	1.227	299	3.860	2.932

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 11
AFFAIRES GÉNÉRALES - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

PROGRAMME 0
SUBSISTANCE

01 - DÉPENSES DE PERSONNEL

54	11	01	01.02	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en matière de modernisation et de développement de la qualité	1.166	1.339	-	-	-	-	1.166	1.339
				1212											
				1221											
				1222											
54	11	01	11.03	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	204.404	204.404	-	-	-2.655	-2.655	201.749	201.749
				1112											
				1120											
				1131											
				1133											
54	11	01	11.04	1111	3	CELNL	Personnel autre que statutaire	215.750	215.750	-	-	3.311	3.311	219.061	219.061
				1112											
				1120											
				1131											
				2110											
				2160											
54	11	01	11.05	1132	3	CELNL	Indemnités de préavis	824	824	-	-	10	10	834	834
				1111											
				1112											
				1120											
				1211											
54	11	01	11.09	1111	3	CELL	Personnel détaché - Remboursement de traitements	449	449	-	-	5	5	454	454
				1112											
				1120											
				1131											
				1221											
				4534											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
54	11	01	11.10	1111	3	CELNL	Personnel détaché et pensionné - Dépenses diverses	8.292	8.292	-	-	36	36	8.328	8.328
				1112											
				1120											
				1131											
				1133											
				1221											
				4534											
54	11	01	11.11	1111	3	CELNL	Rémunération du personnel engagé dans le cadre des accords de coopération avec la Région wallonne et le Fédéral relatifs à la convention de premier emploi	-	-	-	-	100	100	100	100
				1112											
				1120											
				1131											
				1133											
				3132											
				3300											
54	11	01	11.12	1112	3	CELL	Intervention dans les frais de déplacement domicile-travail	6.873	6.873	-	-	-	-	6.873	6.873
54	11	01	11.40	1140	3	CELL	Intervention dans les chèques-repas	7.888	7.888	-	-	-	-	7.888	7.888
				1211											
							Totaux Activité 01								
							CELL	16.376	16.549	-	-	5	5	16.381	16.554
							CELNL	429.270	429.270	-	-	802	802	430.072	430.072
02 - BIENS, SERVICES, INDEMNITÉS, ASSURANCES, FOURNITURES, ÉQUIPEMENT, IMPRIMERIE ET PROVISIONS															
51	11	02	01.02	3300	1	CELL	Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non marchand	-	-	-	-	-	-	-	-
				4312											
				4352											
				4353											
				4511											
51	11	02	01.03	0100	1	CELL	Provision en vue de couvrir les charges résultant d'une augmentation de l'index	130.281	130.281	-	-	-130.281	-130.281	-	-
51	11	02	01.04	4120	3	CELL	Financement d'urgence visant à soutenir les acteurs des secteurs dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles suite à l'épidémie de coronavirus COVID-19	-	-	-	-	-	-	-	-
51	11	02	01.05	3300	3	FBM	Fonds d'urgence et de soutien face à l'épidémie de Covid-19	-	-	-	-	-	-	-	-

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	11	02	01.06	0100	1	CELL	Préfinancement des subventions européennes dans le cadre du RRF	-	-	-	-	-	-	-	-
54	11	02	01.07	0100	3	CELL	Provision pour interruption de carrières	10.822	10.822	-	-	301	301	11.123	11.123
54	11	02	01.08	0100	3	CELL	Provision pour dépenses en matière d'économies d'énergie	1.000	1.000	-	-	-	-	1.000	1.000
54	11	02	01.09	0100	1	CELL	Provision pour des investissements en infrastructures	11.903	11.903	-	-	-	-	11.903	11.903
51	11	02	01.10	0100	3	CELL	Provisionnement TVA et RH dans le cadre du RRF	9.250	9.250	-	-	-	-	9.250	9.250
54	11	02	01.11	0100	3	CELL	Provision convention sectorielle 2021-2022	-	-	-	-	-	-	-	-
54	11	02	01.12	0100	3	CELL	Provision pour correction du doublement des précomptes de décembre	-	-	-	-	-	-	-	-
51	11	02	01.13	0100	3	CELL	Provision pour couvrir les coûts exceptionnels liés aux inondations de juillet 2021	-	-	-	-	-	-	-	-
51	11	02	01.14	3300	3	CELL	Provision pour couvrir le renforcement et la régularisation des engagements pluriannuels	20.000	-	-1.657	-	-2.461	-	15.882	-
51	11	02	01.15	0100	3	CELL	Financement d'urgence visant à soutenir les secteurs dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles suite à la crise du coût de l'énergie	-	-	-	-	-	-	-	-
51	11	02	01.19	0100	1	CELL	Provision pour droits constatés identifiés en encours	-	-	-	-	-	-	-	-
51	11	02	01.20	0100	1	CELL	Provision en vue des négociations sectorielles dans le secteur non-marchand	33.182	33.182	-26.966	-26.966	-222	-222	5.994	5.994
54	11	02	01.21	0100	1	CELL	Provision pour les dépenses de fonctionnement du Ministère	1.968	2.334	-380	-380	-1.305	-1.411	283	543
54	11	02	01.22	0100	3	CELL	Provision pour litiges	-	-	-	-	-	-	-	-
54	11	02	01.23	0100	3	CELL	Provision pour statutarisation dans les OAP	1.400	1.400	-	-	-	-	1.400	1.400
54	11	02	12.02	1211	1	CELL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux et dépenses d'entretien	9.433	9.327	-	-	883	989	10.316	10.316
54	11	02	12.03	1211	1	CELL	Dépenses de consommation énergétique	220	220	-	-	-	-	220	220
54	11	02	12.05	1112	3	CELL	Indemnités généralement quelconques au personnel de la Communauté française pour charges réelles et dégâts matériels, ainsi que les frais de transport afférents aux voyages de service (y compris l'intervention de la Communauté française - employeur dans le prix des abonnements)	3.932	3.932	-	-	287	287	4.219	4.219
			1211												

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
54	11	02	12.06	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services en matière de communication et d'information	262	342	-	-	-	-	262	342	
54	11	02	12.07	1211	1	CELL	Fournitures de biens et de services - frais de fonctionnement et achat de biens non durables	1.128	1.128	-	-	-	-	1.128	1.128	
54	11	02	12.08	1211	3	CELL	Indemnités équipement télétravail	400	400	-247	-155	-	-	153	245	
54	11	02	12.09	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature en matière de droits d'auteur	128	128	-	-	34	34	162	162	
51	11	02	12.12	1211	1	CELL	Dépenses de modernisation informatique des ressources liées à la gestion budgétaire	250	325	-	-	-	-	250	325	
54	11	02	12.13	1211	1	CELL	Plate-forme e-Procurement	40	40	-	-	-	-	40	40	
54	11	02	12.14	1211	1	CELL	Dépenses visant à favoriser la cohésion d'équipe (NWOW)	243	243	-	-	-	-	243	243	
51	11	02	33.01	3300	1	CELL	Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non-marchand	138	138	-	-	-	-	138	138	
51	11	02	45.01	4511	1	CELL	Provision en vue des négociations sectorielles avec le secteur non-marchand - COCOF	850	850	-	-	-	-	850	850	
54	11	02	74.01	1211	1	CELL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	1.015	1.016	-	-	-	-	1.015	1.016	
			7410													
			7422													
Totaux Activité 02																
								CELL	237.845	218.261	-29.250	-27.501	-132.764	-130.303	75.831	60.457
								FBM	-	-	-	-	-	-	-	-
03 - RESPONSABILITÉ DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - SERVICE JURIDIQUE																
54	11	03	12.01	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services et remboursement de frais	2.425	2.425	-	-	-34	-34	2.391	2.391	
54	11	03	12.02	1211	1	CELL	Assurances	446	446	-	-	-	-	446	446	
56	11	03	12.03	1211	3	CELL	Dépenses en matière de contentieux dans le domaine de l'agrément des professions de soins de santé	-	-	-	-	-	-	-	-	
54	11	03	34.01	1211	1	CELL	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Communauté française	440	440	-	-	-	-	440	440	
			3441													
			4540													

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 03																
								CELL	3.311	3.311	-	-	-34	-34	3.277	3.277
04 - AFFAIRES BUDGÉTAIRES ET TRÉSORERIE																
51	11	04	12.01	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	55	55	-	-	-	-	55	55	
51	11	04	12.04	4540	4	CELL	Accord de coopération Communauté française / Institut des Comptes Nationaux	6	6	-	-	-	-	6	6	
51	11	04	74.01	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	5	-	-	-	-	5	5	
Totaux Activité 04																
								CELL	66	66	-	-	-	-	66	66
05 - ACTION SOCIALE																
54	11	05	41.01	4140	3	CELL	Subventions à l'ASBL Service social	1.361	1.361	-	-	-	-	1.361	1.361	
Totaux Activité 05																
								CELL	1.361	1.361	-	-	-	-	1.361	1.361
06 - MÉDECINE DU TRAVAIL																
54	11	06	12.34	1211	1	CELL	Conventions inhérentes à la Médecine du travail	671	671	-	-	135	135	806	806	
54	11	06	12.36	1211	3	CELL	Contrôle des absences pour maladie des membres du personnel des Services du Gouvernement de la Communauté française	39	39	-	-	-	-	39	39	
Totaux Activité 06																
								CELL	710	710	-	-	135	135	845	845
07 - SOINS DE SANTÉ ET HÔPITAUX UNIVERSITAIRES																
56	11	07	01.01	4540	4	CELL	Contribution de la Communauté française au budget de la Cellule générale de Politique Drogues	21	21	-	-	-	-	21	21	
51	11	07	01.02	4534	1	CELL	Dépenses de toute nature liées au financement des prestations réalisées par les organismes assureurs wallons pour le compte de la Communauté française	694	694	-	-	8	8	702	702	
51	11	07	01.04	4534	1	CELL	Dépenses de toute nature liées à la mise en œuvre du Fonds d'épargne sectoriel	-	-	-	-	2	2	2	2	
56	11	07	12.02	1211	3	CELL	Dépenses de fonctionnement dans le domaine de l'agrément des professions de soins de santé	389	389	-	-	75	75	464	464	

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
56	11	07	12.03	1211	3	CELL	Commission consultative de planification de l'offre médicale	75	75	-	-	-	-	75	75
51	11	07	33.00	4534	4	CELL	Subventions relatives aux conventions de revalidation des hôpitaux universitaires	15.012	15.012	-	-	-	-	15.012	15.012
51	11	07	33.01	3300	4	CELL	Subventions relatives au plan de fin de carrière des employés des centres de revalidation liés aux conventions de revalidation des hôpitaux universitaires	250	250	-	-	39	264	289	514
56	11	07	33.02	3300	3	CELL	Subvention à la société scientifique de médecine générale	50	50	-	-	-	-	50	50
56	11	07	74.01	1211 7422	1	CELL	Dépenses d'équipement liées à l'accueil des membres du personnel public fédéral pour les missions liées à l'agrément des professions de santé	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 07															
							CELL	16.491	16.491	-	-	124	349	16.615	16.840
08 - PROVISIONS - FONDS ECUREUIL															
51	11	08	41.43	4140	1	CELL	Dotation complémentaire en vue de couvrir les frais de fonctionnement liés à l'activité du Fonds Ecureuil	62	62	-	-	-	-	62	62
Totaux Activité 08															
							CELL	62	62	-	-	-	-	62	62
09 - PERTES RÉSULTANT DES DÉFICITS DES COMPTABLES DES SERVICES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE															
53	11	09	12.01	1211 1221	3	CELL	Frais de fonctionnement de la commission de surveillance auprès du DGDE et de la commission de recours des jeunes privés de liberté	35	35	-	-	-	-	35	35
51	11	09	34.01	1211	3	CELL	Remboursement recettes indues d'années antérieures	-	-	-	-	80	80	80	80
Totaux Activité 09															
							CELL	35	35	-	-	80	80	115	115
Totaux PROGRAMME 0															
							CELL	276.257	256.846	-29.250	-27.501	-132.454	-129.768	114.553	99.577
							CELNL	429.270	429.270	-	-	802	802	430.072	430.072
							FBM	-	-	-	-	-	-	-	
Crédits Totaux Programme 0								705.527	686.116	-29.250	-27.501	-131.652	-128.966	544.625	529.649

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 1																
SECRETARIAT GÉNÉRAL																
10 - PROMOTION DE BRUXELLES																
52	11	10	33.01	3300	3	CELL	Subventions diverses dans le cadre de la promotion de Bruxelles	1.500	1.500	-	-	-	-	1.500	1.500	
52	11	10	33.02	3300	3	CELL	Subventions dédiées à l'Enseignement supérieur dans le cadre de la promotion de Bruxelles	350	350	-	-	-	-	350	350	
52	11	10	41.03	4534	3	CELL	Dotation à WBI dans le cadre de la promotion internationale de Bruxelles	-	-	-	-	-	-	-	-	
52	11	10	45.01	4534	3	CELL	Subsides en faveur des institutions régionales dans le cadre de leurs actions relatives à la promotion de Bruxelles	300	300	-	-	-	-	300	300	
				4535												
Totaux Activité 10																
						CELL		2.150	2.150	-	-	-	-	2.150	2.150	
11 - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL - FONCTIONNEMENT																
54	11	11	12.01	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	80	80	-	-	-	-	80	80	
				1221												
54	11	11	12.24	1211	1	CELL	Dépenses diverses, frais de représentation	35	35	-	-	-	-	35	35	
				1221												
54	11	11	12.25	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature liées au fonctionnement du service général de pilotage et de coordination des politiques transversales	10	10	-	-	-	-	10	10	
				1221												
Totaux Activité 11																
						CELL		125	125	-	-	-	-	125	125	
12 - INFORMATION ET RECHERCHES																
51	11	12	12.32	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en matière de conception, réalisation et valorisation d'études et de recherches sectorielles et intersectorielles	182	182	-30	-30	-	-	152	152	
				1221												
51	11	12	33.01	3300	3	CELL	Subventions diverses en matière de conception, réalisation et valorisation d'études et de recherches sectorielles et intersectorielles	16	16	30	30	-	-	46	46	

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 12																
								CELL	198	198	-	-	-	-	198	198
13 - ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE DE BELGIQUE																
56	11	13	33.02	4140	3	CELL	Dotation à l'Académie royale de médecine de Belgique	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux Activité 13																
								CELL	-	-	-	-	-	-	-	
14 - E-WALLONIE-BRUXELLES SIMPLIFICATION																
54	11	14	41.01	4140	4	CELL	Contribution au service commun "e-WBS"	1.039	1.127	-	-	-	-	1.039	1.127	
54	11	14	41.02	4130	3	CELL	Contribution au SDG (single digital gateway)	218	218	-	-	-	-	218	218	
Totaux Activité 14																
								CELL	1.257	1.345	-	-	-	-	1.257	1.345
15 - CENTRE DE DOCUMENTATION																
54	11	15	12.01	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	35	35	-	-	-	-	35	35	
Totaux Activité 15																
								CELL	35	35	-	-	-	-	35	35
16 - OBSERVATOIRE DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE L'AIDE À LA JEUNESSE																
53	11	16	12.01	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	190	190	-	-	3	3	193	193	
Totaux Activité 16																
								CELL	190	190	-	-	3	3	193	193
17 - CELLULE MALTRAITANCE																
53	11	17	12.32	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature en matière de lutte contre la maltraitance et l'aide aux victimes	140	140	50	50	1	9	191	199	
Totaux Activité 17																
								CELL	140	140	50	50	1	9	191	199
18 - OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES																

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	11	18	41.01	4130	3	CELL	Dotation à l'Observatoire des politiques culturelles	173	173	-	-	-	-	173	173
							Totaux Activité 18								
							CELL	173	173	-	-	-	-	173	173
							19 - CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS								
54	11	19	12.02	1211	3	CELL	Dépenses généralement quelconques relatives au Conseil supérieur de l'Education aux Médias	153	153	-	-	-	-	153	153
54	11	19	33.03	3300	3	CELL	Soutiens divers dans l'éducation aux médias	710	710	-	-	-	-	710	710
							Totaux Activité 19								
							CELL	863	863	-	-	-	-	863	863
							Totaux PROGRAMME 1								
							CELL	5.131	5.219	50	50	4	12	5.185	5.281

PROGRAMME 2

FORMATION - RECRUTEMENT - SÉLECTION - CONTRÔLE MÉDICO-SPORTIF

							20 - ACTION EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA SANTÉ								
54	11	20	01.01	1211	3	FBM	Fonds budgétaire en matière de prévention et de lutte contre le dopage dans le sport	40	40	-	-	20	20	60	60
54	11	20	12.36	1211	3	CELL	Contrôle médico-sportif	454	454	-	-	12	12	466	466
54	11	20	12.38	1211	3	CELL	Pool de médecins contrôleurs indépendants et accompagnateurs agréés	212	212	-	-	-	-	212	212
54	11	20	33.01	3300	1	CELL	Contribution au fonctionnement de l'Agence mondiale antidopage	94	94	-	-	-3	-3	91	91
54	11	20	45.01	3300	3	CELL	Subvention et dotation à la Commission interfédérale disciplinaire en matière de dopage	134	134	-	-	-9	-9	125	125
				4550											
							Totaux Activité 20								
							CELL	894	894	-	-	-	-	894	894
							FBM	40	40	-	-	20	20	60	60
							21 - FORMATION - RECRUTEMENT - SÉLECTION								
54	11	21	01.02	1112	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec le paiement de primes liées aux formations	168	168	-	-	-	-	168	168
				1111											
54	11	21	01.03	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la modernisation des services publics	195	195	-	-	-	-	195	195
				1221											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
54	11	21	01.05	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature en matière d'E-Gouvernement	434	434	-	-	-	-	434	434
				1221											
54	11	21	01.07	1211	3	CELL	Dépense de toute nature pour le Centre d'expertise du numérique (CEN)	200	200	-	-	-	-	200	200
				1221											
54	11	21	12.01	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services dans le domaine de l'accueil des nouveaux agents	34	34	-	-	-	-	34	34
				1221											
54	11	21	12.02	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats des biens non durables et de services dans le domaine du développement des compétences	763	711	247	155	-	-	1.010	866
				1221											
54	11	21	12.03	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en matière de protection des données à caractère personnel	194	194	-	-	-	-	194	194
				1221											
54	11	21	41.02	4550	3	CELL	Dotation à l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie	2.592	2.592	-	-	-	-	2.592	2.592
54	11	21	74.01	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	20	20	-	-	-	-	20	20
				7422											
Totaux Activité 21															
							CELL	4.600	4.548	247	155	-	-	4.847	4.703
Totaux PROGRAMME 2															
							FBM	40	40	-	-	20	20	60	60
							CELL	5.494	5.442	247	155	-	-	5.741	5.597
Crédits Totaux Programme 2								5.534	5.482	247	155	20	20	5.801	5.657

PROGRAMME 3

DEVOIR DE MÉMOIRE ET INFORMATION, PROMOTION,
RAYONNEMENT DE LA CULTURE FRANÇAISE ET DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**31 - INFORMATIQUE, PROMOTION, RAYONNEMENT DE LA LANGUE,
DE LA CULTURE FRANÇAISE ET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

56	11	31	12.10	1211	3	CELL	Actions de promotion et fonctionnement de la Cellule de lutte contre la Pauvreté, jetons de présence conseil de la lutte contre la pauvreté	196	196	-	-	-	-	196	196
				1221											
51	11	31	12.11	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature en matière de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique	800	800	-	-	-	-	800	800
				1221											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
51	11	31	12.25	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature pour la coordination des matières transversales, l'information, la promotion et le rayonnement de la Communauté française, en Belgique et à l'étranger	-	-	-	-	-	-	-	-	
51	11	31	31.01	4140 4170	3	CELL	Subvention au fonds d'investissement Start destinée à couvrir ses frais de fonctionnement	205	205	-	-	-	-	205	205	
56	11	31	33.02	3300 4312 4322 4550	3	CELL	Soutien aux projets transversaux et locaux de promotion des droits culturels et de l'interculturalité	5.033	3.417	-	-	-	-	5.033	3.417	
51	11	31	33.04	3300	3	CELL	Subventions allouées dans le cadre du développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique	200	200	-	-	-	-	200	200	
51	11	31	33.05	3300 4322 4550	3	CELL	Subventions de toute nature allouées en vue de la coordination des matières transversales, de l'information, du rayonnement, de la notoriété et de la promotion de la Communauté française en Belgique et à l'étranger	1.454	1.654	-	-	-	-	1.454	1.654	
56	11	31	33.10	3300	3	CELL	Financement du décret relatif à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités sociales	3.275	1.400	-	-	-	-	3.275	1.400	
52	11	31	33.11	3300 4322	3	CELL	subventions allouées dans le cadre d'actions de promotion de la citoyenneté, de la lutte contre la pauvreté, de la réduction des inégalités sociales, du vivre ensemble et des valeurs de la Communauté française	624	624	-	-	-	-	624	624	
56	11	31	41.01	4540	2	CELL	Financement du protocole de collaboration de lutte contre les discriminations	59	59	-	-	-	-	59	59	
51	11	31	41.02	4534	3	CELL	Financement de l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté française dans le cadre du renforcement des synergies en matière statistiques	165	165	-	-	-	-	165	165	
51	11	31	41.03	4322	3	CELL	Subventions aux institutions publiques organisatrices des fêtes de la Communauté française	220	220	-	-	-	-	220	220	
51	11	31	85.01	8517	3	CELL	Octroi de crédit de la Communauté française au fonds START	-	5.000	-	-	-	-	-	5.000	
							Totaux Activité 31									
							CELL	12.231	13.940	-	-	-	-	12.231	13.940	

32 - EGALITÉ DES CHANCES

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
56	11	32	01.03	3300	3	CELL	Initiative en matière de lutte contre le racisme	164	164	-	-	-	-	164	164
52	11	32	01.05	1211	3	CELL	Provision en faveur de repas complets, sains et durables au sein des établissements scolaires d'enseignement fondamental ordinaire ou spécialisé, organisés ou subventionnés reconnus par la Communauté française (voir décision du Gouvernement du 21 février 2024)	21.400	19.900	-	-	-	-	21.400	19.900
				4150											
				4312											
				4322											
				4326											
				4430											
56	11	32	11.12	3300	2	CELL	Indemnités pour chargés de mission du Comité de suivi relatif au suivi du Plan Droits des Femmes	10	10	-	-	-	-	10	10
56	11	32	12.30	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services. Actions diverses dans le domaine de l'égalité des chances en Communauté française	152	152	-	-	-12	-12	140	140
				1221											
56	11	32	12.31	1211	2	CELL	Actions diverses dans le domaine du droit des femmes	93	123	-	-	-	-	93	123
56	11	32	33.01	3300	2	CELL	Subventions relatives à la lutte contre les violences faites aux femmes	72	1.220	-	-	12	12	84	1.232
56	11	32	33.02	3300	3	CELL	Initiatives en lien avec l'Égalité des chances, la lutte contre toutes formes de discrimination, l'interculturalité et la Citoyenneté en FWB	1.941	1.941	40	-	-	-	1.981	1.941
				4312											
				4322											
				4430											
				4550											
56	11	32	33.06	3300	2	CELL	Subvention pour des projets visant EVRAS	100	100	-	-	-	-	100	100
56	11	32	33.08	3300	2	CELL	Subventions pour des projets dans le domaine des droits des femmes en Communauté Française	1.158	397	-	-	-	-	1.158	397
56	11	32	41.01	4312	2	CELL	Financement de la politique locale d'égalité des femmes et des hommes	49	49	-	-	-	-	49	49
56	11	32	41.03	4312	2	CELL	Subventions dans le domaine des droits des femmes en Communauté française	-	60	-	-	-	-	-	60
56	11	32	45.01	4540	3	CELL	Dotation au fonctionnement du Centre interfédéral pour l'Égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations	357	357	-	-	-3	-3	354	354
Totaux Activité 32															
CELL								25.496	24.473	40	-	-3	-3	25.533	24.470

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33 - COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE															
51	11	33	33.04	3300	4	CELL	Subvention allouée dans le cadre de la coopération entre les Communautés française et germanophone (loi du 31 décembre 1983 - art. 55, § 3)	75	75	-	-	-	-	75	75
Totaux Activité 33															
						CELL		75	75	-	-	-	-	75	75
34 - MANIFESTATIONS DIVERSES															
51	11	34	33.03	3300	3	CELL	Subvention à la Fondation Mons 2025 – Rayonnement Capitale culturelle FWB	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 34															
						CELL		-	-	-	-	-	-	-	-
35 - INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION															
52	11	35	01.01	0100	3	CELL	Provision pour dépenses de personnel et d'informatique dans le cadre du Pacte d'Excellence	4.228	4.228	-	-	506	506	4.734	4.734
52	11	35	12.01	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature pour achats de biens non durables et de services dans le cadre du Pacte d'Excellence	10	10	-	-	-	-	10	10
51	11	35	33.03	3300	4	CELL	Subventions diverses consenties pour la coopération entre les 3 Communautés dans le domaine de l'éducation	30	30	-	-	-	-	30	30
Totaux Activité 35															
						CELL		4.268	4.268	-	-	506	506	4.774	4.774
36 - INTERVENTIONS DIVERSES DE LA LOTERIE NATIONALE															

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	11	36	01.01	3300	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à la répartition du bénéfice annuel de la Loterie nationale entre les attributaires (C)	23.135	23.135	-	-	978	978	24.113	24.113
				3132											
				4120											
				4170											
				4316											
				4322											
				4326											
				4340											
				4352											
				4430											
				4534											
				4540											
Totaux Activité 36															
FBM								23.135	23.135	-	-	978	978	24.113	24.113
37 - PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT															
53	11	37	12.01	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à l'information et à l'organisation de manifestations, dans le cadre de travaux internationaux	265	265	-	-	-	-	265	265
53	11	37	12.11	1211	1	CELL	Frais généraux relatifs à la protection des droits de l'enfant	105	105	-	-	-	-	105	105
				3300											
				3441											
				7422											
53	11	37	33.01	3300	3	CELL	Subventions relatives à la diffusion de la convention des droits de l'enfant, à la formation et à l'information et à l'organisation de manifestations, dans le cadre des travaux internationaux	225	225	-	-	-1	-9	224	216
				4140											
Totaux Activité 37															
CELL								595	595	-	-	-1	-9	594	586
38 - DÉMOCRATIE OU BARBARIE															
51	11	38	01.01	3300	3	CELL	Financement du décret relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocides et des crimes contre l'humanité	1.830	810	-	-	-	-	1.830	810
				4150											
				4312											
				4322											
				4326											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
51	11	38	12.01	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux actions de la cellule Mémoire – Extrémismes – Radicalisme	499	499	25	25	-	-	524	524	
51	11	38	12.02	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature destinées à mettre en œuvre la commémoration de l'abolition de l'esclavage et la commémoration de l'indépendance du Congo	-	-	-	-	-	-	-	-	
51	11	38	12.03	1211	1	CELL	Recherches, préparation et organisation de colloques dans le cadre de la lutte contre les extrémismes	-	-	-	-	-	-	-	-	
51	11	38	33.02	3300	3	CELL	Subventions diverses en lien avec les actions de la cellule Mémoire – Extrémismes – Radicalisme	100	100	-	-	-	-	100	100	
Totaux Activité 38																
								CELL	2.429	1.409	25	25	-	-	2.454	1.434
Totaux PROGRAMME 3																
								CELL	45.094	44.760	65	25	502	494	45.661	45.279
								FBM	23.135	23.135	-	-	978	978	24.113	24.113
Crédits Totaux Programme 3								68.229	67.895	65	25	1.480	1.472	69.774	69.392	

PROGRAMME 5
CABINETS DISSOUS

50 - CHARGES LIÉES AUX CABINETS DISSOUS

51	11	50	11.03	1111	3	CELL	Charges du personnel liées aux cabinets dissous	-	-	-	-	-	-	-	-
				1112											
				1120											
				1131											
				1140											
				1211											
51	11	50	11.06	1111	3	CELL	Traitements et indemnités quelconques des agents mis à disposition des Ministres sortant de charge	597	597	-	-	-97	-97	500	500
				1112											
				1120											
				1131											
				1140											
51	11	50	12.02	1211	1	CELL	Charges liées aux cabinets dissous	100	100	-	-	-	-	100	100
				1250											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 50																
								CELL	697	697	-	-	-97	-97	600	600
Totaux PROGRAMME 5																
								CELL	697	697	-	-	-97	-97	600	600
PROGRAMME 7																
CORPS INTERMINISTÉRIEL DES COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT																
70 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES COMMISSAIRES																
51	11	70	11.04	1111	3	CELL	Rémunération du personnel autre que statutaire	1.484	1.484	-	-	17	17	1.501	1.501	
51	11	70	12.01	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	125	125	-	-	-	-	125	125	
51	11	70	12.02	1211	3	CELL	Dépenses inhérentes à la mise en œuvre du Décret gouvernance	170	170	-	-	-	-	170	170	
51	11	70	74.01	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux Activité 70																
								CELL	1.779	1.779	-	-	17	17	1.796	1.796
Totaux PROGRAMME 7																
								CELL	1.779	1.779	-	-	17	17	1.796	1.796
PROGRAMME 8																
CELLULE FISCALE ET CELLULE D'INFORMATIONS FINANCIÈRES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																
80 - CELLULE FISCALE																
51	11	80	11.01	1111	1	CELL	Traitements et indemnités du personnel	75	75	-	-	175	175	250	250	
51	11	80	12.01	1211	1	CELL	Frais de fonctionnement	21	21	-	-	-10	-10	11	11	

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
51	11	80	74.01	1211	1	CELL	Dépenses patrimoniales	10	10	-	-	-10	-10	-	-	
				7410												
				7422												
Totaux Activité 80																
								CELL	106	106	-	-	155	155	261	261
81 - CELLULE D'INFORMATIONS FINANCIÈRES																
51	11	81	11.01	1111	1	CELL	Traitements et indemnités du personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	
				1112												
				1120												
				1131												
51	11	81	12.01	1221	3	CELL	Frais de fonctionnement	362	362	-	-	-130	-130	232	232	
51	11	81	74.01	1211	1	CELL	Dépenses patrimoniales	-	-	-	-	-	-	-	-	
				7410												
				7422												
Totaux Activité 81																
								CELL	362	362	-	-	-130	-130	232	232
82 - CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE AU SERVICE COMMUN D'AUDIT																
54	11	82	45.01	4534	4	CELL	Contribution liée aux traitements et indemnités du personnel du Service Commun d'Audit	1.533	1.533	-	-	-	-	1.533	1.533	
54	11	82	45.02	4534	4	CELL	Contribution liée aux dépenses de fonctionnement du Service Commun d'Audit	97	97	-	-	-	-	97	97	
Totaux Activité 82																
								CELL	1.630	1.630	-	-	-	-	1.630	1.630
Totaux PROGRAMME 8																
								CELL	2.098	2.098	-	-	25	25	2.123	2.123

PROGRAMME 9

PILOTAGE DU BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

90 - DÉPENSES DE TOUTES NATURES VISANT LA RÉALISATION D'ANALYSES DE DÉPENSES

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	11	90	01.01	1211	3	CELL	Dépenses de toutes natures visant la réalisation d'analyses de dépenses	361	361	-	-	-	-	361	361
				1221											
				4430											
51	11	90	33.04	4430	3	CELL	Subvention au Centre de recherches en économie régionale et politique économique (CERPE)	59	59	-	-	-	-	59	59
Totaux Activité 90															
							CELL	420	420	-	-	-	-	420	420
Totaux PROGRAMME 9															
							CELL	420	420	-	-	-	-	420	420
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 11															
							CELL	336.970	317.261	-28.888	-27.271	-132.003	-129.317	176.079	160.673
							CELNL	429.270	429.270	-	-	802	802	430.072	430.072
							FBM	23.175	23.175	-	-	998	998	24.173	24.173
Crédits Totaux division organique 11								789.415	769.706	-28.888	-27.271	-130.203	-127.517	630.324	614.918

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 12 INFORMATIQUE

PROGRAMME 1 INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

14 - DOTATION ETNIC - CYBERÉCOLES

54	12	14	41.01	4140	4	CELL	Dotation à l'Entreprise publique des Technologies Numériques de l'Information et de la Communication (ETNIC)	114.123	114.123	-	-	-	-	114.123	114.123
----	----	----	-------	------	---	------	--	---------	---------	---	---	---	---	---------	---------

Totaux Activité 14

						CELL		114.123	114.123	-	-	-	-	114.123	114.123

15 - EXPERTISE NUMÉRIQUE

54	12	15	01.01	1211 4140 7422	1	CELL	Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique	-	-	-	-	-	-	-	-
54	12	15	01.05	1211 4140 7422	1	CELL	Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique	-	-	-	-	-	-	-	-
54	12	15	01.06	1211 4140 7422	3	CELL	Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique	-	-	-	-	-	-	-	-
54	12	15	01.08	1211 4140 7422	1	CELL	Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique	-	-	-	-	-	-	-	-
54	12	15	01.09	1211 4140 7422	3	CELL	Dépenses en liens avec le numérique et l'informatique	302	302	-	-	-75	-75	227	227
52	12	15	01.10	0100 3432 4130 4140 4150 4316 4326 4430	3	CELL	Provision pour la stratégie numérique dans l'enseignement	15.000	15.000	-	-	-	-	15.000	15.000

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux Activité 15															
							CELL	15.302	15.302	-	-	-75	-75	15.227	15.227
Totaux PROGRAMME 1															
							CELL	129.425	129.425	-	-	-75	-75	129.350	129.350
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 12															
							CELL	129.425	129.425	-	-	-75	-75	129.350	129.350

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 13 GESTION DES IMMEUBLES

PROGRAMME 0 SUBSISTANCE

01 - BIENS, SERVICES ET INDEMNITÉS

54	13	01	12.20	1211 1221	3	CELL	Services de l'Administrateur général et dépenses permanentes pour l'achat de biens non-durables et de services	31	31	-	-	-	-	31	31
							Totaux Activité 01								
							CELL	31	31	-	-	-	-	31	31
							Totaux PROGRAMME 0								
							CELL	31	31	-	-	-	-	31	31

PROGRAMME 1 IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

11 - GESTION DES IMMEUBLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

54	13	11	12.07	1211	3	CELL	Frais exceptionnels de services et d'acquisitions de biens non durables	-	-	-	-	-	-	-	-
54	13	11	41.01	4130	3	CELL	Dotation pour les infrastructures administratives	28.735	28.735	-	-	1.880	1.880	30.615	30.615
54	13	11	41.02	4130	3	CELL	Dotation exceptionnelle visant à transférer l'encours pour les infrastructures administratives au SACA pour les infras non-scolaires	-	-	-	-	-	-	-	-
54	13	11	41.03	4130	3	CELL	Dotation pour le Master Plan des infrastructures de la Communauté française hors scolaire	30.833	30.833	-	-	-307	-307	30.526	30.526
54	13	11	72.32 7200 7422	1211	3	CELL	Achats de terrains et de bâtiments, construction, aménagement et premier équipement de bâtiment	-	-	-	-	-	-	-	-
54	13	11	72.33	7200	1	CELL	Investissements générateurs d'économies d'énergie	-	-	-	-	-	-	-	-
							Totaux Activité 11								
							CELL	59.568	59.568	-	-	1.573	1.573	61.141	61.141

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
12 - LOYERS, CHARGES ET ÉNERGIES																
54	13	12	12.02	1211	1	CELL	Charges locatives	-	-	-	-	-	-	-	-	
54	13	12	12.03	1211	1	CELL	Eau et énergies	-	-	-	-	-	-	-	-	
54	13	12	12.06	1212	1	CELL	Loyers de biens immobiliers administratifs en ce	-	-	-	-	-	-	-	-	
				1211			compris les loyers, canons, impôts et taxes régionales grevant les bâtiments									
Totaux Activité 12																
								CELL	-	-	-	-	-	-	-	-
13 - BIENS, SERVICES, ASSURANCES																
54	13	13	12.22	1211	1	CELL	Paiement de primes d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux Activité 13																
								CELL	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux PROGRAMME 1																
								CELL	59.568	59.568	-	-	1.573	1.573	61.141	61.141
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 13																
								CELL	59.599	59.599	-	-	1.573	1.573	61.172	61.172

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 14 RELATIONS INTERNATIONALES ET FONDS EUROPÉENS

PROGRAMME 1 RELATIONS INTERNATIONALES

11 - WALLONIE BRUXELLES INTERNATIONAL

51	14	11	01.01	0100	3	CELL	Provision interdépartementale pour les dépenses liées à la Présidence belge de l'Union européenne en 2024	960	2.441	-960	-2.441	-	-	-	-
51	14	11	12.01	1211	3	CELL	Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre de la Présidence belge de l'Union Européenne	-	-	-	700	-	-	-	700
51	14	11	41.01	4534	3	CELL	Dotation à Wallonie Bruxelles International	46.945	46.945	-	-	-290	-290	46.655	46.655
51	14	11	41.02	4534	3	CELL	Subventions inhérentes à des actions et des manifestations diverses dans le cadre de la Présidence belge de l'Union Européenne	-	-	241	655	-	-	241	655
Totaux Activité 11															
CELL								47.905	49.386	-719	-1.086	-290	-290	46.896	48.010

12 - INTERVENTIONS DIVERSES DANS LE CADRE DES RELATIONS INTERNATIONALES

51	14	12	12.71	1211	3	CELL	Dépenses inhérentes à des actions et manifestations diverses dans le cadre des relations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-
51	14	12	12.72	1211	.	FBM	Fonds budgétaire relatif aux activités organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles durant la présidence du Comité des ministres du Conseil de l'Europe	-	-	-	-	-	-	-	-
51	14	12	33.02	3300 4534 4550	3	CELL	Subventions diverses dans le cadre des relations internationales	1.402	1.402	-	-	-	-	1.402	1.402
51	14	12	33.03	4140	3	CELL	Subvention à l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique dans le cadre de la Francophonie	-	40	-	-	-	-	-	40

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 12																
								CELL	1.402	1.442	-	-	-	-	1.402	1.442
								FBM	-	-	-	-	-	-	-	-
13 - INTERVENTION EN FAVEUR DE LA COCOF																
51	14	13	45.01	4511	4	CELL	Dotation complémentaire à la Cocof (relations internationales)	294	294	-	-	-	-	294	294	
Totaux Activité 13																
								CELL	294	294	-	-	-	-	294	294
Totaux PROGRAMME 1																
								CELL	49.601	51.122	-719	-1.086	-290	-290	48.592	49.746
								FBM	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits Totaux Programme 1								49.601	51.122	-719	-1.086	-290	-290	48.592	49.746	
PROGRAMME 2																
ACTIONS RELATIVES AUX FONDS EUROPÉENS																
22 - ACTIONS ET ÉTUDES DIVERSES																
51	14	22	01.03	1211	4	CELL	Provision interdépartementale pour la programmation des cofinancements européens	3.005	1.000	-	-	-2.548	-766	457	234	
51	14	22	12.11	1211	3	CELL	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, plan de communication, échanges d'expériences, organisation des Comités de suivi – Cofinancement Agence FSE	-	-	-	-	-	-	-	-	
51	14	22	41.01	4130	3	CELL	Dotation à l'agence FSE	1.280	1.280	-	-	-	-	1.280	1.280	
Totaux Activité 22																
								CELL	4.285	2.280	-	-	-2.548	-766	1.737	1.514
Totaux PROGRAMME 2																
								CELL	4.285	2.280	-	-	-2.548	-766	1.737	1.514

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 3																
DIVERSES INITIATIVES INTERNATIONALES DANS LES COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES																
<i>30 - SUBVENTIONS - COTISATIONS ET INTERVENTIONS DIVERSES - RECHERCHES ET ENQUÊTES -PARTICIPATION AUX PROGRAMMES EUROPÉENS</i>																
51	14	30	01.03	1111 1112 1120 1131 1211	3	CELL	Dépenses de toute nature pour l'unité Eurydice	-	-	-	-	-	-	-	-	
51	14	30	12.01	1211 1221 4534	3	CELL	Dépenses courantes pour l'achat de biens non durables et de services	91	91	-	-	-	-	91	91	
51	14	30	12.02	1211	4	CELL	Renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur	21	21	-	-	-	-	21	21	
51	14	30	12.03	1211 3540	4	CELL	Cotisations internationales et contributions	244	244	-	-	-	-	244	244	
51	14	30	12.04	1211 1212 1221	3	CELL	Dépenses inhérentes à des actions à des actions et interventions internationales dont des projets cofinancés – dépenses courantes	396	396	-	-	-	-	396	396	
51	14	30	41.03	4130	4	CELL	Dotation à l'Agence AEF Europe	30	30	-	-	-	-	30	30	
51	14	30	41.31	4130	3	CELL	Dotation à l'Agence francophone de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le cadre du Fonds d'aide à la mobilité dans l'enseignement supérieur	3.387	3.387	-	-	-	-	3.387	3.387	
51	14	30	43.01	4150 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Dépenses inhérentes à des actions à des actions et interventions internationales dont des projets cofinancés – subventions	132	132	-	-	-	-	132	132	
Totaux Activité 30																
								CELL	4.301	4.301	-	-	-	-	4.301	4.301
Totaux PROGRAMME 3																
								CELL	4.301	4.301	-	-	-	-	4.301	4.301

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 14								
							CELL	58.187	57.703	-719	-1.086	-2.838	-1.056	54.630	55.561
							FBM	-	-	-	-	-	-	-	-
							Crédits Totaux division organique 14	58.187	57.703	-719	-1.086	-2.838	-1.056	54.630	55.561

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX CHAPITRE I

CELL	646.606	626.413	-29.607	-28.357	-134.307	-130.663	482.692	467.393
CELNL	429.270	429.270	-	-	802	802	430.072	430.072
FBM	23.175	23.175	-	-	998	998	24.173	24.173

CHAPITRE II
SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, AUDIOVISUEL ET SPORT

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 15

INFRASTRUCTURES DE LA SANTÉ, DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA CULTURE ET DU SPORT

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE

01 - SUBSISTANCE ADMINISTRATION

51	15	01	12.01	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	5	5	-	-	-	-	5	5
Totaux Activité 01															
CELL								5	5	-	-	-	-	5	5
Totaux PROGRAMME 0															
CELL								5	5	-	-	-	-	5	5

PROGRAMME 1

CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

12 - HÔPITAUX UNIVERSITAIRES

51	15	12	01.01	3300	3	CELL	Infrastructures hospitalières universitaires – Subventionnement des travaux de construction, de reconstruction et de reconditionnement des installations	17.487	17.487	-	-	4.717	4.717	22.204	22.204
51	15	12	01.02	3300	3	CELL	Provision pour Infrastructures hospitalières universitaires – Subventionnement des travaux de construction, de reconstruction et de reconditionnement des installations	5.859	5.859	-	-	-5.859	-5.859	-	-
51	15	12	01.04	3122	1	CELL	Infrastructures hospitalières universitaires – Subventions forfaitaires en vue de l'entretien des installations	5.396	5.396	-	-	1.824	1.824	7.220	7.220
51	15	12	01.06	4534	1	FBM	Fonds budgétaire destiné à la correction des avances aux organismes assureurs	1.000	1.000	-	-	-	-	1.000	1.000
51	15	12	12.01	4534	3	CELL	Dépenses relatives à la mise en œuvre du protocole de collaboration avec l'AVIQ en matière de gestion des hôpitaux universitaires	51	51	-	-	22	22	73	73

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 12																
								CELL	28.793	28.793	-	-	704	704	29.497	29.497
								FBM	1.000	1.000	-	-	-	-	1.000	1.000
13 - AIDE À LA JEUNESSE																
53	15	13	41.01	4130	3	CELL	Dotation pour les infrastructures de l'Aide à la jeunesse	3.862	3.862	-	-	458	458	4.320	4.320	
Totaux Activité 13																
								CELL	3.862	3.862	-	-	458	458	4.320	4.320
14 - MAISONS DE JUSTICE																
53	15	14	41.01	4130	3	CELL	Dotation pour les infrastructures des Services d'Aide et de Protection de la Jeunesse (SAJ-SPJ) et des Maisons de justice	9.801	9.801	-	-	-5	-5	9.796	9.796	
Totaux Activité 14																
								CELL	9.801	9.801	-	-	-5	-5	9.796	9.796
Totaux PROGRAMME 1																
								CELL	42.456	42.456	-	-	1.157	1.157	43.613	43.613
								FBM	1.000	1.000	-	-	-	-	1.000	1.000
Crédits Totaux Programme 1																
									43.456	43.456	-	-	1.157	1.157	44.613	44.613
PROGRAMME 2																
CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DE LA CULTURE																
22 - MUSÉES																
51	15	22	41.01	4130	3	CELL	Dotation pour les infrastructures culturelles	9.398	9.398	-	-	617	736	10.015	10.134	
Totaux Activité 22																
								CELL	9.398	9.398	-	-	617	736	10.015	10.134
23 - INFRASTRUCTURES CULTURELLES																
51	15	23	01.01	1212	.	FBM	Fonds budgétaire pour l'achat de terrains et de bâtiments. Construction, aménagements et premier équipement de bâtiments d'infrastructures culturelles ainsi que des subsides	-	-	-	-	-	-	-	-	

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 23																
								FBM	-	-	-	-	-	-	-	-
24 - DÉFENSE ET MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE																
51	15	24	12.30	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la défense et à la mise en valeur de l'architecture	181	278	130	35	-	-	311	313	
				1221												
				4140												
51	15	24	33.21	3300	3	CELL	Subventions aux associations pour la défense et la mise en valeur de l'architecture	300	210	-110	50	-	-	190	260	
				4150												
				4430												
51	15	24	33.22	3300	3	CELL	Subvention à l'opérateur culturel de l'architecture en FWB	-	430	-	-	-	-	-	430	
Totaux Activité 24																
								CELL	481	918	20	85	-	-	501	1.003
27 - MAISON DE JEUNES																
53	15	27	41.01	4130	3	CELL	Dotation pour les infrastructures du secteur de la Jeunesse	184	184	-	-	-	-	184	184	
53	15	27	41.03	4130	3	CELL	Dotation exceptionnelle pour l'aménagement de locaux des mouvements de jeunesse dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires	600	600	-	-	-	-	600	600	
Totaux Activité 27																
								CELL	784	784	-	-	-	-	784	784
Totaux PROGRAMME 2																
								CELL	10.663	11.100	20	85	617	736	11.300	11.921
								FBM	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits Totaux Programme 2								10.663	11.100	20	85	617	736	11.300	11.921	

PROGRAMME 3

CHARGES D'EMPRUNT, INVESTISSEMENTS ET
SUBVENTIONS POUR INVESTISSEMENTS DU SPORT

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							32 - CENTRES SPORTIFS								
54	15	32	41.01	4130	3	CELL	Dotation pour les infrastructures sportives	16.357	16.357	-	-	1.459	1.459	17.816	17.816
							Totaux Activité 32								
							CELL	16.357	16.357	-	-	1.459	1.459	17.816	17.816
							Totaux PROGRAMME 3								
							CELL	16.357	16.357	-	-	1.459	1.459	17.816	17.816
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 15								
							CELL	69.481	69.918	20	85	3.233	3.352	72.734	73.355
							FBM	1.000	1.000	-	-	-	-	1.000	1.000
							Crédits Totaux division organique 15	70.481	70.918	20	85	3.233	3.352	73.734	74.355

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 17 AIDE À LA JEUNESSE

PROGRAMME 0 SUBSISTANCE

01 - FONCTIONNEMENT DE DIVERS SERVICES

53	17	01	01.01	0100	3	CELL	Provision de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
53	17	01	12.01	1211	3	CELL	Honoraires des avocats et des médecins. Frais de justice en matière d'affaires civiles, administratives et pénales. Jetons de présence. Frais de route et de séjour des personnes étrangères aux administrations de la Communauté française. Rémunérations d'expert étrangers à l'administration et prestations de tiers, y compris les dépenses afférentes aux années budgétaires antérieures	333	333	-	-	67	67	400	400
			1221												
53	17	01	12.02	1211	3	CELL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien, créances années antérieures. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration	1.410	1.388	-	-	2.360	590	3.770	1.978
			1212												
			1222												
			1250												
Totaux Activité 01															
							CELL	1.743	1.721	-	-	2.427	657	4.170	2.378
02 - ENERGIE															
53	17	02	12.03	1211	1	CELL	Dépenses de consommation énergétique : mazout, gaz, essence, électricité, charbon	130	130	-	-	-	-	130	130
53	17	02	12.04	1211	3	CELL	Dépenses de consommation énergétique des IPPJ	972	749	-	-	-	10	972	759
53	17	02	12.05	1211	3	CELL	Transfèrement	155	155	-	-	45	45	200	200
Totaux Activité 02															
							CELL	1.257	1.034	-	-	45	55	1.302	1.089

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
03 - FRAIS EXPOSÉS EN FAVEUR DES JEUNES DANS LE SECTEUR PUBLIC															
53	17	03	12.29	1211	1	CELL	Frais exposés en faveur des jeunes lors de missions de transfèrement, enquêtes, surveillance et assistance	2	2	-	-	-	-	2	2
53	17	03	12.32	1211 1212 3432 3441	3	CELL	Dépenses relatives à l'entretien des jeunes confiés aux Institutions Publiques de protection de la jeunesse (y compris les frais de correspondances d'action en milieu ouvert), frais de réception et de nourriture des participants aux formations et réunions organisées dans les locaux des I.P.P.J.	1.900	1.900	-	-	-	-	1.900	1.900
53	17	03	12.33	1211	3	CELL	Dépenses relatives à l'entretien des jeunes pris en charge par les Equipes Mobiles d'Accompagnement	10	10	-	-	-	-	10	10
Totaux Activité 03															
							CELL	1.912	1.912	-	-	-	-	1.912	1.912
04 - FORMATION															
53	17	04	12.33	1211 1212 1221	3	CELL	Dépenses relatives à la prise en charge de formations, de supervisions et de coaching des membres du personnel de l'Administration générale de l'Aide à la jeunesse	133	133	-	-	130	150	263	283
Totaux Activité 04															
							CELL	133	133	-	-	130	150	263	283
05 - ACHAT DE MATÉRIEL															
53	17	05	74.01	1211 7410 7422	1	CELL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	131	131	-	-	-	56	131	187
Totaux Activité 05															
							CELL	131	131	-	-	-	56	131	187
Totaux PROGRAMME 0															
							CELL	5.176	4.931	-	-	2.602	918	7.778	5.849

PROGRAMME 1

JEUNES EN DANGER ET JEUNES DÉLINQUANTS

11 - PRÉVENTION GÉNÉRALE, INITIATIVES NOVATRICES ET ACTIONS TRANSVERSALES

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
53	17	11	12.34	1211	1	CELL	Dépenses de fonctionnement des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse	-	-	-	-	-	-	-	-
53	17	11	12.35	1211	3	CELL	Dépenses relatives aux actions d'information en matière de prévention générale	59	59	-	-	15	15	74	74
53	17	11	12.37	1211	1	CELL	Dépenses relatives aux actions de prévention par les Conseils de prévention	83	83	27	27	-	-	110	110
53	17	11	12.38	1211	3	CELL	Dépenses de fonctionnement du Conseil de concertation intrasectorielle	10	10	-	-	-7	-7	3	3
53	17	11	12.39	1211	1	CELL	Dépenses de fonctionnement du Conseil de prévention	29	29	-	-	1	1	30	30
53	17	11	12.40	1211	3	CELL	Dépenses de fonctionnement du Collège de prévention	10	10	-	-	-8	-8	2	2
53	17	11	12.70	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature en matière de protection de la jeunesse et d'aide à la jeunesse	53	53	-	-	-	-	53	53
				1221											
				1222											
53	17	11	33.08	3300	3	CELL	Subventions aux actions de prévention spécialisée	621	621	-27	-27	-	-	594	594
				4150											
				4312											
				4322											
				4352											
				4353											
				4430											
				4511											
53	17	11	33.17	3300	3	CELL	Subvention au Service "Ecoute-Enfants" de la Communauté française	224	224	-	-	-	-	224	224
				4353											
53	17	11	33.18	3300	3	CELL	Subventions destinées à la réalisation d'actions transversales de l'aide à la jeunesse avec d'autres secteurs	100	100	-	-	-50	-40	50	60
Totaux Activité 11															
							CELL	1.189	1.189	-	-	-49	-39	1.140	1.150
13 - AIDES À L'ADOPTION															
53	17	13	01.01	1211	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à couvrir les dépenses de toute nature relatives à l'adoption	64	64	-	-	6	6	70	70
				3300											
53	17	13	12.74	1211	3	CELL	Dépenses liées à l'exécution des missions fixées à l'Autorité centrale communautaire (ACC) par le décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption	233	233	-	-	-	-	233	233
				1212											
				1221											
				1222											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
53	17	13	33.05	3300	3	CELL	Subventions aux organismes oeuvrant dans le domaine de l'adoption	1.216	1.216	-	-	-	-	1.216	1.216	
Totaux Activité 13																
								CELL	1.449	1.449	-	-	-	-	1.449	1.449
								FBM	64	64	-	-	6	6	70	70
14 - ETABLISSEMENTS, MILIEUX D'ACCUEIL ET INITIATIVES DIVERSES																
53	17	14	01.01	3300	3	CELL	Provision pour les recrutements en Aide à la jeunesse en vue d'atteindre le protocole 443	2.227	2.227	-	-	-1.235	-1.235	992	992	
53	17	14	01.02	3300	3	CELL	Provision pour la mise en oeuvre de mesures de soutien au secteur de l'Aide à la Jeunesse	7.067	7.067	-	-	-4.164	-4.164	2.903	2.903	
53	17	14	12.20	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en vue du recrutement de nouvelles familles d'accueil	100	100	-	-	-40	-40	60	60	
53	17	14	33.04	3441	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à subventionner des actions et des mesures d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse	15.140	16.119	-	-	-2.193	-2.193	12.947	13.926	
				3200												
				3300												
				3431												
				3432												
				4140												
				4150												
				4312												
				4316												
				4322												
				4352												
				4353												
				4430												
				4511												
				4525												
				4526												
				4534												
				4535												
53	17	14	33.07	3300	1	CELL	Subvention destinée au "Fonds Intersyndical de l'Aide sociale"	152	152	-	-	-	-	152	152	

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
53	17	14	33.10	3300	3	CELL	Subsides aux jeunes, particuliers et services couvrant les interventions d'aide décidées dans le cadre du décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la Prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la Protection de la jeunesse	2.300	2.300	-	-	94	94	2.394	2.394
				3432											
				3441											
				4120											
				4150											
				4312											
				4316											
				4322											
				4326											
				4352											
				4353											
53	17	14	33.11	3300	3	CELL	Subventions aux services de formation et de perfectionnement du personnel des différents secteurs de la Prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la Protection de la jeunesse	2.604	2.604	-	-	-21	-21	2.583	2.583
53	17	14	33.17	3300	3	CELL	Subventions aux services d'actions en milieu ouvert	39.786	39.786	-	-	453	453	40.239	40.239
				4312											
				4352											
				4353											
53	17	14	33.18	3300	3	CELL	Subventions des centres d'orientation éducative	-	-	-	-	-	-	-	-
53	17	14	33.19	3300	3	CELL	Subventions aux services d'actions restauratrices et éducatives	7.342	7.342	-	-	528	528	7.870	7.870
53	17	14	33.20	3300	1	CELL	Subventions aux Services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE)	110	110	-	-	-	-	110	110
				4140											
				4322											
				4352											
				4353											
53	17	14	33.21	3300	1	CELL	Subventions à des internats scolaires	3.000	3.000	-	-	-	-	3.000	3.000
				3441											
				4120											
				4150											
				4312											
				4316											
				4322											
				4511											
				4525											
				4526											
				4535											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
53	17	14	33.22	3300	1	CELL	Subventions à des hôpitaux et établissements conventionnés par l'INAMI	100	100	-	-	-50	-50	50	50
			3432												
			4353												
			4525												
53	17	14	33.23	3431	1	CELL	Subventions aux accueillants familiaux non accompagnés d'un service d'accompagnement de l'accueil familial	5.106	5.106	-	-	3.183	3.183	8.289	8.289
			3441												
53	17	14	33.24	3300	3	CELL	Subventions aux services d'accompagnement en accueil familial	28.084	28.084	-	-	1.131	1.131	29.215	29.215
			3431												
53	17	14	33.25	3300	3	CELL	Subventions aux services d'accompagnement des protutelles	1.261	1.261	-	-	-25	-25	1.236	1.236
53	17	14	33.27	3300	1	CELL	Subventions à des services non-agrèés pour l'accueil occasionnel des jeunes	65	65	-	-	-	-	65	65
53	17	14	33.28	3300	3	CELL	Subventions aux services résidentiels et aux services qui mettent en œuvre un projet éducatif particulier	245.296	245.296	-	-	717	717	246.013	246.013
			4312												
			4352												
			4353												
53	17	14	33.30	3300	3	CELL	Subventions des services d'aide et d'intervention éducative	-	-	-	-	-	-	-	-
53	17	14	33.32	3300	3	CELL	Subventions pour la prise en charge de jeunes dans les services d'hébergement pour adultes en difficulté en Région wallonne	297	297	-	-	14	14	311	311
53	17	14	33.33	3300	3	CELL	Subventions pour la prise en charge de jeunes dans les services d'hébergement pour adultes en difficulté en Région bruxelloise	34	34	-	-	-	-	34	34
53	17	14	33.35	3300	3	CELL	Subventions non marchand	7.831	7.831	-	-	-80	-80	7.751	7.751
			4312												
			4352												
			4353												
53	17	14	33.36	3300	3	CELL	Initiatives diverses, projets particuliers et innovants	5.732	5.732	-	-	-	-	5.732	5.732
			4150												
			4312												
			4352												
			4430												
			4511												
53	17	14	33.37	3300	3	CELL	Subventions aux Services d'Accrochage Scolaire	1.700	1.700	-	-	-	-	1.700	1.700

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
53	17	14	33.40	3300	3	CELL	Subventions au fonds Mirabel social 3132	353	353	-	-	-	-	353	353
53	17	14	33.41	3300	3	CELL	Subventions aux projets en voie d'agrément 4353	676	676	-	-	264	264	940	940
53	17	14	33.42	3300	3	CELL	Subventions aux services d'accompagnement 4352 4353	58.206	58.206	-	-	-248	-248	57.958	57.958
53	17	14	33.43	3300	3	CELL	Subventions aux services Maisons de l'adolescent 4312 4352 4353	2.966	2.966	-	-	-21	-21	2.945	2.945
53	17	14	33.44	3300	3	CELL	Subventions aux services d'accompagnement du parrainage 4353	1.345	1.345	-	-	-16	-16	1.329	1.329
53	17	14	33.45	3300	3	CELL	Subventions visant à soutenir la mise en oeuvre d'actions portées par les services d'action en milieu ouvert (AMO) 4352	1.109	1.109	-	-	-9	-9	1.100	1.100
53	17	14	33.46	3300	3	CELL	Aide forfaitaire face aux frais médicaux portés par les familles d'accueil et les services agréés	-	-	-	-	1.000	1.000	1.000	1.000
53	17	14	81.01	8112	1	FBM	Fonds budgétaire destiné aux prêts aux services agréés de l'aide à la jeunesse et aux organismes agréés d'adoption	64	64	-	-	-47	-47	17	17
							Totaux Activité 14								
							CELL	424.849	424.849	-	-	1.475	1.475	426.324	426.324
							FBM	15.204	16.183	-	-	-2.240	-2.240	12.964	13.943
							15 - ETUDES ET RECHERCHES SCIENTIFIQUES								
53	17	15	12.01	1211	3	CELL	Frais d'organisation, de route, de séjour, prestations et rémunérations de personnes étrangères aux administrations de la Communauté française liés à la réalisation d'études et recherches scientifiques 4150	-	-	-	-	-	-	-	-
53	17	15	33.06	1211	3	CELL	Financement de recherches dans le domaine de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeunesse 1221	83	83	-	-	-48	-48	35	35

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 15																
								CELL	83	83	-	-	-48	-48	35	35
16 - ACTIONS COMMUNES DU GOUVERNEMENT																
53	17	16	33.05	3300	3	CELL	Subventions du programme de transition professionnelle	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux Activité 16																
								CELL	-	-	-	-	-	-	-	-
18 - JEUNES INCASABLES																
53	17	18	33.01	3300	3	CELL	Prise en charge des jeunes à la croisée des secteurs	500	500	-	-	-32	-32	468	468	
53	17	18	33.02	3300	3	CELL	Soutien aux services d'hébergement pour les 0-6 ans	1.268	1.268	-	-	-	-	1.268	1.268	
			4353													
Totaux Activité 18																
								CELL	1.768	1.768	-	-	-32	-32	1.736	1.736
Totaux PROGRAMME 1																
								CELL	429.338	429.338	-	-	1.346	1.356	430.684	430.694
								FBM	15.268	16.247	-	-	-2.234	-2.234	13.034	14.013
Crédits Totaux Programme 1																
									444.606	445.585	-	-	-888	-878	443.718	444.707
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 17																
								CELL	434.514	434.269	-	-	3.948	2.274	438.462	436.543
								FBM	15.268	16.247	-	-	-2.234	-2.234	13.034	14.013
Crédits Totaux division organique 17																
									449.782	450.516	-	-	1.714	40	451.496	450.556

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 18 MAISONS DE JUSTICE

PROGRAMME 0 SUBSISTANCE

01 - ADMINISTRATION CENTRALE

53	18	01	12.01	1211	3	CELL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	90	90	30	30	-	-	120	120
53	18	01	74.01	1211	3	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	18	18	-	-	-	-	18	18

Totaux Activité 01

CELL	108	108	30	30	-	-	138	138
-------------	------------	------------	-----------	-----------	----------	----------	------------	------------

02 - MAISONS DE JUSTICE

53	18	02	12.01	1211	3	CELL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	126	126	-	-	-	-	126	126
53	18	02	12.02	1211	1	CELL	Dépenses informatiques (ETNIC)	-	-	-	-	-	-	-	-

Totaux Activité 02

CELL	126	126	-	-	-	-	126	126
-------------	------------	------------	----------	----------	----------	----------	------------	------------

03 - FORMATION

53	18	03	12.01	1211	3	CELL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	596	596	-	-	-30	-30	566	566
----	----	----	-------	------	---	------	--	-----	-----	---	---	-----	-----	-----	-----

Totaux Activité 03

CELL	596	596	-	-	-30	-30	566	566
-------------	------------	------------	----------	----------	------------	------------	------------	------------

Totaux PROGRAMME 0

CELL	830	830	30	30	-30	-30	830	830
-------------	------------	------------	-----------	-----------	------------	------------	------------	------------

PROGRAMME 1 CENTRE DE SURVEILLANCE ÉLECTRONIQUE

11 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

53	18	11	01.01	1211	1	FBM	Fonds budgétaire destiné à couvrir les dépenses de toute nature relatives à la surveillance électronique	60	60	-	-	-	-	60	60
----	----	----	-------	------	---	-----	--	----	----	---	---	---	---	----	----

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
53	18	11	12.01	1211	3	CELL	Dépenses pour achat de biens non durables et de services	5.795	1.853	-	-	-	328	5.795	2.181
53	18	11	34.01	3431	3	CELL	Aide financière aux détenus sans moyens de subsistance sous surveillance électronique	3.158	3.158	-	-	-	-	3.158	3.158
53	18	11	74.01	1211	3	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	-	-	-	-	-	-	-	-
				7422											
Totaux Activité 11															
						CELL		8.953	5.011	-	-	-	328	8.953	5.339
						FBM		60	60	-	-	-	-	60	60
Totaux PROGRAMME 1															
						FBM		60	60	-	-	-	-	60	60
						CELL		8.953	5.011	-	-	-	328	8.953	5.339
Crédits Totaux Programme 1								9.013	5.071	-	-	-	328	9.013	5.399
PROGRAMME 2															
AIDE SPÉCIALISÉE															
24 - AIDE JURIDIQUE DE PREMIÈRE LIGNE															
53	18	24	33.12	1211	1	CELL	Subvention aide juridique de première ligne	-	-	-	-	-	-	-	-
				3300											
Totaux Activité 24															
						CELL		-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 2															
						CELL		-	-	-	-	-	-	-	-
PROGRAMME 3															
PARTENARIATS															
31 - MISSIONS DU DÉCRET DU 13 OCTOBRE 2016															
53	18	31	33.12	1211	3	CELL	Subventions aux services agréés pour l'aide juridique de première ligne	1.209	1.189	-	-	-	15	1.209	1.204
				4170											
53	18	31	33.13	3300	3	CELL	Subventions aux services agréés pour l'aide sociale	4.063	3.971	-	-	-	44	4.063	4.015
				4322											
53	18	31	33.14	3300	3	CELL	Subventions aux services agréés pour l'aide psychologique	5.510	5.370	-	-	-	44	5.510	5.414
				4322											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
53	18	31	33.15	3300	3	CELL	Subventions aux services agréés pour l'aide au lien 4322	6.660	6.469	-	-	-	64	6.660	6.533
53	18	31	33.16	3300	3	CELL	Subventions aux services agréés pour l'aide à la communication	1.685	1.658	-	-	-	20	1.685	1.678
53	18	31	33.17	3300	3	CELL	Subventions aux services agréés pour l'accompagnement	3.686	3.623	-	-	-	25	3.686	3.648
Totaux Activité 31															
							CELL	22.813	22.280	-	-	-	212	22.813	22.492
32 - SUBVENTIONS PROJETS PARTICULIERS															
53	18	32	01.01	3300	1	FBM	Fonds budgétaire relatif aux missions définies à l'article 69 de la loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales et pour les missions définies dans le Décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant l'aide aux justiciables 4322	-	-	-	-	-	-	-	-
53	18	32	01.02	0100	3	CELL	Dépenses relatives à l'accompagnement des victimes d'urgences collectives dans le cadre du livre 8 du décret du 5 octobre 2023 introduisant le Code de la justice communautaire	330	330	-	-	-	-	330	330
53	18	32	01.03	0100	3	CELL	Dépenses de toute nature relative au Procès Attentats 3300	-	51	-	-	-	-	-	51
53	18	32	33.02	3300	3	CELL	Formation à la gestion des urgences collectives	165	165	-	-	-	-	165	165
53	18	32	33.12	3300	3	CELL	Subventions pour des projets particuliers d'opérateurs actifs dans les secteurs	605	818	127	127	-	31	732	976
53	18	32	52.12	3300	1	CELL	Subvention d'aménagement et d'équipement aux associations actives dans le secteur des Maisons de justice	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 32															
							CELL	1.100	1.364	127	127	-	31	1.227	1.522
							FBM	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 3															
							CELL	23.913	23.644	127	127	-	243	24.040	24.014
							FBM	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits Totaux Programme 3								23.913	23.644	127	127	-	243	24.040	24.014

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 18															
							CELL	33.696	29.485	157	157	-30	541	33.823	30.183
							FBM	60	60	-	-	-	-	60	60
Crédits Totaux division organique 18								33.756	29.545	157	157	-30	541	33.883	30.243

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 19 ENFANCE

PROGRAMME 1 OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

11 - OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

53	19	11	01.01	1211	1	CELL	Politiques nouvelles	-	-	-	-	-	-	-	-	
				3300												
				4140												
				4322												
53	19	11	01.02	0100	3	CELL	Provision vaccins	-	-	-	-	-	-	-	-	
53	19	11	01.03	0100	3	CELL	Provision dérive barémique	3.388	3.388	-	-	-3.388	-3.388	-	-	
53	19	11	41.01	4140	3	CELL	Dotation à l'Office de la Naissance et de l'Enfance	522.572	522.572	-	-	13.544	13.544	536.116	536.116	
53	19	11	41.02	4140	3	CELL	Dotation spécifique à l'ONE pour l'informatique	37.333	37.333	-	-	-322	-322	37.011	37.011	
53	19	11	41.03	4140	3	CELL	Dotation spécifique à l'ONE liée à la réforme des milieux d'accueil	26.920	26.920	-	-	-258	-258	26.662	26.662	
53	19	11	41.04	4140	3	CELL	Dotation spécifique à l'ONE liée à la création de places	4.874	4.874	-	-	-46	-46	4.828	4.828	
53	19	11	41.05	4140	3	CELL	Dotation spécifique liée au passage au statut des accueillantes conventionnées	20.241	20.241	-	-	-194	-194	20.047	20.047	
53	19	11	41.06	4140	3	CELL	Dotation complémentaire relative au soutien aux politiques d'emploi dans le domaine de l'enfance.	48.069	48.069	-	-	-460	-460	47.609	47.609	
53	19	11	41.07	4130	3	CELL	Dotation spécifique liée aux initiatives visant à accompagner la réforme des rythmes scolaires	1.600	1.600	-	-	-	-	1.600	1.600	
				4150												
				4316												
				4326												
				4430												
53	19	11	41.08	4140	3	CELL	Dotation spécifique à l'ONE liée aux politiques nouvelles	14.721	14.721	-	-	-141	-141	14.580	14.580	
53	19	11	41.09	4140	3	CELL	Aide forfaitaire par enfant pour les milieux privés face à l'augmentation des coûts	-	-	-	-	3.600	3.600	3.600	3.600	
Totaux Activité 11																
								CELL	679.718	679.718	-	-	12.335	12.335	692.053	692.053
Totaux PROGRAMME 1																
								CELL	679.718	679.718	-	-	12.335	12.335	692.053	692.053

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 2
POLITIQUE ET ACCUEIL DE L'ENFANCE

21 - POLITIQUE ET ACCUEIL

53	19	21	01.01	1211	3	CELL	Dépenses relatives à la politique de l'enfance	-	-	-	-	-	-	-	-
				3300											
				4322											
				4352											
				4534											
				7422											
53	19	21	33.01	4540	3	CELL	Commission Nationale des Droits de l'Enfant	38	38	-	-	-	-	38	38
53	19	21	33.02	1211	3	CELL	Subventions relatives à la politique de l'enfance	102	101	-	-	-	-	102	101
				3300											
				4322											
				4352											
				4534											
				7422											
53	19	21	52.46	5210	3	CELL	Subvention d'équipement dans le cadre de la politique de l'enfance	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 21															
							CELL	140	139	-	-	-	-	140	139
Totaux PROGRAMME 2															
							CELL	140	139	-	-	-	-	140	139
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 19															
							CELL	679.858	679.857	-	-	12.335	12.335	692.193	692.192

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 20

CULTURE (HORS EDUCATION PERMANENTE, JEUNESSE, AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA)

PROGRAMME 0 SUBSISTANCE

01 - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION DE LA CULTURE

51	20	01	12.01	1211 1212 1221 1222 4140	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et aux frais divers liés aux métiers au sein de l'administration de la culture	3.673	3.498	317	317	-4	329	3.986	4.144
----	----	----	-------	--------------------------------------	---	------	---	-------	-------	-----	-----	----	-----	-------	-------

Totaux Activité 01

CELL	3.673	3.498	317	317	-4	329	3.986	4.144
-------------	--------------	--------------	------------	------------	-----------	------------	--------------	--------------

02 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'ADMINISTRATION DE LA CULTURE

51	20	02	74.01	7410 1211 7422	3	CELL	Dépenses d'investissement relatives au fonctionnement de l'administration	365	365	-	-	-	-	365	365
----	----	----	-------	----------------------	---	------	---	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

Totaux Activité 02

CELL	365	365	-	-	-	-	365	365
-------------	------------	------------	----------	----------	----------	----------	------------	------------

03 - DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES DE L'ADMINISTRATION DE LA CULTURE

51	20	03	12.02	1211	3	CELL	Dépenses énergétiques relatives au fonctionnement de l'administration de la culture	327	327	-	-	-	-	327	327
----	----	----	-------	------	---	------	---	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

Totaux Activité 03

CELL	327	327	-	-	-	-	327	327
-------------	------------	------------	----------	----------	----------	----------	------------	------------

04 - LOYERS

51	20	04	12.12	1212	3	CELL	Loyers de bâtiments à destination culturelle n'appartenant pas à la Communauté française	177	177	-	-	-	-	177	177
----	----	----	-------	------	---	------	--	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 04								
							CELL	177	177	-	-	-	-	177	177
							05 - DOTATION COCOF								
51	20	05	45.01	4511	3	CELL	Dotation à la Commission communautaire française (matières culturelles)	10.101	10.101	-	-	-	-	10.101	10.101
							Totaux Activité 05								
							CELL	10.101	10.101	-	-	-	-	10.101	10.101
							Totaux PROGRAMME 0								
							CELL	14.643	14.468	317	317	-4	329	14.956	15.114
PROGRAMME 1															
ACTIVITÉS ET SOUTIENS DE NATURE TRANSVERSALE															
							11 - EMPLOI								
51	20	11	01.01	0100	3	CELL	Provision en vue de couvrir les charges résultant de l'augmentation salariale du secteur non-marchand	67.437	67.437	-66.531	-66.531	-	-	906	906
51	20	11	11.06	3132	3	CELL	Dépenses de rémunérations relatives à l'exécution de l'arrêté royal n°25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand	3.500	3.500	-	-	-	-	3.500	3.500
				3300											
51	20	11	30.05	4534	3	CELL	Subventions au Programme de Transition Professionnelle	-	-	-	-	-	-	-	-
51	20	11	30.06	3300	3	CELL	Subventions en matière d'emploi dans le cadre de la révision du dispositif des Contrats Première Embauche (CPE)	950	950	-	-	-	-	950	950
51	20	11	33.01	3300	3	CELL	Subvention à la Confédération des Employeurs des Secteurs sportif et SocioCultuel	185	185	-	-	-	-	185	185
51	20	11	33.02	3300	3	CELL	Subvention au Fonds Intersyndical des Secteurs de la Communauté française ASBL	278	278	-	-	-2	-2	276	276
							Totaux Activité 11								
							CELL	72.350	72.350	-66.531	-66.531	-2	-2	5.817	5.817
							12 - ACCORDS DE COOPÉRATION								
51	20	12	31.01	3300	3	CELL	Accord de coopération culturelle Communauté française / Vlaamse Gemeenschap	150	150	-	-	-	-	150	150

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	20	12	31.02	3132	3	CELL	Accords de co-financement de projets culturels européens et internationaux	288	288	-	-	1.068	205	1.356	493
Totaux Activité 12															
							CELL	438	438	-	-	1.068	205	1.506	643
13 - INDEMNITÉS DE PRÉSENCE															
51	20	13	12.03	1211	3	CELL	Indemnités de présence et de lecture, frais de déplacements et frais de tiers liés aux organes consultatifs	436	436	-	-	-7	-7	429	429
Totaux Activité 13															
							CELL	436	436	-	-	-7	-7	429	429
14 - SOUTIEN TRANSVERSAL AU SECTEUR CULTUREL															
51	20	14	33.01	3300	3	CELL	Subventions forfaitaires aux fédérations culturelles octroyées dans le cadre du fonctionnement du Conseil supérieur de la Culture et de la structuration de la fonction représentative des secteurs culturels	355	355	-	-	-48	-20	307	335
51	20	14	33.02	3300	3	CELL	Soutien d'actions et d'initiatives relatives à la professionnalisation et à la formation des acteurs culturels	50	50	-	35	-	-	50	85
Totaux Activité 14															
							CELL	405	405	-	35	-48	-20	357	420
15 - PROVISIONS															
51	20	15	01.01	1211	3	CELL	Provision relative au domaine culturel, à la création et aux pratiques émergentes	-	-	-	-	-	-	-	-
51	20	15	01.02	1211	3	CELL	Mise en œuvre du PECA	7.253	5.078	-	-	488	474	7.741	5.552
				1221											
				3300											
				4150											
				4312											
				4322											
				4326											
				4430											
				7422											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 15								CELL	7.253	5.078	-	-	488	474	7.741	5.552
16 - CONVENTIONS & CP																
51	20	16	33.00	3300	3	CELL	Aides pluriannuelles dans le domaine transversal	28.714	6.252	50	50	42	-152	28.806	6.150	
Totaux Activité 16								CELL	28.714	6.252	50	50	42	-152	28.806	6.150
17 - AIDES PONCTUELLES																
51	20	17	33.00	3300	3	CELL	Aides ponctuelles dans le domaine transversal	2.982	2.982	-50	46	-	-	2.932	3.028	
Totaux Activité 17								CELL	2.982	2.982	-50	46	-	-	2.932	3.028
18 - AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS																
51	20	18	52.21	5210	3	CELL	Subventions d'aménagement et d'équipement dans les domaines de la culture, la promotion et la diffusion artistiques et l'éducation permanente	-	-	-	25	-	-	-	25	
51	20	18	63.51	6311	3	CELL	Subventions d'aménagement et d'équipement aux provinces et communes dans les domaines de la culture, la promotion et la diffusion artistiques et l'éducation permanente	-	-	-	9	-	-	-	9	
Totaux Activité 18								CELL	-	-	-	34	-	-	-	34
19 - FONDS BUDGÉTAIRE NANINNE																
51	20	19	12.32	1211	3	FBM	Fonds budgétaire pour l'assurance, le remplacement et la réparation du matériel prêté, endommagé ou non restitué	100	100	-	-	-	-	100	100	
Totaux Activité 19								FBM	100	100	-	-	-	-	100	100
Totaux PROGRAMME 1								CELL	112.578	87.941	-66.531	-66.366	1.541	498	47.588	22.073
								FBM	100	100	-	-	-	-	100	100
Crédits Totaux Programme 1									112.678	88.041	-66.531	-66.366	1.541	498	47.688	22.173

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 2															
ARTS VIVANTS															
20 - CONVENTIONS & CP															
51	20	20	33.00	3300	3	CELL	Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des arts vivants	352.916	67.816	246	-1.184	-37	-80	353.125	66.552
Totaux Activité 20															
CELL								352.916	67.816	246	-1.184	-37	-80	353.125	66.552
21 - AIDES PLURIANNUELLES															
51	20	21	33.00	3300	3	CELL	Aides pluriannuelles dans le domaine des arts vivants	-	66	-	-	37	102	37	168
Totaux Activité 21															
CELL								-	66	-	-	37	102	37	168
22 - AIDES PONCTUELLES															
51	20	22	33.00	3300	3	CELL	Aides ponctuelles dans le domaine des arts vivants	4.388	4.388	-	1.042	-	-	4.388	5.430
Totaux Activité 22															
CELL								4.388	4.388	-	1.042	-	-	4.388	5.430
23 - FACULTATIF															
51	20	23	33.00	3300	3	CELL	Aides facultatives dans le domaine des arts vivants	35	35	-	-	-	-	35	35
Totaux Activité 23															
CELL								35	35	-	-	-	-	35	35
24 - AB NOMINATIFS ARTS VIVANTS															
51	20	24	33.01	3300	3	CELL	Subvention au Théâtre National	45.376	8.720	-	-	-	-146	45.376	8.574
51	20	24	33.02	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL MARS (Mons Arts de la Scène)	36.541	7.022	-	-	-	-265	36.541	6.757
51	20	24	33.03	3300	3	CELL	Subvention au Centre chorégraphique de la Communauté française	23.326	4.483	-	28	-	-226	23.326	4.285
51	20	24	33.04	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL "Le Botanique"	16.581	3.187	-	-	-	-54	16.581	3.133
51	20	24	33.05	3300	3	CELL	Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi	13.255	2.548	-	-	-	-145	13.255	2.403
51	20	24	33.06	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL "Halles de Schaerbeek"	11.898	2.287	-	-	-	-199	11.898	2.088

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
51	20	24	33.07	3300	3	CELL	Subventions pour couvrir les frais de fonctionnement, hors contrat-programme, de l'ASBL "Les Grignoux" et les charges d'emprunt du bâtiment "la Sauvenière"	409	409	-	-	-	-	409	409	
Totaux Activité 24																
							CELL	147.386	28.656	-	28	-	-1.035	147.386	27.649	
25 - PROVISION																
51	20	25	33.00	0100	3	CELL	Provision pour conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des arts vivants	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux Activité 25																
							CELL	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux PROGRAMME 2																
							CELL	504.725	100.961	246	-114	-	-1.013	504.971	99.834	
PROGRAMME 3																
MUSIQUES																
30 - CONVENTIONS & CP																
51	20	30	33.00	3300	3	CELL	Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des musiques	77.879	14.965	-20	-14	-6.782	-345	71.077	14.606	
Totaux Activité 30																
							CELL	77.879	14.965	-20	-14	-6.782	-345	71.077	14.606	
31 - AIDES PLURIANNUELLES																
51	20	31	33.00	3300	3	CELL	Aides pluriannuelles dans le domaine des musiques	21	21	-	2	-	-	21	23	
Totaux Activité 31																
							CELL	21	21	-	2	-	-	21	23	
32 - AIDES PONCTUELLES																
51	20	32	33.00	3300	3	CELL	Aides ponctuelles dans le domaine des musiques	1.663	1.663	-	73	-	-	1.663	1.736	
Totaux Activité 32																
							CELL	1.663	1.663	-	73	-	-	1.663	1.736	
33 - AB NOMINATIFS MUSIQUE																
51	20	33	33.01	4140	3	CELL	Subvention à l'ASBL Opéra Royal de Wallonie - Centre lyrique de la Communauté française	100.540	19.320	-	-	-	-324	100.540	18.996	

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	20	33	33.02	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL Orchestre philharmonique royal de Liège et de la Communauté française	60.402	11.607	-226	-226	-7	-197	60.169	11.184
51	20	33	33.03	4140	3	CELL	Subvention à l'ASBL Orchestre Royal de Chambre de Wallonie	10.191	1.959	-	-	-	-33	10.191	1.926
51	20	33	33.04	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL Conseil de la Musique de la Communauté française	6.191	1.190	-	-	-	-20	6.191	1.170
51	20	33	33.05	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL Les Festivals de Wallonie	4.307	828	-	-	-	-14	4.307	814
							Totaux Activité 33								
							CELL	181.631	34.904	-226	-226	-7	-588	181.398	34.090
							Totaux PROGRAMME 3								
							CELL	261.194	51.553	-246	-165	-6.789	-933	254.159	50.455
PROGRAMME 4															
PATRIMOINES CULTURELS															
40 - CONVENTIONS & CP															
51	20	40	33.01	3300	3	CELL	Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des patrimoines culturels	6.246	13.877	-437	-84	-799	-131	5.010	13.662
							Totaux Activité 40								
							CELL	6.246	13.877	-437	-84	-799	-131	5.010	13.662
41 - AIDES PLURIANNUELLES															
51	20	41	33.02	3300	3	CELL	Aides pluriannuelles dans le domaine des patrimoines culturels	165	913	-	-	-	-	165	913
							Totaux Activité 41								
							CELL	165	913	-	-	-	-	165	913
42 - AIDES PONCTUELLES															
51	20	42	33.02	3300	3	CELL	Aides ponctuelles dans le domaine des patrimoines culturels	120	107	-	-	-	-	120	107
							Totaux Activité 42								
							CELL	120	107	-	-	-	-	120	107

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
43 - FACULTATIF																
51	20	43	33.03	3300	3	CELL	Aides facultatives dans le domaine des patrimoines culturels	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux Activité 43																
								CELL	-	-	-	-	-	-	-	-
44 - INVESTISSEMENTS																
51	20	44	74.21	7410	3	CELL	Dépenses d'investissement dans le domaine des patrimoines culturels	63	63	-	-	-	-	63	63	
Totaux Activité 44																
								CELL	63	63	-	-	-	-	63	63
45 - AB NOMINATIFS PATRIMOINES CULTURELS																
51	20	45	33.01	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL Domaine de Seneffe dans le cadre son activité muséale et de la gestion du domaine	1.739	1.739	-	-	-	-	1.739	1.739	
51	20	45	33.02	3300	3	CELL	Subvention à l'ASBL "Archives et musée de la littérature"	4.108	1.342	-	-	-	-	4.108	1.342	
51	20	45	33.03	3300	3	CELL	Musée de la Photographie Centre d'Art contemporain lié à la Communauté française	-	886	-	-	-	2	-	888	
51	20	45	33.04	4550	3	CELL	Keramis - Centre de la Céramique lié à la Communauté française	-	648	-	-	-	-7	-	641	
51	20	45	33.05	3300	3	CELL	Centre de la Gravure et de l'Image imprimée lié à la Communauté française	2.738	526	437	84	-	-	3.175	610	
51	20	45	33.06	4550	3	CELL	Mundaneum	1.252	409	-	-	-	-	1.252	409	
Totaux Activité 45																
								CELL	9.837	5.550	437	84	-	-5	10.274	5.629
46 - MUSÉE ROYAL DE MARIEMONT																
51	20	46	41.30	4130	3	CELL	Dotation au service administratif à comptabilité autonome - Musée Royal de Mariemont	1.292	1.292	-	-	-10	-10	1.282	1.282	
Totaux Activité 46																
								CELL	1.292	1.292	-	-	-10	-10	1.282	1.282
Totaux PROGRAMME 4																
								CELL	17.723	21.802	-	-	-809	-146	16.914	21.656

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 5															
ARTS PLASTIQUES															
51 - CONVENTIONS & CP															
51	20	51	33.00	3300	3	CELL	Aides pluriannuelles dans le domaine des arts plastiques	6.113	4.095	-	-	-	-	6.113	4.095
							Totaux Activité 51								
							CELL	6.113	4.095	-	-	-	-	6.113	4.095
52 - AIDES PONCTUELLES															
51	20	52	33.00	3300	3	CELL	Aides ponctuelles dans le domaine des arts plastiques	1.297	1.297	-	-	-	-	1.297	1.297
			3450												
			4322												
							Totaux Activité 52								
							CELL	1.297	1.297	-	-	-	-	1.297	1.297
53 - FACULTATIF															
51	20	53	74.21	7450	3	CELL	Dépenses d'investissement dans le domaine des arts plastiques	190	190	-	-	-	-	190	190
							Totaux Activité 53								
							CELL	190	190	-	-	-	-	190	190
54 - MUSÉE DES ARTS CONTEMPORAINS DU GRAND HORNU															
51	20	54	33.01	3300	3	CELL	Subvention au Musée des Arts contemporains du Grand Hornu liée par convention à la Communauté française	8.056	2.014	-	-	-	-	8.056	2.014
							Totaux Activité 54								
							CELL	8.056	2.014	-	-	-	-	8.056	2.014
							Totaux PROGRAMME 5								
							CELL	15.656	7.596	-	-	-	-	15.656	7.596

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 6															
LANGUES, LETTRES ET LIVRE															
61 - AIDES PLURIANNUELLES															
51	20	61	33.02	3300 3132 3530	3	CELL	Aides pluriannuelles dans le domaine des langues, des lettres et du livre	4.862	2.866	-	10	-313	-3	4.549	2.873
							Totaux Activité 61								
							CELL	4.862	2.866	-	10	-313	-3	4.549	2.873
62 - AIDES PONCTUELLES															
51	20	62	33.02	3300 3132 3450 3530 3560 4322	3	CELL	Aides ponctuelles dans le domaine des langues, des lettres et du livre	1.366	1.366	133	123	-	-	1.499	1.489
							Totaux Activité 62								
							CELL	1.366	1.366	133	123	-	-	1.499	1.489
63 - PRÊTS AUX ÉDITEURS ET LIBRAIRES															
51	20	63	81.03	8112	3	CELL	Prêts remboursables et aides aux libraires et aux éditeurs pour la diffusion du livre	124	124	-	-	-	-	124	124
							Totaux Activité 63								
							CELL	124	124	-	-	-	-	124	124
64 - AB NOMINATIFS LANGUES, LETTRES ET LIVRE															
51	20	64	12.01	1211 4140	3	CELL	Dotation à l'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique et au Fonds National de littérature en vertu du Décret du 4 février 1993	121	121	-	-	-	-	121	121
51	20	64	33.01	3300	3	CELL	Subvention au Fonds national de la Littérature	-	-	-	-	-	-	-	-
							Totaux Activité 64								
							CELL	121	121	-	-	-	-	121	121
							Totaux PROGRAMME 6								
							CELL	6.473	4.477	133	133	-313	-3	6.293	4.607

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 7															
ACTION CULTURELLE TERRITORIALE															
70 - CONVENTIONS & CP CENTRES CULTURELS															
51	20	70	33.00	3300	3	CELL	Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des centres culturels	8.238	31.304	13.806	13.806	-563	-576	21.481	44.534
							Totaux Activité 70								
							CELL	8.238	31.304	13.806	13.806	-563	-576	21.481	44.534
71 - CONVENTIONS & CP BIBLIOTHÈQUES															
51	20	71	33.00	3300 4312 4322	3	CELL	Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des bibliothèques	17.704	23.662	4.397	4.397	-165	-228	21.936	27.831
							Totaux Activité 71								
							CELL	17.704	23.662	4.397	4.397	-165	-228	21.936	27.831
72 - CONVENTIONS & CP CEC ET PAA															
51	20	72	33.00	3300	3	CELL	Conventions et contrats programmes indexés dans le domaine des Centres d'Expression et de Créativité et des Pratiques en Amateurs	8.567	5.222	2.625	2.625	-234	-50	10.958	7.797
							Totaux Activité 72								
							CELL	8.567	5.222	2.625	2.625	-234	-50	10.958	7.797
73 - AIDES PLURIANNUELLES															
51	20	73	33.00	3300	3	CELL	Aides pluriannuelles dans les domaines des centres culturels, des bibliothèques, des Centres d'Expression et de Créativité et des Pratiques en Amateurs	1.203	1.175	659	50	1.888	8	3.750	1.233
							Totaux Activité 73								
							CELL	1.203	1.175	659	50	1.888	8	3.750	1.233
74 - AIDES FACULTATIVES															
51	20	74	33.00	3300 4322	3	CELL	Aides facultatives dans les domaines des centres culturels, des bibliothèques, des Centres d'Expression et de Créativité et des Pratiques en Amateurs	98	62	-	-	-	-	98	62

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 74								CELL	98	62	-	-	-	-	98	62
75 - EQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LES BIBLIOTHÈQUES																
51	20	75	52.11	5210	3	CELL	Subventions aux bibliothèques reconnues pour l'achat d'équipements informatiques et de logiciels destinés à assurer la gestion des bibliothèques et la comptabilité des systèmes existants dans les réseaux de lecture publique	125	125	-	-	-	-	125	125	
Totaux Activité 75								CELL	125	125	-	-	-	-	125	125
76 - POINTCULTURE																
51	20	76	33.01	4140 4160	3	CELL	Subvention à l'ASBL PointCulture	3.640	3.640	1.111	1.225	-	-	4.751	4.865	
51	20	76	33.02	3300 4314	3	CELL	Subvention liée à la cession des centres de prêt et des pouvoirs organisateurs de droit public de l'ASBL PointCulture	180	180	-	-	-	-	180	180	
Totaux Activité 76								CELL	3.820	3.820	1.111	1.225	-	-	4.931	5.045
77 - FONDS DOCUMENTAIRES SPÉCIALISÉS																
51	20	77	43.11	4322	3	CELL	Fonds documentaires spécialisés	100	100	-	-	-	-	100	100	
Totaux Activité 77								CELL	100	100	-	-	-	-	100	100
78 - FONDS BUDGÉTAIRE LA MARLAGNE																
51	20	78	01.01	1211	3	FBM	Fonds budgétaire pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissements du Centre culturel "Marcel Hicter"	757	757	-	-	-	-	757	757	
Totaux Activité 78								FBM	757	757	-	-	-	-	757	757
79 - FONDS BUDGÉTAIRE CENTRE DE LECTURE PUBLIQUE																

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
51	20	79	12.11	1211 1221	3	FBM	Fonds budgétaire pour les dépenses courantes, achats de documents divers, de biens et de services utiles à l'accomplissement des missions dévolues aux centres de lecture publique de la Communauté française et au Service général des Lettres et du Livre (C)	142	142	-	-	-	-	142	142	
Totaux Activité 79																
								FBM	142	142	-	-	-	-	142	142
Totaux PROGRAMME 7																
								CELL	39.855	65.470	22.598	22.103	926	-846	63.379	86.727
								FBM	899	899	-	-	-	-	899	899
Crédits Totaux Programme 7									40.754	66.369	22.598	22.103	926	-846	64.278	87.626
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 20																
								CELL	972.847	354.268	-43.483	-44.092	-5.448	-2.114	923.916	308.062
								FBM	999	999	-	-	-	-	999	999
Crédits Totaux division organique 20									973.846	355.267	-43.483	-44.092	-5.448	-2.114	924.915	309.061

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 23 JEUNESSE ET ÉDUCATION PERMANENTE

PROGRAMME 1

INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES ET ALPHABÉTISATION

11 - PROMOTION ET ANIMATION EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

51	23	11	33.29	3300	3	CELL	Subventions à des activités représentant la diversité culturelle et à des actions interculturelles réalisées à l'initiative d'associations reconnues ou non reconnues	96	96	-	-	-	-14	96	82
Totaux Activité 11															

CELL	96	96	-	-	-	-14	96	82
-------------	-----------	-----------	----------	----------	----------	------------	-----------	-----------

12 - ALPHABÉTISATION

51	23	12	33.35	3300	3	CELL	Subvention pour des initiatives dans le domaine de l'alphabétisation	-	-	-	-	-	14	-	14
51	23	12	33.39	3300	3	CELL	Projet européen "Mindchangers" (dépenses hors rémunérations)	92	141	-	-	-	-	92	141

Totaux Activité 12

CELL	92	141	-	-	-	14	92	155
-------------	-----------	------------	----------	----------	----------	-----------	-----------	------------

Totaux PROGRAMME 1

CELL	188	237	-	-	-	-	188	237
-------------	------------	------------	----------	----------	----------	----------	------------	------------

PROGRAMME 2

JEUNESSE

21 - ACTIVITÉ DU SERVICE, SOUTIEN AUX ACTIVITÉS EXTRAORDINAIRES DE JEUNESSE, AUX ACTIONS DE TRANSVERSALITÉ ET AU CONSEIL DE LA JEUNESSE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

53	23	21	01.01	0100	3	CELL	Projets européens et internationaux	11	11	-	-	-	-	11	11
----	----	----	-------	------	---	------	-------------------------------------	----	----	---	---	---	---	----	----

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
53	23	21	12.30	1211 1221	3	CELL	Service de la jeunesse, dépenses de toute nature relatives aux activités du service, aux collaborations à des activités d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et de conseils de jeunesse	88	88	117	127	-	-	205	215
53	23	21	33.01	3300	3	CELL	Subvention au Conseil de la Jeunesse de la Communauté française	271	271	-	-	-2	-2	269	269
53	23	21	33.03	3300 4312	3	CELL	Projets particuliers d'animation d'organisation de jeunesse, de centres de jeunes et d'associations non reconnues	1.874	1.370	-	58	-	-	1.874	1.428
53	23	21	33.04	3300 4150 4322 4430	3	CELL	Subventions pour des projets de transversalité entre Jeunesse et d'autres secteurs	313	313	-	-	-	-	313	313
53	23	21	33.05	3300 4322	3	CELL	Subventions pour des projets de politiques locales de jeunesse	150	150	-	-	-	-	150	150
53	23	21	33.06	3300	3	CELL	Subvention liées à des activités de jeunesse entre les trois Communautés - BEL-J	100	20	-	-	-	-	100	20
53	23	21	33.07	3300	3	CELL	Campagne afin de reconnecter les jeunes aux Organisations de Jeunesse et Centres de Jeunes	300	300	-	-	-	-	300	300
53	23	21	33.08	3300	3	CELL	Subventions visant à soutenir de l'emploi, aux organisations de jeunesse, maisons et centres de jeunes	180	180	-	-	-	-	180	180
							Totaux Activité 21								
							CELL	3.287	2.703	117	185	-2	-2	3.402	2.886
23 - SUBVENTIONS ORDINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET DE PERSONNEL															
53	23	23	33.01	3300	3	CELL	Subventions aux organisations de jeunesse (décret du 20 juin 1980 et du 26 mars 2009)	25.876	25.876	13.313	13.313	-249	-249	38.940	38.940
53	23	23	33.02	3300	3	CELL	Subventions aux centres de jeunes : fonctionnement et intervention dans la rémunération des animateurs (décret du 20 juillet 2000)	41.858	33.121	15.595	15.595	-402	-318	57.051	48.398
53	23	23	33.03	3300	3	CELL	Provision visant à couvrir l'arriéré des reconnaissances des organisations de jeunesse et des centres de jeunes	-	-	-	-	-	-	-	-
53	23	23	33.20	3300	3	CELL	Subventions aux Coordinations régionales d'écoles de devoirs et à la Fédération communautaire des écoles de devoirs : fonctionnement, activités et intervention dans l'emploi (décret du 28 avril 2004)	782	566	95	95	-7	-5	870	656

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
53	23	23	52.01	5210	1	CELL	Subventions exceptionnelles pour l'aménagement et la sécurisation dans le secteur jeunesse	726	726	-	-	-	-	726	726
53	23	23	52.02	3300 5210	1	CELL	Subventions d'aménagement/équipement pour le secteur de la jeunesse	114	114	-	-	-	-	114	114
53	23	23	52.03	3300	1	CELL	Subvention à destination des mouvements de jeunesse dans le cadre de l'achat de tentes	-	-	-	-	-	-	-	-
							Totaux Activité 23								
							CELL	69.356	60.403	29.003	29.003	-658	-572	97.701	88.834
							24 - BUREAU INTERNATIONAL JEUNESSE								
53	23	24	45.01	4534	3	CELL	Dotation au Bureau International Jeunesse	45	45	-	-	-	-	45	45
53	23	24	45.02	4534	3	CELL	Subvention au bureau International de Jeunesse pour le projet "No Hate"	-	-	-	-	-	-	-	-
							Totaux Activité 24								
							CELL	45	45	-	-	-	-	45	45
							25 - FORMATION DES ANIMATEURS								
53	23	25	33.10	3300	3	CELL	Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels	1.037	458	-	-	-	-	1.037	458
53	23	25	33.11	3300	3	CELL	Subvention pour la formation des animateurs volontaires	1.268	1.212	-	-	-	-	1.268	1.212
							Totaux Activité 25								
							CELL	2.305	1.670	-	-	-	-	2.305	1.670
							Totaux PROGRAMME 2								
							CELL	74.993	64.821	29.120	29.188	-660	-574	103.453	93.435
							PROGRAMME 3								
							ÉDUCATION PERMANENTE								
							31 - ACTIVITÉS DU SERVICE								
51	23	31	12.40	1211 1221	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux activités du service et aux collaborations à des activités d'organisations d'Education permanente	39	39	-	-	-	-	39	39
51	23	31	33.06	3300	3	CELL	Subventions aux associations reconnues à durée indéterminée dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	97.677	41.694	32.917	32.917	-2.578	-952	128.016	73.659

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
51	23	31	33.08	3300	3	CELL	Subventions aux associations reconnues à durée déterminée dans le cadre du décret du 17 juillet 2003	2.002	1.895	136	136	-	-292	2.138	1.739	
51	23	31	33.10	3300	3	CELL	Subventions pour la formation des animateurs socio-culturels dans le secteur de l'Education permanente	1.825	365	-	-	4	7	1.829	372	
51	23	31	33.27	3300	3	CELL	Subventions et conventions pour des projets d'éducation permanente, de développement communautaire, d'alphabétisation des adultes, de créativité et de pratiques artistiques en amateur, réalisés à l'initiative d'organisations reconnues ou d'associations culturelles non reconnues	959	563	818	100	-	-	1.777	663	
51	23	31	33.30	3300	3	CELL	Subventions aux organisations communautaires et régionales dans le domaine des loisirs culturels en général : activités et emploi	617	617	406	406	-12	-12	1.011	1.011	
Totaux Activité 31																
								CELL	103.119	45.173	34.277	33.559	-2.586	-1.249	134.810	77.483
35 - COMMISSION DES SÉNIORS																
51	23	35	33.06	3300	3	CELL	Subvention à l'association agréée en tant que Commission des Séniors de la CF	170	57	-	-	-	-	170	57	
Totaux Activité 35																
								CELL	170	57	-	-	-	-	170	57
Totaux PROGRAMME 3																
								CELL	103.289	45.230	34.277	33.559	-2.586	-1.249	134.980	77.540
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 23																
								CELL	178.470	110.288	63.397	62.747	-3.246	-1.823	238.621	171.212

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 25 AUDIOVISUEL ET MULTIMÉDIA

PROGRAMME 1 INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES

11 - PROMOTION ET ANIMATION EN FAVEUR DE L'AUDIOVISUEL

54	25	11	01.01	1211	3	CELL	Provision pour politiques nouvelles	94	-	-12	-	-82	-	-	-
				0330											
				3132											
				3200											
				4140											
				4150											
				4430											
				5210											
54	25	11	01.02	3132	3	FBM	Fonds budgétaire pour la transition numérique	3.470	3.191	-	-	-35	-36	3.435	3.155
				3300											
				5112											
				5210											

Totaux Activité 11

CELL	94	-	-12	-	-82	-	-	-	-
FBM	3.470	3.191	-	-	-35	-36	3.435	3.155	-

12 - COMMISSIONS ET CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

54	25	12	41.03	4140	1	CELL	Dotation complémentaire en vue de couvrir les dépenses en relation avec les éventuels dommages et intérêts à payer par le CSA	-	-	-	-	-	-	-	-
54	25	12	41.04	4140	3	CELL	Dotation pour le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel	3.751	3.751	-	-	-	-	3.751	3.751

Totaux Activité 12

CELL	3.751	3.751	-	-	-	-	3.751	3.751	-
-------------	--------------	--------------	----------	----------	----------	----------	--------------	--------------	----------

13 - ORGANISMES D'AUDIOVISUEL

51	25	13	52.24	5210	1	CELL	Subventions d'équipement et d'aménagement aux associations et organismes d'audiovisuel	136	136	-	-	-	-	136	136
----	----	----	-------	------	---	------	--	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 13																
								CELL	136	136	-	-	-	-	136	136
Totaux PROGRAMME 1																
								CELL	3.981	3.887	-12	-	-82	-	3.887	3.887
								FBM	3.470	3.191	-	-	-35	-36	3.435	3.155
Crédits Totaux Programme 1								7.451	7.078	-12	-	-117	-36	7.322	7.042	
PROGRAMME 2																
CINÉMA ET VIDÉO																
21 - AIDES À LA PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE ET TÉLÉVISUELLE																
54	25	21	33.06	3300	3	CELL	Aide à des initiatives dans le domaine audiovisuel	50	104	-	-	-	-37	50	67	
51	25	21	33.07	3300	3	CELL	Subventions aux ateliers de production et ateliers d'accueil relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	-	-	1.026	1.026	-	-	1.026	1.026	
51	25	21	41.03	4130	3	CELL	Dotation au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel	24.701	24.701	20	20	-	-	24.721	24.721	
Totaux Activité 21																
								CELL	24.751	24.805	1.046	1.046	-	-37	25.797	25.814
23 - POLITIQUE DE L'AUDIOVISUEL																
54	25	23	33.02	3300 3200	1	CELL	Subventions relatives à la politique de l'audiovisuel	-	144	12	-	-	-43	12	101	
Totaux Activité 23																
								CELL	-	144	12	-	-	-43	12	101
Totaux PROGRAMME 2																
								CELL	24.751	24.949	1.058	1.046	-	-80	25.809	25.915
PROGRAMME 3																
RADIO ET TÉLÉVISION																
31 - DOTATIONS ET SUBVENTIONS EN FAVEUR DE LA RTBF																
54	25	31	41.01	4140	3	CELL	Dotation à la Radiodiffusion - Télévision Belge de la Communauté française (RTBF), y compris créances années antérieures	350.819	350.819	-	-	-5.421	-5.421	345.398	345.398	

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
54	25	31	41.02	4140	1	CELL	Dotation à la RTBF pour l'accessibilité de ses programmes	4.050	4.050	-	-	-	-	4.050	4.050
54	25	31	41.03	4140	3	CELL	Dotation à la RTBF pour cotisation au pool des parastataux	15.532	15.532	-	-	-164	-164	15.368	15.368
51	25	31	41.04	4130	3	CELL	Dotation au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel pour fonds spécial RTBF	700	700	-	-	-	-	700	700
54	25	31	41.05	4140	3	CELL	Dotation à la RTBF pour ses frais spécifiques au projet TV5	1.233	1.230	-	-	-21	-20	1.212	1.210
54	25	31	41.07	4140	3	CELL	Dotation à la RTBF pour compenser les efforts réalisés en termes de responsabilisation SEC en application du contrat de gestion	10.533	10.533	-	-	-177	-177	10.356	10.356
Totaux Activité 31															
							CELL	382.867	382.864	-	-	-5.783	-5.782	377.084	377.082
32 - EXPÉRIMENTATIONS DIVERSES EN MATIÈRE DE DIFFUSION DIRECTE PAR SATELLITE															
54	25	32	81.05	4140	3	CELL	RTBF - Soutien au projet TV5	8.310	8.310	-	-	-	-	8.310	8.310
Totaux Activité 32															
							CELL	8.310	8.310	-	-	-	-	8.310	8.310
33 - SOUTIEN AUX MÉDIAS DE PROXIMITÉ															
54	25	33	31.32	3132	3	CELL	Subventions aux médias de proximité relatives à l'emploi dans le secteur socioculturel	-	-	4.956	4.956	-	-	4.956	4.956
54	25	33	33.10	3132	3	CELL	Subventions aux médias de proximité	10.820	10.814	-	-	-182	-179	10.638	10.635
54	25	33	33.11	3300	3	CELL	Subvention au Réseau des Médias de proximité pour ses frais spécifiques liés à la sauvegarde, l'indexation et la valorisation des archives numérisées	67	262	-	-	-5	-3	62	259
54	25	33	33.13	3132	3	CELL	Subvention au réseau des médias de proximité	-	135	-	-	-	-3	-	132
54	25	33	33.14	3132	1	CELL	Subventions diverses pour les médias de proximité	4.750	1.086	-	-	-	-2	4.750	1.084
				3300											
54	25	33	41.01	4140	1	CELL	Subvention à la RTBF pour des projets d'écriture radiophonique	-	-	-	4	-	-	-	4
54	25	33	52.01	5112	1	CELL	Subventions aux médias de proximité pour l'acquisition d'équipement	347	347	-	-	-	-	347	347
				5210											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
54	25	33	52.02	5112 5210	1	CELL	Subventions exceptionnelles pour les médias de proximité pour l'acquisition d'équipement ou d'infrastructures	-	400	-	-	-	-	-	400	
Totaux Activité 33																
								CELL	15.984	13.044	4.956	4.960	-187	-187	20.753	17.817
34 - AIDE À LA CRÉATION RADIOPHONIQUE																
54	25	34	31.01	3132	3	FBM	Fonds budgétaire destiné au subventionnement de projets d'émissions radiophoniques	1.396	1.396	-	-	230	255	1.626	1.651	
54	25	34	31.02 3300	3132 3300	3	CELL	Développement d'une plateforme de podcasts et d'initiatives de mise en valeur des podcasts et création sonore de la FWB	64	74	-	-4	-	-6	64	64	
Totaux Activité 34																
								CELL	64	74	-	-4	-	-6	64	64
								FBM	1.396	1.396	-	-	230	255	1.626	1.651
35 - FRÉQUENCE RADIO DIFFUSION																
54	25	35	33.01	3300	3	CELL	Subventions pour les émissions audiovisuelles concédées aux partis politiques démocratiques	-	-	-	-	-	-	-	-	
54	25	35	51.01 3300 5112 5210	3132 3300 5112 5210	1	CELL	Soutien au secteur des médias audiovisuels pour le développement des nouvelles technologies de radiodiffusion	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux Activité 35																
								CELL	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 3																
								CELL	407.225	404.292	4.956	4.956	-5.970	-5.975	406.211	403.273
								FBM	1.396	1.396	-	-	230	255	1.626	1.651
Crédits Totaux Programme 3								408.621	405.688	4.956	4.956	-5.740	-5.720	407.837	404.924	
PROGRAMME 4																
PRESSE																
41 - AIDE DIRECTE À LA PRESSE D'OPINION																
54	25	41	31.01	3132	3	CELL	Aide à la presse quotidienne écrite francophone	12.578	12.578	-	-	-119	-119	12.459	12.459	

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
54	25	41	32.02	3200	3	CELL	Subventions visant à soutenir des initiatives dans la presse	50	275	-	-	-	-	50	275	
			3300													
54	25	41	32.03	3132	3	CELL	Aide directe à la presse d'opinion et à la presse périodique	514	514	-	-	-	-	514	514	
54	25	41	33.04	3300	3	CELL	Subvention à l'Association des Journalistes Professionnels	184	184	-	-	-	-	184	184	
54	25	41	33.05	3300	3	CELL	Subventions pour l'instance d'autorégulation de la déontologie journalistique	186	184	-	-	-	-	186	184	
54	25	41	33.06	3300	3	CELL	Subvention à l'opérateur désigné par le Gouvernement pour mettre en œuvre les aides au journalisme d'investigation	-	595	-	-	-	-6	-	589	
Totaux Activité 41																
								CELL	13.512	14.330	-	-	-119	-125	13.393	14.205
Totaux PROGRAMME 4																
								CELL	13.512	14.330	-	-	-119	-125	13.393	14.205
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 25																
								CELL	449.469	447.458	6.002	6.002	-6.171	-6.180	449.300	447.280
								FBM	4.866	4.587	-	-	195	219	5.061	4.806
Crédits Totaux division organique 25																
									454.335	452.045	6.002	6.002	-5.976	-5.961	454.361	452.086

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 26 SPORT

PROGRAMME 0 SUBSISTANCE

01 - BIENS ET SERVICES

54	26	01	12.01	1211	3	CELL	Honoraires d'avocats, médecins ou plus généralement d'experts et de spécialistes externes à la Communauté française. Frais de justice. Jetons de présence, services, prestations. Frais de route et de séjour de personnes étrangères à l'administration de la Communauté française	42	42	75	75	-	-	117	117
----	----	----	-------	------	---	------	---	----	----	----	----	---	---	-----	-----

Totaux Activité 01

CELL	42	42	75	75	-	-	117	117
-------------	-----------	-----------	-----------	-----------	----------	----------	------------	------------

02 - FOURNITURES

54	26	02	12.02	1211 1221 1250 4540	1	CELL	Dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et services : frais de bureau, transport, impôts, rétributions, publications du département, for	274	270	-	-	-	-	274	270
----	----	----	-------	------------------------------	---	------	---	-----	-----	---	---	---	---	-----	-----

Totaux Activité 02

CELL	274	270	-	-	-	-	274	270
-------------	------------	------------	----------	----------	----------	----------	------------	------------

03 - ENERGIE

54	26	03	12.03	1211 4140	1	CELL	Dépenses de consommation énergétique des centres sportifs : mazout, gaz, essence, électricité	505	505	-	-	140	140	645	645
----	----	----	-------	--------------	---	------	---	-----	-----	---	---	-----	-----	-----	-----

Totaux Activité 03

CELL	505	505	-	-	140	140	645	645
-------------	------------	------------	----------	----------	------------	------------	------------	------------

04 - MATÉRIEL DURABLE

54	26	04	74.01	1211 7410 7422	1	CELL	Achat de machines, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	20	20	-	-	-	-	20	20
----	----	----	-------	----------------------	---	------	--	----	----	---	---	---	---	----	----

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 04								CELL	20	20	-	-	-	-	20	20
05 - IMPRIMÉS, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES																
54	26	05	12.23	1211	3	CELL	Relations publiques, publicité, production et diffusion de matériel de promotion et d'information, petits imprimés divers de la Direction générale, films (achats et production éventuelle) photographies (achats, pellicule, droits d'utilisation, production)	8	8	-	-	-	-	8	8	
Totaux Activité 05								CELL	8	8	-	-	-	-	8	8
07 - ASSURANCES																
54	26	07	12.27	1211	1	CELL	Paiement des polices d'assurance	-	75	-	-	-	-	-	75	
Totaux Activité 07								CELL	-	75	-	-	-	-	-	75
Totaux PROGRAMME 0								CELL	849	920	75	75	140	140	1.064	1.135
PROGRAMME 1																
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORT																
11 - IMPRIMÉS, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES																
54	26	11	12.33	1211	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à des dépenses de toute nature en vue de la promotion des activités sportives (C)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux Activité 11								FBM	-	-	-	-	-	-	-	-
13 - MATÉRIEL NON DURABLE																
54	26	13	12.35	1211	3	CELL	Services sportifs - Achat de matériel non durable	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux Activité 13								CELL	-	-	-	-	-	-	-	-
14 - CENTRES SPORTIFS																

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
54	26	14	01.01	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la gestion des centres sportifs	1.522	1.581	-	-	-	-	1.522	1.581
				3300											
				4140											
				4430											
54	26	14	01.03	4140	4	CELL	Interventions financières en faveur du Bois Saint Jean	-	-	-	-	900	900	900	900
54	26	14	33.01	3300	3	CELL	Interventions financières pour les centres sportifs de haut niveau	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 14															
						CELL		1.522	1.581	-	-	900	900	2.422	2.481
15 - GESTION DES CENTRES SPORTIFS DU SART TILMAN															
54	26	15	12.01	1211	3	CELL	Jetons de présence et indemnités de déplacement des membres de la Commission de prévention des risques pour la santé dans le sport	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Activité 15															
						CELL		-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux PROGRAMME 1															
						FBM		-	-	-	-	-	-	-	-
						CELL		1.522	1.581	-	-	900	900	2.422	2.481
Crédits Totaux Programme 1								1.522	1.581	-	-	900	900	2.422	2.481
PROGRAMME 2															
RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENT															
21 - PROMOTION DU SPORT ET DE L'ADEPS															
54	26	21	12.30	1112	3	CELL	Promotion du sport	647	592	-	-	-	-	647	592
				1211											
				4140											
				4534											
54	26	21	12.34	1211	3	CELL	Été sport	-	-	-	-	-	-	-	-
54	26	21	33.01	3300	3	CELL	Soutien aux manifestations des clubs sportifs - promotion	600	800	-	-	-	-	600	800
				4140											
				4322											
				4430											
54	26	21	33.02	3300	3	CELL	Soutien aux mesures de promotion de l'éthique et du fair play dans le sport	163	163	-	-	-	-	163	163
				4322											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
54	26	21	33.03	3300	3	CELL	Initiatives sportives en faveur des détenus et des jeunes hébergés en IPPJ	39	35	-	-	-	-	39	35	
Totaux Activité 21																
								CELL	1.449	1.590	-	-	-	-	1.449	1.590
22 - ETUDES ET RECHERCHES DANS LE DOMAINE DU SPORT																
54	26	22	12.32	1211	3	CELL	Frais d'études et d'expertise scientifique	50	50	-	-	-	-	50	50	
Totaux Activité 22																
								CELL	50	50	-	-	-	-	50	50
Totaux PROGRAMME 2																
								CELL	1.499	1.640	-	-	-	-	1.499	1.640
PROGRAMME 3																
SUBVENTIONS DIVERSES																
31 - SUBVENTIONS POUR LE SPORT DE HAUT NIVEAU																
54	26	31	11.01	1111	3	CELL	Rémunérations et allocations diverses aux sportifs de haut niveau	1.270	1.270	-	-	-	-	1.270	1.270	
54	26	31	33.07	3300	3	CELL	Subventions à l'ASBL Comité olympique et interfédéral belge pour la participation aux Jeux Olympiques et conventions de partenariat jeunes talents sportifs	6.200	900	-	-	-900	-	5.300	900	
Totaux Activité 31																
								CELL	7.470	2.170	-	-	-900	-	6.570	2.170
34 - INSERTION SOCIALE PAR LE SPORT																
54	26	34	12.34	1211	3	CELL	Insertion sociale par la pratique du sport	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux Activité 34																
								CELL	-	-	-	-	-	-	-	-
35 - SUBVENTIONS AUX FÉDÉRATIONS, ASBL, CENTRES OU CLUBS SPORTIFS																
54	26	35	12.03	1211	3	CELL	Promotion du sport à l'école	-	-	-	-	-	-	-	-	

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
54	26	35	33.03	3300	3	CELL	Subventionnement forfaitaire du fonctionnement d'une association du sport scolaire et d'une association du sport dans l'enseignement supérieur reconnues	909	909	265	265	-7	-7	1.167	1.167
54	26	35	33.07	1211 3300	2	CELL	Subvention projet femmes et sports	100	100	-	-	-	-	100	100
54	26	35	33.11	3300 4322 4340 4550	3	CELL	Sport pour tous	-	-	-	-	-	-	-	-
54	26	35	33.15	1211	3	CELL	Promotion du sport chez les jeunes	1.000	1.000	-	-	-	-	1.000	1.000
54	26	35	33.16	3300	3	CELL	Soutien aux clubs sportifs affiliés à la fédération sportive handisport et à l'association sportive handisport de loisir	150	150	-	-	-	-	150	150
54	26	35	33.18	3300 4322 4340 4550	3	CELL	Subventions aux centres sportifs locaux	5.084	5.084	-	-	-	-	5.084	5.084
54	26	35	33.19	3300	3	CELL	Subvention à l'Association des établissements sportifs ASBL	425	85	-	-	-85	-	340	85
54	26	35	33.20	3300	3	CELL	Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives reconnues	8.267	8.267	2.246	2.246	-71	-71	10.442	10.442
54	26	35	33.21	3300	3	CELL	Subventionnement des plans programmes des fédérations sportives reconnues et de la fédération handisport	12.457	12.457	-	-	-	-	12.457	12.457
54	26	35	33.22	3300	3	CELL	Subventions forfaitaires de fonctionnement des fédérations sportives de loisirs reconnues	258	258	21	21	-2	-2	277	277
54	26	35	33.23	3300	3	CELL	Subventionnement forfaitaire de fonctionnement des associations sportives reconnues à l'exception des associations du sport scolaire et du sport dans l'enseignement supérieur reconnues	272	272	83	83	-2	-2	353	353
54	26	35	33.24	3300	3	CELL	Subventionnement forfaitaire de fonctionnement de la fédération sportive handisport et l'association sportive handisport de loisir	524	524	149	149	-4	-4	669	669
54	26	35	33.25	3300	3	CELL	Subventions forfaitaires d'une association de fédérations sportives, de fédérations sportives de loisirs et d'associations sportives francophones reconnues	156	156	73	73	-	-	229	229

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
54	26	35	33.26	3300	3	CELL	Subventions pour des formations de cadres sportifs et de moniteurs de fitness	1.000	1.000	-	-	-	-	1.000	1.000	
54	26	35	33.27	3300	3	CELL	Subvention au Comité olympique et interfédéral belge (COIB) pour la préparation des athlètes francophones	165	165	-	-	-	-	165	165	
54	26	35	33.28	3300	3	CELL	Subventions de promotion et notoriété des fédérations sportives, sportives non-compétitives et des associations	491	541	-	-	-	-	491	541	
54	26	35	33.30	3300	3	CELL	Détection et formation des jeunes par les clubs sportifs et les fédérations sportives	3.565	3.565	-	-	-	-	3.565	3.565	
54	26	35	33.32	3300	3	CELL	Subvention à une association inter-universitaire d'aide à la performance sportive – (CAPS ASBL)	5.717	765	-	-	-	-6	5.717	759	
54	26	35	33.33	3300	3	CELL	Subventions de l'organisation de modules et de programmes sportifs de promotion et de développement du sport	2.453	2.449	-	-	-21	-21	2.432	2.428	
54	26	35	52.01	5210	3	CELL	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les fédérations sportives, les clubs y affiliés, etc.	1.470	1.370	-	-	-	-	1.470	1.370	
54	26	35	52.10	5210	3	CELL	Subventions pour l'achat de matériel sportif et de psychomotricité	250	250	-	-	-	-	250	250	
			6151													
			6321													
			6410													
54	26	35	63.01	6311	3	CELL	Subventions pour l'achat de matériel sportif par les administrations communales et provinciales	150	113	-	-	-	-	150	113	
			6321													
Totaux Activité 35																
								CELL	44.863	39.480	2.837	2.837	-192	-113	47.508	42.204
36 - SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ÉVALUATION - LUTTE ANTIDOPAGE																
54	26	36	12.36	1211	3	CELL	Financement de projets de formation à destination des sportifs de haut niveau (Ariane)	40	40	-	-	-	-	40	40	
54	26	36	33.02	3510	4	CELL	Contribution à l'accord partiel élargi sur le sport (APES)	20	20	-	-	-	-	20	20	
Totaux Activité 36																
								CELL	60	60	-	-	-	-	60	60
Totaux PROGRAMME 3																
								CELL	52.393	41.710	2.837	2.837	-1.092	-113	54.138	44.434

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
PROGRAMME 4															
SERVICES SPORTIFS EXTÉRIEURS															
41 - DÉPENSES DE TOUTE NATURE POUR LES INSTALLATIONS															
54	26	41	12.40	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature et particulièrement en termes de sécurité et d'hygiène, destinées aux installations sportives des centres sportifs, des bureaux et dépôts	190	190	-	-	-	-	190	190
Totaux Activité 41															
CELL								190	190	-	-	-	-	190	190
42 - ACHAT DE MATÉRIEL NON DURABLE															
54	26	42	12.41	1211	3	CELL	Achat de matériel sportif non durable	660	329	-	-	-	-	660	329
Totaux Activité 42															
CELL								660	329	-	-	-	-	660	329
43 - EQUIPEMENT DURABLE															
54	26	43	74.01	1211	3	CELL	Achat de machines diverses, mobilier, matériel et moyens de transport terrestre	1.646	771	-	-	-	-	1.646	771
				7410											
				7422											
Totaux Activité 43															
CELL								1.646	771	-	-	-	-	1.646	771
Totaux PROGRAMME 4															
CELL								2.496	1.290	-	-	-	-	2.496	1.290
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 26															
CELL								58.759	47.141	2.912	2.912	-52	927	61.619	50.980
FBM								-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits Totaux division organique 26								58.759	47.141	2.912	2.912	-52	927	61.619	50.980

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX CHAPITRE II

CELL	2.877.094	2.172.684	29.005	27.811	4.569	9.312	2.910.668	2.209.807
FBM	22.193	22.893	-	-	-2.039	-2.015	20.154	20.878

CHAPITRE III
ÉDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 40
SERVICES COMMUNS, AFFAIRES GÉNÉRALES ET RELATIONS INTERNATIONALES

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET
RECHERCHE

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

52	40	02	12.01	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	254	254	-	-	-	-	254	254	
				1221												
				1222												
52	40	02	12.02	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature favorisant la communication interne et externe de l'Administration générale de l'Enseignement	136	136	-	-	-	-	136	136	
52	40	02	12.03	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec la communication à destination des enseignants et du monde de l'école	-	-	-	-	-	-	-	-	
52	40	02	12.04	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services au profit de la transition numérique	143	143	-	-	-	-	143	143	
				3300												
52	40	02	74.01	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	21	21	-	-	-	-	21	21	
				7422												
Totaux Activité 02																
							CELL	554	554	-	-	-	-	554	554	
Totaux PROGRAMME 0																
							CELL	554	554	-	-	-	-	554	554	

PROGRAMME 1

PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

12 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

52	40	12	01.02	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives au soutien du travail des directeurs d'établissements scolaires	46.533	46.533	-	-	-1.126	-1.126	45.407	45.407
				3300											
				4322											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
52	40	12	01.04	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la formation des directeurs d'établissements scolaires	389	389	-	-	-	-	389	389
				3300											
				4322											
52	40	12	01.05	0100	3	CELL	Dépenses relatives à la formation professionnelle continue répondant à des besoins collectifs et personnalisés	16.832	16.798	-	-	-1.025	-717	15.807	16.081
52	40	12	01.06	0100	3	CELL	Dépenses dédiées à l'organisation des demi-jours supplémentaires de formation	407	611	-	-	1.243	869	1.650	1.480
				4150											
				4326											
				4340											
				4430											
52	40	12	01.07	0100	3	CELL	Dépenses relatives aux remplacements des enseignants et à l'encadrement des élèves dans le cadre de la formation professionnelle continue	2.275	2.271	-	-	-138	-97	2.137	2.174
52	40	12	11.01	1112	3	CELNL	Intervention financière au profit des membres du personnel enseignant utilisant leur matériel informatique sur leur lieu de travail	11.163	11.163	-	-	-66	-66	11.097	11.097
52	40	12	12.01	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	141	141	-	-	47	47	188	188
				1221											
Totaux Activité 12															
						CELL	66.577	66.743	-	-	-999	-1.024	65.578	65.719	
						CELNL	11.163	11.163	-	-	-66	-66	11.097	11.097	
13 - ENSEIGNANTS - ACTION SOCIALE															
52	40	13	43.20	4316	3	CELL	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement officiel subventionné (y compris les centres PMS)	10	10	-	-	-	-	10	10
				1211											
				4326											
52	40	13	44.20	4430	3	CELL	Frais relatifs au traitements des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - En ce compris des arriérés - Enseignement libre subventionné (y compris les centres PMS)	10	10	-	-	-	-	10	10
				1211											
52	40	13	45.20	1131	3	CELL	Frais relatifs au traitement des dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles - Enseignement de la Communauté française (y compris les centres PMS)	10	10	-	-	-	-	10	10
				1211											
				3431											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 13																
								CELL	30	30	-	-	-	-	30	30
14 - CHARGÉS DE MISSION - TRANSPORTS SCOLAIRES																
52	40	14	12.01	1211	3	CELL	Dépenses inhérentes au contrôle des absences pour maladie dans l'enseignement	906	906	-	-	74	74	980	980	
Totaux Activité 14																
								CELL	906	906	-	-	74	74	980	980
16 - FORMATION EN COURS DE CARRIÈRE DU PERSONNEL ENSEIGNANT																
52	40	16	11.01	1112	3	CELL	Primes aux enseignants pour formation en cours de carrière	2.816	2.816	-	-	-	-	2.816	2.816	
Totaux Activité 16																
								CELL	2.816	2.816	-	-	-	-	2.816	2.816
Totaux PROGRAMME 1																
								CELL	70.329	70.495	-	-	-925	-950	69.404	69.545
								CELNL	11.163	11.163	-	-	-66	-66	11.097	11.097
Crédits Totaux Programme 1								81.492	81.658	-	-	-991	-1.016	80.501	80.642	
PROGRAMME 2																
PROVISIONS POUR CHARGES DIVERSES																
21 - PROVISIONS DIVERSES																
52	40	21	01.06	0100	1	CELL	Provision générale pour litiges et négociations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	
51	40	21	01.07	0100	3	CELL	Provision négociations sectorielles dans l'Enseignement	8.846	8.846	-4.000	-4.000	-206	-206	4.640	4.640	
52	40	21	01.08	0100	3	CELL	Financement complémentaire au bénéfice des établissements de l'enseignement obligatoire y compris les internats organisés par la Communauté française	-	-	-	-	-	-	-	-	
52	40	21	01.09	0100	3	CELL	Provision pour politiques nouvelles	-	-	-	-	-	-	-	-	
52	40	21	01.10	0100	1	CELL	Subventions dans le cadre de l'appel à projets "aides aux directions du fondamental" - "APE NM écoles"	2.994	2.994	-	-	-	-	2.994	2.994	
				4150												
				4314												
				4324												
				4410												

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

Totaux Activité 21

CELL	11.840	11.840	-4.000	-4.000	-206	-206	7.634	7.634
-------------	---------------	---------------	---------------	---------------	-------------	-------------	--------------	--------------

Totaux PROGRAMME 2

CELL	11.840	11.840	-4.000	-4.000	-206	-206	7.634	7.634
-------------	---------------	---------------	---------------	---------------	-------------	-------------	--------------	--------------

PROGRAMME 3

INITIATIVES ET INTERVENTIONS DIVERSES DANS LE
DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**30 - INITIATIVES DIVERSES DANS LE DOMAINE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

51	40	30	01.04	4150	3	CELL	Dotations et subventions aux institutions supérieures en exécution du décret "Support de cours"	1.319	1.319	-	-	-22	-22	1.297	1.297
				4316											
				4326											
				4430											
				4511											
51	40	30	01.05	3300	3	CELL	Dépenses en vue de favoriser le développement et la reconnaissance d'un islam moderne en Fédération Wallonie-Bruxelles	506	506	-	-	-8	-8	498	498
				4140											
				4430											
51	40	30	01.06	4150	1	CELL	Refinancement de l'enseignement supérieur	1.854	1.854	-1.854	-1.854	-	-	-	-
				4316											
				4326											
				4410											
				4430											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	40	30	01.07	3132	3	CELL	Initiatives nouvelles ou complémentaires dans le domaine de l'enseignement supérieur et de Promotion sociale	817	817	312	546	-	-	1.129	1.363
				1211											
				1221											
				3300											
				4140											
				4150											
				4160											
				4170											
				4316											
				4326											
				4430											
				4511											
51	40	30	01.10	4150	3	CELL	Soutien à l'application du Décret Paysage	7.555	7.555	-7.429	-7.429	-126	-126	-	-
				4316											
				4326											
				4410											
				4430											
51	40	30	01.11	4140	3	CELL	Financement des conseillers pour la mise en œuvre de la FIE	-	-	-	-	-	-	-	-
				4150											
				4430											
51	40	30	01.12	4140	2	CELL	Soutien aux politiques de genre	631	631	-	-	-144	-144	487	487
				4150											
				4170											
				4316											
				4326											
				4430											
				4511											
51	40	30	01.13	4150	3	CELL	Provision pour la mise en œuvre de la FIE	16.639	16.639	-	-	-2.197	-2.197	14.442	14.442
				4316											
				4326											
				4430											
				4511											
51	40	30	01.14	4140	3	CELL	Aménagements pour accessibilité dans le cadre de l'enseignement inclusif	800	800	-	-	-	-	800	800
51	40	30	01.15	3300	3	CELL	Dépenses de toute nature relative à l'orientation des étudiants	505	505	-	-	-	-	505	505
				4140											
				4430											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	40	30	01.16	3300	3	CELL	Dépenses de toute nature relative à la précarité étudiante	-	-	-	-	-	-	-	-
51	40	30	33.01 4430	4150	3	CELL	Recherches et enquêtes en matière d'éducation menées sous l'égide de l'OCDE	218	218	-	-	-	-	218	218
51	40	30	33.07 3540 4170	3300	3	CELL	Subvention à l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)	72	72	-	-	-	-	72	72
51	40	30	33.11	3300	3	CELL	Subventions aux associations d'étudiants	137	137	-	-	-1	-1	136	136
51	40	30	40.01 4316 4326 4430 4511	4150	3	CELL	Financement certificat EPC	-	-	-	-	-	-	-	-
51	40	30	40.02 4430	4150	1	CELL	Promotion de l'accessibilité à l'enseignement universitaire de premier cycle	2.400	2.400	-	-	-	-	2.400	2.400
51	40	30	40.03	4140	3	CELL	Promotion du développement durable dans l'enseignement supérieur	200	200	-	-	-	-	200	200
51	40	30	40.04	4140	1	CELL	Subvention en vue de soutenir la participation des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'initiative européenne en vue du développement de « réseaux d'Universités européennes »	534	534	-	-	-	-	534	534
51	40	30	41.02	4140	1	CELL	Promotion de l'enseignement supérieur inclusif	200	200	-	-	-	-	200	200
							Totaux Activité 30								
							CELL	34.387	34.387	-8.971	-8.737	-2.498	-2.498	22.918	23.152
							Totaux PROGRAMME 3								
							CELL	34.387	34.387	-8.971	-8.737	-2.498	-2.498	22.918	23.152
							PROGRAMME 4								
							AEQES								
							42 - PRIX - DONATIONS - FONDATIONS - LEGS								
51	40	42	01.01 3450	3441	3	FBM	Fonds budgétaire destiné à la gestion des fondations, donations, legs et prix	64	64	-	-	-	-	64	64

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 42																
								FBM	64	64	-	-	-	-	64	64
44 - AGENCE D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR																
51	40	44	41.30	4130	3	CELL	Dotation à l'Agence pour l'évaluation de la qualité dans l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française	1.245	1.245	-	-	-20	-20	1.225	1.225	
Totaux Activité 44																
								CELL	1.245	1.245	-	-	-20	-20	1.225	1.225
Totaux PROGRAMME 4																
								FBM	64	64	-	-	-	-	64	64
								CELL	1.245	1.245	-	-	-20	-20	1.225	1.225
Crédits Totaux Programme 4																
								1.309	1.309	-	-	-20	-20	1.289	1.289	

PROGRAMME 5

COLLABORATION À DIVERSES INSTITUTIONS ET ORGANISMES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT - DIVERS

55 - DÉPENSES DIVERSES RELATIVES À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR															
51	40	55	01.01	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à l'Enseignement supérieur	100	100	-	-	-	-	100	100
			3300												
			4150												
			4170												
			4316												
			4326												
			4430												
			4511												
51	40	55	01.02	4130	1	CELL	Indemnités à des tiers découlant de la responsabilité de la Communauté française en matière d'enseignement supérieur, transactions et études juridiques	-	-	-	-	-	-	-	-
			4150												
			4316												
			4326												
			4430												
			4511												
51	40	55	01.03	3300	3	CELL	Structures collectives d'enseignement supérieur	2.117	2.117	-	-	-	-	2.117	2.117

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux Activité 55															
							CELL	2.217	2.217	-	-	-	-	2.217	2.217
Totaux PROGRAMME 5															
							CELL	2.217	2.217	-	-	-	-	2.217	2.217
PROGRAMME 6															
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE SCIENTIFIQUE - SANTÉ - ADMINISTRATION															
60 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT															
51	40	60	12.01	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables	10	10	-	-	-	-	10	10
51	40	60	12.21	1211	1	CELL	Assurance des étudiants et internes et membre du personnels de l'enseignement du supérieur	-	-	-	-	-	-	-	-
51	40	60	41.40	4140	3	CELL	Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES)	5.205	5.205	-	-	-61	-61	5.144	5.144
51	40	60	41.41	4140	3	CELL	Dotation à l'ARES pour la mise en œuvre de ePaysage	3.800	3.800	-	-	-	-	3.800	3.800
51	40	60	41.70	4140	3	CELL	Pôles académiques	2.279	2.279	-	-	-25	-25	2.254	2.254
				4160											
Totaux Activité 60															
							CELL	11.294	11.294	-	-	-86	-86	11.208	11.208
Totaux PROGRAMME 6															
							CELL	11.294	11.294	-	-	-86	-86	11.208	11.208
PROGRAMME 8															
ACTIONS FONDS EUROPÉENS - INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI															
80 - ACTIONS EN MATIÈRE DE FORMATION ET DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLES															
51	40	80	01.01	1211	3	CELL	Subventions pour la mise en œuvre de projets INTERREG dans le domaine du supérieur, de la promotion sociale et de la recherche scientifique	-	-	-	-	1.338	403	1.338	403

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
52	40	80	30.01	1111	3	FBM	Fonds budgétaire pour le financement de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement de promotion sociale	6.985	6.985	-	-	339	339	7.324	7.324
				1112											
				1120											
				1131											
				1211											
				1221											
				3300											
				4314											
				4410											
52	40	80	30.02	1111	3	FBM	Fonds budgétaire pour la réalisation de programmes d'actions ou de formation et de réinsertion professionnelles dans l'enseignement obligatoire de plein exercice, ordinaire et spécialisé, et l'enseignement en alternance	22.500	22.500	-	-	-400	-400	22.100	22.100
				1112											
				1120											
				1131											
				1211											
				1221											
				3300											
				4130											
				4150											
				4312											
				4314											
				4322											
				4324											
				4410											
				4430											
				4511											
52	40	80	33.03	3300	3	CELL	Subventions pour la mise en œuvre de projets INTERREG et les services d'accrochage scolaires (SAS)	-	-	-	-	526	158	526	158
							Totaux Activité 80								
							CELL	-	-	-	-	1.864	561	1.864	561
							FBM	29.485	29.485	-	-	-61	-61	29.424	29.424

81 - RÉMUNÉRATIONS LIÉES AU PROGRAMME DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
52	40	81	01.07	1111	3	CELNL	Intervention de la Communauté française pour la réalisation d'un programme de transition professionnelle	7.009	7.009	-	-	-424	-424	6.585	6.585	
				1112												
				1120												
				1131												
				1211												
Totaux Activité 81																
								CELNL	7.009	7.009	-	-	-424	-424	6.585	6.585
Totaux PROGRAMME 8																
								CELL	-	-	-	-	1.864	561	1.864	561
								FBM	29.485	29.485	-	-	-61	-61	29.424	29.424
								CELNL	7.009	7.009	-	-	-424	-424	6.585	6.585
Crédits Totaux Programme 8								36.494	36.494	-	-	1.379	76	37.873	36.570	
PROGRAMME 9																
DISCRIMINATIONS POSITIVES DANS L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE																
91 - EXPÉRIENCE PÉDAGOGIQUE EN MILIEU PLURICULTUREL																
52	40	91	01.08	1111	3	CELL	Dépenses de toute nature dans des actions d'éducation interculturelle	32	32	-	-	-	-	32	32	
				1112												
				1120												
				1131												
				1211												
				3300												
Totaux Activité 91																
								CELL	32	32	-	-	-	-	32	32
Totaux PROGRAMME 9																
								CELL	32	32	-	-	-	-	32	32
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 40																
								CELL	131.898	132.064	-12.971	-12.737	-1.871	-3.199	117.056	116.128
								CELNL	18.172	18.172	-	-	-490	-490	17.682	17.682
								FBM	29.549	29.549	-	-	-61	-61	29.488	29.488
Crédits Totaux division organique 40								179.619	179.785	-12.971	-12.737	-2.422	-3.750	164.226	163.298	

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 41 PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT

PROGRAMME 1

SUBSISTANCE INSPECTION - DÉPENSES DE PERSONNEL

11 - PERSONNEL DE L'INSPECTION DES CENTRESPMS

52	41	11	11.03	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	253	253	-	-	150	150	403	403
				1112											
				1120											
				1131											

Totaux Activité 11

CELNL	253	253	-	-	150	150	403	403
--------------	------------	------------	----------	----------	------------	------------	------------	------------

12 - PERSONNEL DE L'INSPECTION ET ANIMATION PÉDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE

52	41	12	11.03	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	7.968	7.968	-	-	324	324	8.292	8.292
				1112											
				1120											
				1131											

Totaux Activité 12

CELNL	7.968	7.968	-	-	324	324	8.292	8.292
--------------	--------------	--------------	----------	----------	------------	------------	--------------	--------------

13 - PERSONNEL DE L'INSPECTION ET ANIMATION PÉDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

52	41	13	11.03	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	6.108	6.108	-	-	633	633	6.741	6.741
				1112											
				1120											
				1131											

Totaux Activité 13

CELNL	6.108	6.108	-	-	633	633	6.741	6.741
--------------	--------------	--------------	----------	----------	------------	------------	--------------	--------------

14 - PERSONNEL DE L'INSPECTION ET DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIAL

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
52	41	14	11.03	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	895	895	-	-	-28	-28	867	867
Totaux Activité 14															
CELNL								895	895	-	-	-28	-28	867	867
15 - PERSONNEL DE L'INSPECTION, INSPECTEUR GÉNÉRAL COORDONNATEUR ET INSPECTEURS DE RELIGION															
52	41	15	11.03	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	645	645	-	-	-135	-135	510	510
Totaux Activité 15															
CELNL								645	645	-	-	-135	-135	510	510
16 - PERSONNEL DE L'INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE															
52	41	16	11.03	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	677	677	-	-	213	213	890	890
Totaux Activité 16															
CELNL								677	677	-	-	213	213	890	890
17 - PERSONNEL DE L'INSPECTION DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE															
52	41	17	11.03	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	493	493	-	-	75	75	568	568
Totaux Activité 17															
CELNL								493	493	-	-	75	75	568	568
Totaux PROGRAMME 1															
CELNL								17.039	17.039	-	-	1.232	1.232	18.271	18.271

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 2

SUBSTANCE INSPECTION - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

25 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSPECTION

52	41	25	12.01	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	1.315	1.315	-	-	-	-	1.315	1.315
52	41	25	74.01	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	9	9	-	-	-	-	9	9

Totaux Activité 25

CELL	1.324	1.324	-	-	-	-	1.324	1.324
-------------	--------------	--------------	---	---	---	---	--------------	--------------

Totaux PROGRAMME 2

CELL	1.324	1.324	-	-	-	-	1.324	1.324
-------------	--------------	--------------	---	---	---	---	--------------	--------------

PROGRAMME 3

SERVICE ET CELLULES DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT

30 - SERVICE DE CONSEIL ET DE SOUTIEN PÉDAGOGIQUE

52	41	30	11.03	1111	3	CELNL	Traitements du personnel du Service de soutien et d'accompagnement	14.895	14.895	-	-	494	494	15.389	15.389
52	41	30	11.04	1211	3	CELL	Dépenses permanentes - Remboursement de frais de bureau ACS-APE QE et chargés de mission MFWB	154	154	-	-	-	-	154	154
52	41	30	12.01	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services du Service de soutien et d'accompagnement	1.066	1.066	-	-	-	-	1.066	1.066

Totaux Activité 30

CELL	1.220	1.220	-	-	-	-	1.220	1.220
CELNL	14.895	14.895	-	-	494	494	15.389	15.389

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
31 - SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ORGANISÉ OU SUBVENTIONNÉ PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE															
52	41	31	01.01	1211	1	CELL	Dépense de toute nature relative au subventionnement des organes de représentation et de coordination	15.210	15.210	-	-	-	-	15.210	15.210
				3300											
				4340											
Totaux Activité 31															
						CELL		15.210	15.210	-	-	-	-	15.210	15.210
Totaux PROGRAMME 3															
						CELNL		14.895	14.895	-	-	494	494	15.389	15.389
						CELL		16.430	16.430	-	-	-	-	16.430	16.430
Crédits Totaux Programme 3								31.325	31.325	-	-	494	494	31.819	31.819
PROGRAMME 4															
RECHERCHE EN ÉDUCATION, PILOTAGE INTERRÉSEAUX – ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES INTERRÉSEAUX – ORIENTATION															
40 - INSPECTION - PILOTAGE INTERRÉSEAUX															
52	41	40	01.02	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature pour le financement de projets divers en liaison avec la politique de l'enseignement	2.023	2.023	-	-	-	-	2.023	2.023
				3300											
				4430											
52	41	40	01.03	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à des appels à projets en lien avec le projet d'établissement ou le plan de pilotage des écoles fondamentales, secondaires et spécialisées.	110	110	-	-	-	-	110	110
52	41	40	01.04	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à des appels à projets pour des initiatives d'apprentissages de "gestes qui sauvent la vie"	-	-	-	-	-	-	-	-
52	41	40	01.05	4150	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives au renforcement de la gratuité scolaire	24.141	24.141	-	-	-583	-583	23.558	23.558
				4140											
				4316											
				4326											
				4430											
				4511											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
52	41	40	01.06	0100	3	CELL	Subventions octroyées dans le cadre du soutien apporté aux écoles en dispositif d'ajustement	2.071	2.071	290	-	-35	-35	2.326	2.036
				4150											
				4316											
				4326											
				4430											
52	41	40	01.08	3300	3	CELL	Kaleidi, La passion des maths et du numérique	220	220	-	-	-	-	220	220
52	41	40	01.09	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à un appel à projets en matière de démocratie scolaire et d'activités citoyennes	500	500	-	-	-	-	500	500
				3300											
				4150											
				4316											
				4326											
				4430											
				4511											
52	41	40	01.10	1112	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à un appel à projets en matière de lutte contre le harcèlement à l'école	2.195	2.195	-	-	-	-	2.195	2.195
				3300											
52	41	40	01.11	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relative aux initiatives en matière d'apprentissage des mathématiques, des sciences, du numérique et de la lecture en vue de lutter contre l'échec scolaire	-	-	-	-	-	1	-	1
				3132											
				3300											
52	41	40	01.13	4150	3	CELL	Dépenses de toute nature relative à l'acquisition des manuels scolaires, de logiciels scolaires, d'outils pédagogiques et de livres pour la jeunesse	4.475	4.475	-	-	-	-	4.475	4.475
				4140											
				4316											
				4326											
				4430											
				4511											
52	41	40	12.01	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	1.495	1.437	-	-	-	-	1.495	1.437
				1212											
				1221											
				1222											
52	41	40	12.02	1211	1	CELL	Observatoire du climat scolaire	250	250	-	-	-	-	250	250
				1212											
				1221											
				1222											
				3300											
52	41	40	33.04	3300	3	CELL	Subvention destinée à la mise en œuvre du programme "Jeunes, école, emploi, tout un programme..." - Mission locale forestoise	205	205	-	-	-3	-3	202	202
52	41	40	41.01	4140	3	CELL	Institut de la formation en cours de carrière	15.004	15.004	-	-	-1.298	-1.298	13.706	13.706

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
52	41	40	74.01	1211 7422	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	8	8	-	-	-	-	8	8
Totaux Activité 40															
CELL								52.697	52.639	290	-	-1.919	-1.918	51.068	50.721
41 - RECHERCHE EN ÉDUCATION															
52	41	41	01.10	1211 3300 4150 4430	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux recherches en éducation	516	516	-	-	-	-	516	516
52	41	41	01.11	1211 1212 1221 1222 3300 4150 4160 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux processus mis en œuvre pour améliorer la qualité et la performance de l'enseignement	4.078	4.078	-	-	-	-1	4.078	4.077
52	41	41	12.30	1211 1212 1221 1222	3	CELL	Dépenses relatives à la diffusion des résultats des recherches en éducation	10	20	-	-	-	-	10	20
52	41	41	41.01	4550	3	CELL	Office Francophone de Formation en Alternance	249	249	-	-	-	-	249	249
Totaux Activité 41															
CELL								4.853	4.863	-	-	-	-1	4.853	4.862
Totaux PROGRAMME 4															
CELL								57.550	57.502	290	-	-1.919	-1.919	55.921	55.583

PROGRAMME 5
DÉLÉGUÉS AUX CONTRATS D'OBJECTIFS ET DIRECTEURS
DE ZONES

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
50 - DÉLÉGUÉS AUX CONTRATS D'OBJECTIFS ET DIRECTEURS DE ZONES															
52	41	50	11.03	1111	3	CELNL	Traitement du personnel (Délégués aux contrats d'objectifs et Directeurs de zones)	8.320	8.320	-	-	307	307	8.627	8.627
				1112											
				1120											
				1131											
52	41	50	12.01	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	920	920	-	-	-18	-18	902	902
				1212											
				1221											
				1222											
Totaux Activité 50															
						CELL		920	920	-	-	-18	-18	902	902
						CELNL		8.320	8.320	-	-	307	307	8.627	8.627
Totaux PROGRAMME 5															
						CELNL		8.320	8.320	-	-	307	307	8.627	8.627
						CELL		920	920	-	-	-18	-18	902	902
Crédits Totaux Programme 5								9.240	9.240	-	-	289	289	9.529	9.529
PROGRAMME 6															
COLLABORATION À DIVERSES INSTITUTIONS ET ORGANISMES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT – DIVERS															
60 - SUBVENTIONS, COTISATIONS ET INTERVENTIONS DIVERSES - RECHERCHES ET ENQUÊTES															
52	41	60	33.01	3530	3	CELL	Subvention à l'AEDE - Association européenne des enseignants - Secteurs officiel et libre	3	3	-	-	-	-	3	3
52	41	60	33.11	3530	3	CELL	Subventions aux associations de parents	290	290	-	-	-4	-4	286	286
52	41	60	35.02	3530	3	CELL	Cotisations au consortium European Schoolnet	14	14	-	-	18	18	32	32
Totaux Activité 60															
						CELL		307	307	-	-	14	14	321	321
Totaux PROGRAMME 6															
						CELL		307	307	-	-	14	14	321	321
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 41															
						CELNL		40.254	40.254	-	-	2.033	2.033	42.287	42.287
						CELL		76.531	76.483	290	-	-1.923	-1.923	74.898	74.560
Crédits Totaux division organique 41								116.785	116.737	290	-	110	110	117.185	116.847

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 42
DOTATION À WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT WBE

PROGRAMME 1
FRAIS GÉNÉRAUX

11 - DOTATION À WBE

54	42	11	41.01	4140	1	CELL	Dotation à la Wallonie Bruxelles Enseignement (WBE)	41.049	41.049	-	-	-36	-36	41.013	41.013
							Totaux Activité 11								
							CELL	41.049	41.049	-	-	-36	-36	41.013	41.013
							Totaux PROGRAMME 1								
							CELL	41.049	41.049	-	-	-36	-36	41.013	41.013
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 42								
							CELL	41.049	41.049	-	-	-36	-36	41.013	41.013

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 44 BÂTIMENTS SCOLAIRES

PROGRAMME 0

FONCTIONNEMENT DES FONDS BÂTIMENTS SCOLAIRES ET DES INSTITUTIONS SUCCÉDANT AU FONDS NATIONAL DE GARANTIE

01 - FONCTIONNEMENT DES BÂTIMENTS SCOLAIRES

51	44	01	01.01	0100	3	CELL	Capitalisation "transition énergétique des bâtiments"	-	-	-	-	-	-	-	-
51	44	01	01.02	0100	3	CELL	Subventions aux universités pour l'accélération de la mise en œuvre des plans d'investissement	15.000	15.000	-	-	-	-	15.000	15.000
51	44	01	01.06	1211	3	CELL	Programme prioritaire de travaux PPT	61.861	61.861	-	-	-889	-889	60.972	60.972
				6131											
				6151											
				6311											
				6321											
				6410											
				6511											
				7200											
				8180											
51	44	01	01.08	1211	1	CELL	Intervention en vue de soutenir des solutions rapides de création de places	2.780	2.780	-	-	-	-	2.780	2.780
				6131											
				6151											
				6311											
				6321											
				6410											
				6511											
				7200											
51	44	01	12.03	1211	1	CELL	Dépenses courantes relatives au programme prioritaire de travaux	8	8	-	-	-	-	8	8
51	44	01	12.04	1211	1	CELL	Dépenses courantes relatives à la gestion des bâtiments scolaires	243	243	-138	-138	-	-	105	105
51	44	01	12.05	1211	1	CELL	Entretien du parc de modules, leur déplacement et le renouvellement des permis d'urbanisme.	474	474	-	-	-	-	474	474
51	44	01	41.03	4130	1	CELL	Subventions au service administratif à comptabilité autonome - Fonds de garantie des bâtiments scolaires	6.344	6.344	-	-	-	-	6.344	6.344

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	44	01	61.01	6131	1	CELL	Dotation au service administratif à comptabilité autonome - Fonds des Bâtiments scolaires de la Communauté française	42.653	42.653	-	-	3.331	3.331	45.984	45.984
51	44	01	61.02	6131	1	CELL	Dotation au service administratif à comptabilité autonome - Fonds des Bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné	25.042	25.042	-	-	-422	-422	24.620	24.620
51	44	01	61.04	6131	1	CELL	Dotation au service administratif à comptabilité autonome - Fonds de création de places pour les bâtiments de l'enseignement obligatoire	24.000	24.000	-	-	-	-	24.000	24.000
							Totaux Activité 01								
							CELL	178.405	178.405	-138	-138	2.020	2.020	180.287	180.287
							02 - SUBVENTIONS - LOYERS - DIVERS								
51	44	02	12.06	4140	4	CELL	Loyers versés aux sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS)	25.699	25.699	-	-	-	-	25.699	25.699
51	44	02	33.01	4140	1	CELL	Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993	138	138	138	138	-	-	276	276
51	44	02	85.01	8515	1	CELL	Participation de la Communauté française au capital de la SA Conservatoire de Bruxelles	-	-	-	-	-	-	-	-
							Totaux Activité 02								
							CELL	25.837	25.837	138	138	-	-	25.975	25.975
							03 - GESTION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE								
51	44	03	12.01	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	4.050	4.050	-	-	-4.050	-4.050	-	-
							Totaux Activité 03								
							CELL	4.050	4.050	-	-	-4.050	-4.050	-	-
							Totaux PROGRAMME 0								
							CELL	208.292	208.292	-	-	-2.030	-2.030	206.262	206.262
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 44								
							CELL	208.292	208.292	-	-	-2.030	-2.030	206.262	206.262

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 45 RECHERCHE SCIENTIFIQUE

PROGRAMME 0 SUBSISTANCE ADMINISTRATION

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

55	45	02	12.02	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	16	16	-	-	-	-	16	16
55	45	02	74.01	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achat de biens durables	-	-	-	-	-	-	-	-
							Totaux Activité 02								
							CELL	16	16	-	-	-	-	16	16
							Totaux PROGRAMME 0								
							CELL	16	16	-	-	-	-	16	16

PROGRAMME 1 ATTRACTIVITÉ DES STEM

11 - FINANCEMENT DE PRIX, BOURSES, FRAIS CONNEXES ET PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS ET MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES

55	45	11	33.03	3540	3	CELL	Subventions à l'Institut historique belge de Rome et à l'École française d'Athènes	-	-	-	-	-	-	-	-
							Totaux Activité 11								
							CELL	-	-	-	-	-	-	-	-

12 - ASSOCIATIONS SCIENTIFIQUES ET UNIVERSITAIRES

55	45	12	01.01	3300	1	CELL	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation du Printemps des Sciences	431	431	-	-	-	-	431	431
55	45	12	33.08	3300	3	CELL	Subventions pour des actions de sensibilisation aux STEAM	315	315	-	-	-	-	315	315
55	45	12	33.09	3300	1	CELL	Subventions à l'université des aînés	-	-	-	-	-	-	-	-
55	45	12	33.11	3300	3	CELL	Subvention au Centre de recherche et d'information socio-politique (CRISP)	-	-	-	-	-	-	-	-

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
55	45	12	33.13	3122	3	CELL	Subvention à Spark Oh!	252	252	-	-	-	-	252	252
Totaux Activité 12															
							CELL	998	998	-	-	-	-	998	998
Totaux PROGRAMME 1															
							CELL	998	998	-	-	-	-	998	998
PROGRAMME 2															
AIDES DIRECTES AUX ACTEURS DE LA RECHERCHE DE LA FWB															
20 - RECHERCHE SCIENTIFIQUE FONDAMENTALE COLLECTIVE															
55	45	20	01.05	4150	3	CELL	Soutien à la recherche en Hautes Ecoles	2.340	2.340	1.000	1.000	-8	-8	3.332	3.332
55	45	20	01.06	3300	3	CELL	Soutien à la participation des chercheurs aux initiatives européennes	5.400	5.400	-	-	-	-	5.400	5.400
55	45	20	01.07	0100	3	CELL	Provision relative à la récupération des précomptes des chercheurs en Hautes écoles	-	-	-	-	-	-	-	-
55	45	20	31.01	3300	3	CELL	Subventions en faveur de la recherche scientifique fondamentale collective - Initiative ministérielle	175	175	-	-	-	-	175	175
55	45	20	33.02	3300	3	CELL	Subventions permettant la présence de chercheurs de la Communauté française sur des sites archéologiques	-	-	-	-	-	-	-	-
55	45	20	33.03	3300	3	CELL	Subvention à l'Académia Belgica – bourses d'études historiques à Rome (ex IHBR)	12	12	-	-	-	-	12	12
55	45	20	33.04	3300	3	CELL	Partage de connaissances	168	168	-	-	-	-	168	168
55	45	20	33.05	3300	3	CELL	Alternatives à l'expérimentation animale	1.000	1.000	-	-	-	-	1.000	1.000

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
55	45	20	33.09	3441 3450	3	CELL	Prix, bourses de voyage et voyages d'étudiants en groupe	162	162	-	-	-	-	162	162
55	45	20	33.10	3300	3	CELL	Soutien à l'analyse et l'information sur la décision politique et ses effets sociaux	-	496	-	-	-	-8	-	488
55	45	20	33.11	3300	3	CELL	Subvention au Centre de recherche et d'information socio-politique (CRISP)	-	-	-	-	-	-	-	-
55	45	20	41.10	4150 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Soutien aux infrastructures de recherche	582	582	-	-	-	-	582	582
55	45	20	41.13	4150 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Subventions pour le financement des actions de recherche concertées au sein des universités	20.227	20.227	-	-	-340	-340	19.887	19.887
55	45	20	41.14	4150 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Subventions pour le financement des fonds spéciaux pour la recherche au sein des universités	34.429	34.429	-	-	-510	-510	33.919	33.919
55	45	20	41.15	4150 4316 4326 4430 4511	3	CELL	Application de la charte européenne du chercheur / EURAXESS	150	150	-	-	-	-	150	150
							Totaux Activité 20								
							CELL	64.645	65.141	1.000	1.000	-858	-866	64.787	65.275
							Totaux PROGRAMME 2								
							CELL	64.645	65.141	1.000	1.000	-858	-866	64.787	65.275

PROGRAMME 3
SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AU FNRS

31 - SUBVENTIONS ASBL OU ASSIMILÉS

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
55	45	31	01.02	0100	3	CELL	Provision pour revalorisation des bourses de recherche dans le cadre de l'accord sectoriel 2019-2020	2.414	2.414	-	-	-40	-40	2.374	2.374	
				4140												
				4150												
				4170												
				4430												
Totaux Activité 31																
						CELL		2.414	2.414	-	-	-40	-40	2.374	2.374	
33 - FONDS NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET FONDS ASSOCIÉS																
55	45	33	40.01	4150	3	CELL	Recherche en Art	660	660	-	-	-11	-11	649	649	
				4140												
				4316												
				4326												
				4430												
				4511												
55	45	33	41.01	4140	3	CELL	Observatoire de la recherche et des carrières scientifiques	250	250	-	-	-	-	250	250	
55	45	33	41.04	4140	3	CELL	Subvention légale au Fonds National de la Recherche Scientifique (F.R.S.-FNRS), en ce compris les chercheurs permanents (Décret du 17/07/2013)	111.612	111.520	-	-	-1.868	-1.826	109.744	109.694	
55	45	33	41.05	4140	3	CELL	Subvention légale au F.R.S.-FNRS pour les programmes de recherche fondamentale intercommunautaire (Fonds EOS) - ex PAI	18.555	18.531	-	-	-220	-215	18.335	18.316	
55	45	33	41.07	4140	3	CELL	Subvention légale pour le financement de la formation des chercheurs dans l'industrie et dans l'agriculture (Décret du 17/07/2013)	16.331	16.318	-	-	-272	-265	16.059	16.053	
55	45	33	41.09	4140	3	CELL	Subvention légale au Fonds de la Recherche en Sciences Humaines (FRESH) (Décret du 17/07/2013)	6.948	6.943	-	-	-115	-112	6.833	6.831	
55	45	33	41.10	4140	3	CELL	Subvention légale pour le financement de programmes de recherche fondamentale collective (FRFC, FRSM, IISN), hors chercheurs permanents (Décret du 17/07/2013)	20.957	20.940	-	-	-351	-342	20.606	20.598	
Totaux Activité 33																
						CELL		175.313	175.162	-	-	-2.837	-2.771	172.476	172.391	
Totaux PROGRAMME 3																
						CELL		177.727	177.576	-	-	-2.877	-2.811	174.850	174.765	

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 45

CELL	243.386	243.731	1.000	1.000	-3.735	-3.677	240.651	241.054
-------------	----------------	----------------	--------------	--------------	---------------	---------------	----------------	----------------

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 46

FINANCEMENT DES ACADÉMIES ROYALES DES SCIENCES, LETTRES ET DES BEAUX-ARTS ET DE MÉDECINE

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

55	46	02	12.01	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	272	272	-	-	-	-	272	272
55	46	02	12.07	1211	1	CELL	Dépenses exceptionnelles pour achats de biens non durables et de services	2	2	-	-	-	-	2	2
55	46	02	74.01 7422	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	100	100	-	-	-	-	100	100
Totaux Activité 02															
							CELL	374	374	-	-	-	-	374	374
Totaux PROGRAMME 0															
							CELL	374	374	-	-	-	-	374	374

PROGRAMME 1

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT

12 - DÉPENSES DE PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

55	46	12	11.03	1111 1112 1120 1131 1221	3	CELNL	Personnel statutaire	355	355	-	-	-	-	355	355
55	46	12	11.04	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel autre que statutaire	749	749	-	-	-	-	749	749

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 12																
								CELNL	1.104	1.104	-	-	-	-	1.104	1.104
Totaux PROGRAMME 1																
								CELNL	1.104	1.104	-	-	-	-	1.104	1.104
PROGRAMME 2																
SUBVENTIONS DIVERSES																
20 - FINANCEMENT DES PRIX DÉCERNÉS ET AUTRES ACTIVITÉS																
55	46	20	33.01	4140	3	CELL	Subventions aux Classes des Technologies, des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	37	37	-	-	-	-	37	37	
Totaux Activité 20																
								CELL	37	37	-	-	-	-	37	37
21 - PATRIMOINE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE																
55	46	21	33.01	4140	3	CELL	Subvention pour chercheur belge francophone à l'Ecole française d'Athènes (EFA)	76	76	-	-	-	-	76	76	
56	46	21	33.02	3300	3	CELL	Dotation à l'Académie royale de médecine de Belgique	101	101	-	-	-	-	101	101	
55	46	21	41.01	4140	3	CELL	Subventions aux Classes des Technologies, des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts	239	239	-	-	-	-	239	239	
				4170												
				7422												
55	46	21	41.02	4140	3	CELL	Subvention en faveur du Collège Belgique	29	29	-	-	-	-	29	29	
55	46	21	61.01	1211	3	CELL	Subventions	5	5	-	-	-	-	5	5	
				6171												
				7422												
				7450												
Totaux Activité 21																
								CELL	450	450	-	-	-	-	450	450
Totaux PROGRAMME 2																
								CELL	487	487	-	-	-	-	487	487
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 46																
								CELL	861	861	-	-	-	-	861	861
								CELNL	1.104	1.104	-	-	-	-	1.104	1.104
Crédits Totaux division organique 46																
									1.965	1.965	-	-	-	-	1.965	1.965

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 47 ALLOCATIONS D'ÉTUDES

PROGRAMME 0 SUBSISTANCE

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

51	47	02	12.01	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	251	251	-	-	-	-	251	251
51	47	02	12.66	1211	1	CELL	Dépenses relatives à toutes initiatives en matière d'allocations et prêts d'études	-	-	-	-	-	-	-	-
51	47	02	74.01	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	5	5	-	-	-	-	5	5
							Totaux Activité 02								
							CELL	256	256	-	-	-	-	256	256
							Totaux PROGRAMME 0								
							CELL	256	256	-	-	-	-	256	256

PROGRAMME 1 ALLOCATIONS

10 - ALLOCATIONS ET PRÊTS

51	47	10	33.01	3431	1	CELL	Octroi d'allocations d'études aux élèves de condition peu aisée	95.800	95.800	-	-	-	-	95.800	95.800
51	47	10	33.02	3431	1	FBM	Fonds budgétaire destiné au paiement d'allocations d'études	363	363	-	-	19	19	382	382
							Totaux Activité 10								
							CELL	95.800	95.800	-	-	-	-	95.800	95.800
							FBM	363	363	-	-	19	19	382	382
							Totaux PROGRAMME 1								
							CELL	95.800	95.800	-	-	-	-	95.800	95.800
							FBM	363	363	-	-	19	19	382	382
							Crédits Totaux Programme 1	96.163	96.163	-	-	19	19	96.182	96.182

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 47

							CELL	96.056	96.056	-	-	-	-	96.056	96.056
							FBM	363	363	-	-	19	19	382	382
							Crédits Totaux division organique 47	96.419	96.419	-	-	19	19	96.438	96.438

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 48 CENTRES PMS

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

52	48	02	12.01	1211 1221	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	103	103	-	-	-	-	103	103
							Totaux Activité 02								
							CELL	103	103	-	-	-	-	103	103
							Totaux PROGRAMME 0								
							CELL	103	103	-	-	-	-	103	103

PROGRAMME 4

DÉPENSES DE PERSONNEL ET DES CENTRES PMS

40 - CENTRES PMS DE LA COMMUNAUTÉ - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

52	48	40	11.03	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	31.061	31.061	-	-	272	272	31.333	31.333
							Totaux Activité 40								
							CELNL	31.061	31.061	-	-	272	272	31.333	31.333

42 - CENTRES PMS OFFICIELS SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS

52	48	42	43.01	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements	36.575	36.575	-	-	122	122	36.697	36.697
							Totaux Activité 42								
							CELNL	36.575	36.575	-	-	122	122	36.697	36.697

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
43 - CENTRES PMS LIBRES SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS															
52	48	43	44.01	4410	3	CELNL	Subventions-traitements	54.109	54.109	-	-	1.477	1.477	55.586	55.586
Totaux Activité 43															
						CELNL		54.109	54.109	-	-	1.477	1.477	55.586	55.586
Totaux PROGRAMME 4															
						CELNL		121.745	121.745	-	-	1.871	1.871	123.616	123.616
PROGRAMME 5															
FONCTIONNEMENT DES CENTRES PMS															
50 - CENTRES PMS DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT															
52	48	50	41.23	4150	3	CELL	Dotation globale	4.006	4.006	-	-	-64	-64	3.942	3.942
Totaux Activité 50															
						CELL		4.006	4.006	-	-	-64	-64	3.942	3.942
52 - CENTRES PMS OFFICIELS SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT															
52	48	52	43.23	4316 4326 4430 4511	3	CELL	Subventions forfaitaires	3.617	3.617	-	-	-1	-1	3.616	3.616
Totaux Activité 52															
						CELL		3.617	3.617	-	-	-1	-1	3.616	3.616
54 - CENTRES PMS LIBRES SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT															
52	48	54	44.23	4430 4326 4511	3	CELL	Subventions forfaitaires	5.321	5.321	-	-	-14	-14	5.307	5.307

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 54								
							CELL	5.321	5.321	-	-	-14	-14	5.307	5.307
							Totaux PROGRAMME 5								
							CELL	12.944	12.944	-	-	-79	-79	12.865	12.865
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 48								
							CELL	13.047	13.047	-	-	-79	-79	12.968	12.968
							CELNL	121.745	121.745	-	-	1.871	1.871	123.616	123.616
							Crédits Totaux division organique 48	134.792	134.792	-	-	1.792	1.792	136.584	136.584

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 50
CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR ET CENTRES TECHNIQUES

PROGRAMME 1

**SUBSISTANCE ADMINISTRATION - PERSONNEL DE
L'ENSEIGNEMENT**

12 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

52	50	12	12.01	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	60	60	-	-	-47	-47	13	13	
52	50	12	74.01	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	2	2	-	-	-	-	2	2	
Totaux Activité 12																
								CELL	62	62	-	-	-47	-47	15	15
Totaux PROGRAMME 1																
								CELL	62	62	-	-	-47	-47	15	15

PROGRAMME 3

**CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE
L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES -
ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

31 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

52	50	31	41.23	4150	3	CELL	Dotation globale	581	581	-	-	19	19	600	600	
Totaux Activité 31																
								CELL	581	581	-	-	19	19	600	600
Totaux PROGRAMME 3																
								CELL	581	581	-	-	19	19	600	600

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 4

CENTRES TECHNIQUES DE FORMATION DES PERSONNELS
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE - AUXILIAIRES DE
L'ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS PARASCOLAIRES -
ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**40 - DÉPENSES DE PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS ET
ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES**

52	50	40	11.03	1111	3	CELNL	Traitements des chargés de mission	1.840	1.840	-	-	-72	-72	1.768	1.768
				1112											
				1120											
				1131											

Totaux Activité 40

						CELNL		1.840	1.840	-	-	-72	-72	1.768	1.768
--	--	--	--	--	--	-------	--	--------------	--------------	---	---	------------	------------	--------------	--------------

**41 - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER.
RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT
QUELCONQUES**

52	50	41	11.03	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	2.352	2.352	-	-	-51	-51	2.301	2.301
				1112											
				1120											
				1131											

Totaux Activité 41

						CELNL		2.352	2.352	-	-	-51	-51	2.301	2.301
--	--	--	--	--	--	-------	--	--------------	--------------	---	---	------------	------------	--------------	--------------

Totaux PROGRAMME 4

						CELNL		4.192	4.192	-	-	-123	-123	4.069	4.069
--	--	--	--	--	--	-------	--	--------------	--------------	---	---	-------------	-------------	--------------	--------------

PROGRAMME 5

CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**51 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT**

52	50	51	41.23	4130	3	CELL	Dotation globale	1.446	1.446	-	-	6	6	1.452	1.452
----	----	----	-------	------	---	------	------------------	-------	-------	---	---	---	---	-------	-------

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 51																
								CELL	1.446	1.446	-	-	6	6	1.452	1.452
Totaux PROGRAMME 5																
								CELL	1.446	1.446	-	-	6	6	1.452	1.452
PROGRAMME 6																
CENTRES DE DÉPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE																
60 - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES																
52	50	60	11.03	1111	3	CELNL	Traitements des chargés de mission et personnel statutaire	6.309	6.309	-	-	84	84	6.393	6.393	
				1112												
				1120												
				1131												
Totaux Activité 60																
								CELNL	6.309	6.309	-	-	84	84	6.393	6.393
61 - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES																
52	50	61	11.03	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	4.011	4.011	-	-	321	321	4.332	4.332	
				1112												
				1120												
				1131												
Totaux Activité 61																
								CELNL	4.011	4.011	-	-	321	321	4.332	4.332
Totaux PROGRAMME 6																
								CELNL	10.320	10.320	-	-	405	405	10.725	10.725
PROGRAMME 7																
CENTRE DES TECHNOLOGIES AGRONOMIQUES DE STRÉE																
70 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT																
51	50	70	12.01	1221	3	CELL	Rémunération de la direction du Centre de Strée	125	125	-	-	18	18	143	143	
				4150												

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	50	70	41.31	4150	3	CELL	Dotation Centre de Strée	281	281	-	-	11	11	292	292
							Totaux Activité 70								
							CELL	406	406	-	-	29	29	435	435
							Totaux PROGRAMME 7								
							CELL	406	406	-	-	29	29	435	435
PROGRAMME 8															
CENTRES TECHNIQUES AGRICOLES ET HORTICOLES															
PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER															
80 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT															
52	50	80	41.23	4150	3	CELL	Dotation globale	649	649	-	-	8	8	657	657
							Totaux Activité 80								
							CELL	649	649	-	-	8	8	657	657
							Totaux PROGRAMME 8								
							CELL	649	649	-	-	8	8	657	657
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 50								
							CELL	3.144	3.144	-	-	15	15	3.159	3.159
							CELNL	14.512	14.512	-	-	282	282	14.794	14.794
							Crédits Totaux division organique 50	17.656	17.656	-	-	297	297	17.953	17.953

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 51 ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

52	51	02	12.01	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	70	70	-	-	-	-	70	70
				1112											
				1221											
Totaux Activité 02															
							CELL	70	70	-	-	-	-	70	70
Totaux PROGRAMME 0															
							CELL	70	70	-	-	-	-	70	70

PROGRAMME 2

DÉPENSES DE PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

20 - DÉPENSES LIÉES AUX PAIEMENTS DES AGENTS CONTRACTUELS SUBVENTIONNÉS

52	51	20	11.05	1111	3	CELNL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement fondamental	81.933	81.933	-	-	3.320	3.320	85.253	85.253
				1112											
				1120											
				1131											
Totaux Activité 20															
							CELNL	81.933	81.933	-	-	3.320	3.320	85.253	85.253
Totaux PROGRAMME 2															
							CELNL	81.933	81.933	-	-	3.320	3.320	85.253	85.253

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 3

FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT
FONDAMENTAL**30 - DÉPENSES POUR LES SURVEILLANCES SUR L'HEURE DE MIDI**

52	51	30	41.01	4150	3	CELL	Dotation pour le paiement des prestations de surveillance de midi dans les établissements d'enseignement fondamental CF	599	599	-	-	-10	-10	589	589
52	51	30	43.01 4324	4314	3	CELL	Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements d'enseignement fondamental de l'EOS	4.243	4.243	-	-	-58	-58	4.185	4.185
52	51	30	44.01	4410	3	CELL	Subventions pour les surveillances de midi dans les établissements fondamental de l'ELS	3.336	3.336	-	-	-29	-29	3.307	3.307
							Totaux Activité 30								
							CELL	8.178	8.178	-	-	-97	-97	8.081	8.081
							Totaux PROGRAMME 3								
							CELL	8.178	8.178	-	-	-97	-97	8.081	8.081

PROGRAMME 4

DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES MATERNELLES

**41 - ÉCOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL
ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS
GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES**

52	51	41	11.03	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire du maternel	53.784	53.784	-	-	1.905	1.905	55.689	55.689
							Totaux Activité 41								
							CELNL	53.784	53.784	-	-	1.905	1.905	55.689	55.689

**44 - ÉCOLES MATERNELLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES -
SUBVENTIONS - TRAITEMENTS**

52	51	44	43.01	4314 4324	3	CELNL	Subventions-traitements dans le maternel	406.836	406.836	-	-	11.291	11.291	418.127	418.127
----	----	----	-------	--------------	---	-------	--	---------	---------	---	---	--------	--------	---------	---------

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux Activité 44															
							CELNL	406.836	406.836	-	-	11.291	11.291	418.127	418.127
45 - ECOLES MATERNELLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS															
52	51	45	44.01	4410	3	CELNL	Subventions-traitements dans le maternel	288.858	288.858	-	-	7.610	7.610	296.468	296.468
Totaux Activité 45															
							CELNL	288.858	288.858	-	-	7.610	7.610	296.468	296.468
Totaux PROGRAMME 4															
							CELNL	749.478	749.478	-	-	20.806	20.806	770.284	770.284
PROGRAMME 6															
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES PRIMAIRES															
61 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES															
52	51	61	11.03	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire du primaire	140.471	140.471	-	-	512	512	140.983	140.983
Totaux Activité 61															
							CELNL	140.471	140.471	-	-	512	512	140.983	140.983
62 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUE															
52	51	62	11.03	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire du primaire	9.337	9.337	-	-	-35	-35	9.302	9.302
Totaux Activité 62															
							CELNL	9.337	9.337	-	-	-35	-35	9.302	9.302

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
63 - ECOLES PRIMAIRES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS															
52	51	63	43.01	4314 4324	3	CELNL	Subventions-traitements dans le primaire	825.636	825.636	-	-	9.468	9.468	835.104	835.104
Totaux Activité 63															
							CELNL	825.636	825.636	-	-	9.468	9.468	835.104	835.104
64 - ECOLES PRIMAIRES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS															
52	51	64	44.01	4410	3	CELNL	Subventions-traitements dans le primaire	656.603	656.603	-	-	5.764	5.764	662.367	662.367
Totaux Activité 64															
							CELNL	656.603	656.603	-	-	5.764	5.764	662.367	662.367
Totaux PROGRAMME 6															
							CELNL	1.632.047	1.632.047	-	-	15.709	15.709	1.647.756	1.647.756
PROGRAMME 7															
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES FONDAMENTALES															
70 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT															
52	51	70	41.23	4150 4140	3	CELL	Dotation globale pour le fondamental	42.377	42.377	-	-	-1.190	-1.190	41.187	41.187
Totaux Activité 70															
							CELL	42.377	42.377	-	-	-1.190	-1.190	41.187	41.187
72 - ECOLES FONDAMENTALES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT															
52	51	72	43.05	4316 4326	1	CELL	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	9	9	-	-	-5	-5	4	4
52	51	72	43.23	4316 4326 4430 4511	1	CELL	Subventions forfaitaires dans le fondamental	157.053	157.053	-	-	-2.364	-2.364	154.689	154.689
Totaux Activité 72															
							CELL	157.062	157.062	-	-	-2.369	-2.369	154.693	154.693

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
74 - ECOLES FONDAMENTALES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT															
52	51	74	44.21	4430	1	CELL	Subventions de fonctionnement aux internats du primaire	213	213	-	-	-15	-15	198	198
52	51	74	44.23	4430	1	CELL	Subventions forfaitaires dans le fondamental	126.152	126.152	-	-	-2.465	-2.465	123.687	123.687
			4316												
			4326												
			4511												
Totaux Activité 74															
						CELL		126.365	126.365	-	-	-2.480	-2.480	123.885	123.885
75 - ECOLES PRIMAIRES LIBRES SUBVENTIONNÉES - AIDE CONNEXE À L'ENSEIGNEMENT LIBRE SUBVENTIONNÉ															
52	51	75	44.04	4430	3	CELL	Internats du primaire - Intervention de la Communauté	7	7	-	-	-	-	7	7
Totaux Activité 75															
						CELL		7	7	-	-	-	-	7	7
76 - ECOLES PRIMAIRES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS DIVERSES															
52	51	76	33.05	3300	3	CELL	Subvention à des organismes ayant pour but l'enseignement en langue française	715	715	-	-	-	-	715	715
Totaux Activité 76															
						CELL		715	715	-	-	-	-	715	715
Totaux PROGRAMME 7															
						CELL		326.526	326.526	-	-	-6.039	-6.039	320.487	320.487

PROGRAMME 8

LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS DIVERSES

80 - INITIATIVES DIVERSES

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
52	51	80	01.05	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux médias et à la lecture de la presse quotidienne	229	229	-	-	-	-	229	229
				3300											
				4150											
				4312											
				4322											
				4430											
				4511											
Totaux Activité 80															
						CELL		229	229	-	-	-	-	229	229
81 - INITIATIVES DIVERSES EN RELATION AVEC L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL															
52	51	81	01.01	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec l'Enseignement fondamental	30	30	-	-	-	-	30	30
				3300											
				3441											
Totaux Activité 81															
						CELL		30	30	-	-	-	-	30	30
Totaux PROGRAMME 8															
						CELL		259	259	-	-	-	-	259	259
PROGRAMME 9															
DISCRIMINATIONS POSITIVES ET PROMOTION D'UNE ÉCOLE DE LA RÉUSSITE															
90 - DISCRIMINATION POSITIVE															
52	51	90	01.02	1211	3	CELL	Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadrement différencié	10.547	10.547	-	-	-1.263	-1.263	9.284	9.284
				4140											
				4150											
				4312											
				4322											
				4326											
				4430											
				4511											
Totaux Activité 90															
						CELL		10.547	10.547	-	-	-1.263	-1.263	9.284	9.284

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
92 - FORMATIONS EN RELATION AVEC L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL															
52	51	92	01.04	4150	3	CELL	Formation en cours de carrière - Niveau macro - Subventions aux écoles et Instituts supérieurs de pédagogie	184	184	-	-	-	-	184	184
				4322											
				4340											
				4430											
				4511											
Totaux Activité 92															
						CELL		184	184	-	-	-	-	184	184
Totaux PROGRAMME 9															
						CELL		10.731	10.731	-	-	-1.263	-1.263	9.468	9.468
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 51															
						CELL		345.764	345.764	-	-	-7.399	-7.399	338.365	338.365
						CELNL		2.463.458	2.463.458	-	-	39.835	39.835	2.503.293	2.503.293
Crédits Totaux division organique 51								2.809.222	2.809.222	-	-	32.436	32.436	2.841.658	2.841.658

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 52 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

01 - DÉPENSES DE PERSONNEL

52	52	01	11.01	1111	3	CELL	Rémunération des examinateurs non permanents des jurys du secondaire	326	326	-	-	-34	-34	292	292
				1112											
				1120											
				1131											

Totaux Activité 01

						CELL		326	326	-	-	-34	-34	292	292

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

52	52	02	12.01	1112	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	425	425	-	-	-	-	425	425
				1211											
				1221											
52	52	02	12.02	1211	1	CELL	Dépenses liées au comptage des élèves	25	25	-	-	-	-	25	25
52	52	02	12.03	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services pour la Direction des jurys	333	333	-	-	-	-	333	333
				1112											
				1221											
52	52	02	74.01	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	10	-	-	-	-	10	10
				7422											

Totaux Activité 02

						CELL		793	793	-	-	-	-	793	793

Totaux PROGRAMME 0

						CELL		1.119	1.119	-	-	-34	-34	1.085	1.085

PROGRAMME 4

DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
41 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES																
52	52	41	11.03	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	685.813	685.813	-	-	10.370	10.370	696.183	696.183	
Totaux Activité 41																
								CELNL	685.813	685.813	-	-	10.370	10.370	696.183	696.183
42 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES																
52	52	42	11.03	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire - Enseignement de plein exercice	81.578	81.578	-	-	316	316	81.894	81.894	
Totaux Activité 42																
								CELNL	81.578	81.578	-	-	316	316	81.894	81.894
44 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES DE PLEIN EXERCICE - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS																
52	52	44	43.01	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	493.811	493.811	-	-	2.698	2.698	496.509	496.509	
Totaux Activité 44																
								CELNL	493.811	493.811	-	-	2.698	2.698	496.509	496.509
45 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES DE PLEIN EXERCICE - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS																
52	52	45	44.01	4410 1221	3	CELNL	Subventions-traitements - Enseignement de plein exercice	1.697.208	1.697.208	-	-	26.250	26.250	1.723.458	1.723.458	
Totaux Activité 45																
								CELNL	1.697.208	1.697.208	-	-	26.250	26.250	1.723.458	1.723.458

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
46 - SERVICE DE MÉDIATION SCOLAIRE - RÉMUNÉRATION															
52	52	46	11.01	1111	3	CELNL	Rémunérations du personnel du Service de médiation	4.792	4.792	-	-	-616	-616	4.176	4.176
				1112											
				1120											
				1131											
				1221											
Totaux Activité 46															
						CELNL		4.792	4.792	-	-	-616	-616	4.176	4.176
Totaux PROGRAMME 4															
						CELNL		2.963.202	2.963.202	-	-	39.018	39.018	3.002.220	3.002.220
PROGRAMME 5															
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DE PLEIN EXERCICE															
50 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT															
52	52	50	41.23	4150	3	CELL	Dotation globale - Enseignement de plein exercice	104.392	104.392	-	-	-292	-292	104.100	104.100
				4140											
Totaux Activité 50															
						CELL		104.392	104.392	-	-	-292	-292	104.100	104.100
53 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES DE PLEIN EXERCICE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT															
52	52	53	43.05	4316	3	CELL	Subventions de fonctionnement des internats - Enseignement de plein exercice	1.295	1.295	-	-	-27	-27	1.268	1.268
				4326											
52	52	53	43.23	4316	3	CELL	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	67.615	67.615	-	-	2.153	2.153	69.768	69.768
				4326											
				4430											
				4511											
Totaux Activité 53															
						CELL		68.910	68.910	-	-	2.126	2.126	71.036	71.036
55 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES DE PLEIN EXERCICE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT															
52	52	55	44.21	4430	3	CELL	Subventions de fonctionnement aux internats	2.618	2.618	-	-	-66	-66	2.552	2.552

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
52	52	55	44.23	4430	3	CELL	Subventions forfaitaires - Enseignement de plein exercice	249.862	249.862	-	-	109	109	249.971	249.971
				4316											
				4326											
Totaux Activité 55															
						CELL		252.480	252.480	-	-	43	43	252.523	252.523
Totaux PROGRAMME 5															
						CELL		425.782	425.782	-	-	1.877	1.877	427.659	427.659
PROGRAMME 6															
DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE															
61 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES															
52	52	61	11.03	1111	3	CELNL	Personnel statutaire - Enseignement secondaire en alternance	13.663	13.663	-	-	261	261	13.924	13.924
				1112											
				1120											
				1131											
Totaux Activité 61															
						CELNL		13.663	13.663	-	-	261	261	13.924	13.924
63 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES À HORAIRE RÉDUIT - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS															
52	52	63	43.01	4314	3	CELNL	Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	20.925	20.925	-	-	-272	-272	20.653	20.653
				4324											
				4511											
Totaux Activité 63															
						CELNL		20.925	20.925	-	-	-272	-272	20.653	20.653
64 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES À HORAIRE RÉDUIT - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS															
52	52	64	44.01	4410	3	CELNL	Subventions-traitements - Enseignement secondaire en alternance	41.816	41.816	-	-	156	156	41.972	41.972

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 64																
Totaux PROGRAMME 6								CELNL	41.816	41.816	-	-	156	156	41.972	41.972
Totaux PROGRAMME 6								CELNL	76.404	76.404	-	-	145	145	76.549	76.549
PROGRAMME 7																
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN ALTERNANCE																
70 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT																
52	52	70	41.23	4150	3	CELL	Dotation globale - Enseignement secondaire en alternance	2.513	2.513	-	-	17	17	2.530	2.530	
			4140													
Totaux Activité 70								CELL	2.513	2.513	-	-	17	17	2.530	2.530
Totaux PROGRAMME 7								CELL	2.513	2.513	-	-	17	17	2.530	2.530
PROGRAMME 8																
INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI																
80 - DÉPENSES DE PERSONNEL - INITIATIVES EN MATIÈRE D'EMPLOI																
52	52	80	11.05	1111	3	CELNL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement secondaire	27.377	27.377	-	-	475	475	27.852	27.852	
				1112												
				1120												
				1131												
Totaux Activité 80								CELNL	27.377	27.377	-	-	475	475	27.852	27.852
Totaux PROGRAMME 8								CELNL	27.377	27.377	-	-	475	475	27.852	27.852

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 9

DISCRIMINATIONS POSITIVES - DIVERS

90 - DISCRIMINATIONS POSITIVES - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

52	52	90	01.06	1211	3	CELL	Dépenses relatives aux moyens complémentaires alloués aux projets des écoles et implantations bénéficiant de l'encadrement différencié	7.605	7.605	-	-	-2.269	-2.269	5.336	5.336
				4140											
				4150											
				4312											
				4316											
				4322											
				4326											
				4430											
				4511											
52	52	90	12.01	1112	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec les frais de fonctionnement des services de médiation scolaire	249	249	-	-	-	-	249	249
				1211											
				1221											
52	52	90	33.02	1111	3	CELL	Subventions aux services d'accrochage scolaire	3.535	3.535	-	-	-	-	3.535	3.535
				1112											
				1120											
				1131											
				1211											
				3300											
							Totaux Activité 90								
							CELL	11.389	11.389	-	-	-2.269	-2.269	9.120	9.120

91 - ACTIONS SPÉCIFIQUES DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT

52	52	91	01.05	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature liées à la promotion des échanges linguistiques	25	25	-	-	-	-	25	25
				3300											
52	52	91	01.09	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec la sensibilisation des élèves à l'éducation aux média et à la lecture de la presse quotidienne	865	865	-	-	-11	-11	854	854
				3300											
				4150											
				4312											
				4322											
				4430											
				4511											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
52	52	91	01.10	1211 1221 3300	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec la mobilité interrégionale et internationale des élèves et des enseignants	25	25	-	-	-	-	25	25	
Totaux Activité 91																
								CELL	915	915	-	-	-11	-11	904	904
92 - ACTIVITÉS INTERRÉSEAUX																
52	52	92	01.02	1211 3300	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec des manifestations pédagogiques et culturelles, y compris des prix	4	4	-	-	-	-	4	4	
52	52	92	33.01	3300	3	CELL	Subventions aux organismes ayant pour but la liaison entre le monde de l'enseignement qualifiant et celui de l'entreprise	364	364	-	-	-	-	364	364	
Totaux Activité 92																
								CELL	368	368	-	-	-	-	368	368
93 - ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ET DE PRÉVENTION CONTRE L'ASSUÉTUDE ET LA VIOLENCE DANS LES ÉCOLES																
52	52	93	01.01	1211 3300 4140 4150 4312 4322 4430 4511	3	CELL	Dépenses de toute nature dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire et de la prévention des problèmes liés à l'assuétude et à la violence dans les écoles	36	36	-	-	-	-	36	36	
Totaux Activité 93																
								CELL	36	36	-	-	-	-	36	36
94 - ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉQUIPEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL																

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
52	52	94	01.01	1211	3	CELL	Dépenses liées à l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	6.510	6.778	-	-	-	-	6.510	6.778
				3300											
				6151											
				6311											
				6321											
				6410											
				6511											
				7422											
52	52	94	01.03	1211	3	FBM	Fonds budgétaire pour financer l'équipement de l'enseignement technique et professionnel	-	-	-	-	-	-	-	-
				6151											
				6311											
				6321											
				6410											
				6511											
				7422											
52	52	94	01.04	1112	3	CELL	Dépenses de toute nature liées à la revalorisation de l'enseignement technique et professionnel	2.001	2.001	-	-	-	-	2.001	2.001
				1211											
				1212											
				1221											
				1222											
				3300											
				4150											
				4312											
				4322											
				4430											
				4511											
				4534											
				4550											
52	52	94	01.05	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives à la maintenance des équipements de l'enseignement technique et professionnel	250	250	-	-	-	-	250	250
				4150											
				4316											
				4326											
				4430											
				4511											
52	52	94	01.06	0100	3	FBM	Fonds budgétaire pour le renforcement et la valorisation de l'enseignement en alternance	4.337	4.337	-	-	516	516	4.853	4.853
				3300											
52	52	94	33.06	4550	3	CELL	Subvention à l'ASBL Worldskills Belgium	50	50	-	-	-	-	50	50
				3300											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux Activité 94															
							CELL	8.811	9.079	-	-	-	-	8.811	9.079
							FBM	4.337	4.337	-	-	516	516	4.853	4.853
Totaux PROGRAMME 9															
							CELL	21.519	21.787	-	-	-2.280	-2.280	19.239	19.507
							FBM	4.337	4.337	-	-	516	516	4.853	4.853
Crédits Totaux Programme 9								25.856	26.124	-	-	-1.764	-1.764	24.092	24.360
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 52															
							CELL	450.933	451.201	-	-	-420	-420	450.513	450.781
							CELNL	3.066.983	3.066.983	-	-	39.638	39.638	3.106.621	3.106.621
							FBM	4.337	4.337	-	-	516	516	4.853	4.853
Crédits Totaux division organique 52								3.522.253	3.522.521	-	-	39.734	39.734	3.561.987	3.562.255

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 53 ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

52	53	02	12.01	1211 1112 1221	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	47	47	-	-	-	-	47	47
							Totaux Activité 02								
							CELL	47	47	-	-	-	-	47	47
							Totaux PROGRAMME 0								
							CELL	47	47	-	-	-	-	47	47

PROGRAMME 4

DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

41 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT PÉDAGOGIQUE - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

52	53	41	11.03	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire pédagogique	166.570	166.570	-	-	6.702	6.702	173.272	173.272
							Totaux Activité 41								
							CELNL	166.570	166.570	-	-	6.702	6.702	173.272	173.272

42 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

52	53	42	11.03	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	15.949	15.949	-	-	131	131	16.080	16.080
----	----	----	-------	------------------------------	---	-------	----------------------	--------	--------	---	---	-----	-----	--------	--------

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 42								CELNL	15.949	15.949	-	-	131	131	16.080	16.080
44 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT PARAMÉDICAL - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES																
52	53	44	11.03	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire paramédical	41.443	41.443	-	-	1.947	1.947	43.390	43.390	
Totaux Activité 44								CELNL	41.443	41.443	-	-	1.947	1.947	43.390	43.390
46 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS																
52	53	46	43.01	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements du personnel pédagogique	151.807	151.807	-	-	-917	-917	150.890	150.890	
Totaux Activité 46								CELNL	151.807	151.807	-	-	-917	-917	150.890	150.890
47 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS - PARAMÉDICAL																
52	53	47	43.01	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements du personnel paramédical	27.550	27.550	-	-	2.108	2.108	29.658	29.658	
Totaux Activité 47								CELNL	27.550	27.550	-	-	2.108	2.108	29.658	29.658
48 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS																
52	53	48	44.01	4410	3	CELNL	Subventions-traitements du personnel pédagogique	290.494	290.494	-	-	14.497	14.497	304.991	304.991	

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 48																
								CELNL	290.494	290.494	-	-	14.497	14.497	304.991	304.991
49 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS - PARAMÉDICAL																
52	53	49	44.01	4410	3	CELNL	Subventions-traitements du personnel paramédical	57.574	57.574	-	-	6.768	6.768	64.342	64.342	
Totaux Activité 49																
								CELNL	57.574	57.574	-	-	6.768	6.768	64.342	64.342
Totaux PROGRAMME 4																
								CELNL	751.387	751.387	-	-	31.236	31.236	782.623	782.623
PROGRAMME 5																
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ																
50 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT																
52	53	50	41.06	4150	3	CELL	Dotations pour le paiement des prestations de surveillance de midi CF	76	76	-	-	-	-	76	76	
52	53	50	41.07	4150	3	CELL	Ecoles de la Communauté - Frais de fonctionnement - Dotation globale Pôles territoriaux	2.329	2.329	-	-	-	-	2.329	2.329	
52	53	50	41.23	4150	3	CELL	Dotation globale	22.346	22.346	-	-	223	223	22.569	22.569	
Totaux Activité 50																
								CELL	24.751	24.751	-	-	223	223	24.974	24.974
53 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT																
52	53	53	43.01	4316	3	CELL	Ecoles officielles subventionnées - Subventions de fonctionnement - Subventions forfaitaires Pôles territoriaux	2.364	2.364	-	-	-	-	2.364	2.364	
52	53	53	43.23	4316	3	CELL	Subventions forfaitaires	14.294	14.294	-	-	229	229	14.523	14.523	

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 53								CELL	16.658	16.658	-	-	229	229	16.887	16.887
54 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - AIDE CONNEXE À L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL SUBVENTIONNÉ																
52	53	54	43.06	4314 4316 4324 4326	3	CELL	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	108	108	-	-	9	9	117	117	
Totaux Activité 54								CELL	108	108	-	-	9	9	117	117
56 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT																
52	53	56	44.01	4430	3	CELL	Ecoles Libres subventionnées - Subventions de fonctionnement - Subventions forfaitaires Pôles territoriaux	7.192	7.192	-	-	-	-	7.192	7.192	
52	53	56	44.23	4430 4316 4326 4511	3	CELL	Subventions forfaitaires	28.514	28.514	-	-	459	459	28.973	28.973	
Totaux Activité 56								CELL	35.706	35.706	-	-	459	459	36.165	36.165
57 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - AIDE CONNEXE À L'ENSEIGNEMENT LIBRE SUBVENTIONNÉ																
52	53	57	44.06	4410 4430	3	CELL	Subventions pour le paiement des prestations de surveillance de midi	141	141	-	-	10	10	151	151	
Totaux Activité 57								CELL	141	141	-	-	10	10	151	151
Totaux PROGRAMME 5								CELL	77.364	77.364	-	-	930	930	78.294	78.294

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 6

INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE
LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE
D'EMPLOI**60 - DÉPENSES DE PERSONNEL - INITIATIVES EN MATIÈRE
D'EMPLOI**

52	53	60	11.05	1111	3	CELNL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés	5.283	5.283	-	-	194	194	5.477	5.477	
				1112			de l'enseignement spécialisé									
				1120												
				1131												
Totaux Activité 60																
								CELNL	5.283	5.283	-	-	194	194	5.477	5.477
Totaux PROGRAMME 6																
								CELNL	5.283	5.283	-	-	194	194	5.477	5.477

PROGRAMME 7

INITIATIVES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION DES ÉLÈVES À
BESOINS SPÉCIFIQUES**70 - ACTIVITÉS DIVERSES**

52	53	70	01.01	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec	75	75	-	-	-	-	75	75	
				3300			l'enseignement spécialisé ou intégré									
Totaux Activité 70																
								CELL	75	75	-	-	-	-	75	75
Totaux PROGRAMME 7																
								CELL	75	75	-	-	-	-	75	75

PROGRAMME 8

LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - SUBVENTIONS
DIVERSES

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							80 - INITIATIVES DIVERSES								
52	53	80	35.01	3530	4	CELL	Cotisations à l'Agence européenne pour le développement de l'éducation des personnes présentant des besoins éducatifs particuliers	29	29	-	-	-	-	29	29
							Totaux Activité 80								
							CELL	29	29	-	-	-	-	29	29
							Totaux PROGRAMME 8								
							CELL	29	29	-	-	-	-	29	29
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 53								
							CELL	77.515	77.515	-	-	930	930	78.445	78.445
							CELNL	756.670	756.670	-	-	31.430	31.430	788.100	788.100
							Crédits Totaux division organique 53	834.185	834.185	-	-	32.360	32.360	866.545	866.545

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 54 ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

PROGRAMME 0 CONTRÔLE DES UNIVERSITÉS

01 - DÉPENSES DE PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES - FRAIS CONNEXES

51	54	01	11.01	1111	3	CELNL	Rémunérations et allocations quelconques des Commissaires et délégués	1.370	1.370	-	-	-30	-30	1.340	1.340
				1112											
				1120											
				1131											
51	54	01	11.02	1111	3	CELNL	Rémunérations et allocations quelconques de personnes des cellules des Commissaires et Délégués du Gouvernement	357	357	-	-	-5	-5	352	352
				1112											
				1120											
				1131											
51	54	01	12.01	1221	3	CELL	Remboursements des frais de personnel des cellules des Commissaires et délégués	935	935	-	-	-	-	935	935
51	54	01	12.02	1211	3	CELL	Frais de fonctionnement des cellules des Commissaires et délégués	250	250	-	-	-	-	250	250
				1212											
				1221											
				1222											
Totaux Activité 01															
						CELL		1.185	1.185	-	-	-	-	1.185	1.185
						CELNL		1.727	1.727	-	-	-35	-35	1.692	1.692
Totaux PROGRAMME 0															
						CELNL		1.727	1.727	-	-	-35	-35	1.692	1.692
						CELL		1.185	1.185	-	-	-	-	1.185	1.185
Crédits Totaux Programme 0								2.912	2.912	-	-	-35	-35	2.877	2.877

PROGRAMME 1 UNIVERSITÉS DE LA COMMUNAUTÉ

10 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

51	54	10	41.12	4150	3	CELL	Allocation de fonctionnement - Université de Liège	238.761	238.761	1.251	1.251	20.793	20.793	260.805	260.805
51	54	10	41.13	4150	3	CELL	Allocation de fonctionnement - Université de Mons	82.431	82.431	594	594	7.279	7.279	90.304	90.304

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
51	54	10	41.17	4150	1	CELL	Soutien exceptionnel à l'ULg pour le renouvellement d'une clinique vétérinaire	800	800	-	-	-	-	800	800	
Totaux Activité 10								CELL	321.992	321.992	1.845	1.845	28.072	28.072	351.909	351.909
11 - SUBVENTIONS																
51	54	11	41.16	3122	1	CELL	Subvention pour charges exceptionnelles au Centre Hospitalier Universitaire de Liège	8.924	8.924	-	-	-	8.924	8.924	17.848	
51	54	11	61.01	5121	1	CELL	Subvention destinée à la constitution du capital du CHU de Liège	2.766	2.766	-	-	-33	-33	2.733	2.733	
Totaux Activité 11								CELL	11.690	11.690	-	-	-33	8.891	11.657	20.581
13 - SUBVENTIONS SOCIALES																
51	54	13	41.15	4150	3	CELL	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	12.402	12.402	-	-	-616	-616	11.786	11.786	
Totaux Activité 13								CELL	12.402	12.402	-	-	-616	-616	11.786	11.786
Totaux PROGRAMME 1								CELL	346.084	346.084	1.845	1.845	27.423	36.347	375.352	384.276
PROGRAMME 2																
UNIVERSITÉS LIBRES																
20 - INTERVENTION																
51	54	20	44.02	4150	3	CELL	Intervention de la Communauté en application de l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971	10.975	10.975	-	-	-40	-40	10.935	10.935	
Totaux Activité 20								CELL	10.975	10.975	-	-	-40	-40	10.935	10.935
21 - SUBVENTIONS																
51	54	21	44.05	4430	3	CELL	Subvention à l'Institut universitaire Etudes du Judaïsme Martin Büber	152	152	-	-	-	-	152	152	

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 21								CELL	152	152	-	-	-	-	152	152
22 - SUBVENTIONS SOCIALES - UNIVERSITÉS LIBRES																
SUBVENTIONNÉES																
51	54	22	44.03	4430	3	CELL	Subventions sociales aux universités et établissements y assimilés	29.257	29.257	-	-	-1.889	-1.889	27.368	27.368	
Totaux Activité 22								CELL	29.257	29.257	-	-	-1.889	-1.889	27.368	27.368
23 - ALLOCATIONS DE FONCTIONNEMENT																
51	54	23	44.12	4410 4430	3	CELL	Allocation de fonctionnement à l'Université catholique de Louvain	293.390	293.390	24.433	24.433	28.133	28.133	345.956	345.956	
51	54	23	44.13	4410 4430	3	CELL	Allocation de fonctionnement à l'Université libre de Bruxelles	255.858	255.858	1.405	1.405	25.053	25.053	282.316	282.316	
51	54	23	44.14	4410 4430	3	CELL	Allocation de fonctionnement à l'Université de Namur	67.433	67.433	506	506	5.966	5.966	73.905	73.905	
51	54	23	44.17	4410 4430	3	CELL	Allocation de fonctionnement à l'Université Saint-Louis - Bruxelles	24.616	24.616	-24.616	-24.616	-	-	-	-	
Totaux Activité 23								CELL	641.297	641.297	1.728	1.728	59.152	59.152	702.177	702.177
Totaux PROGRAMME 2								CELL	681.681	681.681	1.728	1.728	57.223	57.223	740.632	740.632
PROGRAMME 4																
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE																
41 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT																
51	54	41	12.01	1211 1221	3	CELL	Dépenses de fonctionnement pour les Commissions d'équivalences pour l'Enseignement supérieur	20	20	-	-	-	-	20	20	
51	54	41	33.01	3300 4150 4430	3	CELL	Subventions relatives à la promotion de l'enseignement supérieur universitaire	43	43	-	-	-	-	43	43	

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 41								CELL	63	63	-	-	-	-	63	63
43 - SUBVENTIONS																
51	54	43	33.15	4150	3	CELL	Frais de fonctionnement du Centre de recherches métallurgiques	-	-	-	-	-	-	-	-	
51	54	43	44.14	4550	3	CELL	Subvention à la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	194	194	-	-	-	-	194	194	
Totaux Activité 43								CELL	194	194	-	-	-	-	194	194
44 - SUBVENTIONS SOCIALES - INSTITUTIONS DIVERSES																
51	54	44	44.15	4550	3	CELL	Subvention au service social de la Faculté de Théologie protestante de Bruxelles	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux Activité 44								CELL	-	-	-	-	-	-	-	-
45 - COOPÉRATION INTERUNIVERSITAIRE - BANQUE DE DONNÉES																
51	54	45	40.02	3300	3	CELL	Subvention à la Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française de Belgique	223	223	-	-	-	-	223	223	
51	54	45	40.03	4150	3	CELL	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes	275	275	-	-	-	-	275	275	
51	54	45	40.05	4140	3	CELL	Allocations pour aides à la réussite	14.439	14.439	-	-	-159	-159	14.280	14.280	
51	54	45	40.06	4140	3	CELL	Organisation de l'examen d'entrée pour les études de sciences médicales et dentaires	1.466	1.466	-	-	-18	-18	1.448	1.448	
51	54	45	40.07	4150	3	CELL	Allocations complémentaires pour promotion de l'accès aux Universités (compensations droits d'inscription réduits)	52.977	52.977	-	-	-	-	52.977	52.977	
51	54	45	40.08	4150	2	CELL	Allocations complémentaires pour compensations de remplacements de congés de maternité	624	624	-	-	-7	-7	617	617	
Totaux Activité 45								CELL	70.004	70.004	-	-	-184	-184	69.820	69.820
Totaux PROGRAMME 4								CELL	70.261	70.261	-	-	-184	-184	70.077	70.077

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 5
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

50 - AGENTS CONTRACTUELS SUBVENTIONNÉS

51	54	50	11.05	4150	3	CELL	Dépenses de personnel - Rémunérations des agents contractuels de l'Enseignement universitaire	2.147	2.147	-	-	137	137	2.284	2.284	
Totaux Activité 50																
								CELL	2.147	2.147	-	-	137	137	2.284	2.284
Totaux PROGRAMME 5																
								CELL	2.147	2.147	-	-	137	137	2.284	2.284
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 54																
								CELNL	1.727	1.727	-	-	-35	-35	1.692	1.692
								CELL	1.101.358	1.101.358	3.573	3.573	84.599	93.523	1.189.530	1.198.454
Crédits Totaux division organique 54								1.103.085	1.103.085	3.573	3.573	84.564	93.488	1.191.222	1.200.146	

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

**DIVISION ORGANIQUE 55
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ ET HAUTES ÉCOLES**

PROGRAMME 0

**SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET
RECHERCHE**

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

51	55	02	12.01	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	18	18	-	-	-	-	18	18
51	55	02	74.01	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	4	4	-	-	-	-	4	4
							Totaux Activité 02								
							CELL	22	22	-	-	-	-	22	22
							Totaux PROGRAMME 0								
							CELL	22	22	-	-	-	-	22	22

PROGRAMME 4

**DÉPENSES DE PERSONNEL DES HAUTES ÉCOLES (HORS
DOTATIONS)**

**40 - HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE
PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET
ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES**

51	55	40	11.03	1111	3	CELNL	Personnel statutaire (cadre d'extinction)	5.456	5.456	-	-	-144	-144	5.312	5.312
							Totaux Activité 40								
							CELNL	5.456	5.456	-	-	-144	-144	5.312	5.312

**41 - HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE
PERSONNEL LIÉES À LA FUSION ET À LA CRÉATION DES HAUTES
ÉCOLES**

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	55	41	11.03	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire (mise en disponibilité)	1.827	1.827	-	-	515	515	2.342	2.342
Totaux Activité 41															
CELNL								1.827	1.827	-	-	515	515	2.342	2.342
42 - HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - CHARGÉS DE MISSION - DÉPENSES DE PERSONNEL															
51	55	42	11.03	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire (chargés de mission)	1.259	1.259	-	-	-76	-76	1.183	1.183
Totaux Activité 42															
CELNL								1.259	1.259	-	-	-76	-76	1.183	1.183
43 - HAUTES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - DÉPENSES DE PERSONNEL LIÉES À LA FUSION ET À LA CRÉATION DES HAUTES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES (HORS SUBVENTIONS)															
51	55	43	43.14	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	2.781	2.781	-	-	825	825	3.606	3.606
51	55	43	43.15	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements (chargés de mission)	1.428	1.428	-	-	195	195	1.623	1.623
Totaux Activité 43															
CELNL								4.209	4.209	-	-	1.020	1.020	5.229	5.229
44 - HAUTES ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - DÉPENSES DE PERSONNEL LIÉES À LA FUSION ET À LA CRÉATION DES HAUTES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES (HORS SUBVENTIONS)															
51	55	44	44.10	4410	3	CELNL	Subventions-traitements (personnel en disponibilité - écoles disparues)	6.860	6.860	-	-	158	158	7.018	7.018
51	55	44	44.11	4410	3	CELNL	Subventions-traitements (chargés de mission)	2.181	2.181	-	-	186	186	2.367	2.367

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux Activité 44															
							CELNL	9.041	9.041	-	-	344	344	9.385	9.385
Totaux PROGRAMME 4															
							CELNL	21.792	21.792	-	-	1.659	1.659	23.451	23.451
PROGRAMME 5															
FONCTIONNEMENT DES HAUTES ÉCOLES															
51 - HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - ALLOCATIONS DE FONCTIONNEMENT AUX HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE															
51	55	51	41.21	1111 1112 1120 4150	3	CELNL	Allocations globales aux Hautes Ecoles de la Communauté française	113.575	113.575	1.169	1.169	20	20	114.764	114.764
Totaux Activité 51															
							CELNL	113.575	113.575	1.169	1.169	20	20	114.764	114.764
52 - HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT															
51	55	52	11.03	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire des internats autonomes	12.100	12.100	-	-	164	164	12.264	12.264
51	55	52	12.01	1211	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	23	23	-	-	-	-	23	23
51	55	52	41.23	4150	3	CELL	Dotation aux internats autonomes	2.749	2.749	-	-	-36	-36	2.713	2.713
Totaux Activité 52															
							CELL	2.772	2.772	-	-	-36	-36	2.736	2.736
							CELNL	12.100	12.100	-	-	164	164	12.264	12.264
54 - HAUTES ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DIVERS - JURY															
51	55	54	12.01	1211 1112 1221	1	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	51	51	-	-	-	-	51	51
51	55	54	12.02	1211 1221	3	CELL	Commission du certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur	19	19	-	-	-	-	19	19

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
51	55	54	12.03	1211 1221	3	CELL	Jury central du Certificat d'Aptitudes Pédagogiques (CAP) du personnel enseignant des établissements d'enseignement préscolaire, primaire, spécial, secondaire, artistique et de promotion sociale	52	52	-	-	-	-	52	52	
Totaux Activité 54																
								CELL	122	122	-	-	-	-	122	122
56 - HAUTES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - ALLOCATIONS DE FONCTIONNEMENT DES HAUTES ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES																
51	55	56	43.14	4314 4316 4324 4326 4511	3	CELNL	Allocations globales aux Hautes Ecoles officielles subventionnées	170.465	170.465	461	461	-41	-41	170.885	170.885	
Totaux Activité 56																
								CELNL	170.465	170.465	461	461	-41	-41	170.885	170.885
57 - HAUTES ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - ALLOCATIONS DE FONCTIONNEMENT DES HAUTES ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES																
51	55	57	44.13	4410 4430	3	CELNL	Allocations globales aux Hautes Ecoles libres subventionnées	301.553	301.553	5.987	5.987	148	148	307.688	307.688	
Totaux Activité 57																
								CELNL	301.553	301.553	5.987	5.987	148	148	307.688	307.688
58 - REFINANCEMENT DES HAUTES ECOLES - ENSEIGNEMENT																
51	55	58	01.01	1211	3	CELL	Dépenses générales quelconques relatives aux Hautes Ecoles	14	14	-	-	-	-	14	14	
51	55	58	01.03	1111 4150 4312 4314 4322 4410 4430 4511	3	CELL	Allocations complémentaires pour promotion de l'accès aux Hautes Ecoles (compensations droits d'inscription réduits)	28.836	28.836	-	-	-400	-400	28.436	28.436	

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 58																
								CELL	28.850	28.850	-	-	-400	-400	28.450	28.450
Totaux PROGRAMME 5																
								CELNL	597.693	597.693	7.617	7.617	291	291	605.601	605.601
								CELL	31.744	31.744	-	-	-436	-436	31.308	31.308
Crédits Totaux Programme 5								629.437	629.437	7.617	7.617	-145	-145	636.909	636.909	
PROGRAMME 6																
DÉPENSES DE PERSONNEL DES EX-INSTITUTS SUPÉRIEURS D'ARCHITECTURE ET DES EX-CATÉGORIES DE HAUTES ÉCOLES TRANSFÉRÉS À L'UNIVERSITÉ																
60 - INSTITUT SUPÉRIEUR D'ARCHITECTURE DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT																
51	55	60	11.03	4410	3	CELNL	Personnel statutaire de l'Institut d'Architecture - La Cambre	3.453	3.453	-	-	-277	-277	3.176	3.176	
Totaux Activité 60																
								CELNL	3.453	3.453	-	-	-277	-277	3.176	3.176
61 - INSTITUT SUPÉRIEUR D'ARCHITECTURE OFFICIEL SUBVENTIONNÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT																
51	55	61	43.24	4410	3	CELNL	Subventions - traitements de l'Intercommunale d'Architecture	2.157	2.157	-	-	-192	-192	1.965	1.965	
Totaux Activité 61																
								CELNL	2.157	2.157	-	-	-192	-192	1.965	1.965
62 - INSTITUTS SUPÉRIEURS D'ARCHITECTURE LIBRES SUBVENTIONNÉS - DÉPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT																
51	55	62	44.31	4410	3	CELL	Subventions - traitements des Instituts Saint-Luc	-	-	-	-	-	-	-	-	

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux Activité 62															
CELL								-	-	-	-	-	-	-	-
64 - EX-CATÉGORIES DE TRADUCTION ET INTERPRÉTATION DE LA HAUTE ECOLE DE BRUXELLES ET DE LA HAUTE ECOLE FRANCISCO FERRER - DÉPENSES DU PERSONNEL TRANSFÉRÉ À L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES															
51	55	64	44.10	4410	3	CELNL	Subventions-traitements du personnel de l'ex-catégorie de traduction et de interprétation de la Haute Ecole de Bruxelles à l'Université libre de Bruxelles	5.297	5.297	-	-	-140	-140	5.157	5.157
51	55	64	44.11	4410 4430	3	CELNL	Subventions-traitements du personnel de l'ex-catégorie de traduction et de interprétation de la Haute Ecole Francisco Ferrer à l'Université libre de Bruxelles	378	378	-	-	8	8	386	386
Totaux Activité 64															
CELNL								5.675	5.675	-	-	-132	-132	5.543	5.543
Totaux PROGRAMME 6															
CELNL								11.285	11.285	-	-	-601	-601	10.684	10.684
CELL								-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits Totaux Programme 6								11.285	11.285	-	-	-601	-601	10.684	10.684
PROGRAMME 7															
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ															
70 - DÉPENSES DE PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES - FRAIS CONNEXES															
51	55	70	01.01	1111 1112 1120 1131 1211 1222 7422	3	CELNL	Commissaires et délégués du Gouvernement	663	663	-	-	-	-	663	663
Totaux Activité 70															
CELNL								663	663	-	-	-	-	663	663

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
72 - CONGÉS DE MATERNITÉ															
51	55	72	01.01	1111	3	CELNL	Traitements, subventions-traitements et charges de personnel diverses, liés aux congés de maternité	463	463	-	-	137	137	600	600
				1112											
				1120											
				1131											
Totaux Activité 72															
						CELNL		463	463	-	-	137	137	600	600
Totaux PROGRAMME 7															
						CELNL		1.126	1.126	-	-	137	137	1.263	1.263
PROGRAMME 8															
HAUTES ÉCOLES ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉ															
81 - DIVERS															
51	55	81	12.02	1211	3	CELL	Dépenses relatives au fonctionnement des réseaux NARIC (CE) & ENIC (Unesco/Conseil de l'Europe) et Projets européens	61	61	-	-	-	-	61	61
				1221											
51	55	81	33.01	3300	3	CELL	Subventions de nature à favoriser le développement de l'enseignement supérieur	4	4	-	-	-	-	4	4
				4150											
				4316											
				4326											
				4430											
				4511											
				4550											
51	55	81	33.02	3300	3	CELL	Subventions à Média Animation asbl et au Centre audiovisuel de Liège	28	28	-	-	-	-	28	28
51	55	81	40.01	4150	3	CELL	Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes	280	280	-	-	-	-	280	280
				4312											
				4322											
				4430											
				4511											
51	55	81	40.02	4150	3	CELL	Allocation pour la promotion de la réussite en Hautes Ecoles	665	665	-	-	-	-	665	665
				4312											
				4322											
				4430											
				4511											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
51	55	81	43.02	4150	3	CELL	Dotation au Centre d'Autoformation et de Formation continué de la Communauté française	9	9	-	-	-	-	9	9
							Totaux Activité 81								
							CELL	1.047	1.047	-	-	-	-	1.047	1.047
							82 - SUBVENTIONS SOCIALES								
51	55	82	33.01	4150	3	CELL	Subventions sociales aux Hautes Ecoles	40.953	40.953	-	-	-2.696	-2.696	38.257	38.257
							Totaux Activité 82								
							CELL	40.953	40.953	-	-	-2.696	-2.696	38.257	38.257
							Totaux PROGRAMME 8								
							CELL	42.000	42.000	-	-	-2.696	-2.696	39.304	39.304
							PROGRAMME 9								
							INITIATIVES DIVERSES DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIÈRE D'EMPLOI								
							90 - DÉPENSES DE PERSONNEL - INITIATIVES DIVERSES EN MATIÈRE D'EMPLOI								
51	55	90	11.05	1111	3	CELNL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement supérieur hors université	3.324	3.324	-	-	-26	-26	3.298	3.298
							Totaux Activité 90								
							CELNL	3.324	3.324	-	-	-26	-26	3.298	3.298
							91 - INTERVENTIONS DIVERSES - FONDS EUROPÉEN								

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
51	55	91	01.01	4130	3	FBM	Fonds budgétaire relatif aux dépenses entraînées par des programmes d'actions en relation avec l'enseignement supérieur	2.312	2.312	-	-	-	-	2.312	2.312	
				4140												
				4150												
				4312												
				4322												
				4430												
				4511												
Totaux Activité 91																
								FBM	2.312	2.312	-	-	-	-	2.312	2.312
Totaux PROGRAMME 9																
								CELNL	3.324	3.324	-	-	-26	-26	3.298	3.298
								FBM	2.312	2.312	-	-	-	-	2.312	2.312
Crédits Totaux Programme 9								5.636	5.636	-	-	-26	-26	5.610	5.610	
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 55																
								CELL	73.766	73.766	-	-	-3.132	-3.132	70.634	70.634
								CELNL	635.220	635.220	7.617	7.617	1.460	1.460	644.297	644.297
								FBM	2.312	2.312	-	-	-	-	2.312	2.312
Crédits Totaux division organique 55								711.298	711.298	7.617	7.617	-1.672	-1.672	717.243	717.243	

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 56 ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

52	56	02	12.01	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	98	98	-	-	-	-	98	98
				1212											
				1221											
52	56	02	12.02	1211	3	CELL	Dépense de toute nature en lien avec des projets dans le domaine de l'Enseignement de Promotion sociale	17	17	-	-	-	-	17	17
52	56	02	74.01	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	10	10	-	-	-	-	10	10
				7422											
Totaux Activité 02															
							CELL	125	125	-	-	-	-	125	125
Totaux PROGRAMME 0															
							CELL	125	125	-	-	-	-	125	125

PROGRAMME 4

DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE

40 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES

52	56	40	11.03	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	60.629	60.629	-	-	173	173	60.802	60.802
				1112											
				1120											
				1131											
Totaux Activité 40															
							CELNL	60.629	60.629	-	-	173	173	60.802	60.802

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
41 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES															
52	56	41	11.03	1111	3	CELNL	Personnel statutaire	3.982	3.982	-	-	-36	-36	3.946	3.946
				1112											
				1120											
				1131											
Totaux Activité 41															
						CELNL		3.982	3.982	-	-	-36	-36	3.946	3.946
43 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS															
52	56	43	43.01	4314	3	CELNL	Subventions-traitements	111.229	111.229	-	-	2.138	2.138	113.367	113.367
				4324											
				4511											
Totaux Activité 43															
						CELNL		111.229	111.229	-	-	2.138	2.138	113.367	113.367
44 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNÉES - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS															
52	56	44	44.01	4410	3	CELNL	Subventions-traitements	65.666	65.666	-	-	1.095	1.095	66.761	66.761
Totaux Activité 44															
						CELNL		65.666	65.666	-	-	1.095	1.095	66.761	66.761
Totaux PROGRAMME 4															
						CELNL		241.506	241.506	-	-	3.370	3.370	244.876	244.876
PROGRAMME 5															
FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE															
50 - ECOLES DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT															
52	56	50	01.07	1211	3	CELL	Formation Enseignement de promotion sociale	96	96	-	-	-	-	96	96
52	56	50	41.23	4150	1	CELL	Dotation globale	1.516	1.516	-	-	110	110	1.626	1.626
Totaux Activité 50															
						CELL		1.612	1.612	-	-	110	110	1.722	1.722

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
51 - ECOLES DE LA COMMUNAUTE - ACTIVITES CONNEXES A L'ACTIVITE "ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTE"																
52	56	51	12.21	1211	1	CELL	Assurances scolaires	-	-	-	-	-	-	-	-	
Totaux Activité 51																
CELL								-	-	-	-	-	-	-	-	-
54 - ECOLES OFFICIELLES SUBVENTIONNEES - AIDE CONNEXE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT																
52	56	54	43.08	4312	3	CELL	Frais pour la formation continuée	167	167	-	-	-4	-4	163	163	
				4322												
				4340												
52	56	54	43.23	4316	1	CELL	Subventions forfaitaires	3.621	3.621	-	-	260	260	3.881	3.881	
				4326												
				4511												
Totaux Activité 54																
CELL								3.788	3.788	-	-	256	256	4.044	4.044	
55 - ECOLES LIBRES SUBVENTIONNEES - AIDE CONNEXE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT																
52	56	55	44.08	3300	3	CELL	Frais pour la formation continuée	96	96	-	-	-2	-2	94	94	
52	56	55	44.23	4430	1	CELL	Subventions forfaitaires	1.711	1.711	-	-	636	636	2.347	2.347	
Totaux Activité 55																
CELL								1.807	1.807	-	-	634	634	2.441	2.441	
Totaux PROGRAMME 5																
CELL								7.207	7.207	-	-	1.000	1.000	8.207	8.207	

PROGRAMME 6

INITIATIVES DIVERSES DE LA REGION WALLONNE ET DE
LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIERE
D'EMPLOI

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
60 - DÉPENSES DE PERSONNEL - INITIATIVES DIVERSES EN MATIÈRE D'EMPLOI																
52	56	60	11.05	1111	3	CELNL	Rémunérations des agents contractuels subventionnés de l'enseignement de promotion sociale	2.303	2.303	-	-	-58	-58	2.245	2.245	
				1112												
				1120												
				1131												
Totaux Activité 60																
						CELNL		2.303	2.303	-	-	-58	-58	2.245	2.245	
Totaux PROGRAMME 6																
						CELNL		2.303	2.303	-	-	-58	-58	2.245	2.245	
PROGRAMME 7																
LUTTE CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE - DIVERS																
70 - INITIATIVES DIVERSES																
52	56	70	01.01	1111	3	CELNL	Dépenses de toute nature en relation avec la mise en oeuvre de mesures de discrimination positive	1.779	1.779	-	-	-40	-40	1.739	1.739	
				1112												
				1120												
				1131												
				1211												
				3300												
				4150												
				4312												
				4314												
				4322												
				4324												
				4326												
				4410												
				4430												
				4511												
Totaux Activité 70																
						CELNL		1.779	1.779	-	-	-40	-40	1.739	1.739	
Totaux PROGRAMME 7																
						CELNL		1.779	1.779	-	-	-40	-40	1.739	1.739	

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
PROGRAMME 8																
INITIATIVES TRANSVERSALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE																
81 - ACTIONS DIVERSES																
52	56	81	01.01	4550	3	CELL	Dépenses de toute nature en matière de validation des compétences en promotion sociale	566	566	-	-	-	-	566	566	
52	56	81	01.02	1111 1211 4314 4316 4410 4430	3	CELL	Dépenses de toute nature en relation avec l'évaluation de la qualité de l'enseignement de promotion sociale	291	291	-	-	-	-	291	291	
52	56	81	01.03	1211 3300	3	CELL	Dépenses de toute nature pour le développement d'écoles inclusives	59	59	-	-	-	-	59	59	
52	56	81	01.04	1211 4150 4316 4326 4430	3	CELL	Initiatives dans le domaine de l'enseignement de Promotion sociale	85	85	-	-	-	-	85	85	
Totaux Activité 81								CELL	1.001	1.001	-	-	-	-	1.001	1.001
82 - PROVISIONS																
52	56	82	01.02	0100 1211 3300 4430	3	CELL	Provision pour le renforcement de projets spécifiques	550	550	-	-	-	-	550	550	
52	56	82	01.03	0100 1211 3300	3	CELL	Provision pour le soutien à des mécanismes d'accompagnement des parcours scolaires des détenus et des intervenants en prison	800	800	-	-	-	-	800	800	
Totaux Activité 82								CELL	1.350	1.350	-	-	-	-	1.350	1.350
Totaux PROGRAMME 8								CELL	2.351	2.351	-	-	-	-	2.351	2.351

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 56															
							CELL	9.683	9.683	-	-	1.000	1.000	10.683	10.683
							CELNL	245.588	245.588	-	-	3.272	3.272	248.860	248.860
							Crédits Totaux division organique 56	255.271	255.271	-	-	4.272	4.272	259.543	259.543

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 57 ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE ADMINISTRATION - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

52	57	02	12.01	1211	3	CELL	Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services	7	7	-	-	-	-	7	7
52	57	02	74.01	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	2	2	-	-	-	-	2	2
Totaux Activité 02															
CELL								9	9	-	-	-	-	9	9
Totaux PROGRAMME 0															
CELL								9	9	-	-	-	-	9	9

PROGRAMME 2

INITIATIVES ET SUBVENTIONS DIVERSES

20 - ACADÉMIE INTERNATIONALE D'ÉTÉ DE WALLONIE

52	57	20	33.02	3300	3	CELL	Subvention à la fondation d'utilité publique " Académie internationale d'été de Wallonie "	189	189	-	-	-	-	189	189
Totaux Activité 20															
CELL								189	189	-	-	-	-	189	189

21 - SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS DIVERSES

52	57	21	33.04	3300	3	CELL	Formation en cours de carrière - Dépenses de toute nature	200	200	-	-	7	7	207	207
Totaux Activité 21															
CELL								200	200	-	-	7	7	207	207
Totaux PROGRAMME 2															
CELL								389	389	-	-	7	7	396	396

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

PROGRAMME 3

DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**30 - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE
PERSONNEL ENSEIGNANT - RÉMUNÉRATIONS ET ALLOCATIONS
GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES**

51	57	30	11.03	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	34.326	34.326	364	364	-1.102	-1.102	33.588	33.588
----	----	----	-------	------------------------------	---	-------	----------------------	--------	--------	-----	-----	--------	--------	--------	--------

Totaux Activité 30

						CELNL		34.326	34.326	364	364	-1.102	-1.102	33.588	33.588
--	--	--	--	--	--	-------	--	---------------	---------------	------------	------------	---------------	---------------	---------------	---------------

**31 - ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ - DÉPENSES DE
PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER - RÉMUNÉRATIONS ET
ALLOCATIONS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES**

51	57	31	11.03	1111 1112 1120 1131	3	CELNL	Personnel statutaire	6.522	6.522	-	-	-96	-96	6.426	6.426
----	----	----	-------	------------------------------	---	-------	----------------------	-------	-------	---	---	-----	-----	-------	-------

Totaux Activité 31

						CELNL		6.522	6.522	-	-	-96	-96	6.426	6.426
--	--	--	--	--	--	-------	--	--------------	--------------	----------	----------	------------	------------	--------------	--------------

**32 - ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR OFFICIELS
SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS**

51	57	32	43.01	4314 4324 4511	3	CELNL	Subventions-traitements	16.067	16.067	292	292	7	7	16.366	16.366
----	----	----	-------	----------------------	---	-------	-------------------------	--------	--------	-----	-----	---	---	--------	--------

Totaux Activité 32

						CELNL		16.067	16.067	292	292	7	7	16.366	16.366
--	--	--	--	--	--	-------	--	---------------	---------------	------------	------------	----------	----------	---------------	---------------

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
33 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRES SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS - TRAITEMENTS															
51	57	33	44.01	4410	3	CELNL	Subventions-traitements	35.286	35.286	437	437	-197	-197	35.526	35.526
Totaux Activité 33															
						CELNL		35.286	35.286	437	437	-197	-197	35.526	35.526
Totaux PROGRAMME 3															
						CELNL		92.201	92.201	1.093	1.093	-1.388	-1.388	91.906	91.906
PROGRAMME 4 FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR															
40 - ETABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ - FRAIS DE FONCTIONNEMENT															
51	57	40	41.01	4150	3	CELL	Dotations de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts de la Communauté française	4.553	4.553	-	-	-547	-547	4.006	4.006
Totaux Activité 40															
						CELL		4.553	4.553	-	-	-547	-547	4.006	4.006
42 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR OFFICIELS SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT															
51	57	42	43.03	4316 4326 4511	3	CELL	Subventions de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts officielles subventionnées	1.834	1.834	-	-	-178	-178	1.656	1.656
Totaux Activité 42															
						CELL		1.834	1.834	-	-	-178	-178	1.656	1.656
44 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRES SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT															
51	57	44	44.30	4430	3	CELL	Subventions de fonctionnement aux Ecoles supérieures des Arts libres subventionnées	4.932	4.932	-	-	-462	-462	4.470	4.470
Totaux Activité 44															
						CELL		4.932	4.932	-	-	-462	-462	4.470	4.470

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
45 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRES SUBVENTIONNÉS - DIVERS															
51	57	45	33.01	3300	3	CELL	Subventions pour le financement des projets artistiques au sein des Écoles supérieures des Arts (FiPA-ESA)	116	116	-	-	-2	-2	114	114
				4150											
				4326											
				4430											
				4511											
Totaux Activité 45															
							CELL	116	116	-	-	-2	-2	114	114
46 - SUBSIDES SOCIAUX - ECOLES SUPÉRIEURES DES ARTS															
51	57	46	33.02	4150	3	CELL	Subsides sociaux aux écoles supérieures des arts	4.521	4.521	-	-	-142	-142	4.379	4.379
				4316											
				4326											
				4430											
				4511											
Totaux Activité 46															
							CELL	4.521	4.521	-	-	-142	-142	4.379	4.379
47 - INITIATIVES RELATIVES À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE EN ART															
51	57	47	40.02	4150	3	CELL	Formations continuées en Art	50	50	-	-	-	-	50	50
				4312											
				4322											
				4430											
				4511											
Totaux Activité 47															
							CELL	50	50	-	-	-	-	50	50
48 - DÉLÉGUÉS DU GOUVERNEMENT															
51	57	48	01.01	1111	3	CELNL	Dépenses de personnel et de fonctionnement	166	166	-	-	-	-	166	166
				1112											
				1120											
				1131											
				1211											
				7422											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 48								CELNL	166	166	-	-	-	-	166	166
49 - DÉMOCRATISATION ET PROMOTION DE L'ACCÈS AUX ECOLES SUPÉRIEURES DES ARTS																
51	57	49	01.01	3300	3	CELL	Allocation d'aide à la démocratisation (hors part complément subsides sociaux) et de promotion de l'accès (compensations droits d'inscription réduits) aux Ecoles supérieures des Arts	4.277	4.277	-	-	-122	-122	4.155	4.155	
				4150												
				4312												
				4322												
				4430												
				4511												
51	57	49	01.02	3300	4	CELL	Allocations pour aides à la réussite aux Ecoles supérieures des Arts	361	361	-	-	-6	-6	355	355	
				4150												
				4326												
				4430												
				4511												
Totaux Activité 49								CELL	4.638	4.638	-	-	-128	-128	4.510	4.510
Totaux PROGRAMME 4								CELL	20.644	20.644	-	-	-1.459	-1.459	19.185	19.185
								CELNL	166	166	-	-	-	-	166	166
Crédits Totaux Programme 4									20.810	20.810	-	-	-1.459	-1.459	19.351	19.351

PROGRAMME 7

DÉPENSES DE PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT À HORAIRE RÉDUIT**70 - ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT OFFICIELS
SUBVENTIONNÉS**

52	57	70	43.01	4314	3	CELNL	Subventions-traitements	112.039	112.039	-	-	1.457	1.457	113.496	113.496
				4324											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 70																
								CELNL	112.039	112.039	-	-	1.457	1.457	113.496	113.496
71 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT LIBRES SUBVENTIONNÉS																
52	57	71	44.01	4410	3	CELNL	Subventions-traitements	12.668	12.668	-	-	362	362	13.030	13.030	
Totaux Activité 71																
								CELNL	12.668	12.668	-	-	362	362	13.030	13.030
72 - HUMANITÉS ARTISTIQUES																
52	57	72	01.01	4314 4324 4410	3	CELNL	Subventions-traitements pour des personnels de l'enseignement officiel subventionné et libre subventionné	3.187	3.187	-	-	83	83	3.270	3.270	
Totaux Activité 72																
								CELNL	3.187	3.187	-	-	83	83	3.270	3.270
Totaux PROGRAMME 7																
								CELNL	127.894	127.894	-	-	1.902	1.902	129.796	129.796
PROGRAMME 8 FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT À HORAIRE RÉDUIT																
80 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT OFFICIELS SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT																
52	57	80	43.02	4316 4326	3	CELL	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit officiels subventionnés	3.670	3.670	-	-	654	654	4.324	4.324	
Totaux Activité 80																
								CELL	3.670	3.670	-	-	654	654	4.324	4.324
82 - ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT LIBRES SUBVENTIONNÉS - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT																
52	57	82	44.30	4430	3	CELL	Subventions de fonctionnement aux établissements à horaire réduit libres subventionnés	318	318	-	-	19	19	337	337	

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust		
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	
Totaux Activité 82																
								CELL	318	318	-	-	19	19	337	337
Totaux PROGRAMME 8																
								CELL	3.988	3.988	-	-	673	673	4.661	4.661
PROGRAMME 9																
EQUIPEMENTS																
90 - DÉPENSES EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENT																
51	57	90	60.01	6151	1	CELL	Equipement des écoles supérieures des arts de la Communauté française	63	63	-	-	-1	-1	62	62	
51	57	90	63.01	6311	1	CELL	Equipement des écoles supérieures des arts officielles subventionnées	33	33	-	-	-	-	33	33	
				6321												
				6511												
51	57	90	64.01	6410	1	CELL	Equipement des écoles supérieures des arts libres subventionnées	84	84	-	-	-3	-3	81	81	
Totaux Activité 90																
								CELL	180	180	-	-	-4	-4	176	176
Totaux PROGRAMME 9																
								CELL	180	180	-	-	-4	-4	176	176
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 57																
								CELL	25.210	25.210	-	-	-783	-783	24.427	24.427
								CELNL	220.261	220.261	1.093	1.093	514	514	221.868	221.868
Crédits Totaux division organique 57																
									245.471	245.471	1.093	1.093	-269	-269	246.295	246.295

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 58 ENSEIGNEMENT À DISTANCE

PROGRAMME 0

SUBSISTANCE - ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

02 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

52	58	02	01.01	1211	3	CELL	Dépenses de toute nature relatives aux projets et aux initiatives nouvelles en matière de politique d'enseignement à distance	50	50	-	-	-	-	50	50	
52	58	02	12.01	1112	3	CELL	Dépenses de toutes nature en matière de développement de l'e-learning et du centre de ressources pédagogiques	276	276	-	-	-	-	276	276	
52	58	02	12.02	1112	3	CELNL	Paiement des professeurs correcteurs	2.034	2.034	-	-	-	-	2.034	2.034	
52	58	02	74.01	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	12	12	-	-	-	-	12	12	
Totaux Activité 02																
								CELL	338	338	-	-	-	-	338	338
								CELNL	2.034	2.034	-	-	-	-	2.034	2.034
Totaux PROGRAMME 0																
								CELL	338	338	-	-	-	-	338	338
								CELNL	2.034	2.034	-	-	-	-	2.034	2.034
Crédits Totaux Programme 0																
								2.372	2.372	-	-	-	-	2.372	2.372	

PROGRAMME 3

RÉALISATION D' ACTIONS OU DE FORMATIONS DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE À L'INTERVENTION DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

30 - ACTIONS DIVERSES

52	58	30	01.01	1211	3	FBM	Fonds budgétaire destiné au financement de programmes d'actions et de formations de réinsertion professionnelle à l'intervention de l'enseignement à distance	-	-	-	-	-	-	-	-
----	----	----	-------	------	---	-----	---	---	---	---	---	---	---	---	---

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
							Totaux Activité 30								
							Totaux PROGRAMME 3								
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 58								
							CELL	338	338	-	-	-	-	338	338
							CELNL	2.034	2.034	-	-	-	-	2.034	2.034
							FBM	-	-	-	-	-	-	-	-
							Crédits Totaux division organique 58	2.372	2.372	-	-	-	-	2.372	2.372

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX CHAPITRE III

CELL	2.898.831	2.899.562	-8.108	-8.164	65.136	72.790	2.955.859	2.964.188
CELNL	7.587.728	7.587.728	8.710	8.710	119.810	119.810	7.716.248	7.716.248
FBM	36.561	36.561	-	-	474	474	37.035	37.035

CHAPITRE IV
DETTE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 85 DETTE DIRECTE

PROGRAMME 0 SUBSISTANCE ADMINISTRATION

01 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

51	85	01	12.08	1211	1	CELL	Dépenses de toute nature dans le cadre de la gestion de la trésorerie et de la dette, en ce compris des dépenses d'information et d'études liées aux finances communautaires	1.805	1.805	-	-	-300	-300	1.505	1.505	
				2110												
				4430												
51	85	01	74.01	1211	1	CELL	Dépenses pour l'acquisition de biens meubles durables	7	7	-	-	-	-	7	7	
				7422												
Totaux Activité 01																
								CELL	1.812	1.812	-	-	-300	-300	1.512	1.512
Totaux PROGRAMME 0																
								CELL	1.812	1.812	-	-	-300	-300	1.512	1.512

PROGRAMME 1 SERVICE DE LA DETTE DIRECTE

10 - AMORTISSEMENTS ET CHARGES D'INTÉRÊT - PAPIER COMMERCIAL

51	85	10	21.01	2130	1	CELL	Intérêts dus en application de l'article 54, § 1er, alinéa 3, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions et de la convention d'exécution, y compris années antérieures	-	-	-	-	-	-	-	-
51	85	10	21.03	2110	1	CELL	Intérêts dus au Caissier de la Communauté française pour l'utilisation de la ligne de crédit à très court terme, intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie à court terme et intérêts dus à des organismes administratifs de la Communauté disposant d'une autonomie comptable, y compris années antérieures	6.000	6.000	-	-	400	400	6.400	6.400
51	85	10	21.04	2110	1	CELL	Intérêts dus pour la dette consolidée, y compris primes éventuelles	256.976	256.976	-	-	-	-	256.976	256.976
				8170											

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.
Totaux Activité 10															
							CELL	262.976	262.976	-	-	400	400	263.376	263.376
Totaux PROGRAMME 1															
							CELL	262.976	262.976	-	-	400	400	263.376	263.376
TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 85															
							CELL	264.788	264.788	-	-	100	100	264.888	264.888

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 86

DETTE LIÉE AUX INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES

PROGRAMME 1

SERVICE DE LA DETTE INDIRECTE

10 - SUBVENTIONS ET CHARGES FINANCIÈRES DES UNIVERSITÉS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

51	86	10	44.08	2110	1	CELL	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements sociaux des universités de la Communauté (y compris primes éventuelles)	2	2	-	-	-	-	2	2
							Totaux Activité 10								
							CELL	2	2	-	-	-	-	2	2

11 - SUBVENTIONS ET CHARGES FINANCIÈRES DES UNIVERSITÉS LIBRES

51	86	11	44.08	4440	1	CELL	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits pour le financement des investissements académiques et sociaux des universités libres (y compris primes éventuelles)	7	7	-	-	50	50	57	57
51	86	11	44.40	4150	1	CELL	Subventions-intérêts relatives aux emprunts souscrits en faveur de la Fondation universitaire luxembourgeoise pour des investissements immobiliers	2	2	-	-	-	-	2	2
							Totaux Activité 11								
							CELL	9	9	-	-	50	50	59	59
							Totaux PROGRAMME 1								
							CELL	11	11	-	-	50	50	61	61
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 86								
							CELL	11	11	-	-	50	50	61	61

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX CHAPITRE IV

CELL	264.799	264.799	-	-	150	150	264.949	264.949
-------------	----------------	----------------	----------	----------	------------	------------	----------------	----------------

CHAPITRE V
DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

DIVISION ORGANIQUE 90

DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

PROGRAMME 1

DOTATIONS À LA RÉGION WALLONNE ET À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

11 - RÉGION WALLONNE - COCOF

51	90	11	45.01	4534	4	CELL	Dotation à la Région wallonne	443.590	443.590	-	-	-11.968	-11.968	431.622	431.622
51	90	11	45.02	4511	4	CELL	Dotation à la Commission communautaire française	127.730	127.730	-	-	-3.455	-3.455	124.275	124.275
51	90	11	45.03	4511	4	CELL	Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française - Règlement définitif de l'exercice antérieur (y compris les intérêts)	-	-	-	-	-	-	-	-
							Totaux Activité 11								
							CELL	571.320	571.320	-	-	-15.423	-15.423	555.897	555.897
							Totaux PROGRAMME 1								
							CELL	571.320	571.320	-	-	-15.423	-15.423	555.897	555.897
							TOTAUX DIVISION ORGANIQUE 90								
							CELL	571.320	571.320	-	-	-15.423	-15.423	555.897	555.897

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

TOTAUX CHAPITRE V

CELL	571.320	571.320	-	-	-15.423	-15.423	555.897	555.897
-------------	----------------	----------------	----------	----------	----------------	----------------	----------------	----------------

MI	DO	PA	AB	Cé	Ge	Cr	Libellé	Crédits initiaux		Répartitions		Variations crédits		Crédits 1er Ajust	
								Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.	Eng.	Liq.

**TOTAUX GÉNÉRAUX
DÉPENSES**

CELL	7.258.650	6.534.778	-8.710	-8.710	-79.875	-63.834	7.170.065	6.462.234
CELNL	8.016.998	8.016.998	8.710	8.710	120.612	120.612	8.146.320	8.146.320
FBM	81.929	82.629	-	-	-567	-543	81.362	82.086

ANNEXE 2 – SECTION PARTICULIÈRE

Section Particulière

(en milliers
d'euros)

Nature de la recette et objet de la dépense	code SEC	Recette de l'année 2024	Dépense de l'année 2024
---	-------------	-------------------------------	-------------------------------

Transfert de compétences à la RW et à la COCOF

Part de la partie attribuée du produit de l'IPP	49.40	-137.005	
Dotation art 47/5 et 47/6 de la LSF	49.40	2.758.519	
Dotation art 47/7 de la LSF	49.40	1.444.405	
Part de la dotation 47/8 de la LSF	49.40	280.055	
Part de la dotation 47/9 de la LSF	49.40	44.196	
Décret spécial "Ste-Emilie" Art 7§2 - dotation RW	45.34		4.363.376
Décret spécial "Ste-Emilie" Art 7§2 - dotation Cocof	45.11		26.794
Totaux de la section particulière		4.390.170	4.390.170

Annexe 3

Services administratifs à comptabilité autonome (SACA)

Table des matières

1. Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (CCA).....	235
2. Musée royal de Mariemont (MRM).....	242
3. Agence Fonds social européen (FSE)	258
4. Observatoire des politiques culturelles (OPC).....	265
5. Agence francophone pour l'Education et la Formation tout au long de la vie (AEF)	271
6. Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES)	286
7. Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ)	307
8. Fonds des bâtiments Scolaires de l'Enseignement Officiel Subventionné (FBSEOS).....	314
9. Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement de la Communauté française (FBSCF)	318
10. Fonds de garantie des bâtiments scolaires (FGBS).....	324
11. Fonds de création de places dans les bâtiments scolaires de l'enseignement Obligatoire(FCNP)....	328
12. Programme Prioritaire de Travaux (PPT)	332
13. Plan d'Investissement Exceptionnel dans les Bâtiments Scolaires (PIEBS)	336
14. Cellule urgence-redéploiement (CUR).....	345
15. Service général du Patrimoine et de la Gestion Immobilière (SGPGI).....	361
16. SACA SPORT	378

**Ajustement
2024**

Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel

CENTRE DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL - PROPOSITION DE BUDGET AJUSTE 2024 (en milliers d'euros)

PARTIE LIQUIDATIONS

PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS

OPERATIONS SUR DOTATIONS ET FONDS PROPRES

A. RECETTES

Code SEC	Description	LIQUIDATIONS			
		Execution 2023	Initial 2024	Budget après répartition 2024	Prévision ajustée 2024
4610 1.2.	Dotation de la Fédération Wallonie Bruxelles	24.504,00	24.720,80	24.720,80	24.720,80
3810 1.3.	Contribution à la production audiovisuelle des distributeurs	1.240,01	2.616,74	2.616,74	1.794,86
1611 1.4.	Recettes diverses CCA (dont le Médiadesk et WBIimages)	459,79	513,60	513,60	513,60
1611 1.5.	Recettes Fonds spécial RTBF	39,01	10,00	10,00	10,00
1611 1.6.	Recettes Fonds séries	0,00	300,00	300,00	300,00
4610 1.9.	Dotation de la CF - contrat gestion RTBF	700,00	700,00	700,00	700,00
Total des recettes		26.942,82	28.861,14	28.861,14	28.039,26

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
 B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
 C = total des recettes (A + B)

Code SEC	Description	DROITS CONSTATES			
		Execution 2023	Initial 2024	Budget après répartition 2024	Prévision ajustée 2024
4610 1.2.	Dotation de la Fédération Wallonie Bruxelles	24.504,00	24.720,80	24.720,80	24.720,80
3810 1.3.	Contribution à la production audiovisuelle des distributeurs/éditeurs	1.240,01	2.616,74	2.616,74	1.794,86
1611 1.4.	Recettes diverses CCA (dont le Médiadesk et WBIimages)	459,79	513,60	513,60	513,60
1611 1.5.	Recettes Fonds spécial RTBF	39,01	10,00	10,00	10,00
1611 1.6.	Recettes Fonds séries	0,00	300,00	300,00	300,00
4610 1.9.	Dotation de la CF - contrat gestion RTBF	700,00	700,00	700,00	700,00
Total des recettes		26.942,82	28.861,14	28.861,14	28.039,26

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31.12-AA-1
 B = réduction de visas d'années antérieures
 C = droits réduits
 D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

B. DEPENSES

Code SEC	Description	LIQUIDATIONS			
		Execution 2023	Initiale 2024	Budget après répartition 2024	Prévision ajustée 10/2024
1211 2.2.	Actions d'animation et de promotion dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma à l'initiative de l'administration	282,85	302,35	307,71	307,71
3200 2.3.	Primes au reinvestissement / primes au succès	1.096,66	1.200,00	1.200,00	1.200,00
3200 2.4.	Stratégie promotion cinéma belge	755,22	775,38	774,37	774,37
3200 2.6.	Aide à la création (relance de la production indépendante avec la RTBF)	1.369,73	1.369,00	1.369,00	1.369,00
3200 2.8.	Commission cinéma - aide aux projets	11.348,17	12.635,00	12.635,00	12.635,00
1211 2.9.	Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement du service	220,76	251,00	301,00	301,00
1211 2.10.	Dépenses afférentes à Eurimages, Observatoire Européen, au Médiadesk et à certains accords internationaux	1.437,23	1.535,00	1.520,87	1.520,87
1211 2.11.	Actions visant à permettre la promotion et la distribution des films de la CF, soit en Belgique, soit dans des festivals majeurs à l'étranger, via les producteurs et les distributeurs	618,51	833,92	833,92	833,92
1211 2.13.	Master Class et Formation des professionnels	184,92	480,00	445,00	442,00
3200 2.14.	Aide à la création - Hors CSF - Web Doc Fiction - Programme de Flux	813,78	1.025,00	1.025,00	1.225,00
1211 2.19.	Dépenses pour Wallonie Bruxelles Images	490,85	491,05	442,15	472,15
1211 2.20.	Aides à la formation	34,54	45,00	45,00	45,00
3200 2.21.	Subventions aux associations de promotion, de diffusion de l'audiovisuel et divers hors COA	598,63	686,67	669,17	669,17
3200 2.22.	Fonds Fictions TV	1.151,61	2.981,77	3.182,95	2.134,06
3200 2.23.	Commission cinéma - aide aux opérateurs	4.011,20	4.250,00	4.110,00	4.110,00
Total des dépenses		24.413,66	28.861,14	28.861,14	28.039,26

A = paiements sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
 B = paiements sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
 C = total des paiements (A+B)

Code SEC	Description	ENGAGEMENTS				Prévision ajustée 06/2024 (avec pluriannuel)	Prévision ajustée 10/2024
		Execution 2023	Initiale 2024	Initial pluriannuel 2024	Budget après répartition 2024 (avec pluriannuel)		
1211 2.2.	Actions d'animation et de promotion dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma à l'initiative de l'administration	322,21	282,35	370,55	375,91	375,91	351,97
3200 2.3.	Primes au reinvestissement / primes au succès	1.200,00	1.200,00	1.200,00	1.200,00	1.200,00	1.200,00
3200 2.4.	Stratégie promotion cinéma belge	1.364,82	485,38	765,38	764,37	764,37	733,66
3200 2.6.	Aide à la création (relance de la production indépendante avec la RTBF)	1.369,18	1.369,00	1.369,00	1.369,00	1.369,00	1.369,00
3200 2.8.	Commission cinéma - aide aux projets	13.255,27	12.635,00	12.635,00	12.635,00	12.635,00	13.527,77
1211 2.9.	Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement du service	231,78	246,00	246,00	296,00	296,00	287,56
1211 2.10.	Dépenses afférentes à Eurimages, Observatoire Européen, au Médiadesk et à certains accords internationaux	1.501,21	1.470,00	1.800,00	1.785,87	1.785,87	1.785,87
1211 2.11.	Actions visant à permettre la promotion et la distribution des films de la CF, soit en Belgique, soit dans des festivals majeurs à l'étranger, via les producteurs et les distributeurs	724,66	833,92	833,92	833,92	833,92	742,47
1211 2.13.	Master Class et Formation des professionnels	206,78	480,00	480,00	445,00	442,00	364,80
3200 2.14.	Aide à la création - Hors CSF - Web Doc Fiction - Programme de Flux	819,39	1.025,00	1.025,00	1.025,00	1.025,00	821,00
1211 2.19.	Dépenses pour Wallonie Bruxelles Images	484,86	491,05	581,05	532,15	532,15	502,15
1211 2.20.	Aides à la formation	36,02	45,00	45,00	45,00	45,00	36,31
3200 2.21.	Subventions aux associations de promotion, de diffusion de l'audiovisuel et divers hors COA	718,98	576,67	581,67	564,17	564,17	366,88
3200 2.22.	Fonds Fictions TV	1.875,08	2.981,77	2.981,77	3.182,95	2.981,77	2.146,80
3200 2.23.	Commission cinéma - aide aux opérateurs	15.654,00	218,00	254,00	114,00	114,00	110,21
Total des dépenses		39.764,24	24.339,14	25.168,34	25.168,34	24.964,16	24.346,46

A = engagements de l'année budgétaire

-617,70 €

C. SYNTHESE ET SOLDE

	LIQUIDATIONS			
	Execution	Initial 2024	Budget après	Budget ajusté 2024
Recettes (exécution du budget)	26.942,82	28.861,14	28.861,14	28.039,26
Dépenses (exécution du budget)	24.413,66	28.861,14	28.861,14	28.039,26
Résultat solde de l'année	2.529,16	0,00	0,00	0,00

	DROITS ET ENGAGEMENTS				
	Execution	Initial 2024	Budget après	Budget ajusté 2024	Budget ajusté 10/2024
Recettes (exécution du budget)	26.942,82	28.861,14	28.861,14	28.039,26	28.039,26
Dépenses (exécution du budget)	39.764,24	24.339,14	25.168,34	24.964,16	24.346,46
Résultat solde de l'année	-12.821,42	4.522,00	3.692,80	3.075,10	3.692,80

L'Administration souhaite pouvoir reporter 600,000 euros sur le budget 2023. En effet, les recettes provenant des distributeurs et éditeurs de services ont été cette année nettement supérieures à nos prévisions dans le budget initial 2022 (761 000 euros au lieu de 100.000 euros) et il ne sera possible de les engager qu'en fin d'année, ce qui laisse trop peu de temps pour en faire un usage efficace. Dans un souci de bonne

**Budget ajusté 2024 : note de gestion pour le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel –
correction de la note à la suite à la réception du courrier des consignes.**

Le Centre du Cinéma et de l'audiovisuel avait fait le choix de présenter ce budget ajusté 2024 en déficit d'un montant de 617.701,22 euros. Comme vous pourrez le lire ci-dessous, le budget du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel a été amputé de 821.883,17 euros par rapport au montant prévu à l'initial 2024. Le budget du Centre est en effet alimenté principalement par la dotation, mais aussi partiellement par des obligations d'investissement de la part des éditeurs de services. Jusqu'en 2024, ceux-ci versaient leur contribution l'année de déclaration de leurs revenus. A partir de 2024, il a été décidé par décret qu'ils verseraient leur contribution l'année suivant leur déclaration. Cette décision fait de l'année 2024 une année blanche au niveau des recettes des éditeurs, ce qui n'avait pas été anticipé lors de l'élaboration du budget initial.

À la suite de la réception d'un courrier de consigne encadrant les ajustements budgétaires pour le budget ajusté 2024 et initial 2025, le CCA a dû adapter son budget pour respecter ces directives. L'objectif fixé par ce courrier étant d'atteindre un impact sec zéro, plusieurs réajustements ont été mis en place pour optimiser les ressources disponibles, tout en cherchant à préserver au mieux les missions essentielles de soutien à la création.

Vous trouverez ci-après les explications relatives aux différentes variations entre le budget initial 2024 et l'ajusté 2024.

1. ADAPTATION DES CREDITS SUR BASE DES PARAMETRES MACRO ECONOMIQUE

La dotation 2024 reste identique par rapport au budget initial car, contrairement aux années antérieures, la dotation du CCA n'a exceptionnellement pas été majorée sur la base d'une indexation à l'initial 2024. Il n'y a donc pas lieu d'actualiser les crédits pour cette année 2024.

2. RECETTES :

Rubrique 1.3 (01.04.0.381001) Contribution à la production audiovisuelle des distributeurs et éditeurs de services

Les recettes issues des contributions à la production audiovisuelle des distributeurs et éditeurs de services sont réduites de 821.883,17 euros. Cette diminution est imputable à une modification apportée au décret du 4 février 2021 concernant les services de médias audiovisuels et les services de partage de vidéos, qui a été modifié en 2023. Cette modification stipule que les éditeurs et les distributeurs ayant choisi de verser leur contribution à la production audiovisuelle au CCA doivent désormais effectuer ce versement "à partir du 1^{er} janvier de l'année suivant la déclaration de contribution" (et non plus l'année de déclaration elle-même). L'impact de cette modification réglementaire n'avait pas été anticipé car tout dépendait de la date d'entrée en vigueur du décret modifié.

3. DEPENSES :

Rubrique 2.2 : Actions d'animation et de promotion dans le domaine de l'audiovisuel et du cinéma

En raison d'une réévaluation des fonds nécessaires, le budget initialement prévu de 20.000 euros pour TV5 sera réduit à 10.000 euros. Ce montant est désormais considéré comme suffisant et sera le seul à être engagé.

Les dépenses pour la sous-rubrique Publicité ne devraient pas dépasser les 8.000 euros. Nous pouvons récupérer 12.000 euros en crédits d'engagement.

En parallèle, une enveloppe de 18.000 euros en crédit d'engagement est à prévoir pour le Torino Film Lab qui organisera des ateliers sur le thème de la comédie.

Il est nécessaire de prévoir un montant de 105 euros pour BPX (ateliers de bonnes pratiques dans le secteur du cinéma à l'international) en raison de l'absence de prise en compte de la TVA dans la première estimation budgétaire.

La SACD réduisant son apport au financement des Bourse Orange, une bourse en moins sera attribuée, soit une économie de 15.000 euros.

La réception organisée au FIFF (Festival du Namur) a coûté 1.500 euros de moins qu'initialement prévu.

La réception organisée au Festival de Cannes a coûté 3.550 euros de moins qu'initialement prévu.

Rubrique 2.4 : Stratégie promotion cinéma Belge

Pour les avant-premières VIP, nous avons initialement prévu 6 événements, mais finalement, nous n'en aurons que 4 en 2024, ce qui entraîne une réduction de l'enveloppe de 4 370 euros.

L'enveloppe 2024 dédiée aux avant-premières des films numérisés a déjà été réduite de 5 000 euros lors du deuxième bulletin de répartition, car seules 3 avant-premières sont programmées pour cette

année. Cette sous-rubrique subit une nouvelle réduction de 2 000 euros, portant ainsi le budget final à 3 000 euros.

Pour des raisons de manque de personnel, toutes les AP proximité prévues n'ont pas pu être organisées et l'enveloppe présente un reliquat de 3.278,10 euros

Moins de séries ont été terminées cette année sur financement du Fonds Séries, donc moins d'AP séries ont été organisées, laissant un budget de 5.000 euros disponible.

Toute l'enveloppe prévue pour la communication autour de la fête du Court Métrage n'a pas été dépensée et permet d'économiser 4.559,68 euros.

Un soutien particulier a été attribué à Surimpression pour la création de présentoirs dans les cinémas pour un montant de 3.496,90 euros supplémentaires.

Nous ne pourrions pas tenir la promesse d'aide pour l'Etude Vertigo, d'où la mise à 0 euros de cette sous-rubrique et une récupération de 15.000 euros.

Rubrique 2.8 : Commission du Cinéma - Aide aux projets

Nous ajoutons 892.772 euros sur cette rubrique pour permettre l'engagement sur le budget 2024 des réunions LM1 (soutien à la production des longs métrages d'initiative belge francophone, 1er collège) qui se sont tenues dans le cadre de la troisième session 2024 de la Commission du Cinéma. Ceci permet d'atténuer l'impact de la diminution de l'enveloppe budgétaire dévolue aux aides à la création dans le projet de budget initial 2025 du CCA.

Rubrique 2.9 : Dépenses de toute nature relative au fonctionnement du service

Il est nécessaire de prévoir un budget de 2.000 euros pour les frais de réunion, notamment en raison de la décision de la cafétéria mobile de ne pas reprendre les boissons non consommées entre le 1er janvier et le 1er octobre.

Par ailleurs, nous allons récupérer le solde de 3.459,07 euros de la sous-rubrique « Bilan CCA », étant donné que l'événement a déjà eu lieu et que toutes les dépenses ont été entièrement engagées et liquidées.

En ce qui concerne la facture annuelle de la SABAM, celle-ci a été réceptionnée et le montant a été légèrement surestimé. Nous avons donc 233,97 euros de surplus.

De plus, l'enveloppe de la sous-rubrique "Avance-mission" sera réduite de 3.245 euros, car aucune mission supplémentaire impliquant une avance n'est prévue d'ici la fin de l'année.

Enfin, nous avons constaté que la sous-rubrique "Divers" est surévaluée de 3.500 euros, montant que nous pouvons récupérer pour le reporter vers d'autres rubriques.

Rubrique 2.11 : Promotion et diffusion des films de la C.F.

La modification décrétales majorant les montants des aides à la promotion et à la diffusion prévue début 2024 n'est pas encore entrée en application. Un montant de 91.446,22 euros peut dès lors être récupéré.

Rubrique 2.13 Master Class et Formation des professionnels

Les prévisions budgétaires pour trois initiatives se sont avérées surestimées : 7.000 euros pour la formation Master Class, 40.000 euros pour l'initiative Eco-Tournage et 30.200 euros pour les initiatives diversité/genre. Ces montants peuvent être récupérés.

Rubrique 2.14 : Aides à la création - hors Commission du Cinéma

L'appel gaming a été mis à 0 euro car un appel supplémentaire n'a pu être lancé en 2024 comme prévu initialement, d'où une récupération de 200.000 euros en crédit d'engagement.

Concernant les aides à la création, l'agrément des projets de production légère et la finalisation de certains de ces projets ne peut être anticipée par l'administration, ce qui rend nécessaire l'augmentation du crédit de liquidation prévu pour cet AB en 2024, à hauteur de 200.000 euros.

L'aide à un clip a dû être annulée, et nous récupérons donc les 4.000 euros qui n'avaient pas encore été liquidés.

Rubrique 2.19 : Dépenses pour Wallonie Bruxelles Images

À la suite de notre récente réunion budgétaire mensuelle, nous avons décidé de réduire l'engagement pour la sous-rubrique WBImages de 5.000 euros et de fixer à 0 euro l'enveloppe d'engagement pour la Campagne Oscar. En effet, le film sélectionné cette année est un film initié en Flandre, ce qui signifie que c'est la Communauté flamande qui prendra en charge le financement de la campagne.

En revanche, il a été décidé d'augmenter les crédits de liquidation de 30.000 euros pour assurer le paiement des dernières factures de l'année.

Rubrique 2.20 : Bourses à la formation et tutorat

Un léger ajustement de 312 euros est à prévoir sur les aides à la formation pour non-professionnels pour correspondre aux différents montants demandés.

Les demandes pour des tutorats ont été moins nombreuses cette année et permettent donc la récupération de 9.000 euros.

Rubrique 2.21 : Subventions aux associations de promotion de l'audiovisuel et divers - hors COA

Le budget initialement prévu pour la sous-rubrique RACC s'élevait à 50.000 euros. À la suite de la dernière réunion budgétaire, ce montant a été réduit de 10.000 euros en crédits d'engagement, car il est désormais clair que le budget initial n'est pas nécessaire dans son intégralité.

La facture totale pour l'aide à l'emploi ZinTV s'élève à 58.206,75 euros, dépassant ainsi les 58.000 euros prévus, ce qui entraîne un besoin supplémentaire de 206,75 euros en crédits d'engagement.

L'enveloppe initialement prévu pour l'aide aux cinémas de proximité s'élevait à 300.000 euros. Par rapport à l'année passée, les règles d'octroi de ce soutien ont été durcies et les demandes éligibles n'atteignent qu'un montant de 112.500 euros. Le solde restant de 187.500 euros ne sera pas utilisé pour cette aide, ce qui nous permet de faire une économie sur cette rubrique en engagement.

Rubrique 2.22 Commission Séries

Nous allons récupérer un montant de 834.965 euros, justifié par le fait que les aides aux séries sont attribuées sur la base d'un avis émis par une Commission. Cette dernière, après examen des dossiers de demande soumis, a estimé qu'il n'était pas nécessaire d'utiliser l'intégralité des crédits. Par conséquent, il reste un montant de 834.965 euros non dépensé que nous allons réaffecter à la rubrique 2.8 en crédits d'engagement.

Par ailleurs, en réponse aux divers besoins d'autres rubriques en matière de crédits de liquidation, nous allons réduire le budget de liquidation de la Commission Séries de 230.000 euros afin de soutenir les rubriques 2.14 (200.000 euros - CL) et 2.19 (30.000 euros - CL).

Rubrique 2.23 : Commission du Cinéma - Aide aux opérateurs

Nous avons initialement réservé 60.000 euros pour l'indexation des aides de fonctionnement des opérateurs avant d'avoir connaissance des indices. Le calcul final de l'indexation s'élève à 56.213 euros, ce qui nous permet de dégager un excédent de 3.787 euros en crédit d'engagement.

4. SOLDE A REPORTER ET ENCOURS :

En raison de la fraude constatée en 2016 et de la destruction partielle de la comptabilité par le responsable de cette fraude, il est difficile de reconstituer le solde à reporter. La cellule de support SACA a été sollicitée pour apporter son aide dans cette reconstitution, afin de résoudre la situation avant l'intégration du CCA dans la société 2010 prévue pour le 1er janvier 2025. Tout récemment, une estimation du solde reporté, s'élevant à 8.196.168,48 euros, a été communiquée.

L'encours du CCA au 01.01.2024 s'élève à 36.584.216,45 euros principalement composés de subventions pluriannuelles au bénéfice des opérateurs et d'aides à la création attribuées sur avis de la Commission du Cinéma. Il est normal que l'encours du CCA soit aussi élevé car il s'agit de promesses d'aides qui sont payables en plusieurs tranches sur plusieurs années.

5. CONCLUSION

Les ajustements supplémentaires apportés à notre budget ont été communiqués dans les bulletins de répartition datés du 06.02.2024 et du 17.05.2024 ainsi que dans le 1^{ière} version d'ajustement envoyé au mois de juin 2024.

**Ajustement
2024**

Musée Royal de Mariemont

Suivi & Projections

Crédits d'engagement

		Budget 2024 initial corrigé à la demande du Gouvernement	Budget 2024 ajusté corrigé à la demande du GVT	Budget 2025 initial corrigé à la demande du GVT
	Resultalt (avec solde reporté)	989.896,97 €	3.892.779,10 €	3.976.599,11 €
	Résultat SEC (sans investissements)	525.541,93 €	-35.456,81 €	83.820,02 €
	Résultat SEC (avec investissements)	-90.000 €	-91.956,81 €	88.320,02 €

Ctre fin.	Description	SEC	Budget initial	Budget ajusté	Budget initial
1			2.326.396,15	1.908.494,12	1.778.277,68
101	Solde reporté		1.084.896,96	3.989.735,91	3.892.779,10
10101	Solde reporté (estimation)	0820	1.084.896,96	3.989.735,91	3.892.779,10
102	Droits d'entrée		50.000,00	42.000,00	70.000,00
10201	Droits d'entrée	1612	40.000,00	35.000,00	60.000,00
10202	MuseumPASS	1612	10.000,00	7.000,00	10.000,00
103	Boutique		65.000,00	65.000,00	100.000,00
10301	Ventes au comptoir	1612	55.000,00	55.000,00	85.000,00
10302	Ventes par correspondances	1612	8.000,00	8.000,00	16.000,00
10303	Affranchissement	1612	2.000,00	2.000,00	4.000,00
104	Médiation sur demande		70.000,00	70.000,00	75.000,00
10401	Activités de médiation sur demande	1612	69.000,00	69.000,00	74.000,00
10404	Outils de médiation	1612	1.000,00	1.000,00	1.000,00
105	Manifestations		28.000,00	32.000,00	22.000,00
10501	Evènements scientifiques	1612	0,00	0,00	0,00
10502	Location de locaux	1612	5.000,00	5.000,00	5.000,00
10507	Activités de médiation programmées	1612	22.000,00	15.000,00	16.000,00
10512	Evènements culturels	1612	1.000,00	12.000,00	1.000,00
106	Divers		108.758,35	148.060,32	75.677,68

Ctre fin.	Description	SEC	Budget initial	Budget ajusté	Budget initial
10601	Redevances Brasserie	1612	15.208,35	16.548,48	17.127,68
10602	Amis de Mariemont	0810	500,00	500,00	500,00
10602	Amis de Mariemont	1612	0,00	0,00	0,00
10603	Assurances	3830	1.000,00	1.000,00	1.000,00
10604	Droits de reproduction et d'exploitation	3850	1.500,00	1.500,00	1.500,00
10605	Recettes accidentelles	1612	250,00	250,00	250,00
10606	Subsides publics	1612	85.000,00	45.000,00	50.000,00
10607	Dons	3850	300,00	300,00	300,00
10608	Divers	1612	5.000,00	82.961,84	5.000,00
107	Partenariats et mécénats		20.000,00	0,00	10.000,00
10701	Partenariats et mécénats	3810	20.000,00	0,00	10.000,00
10701	Partenariats et mécénats	5820	0,00	0,00	0,00
10701	Partenariats et mécénats	7632	0,00	0,00	0,00
108	Dotation		1.292.000,00	1.282.000,00	1.307.000,00
10801	Dotation	4610	1.292.000,00	1.282.000,00	1.307.000,00
110	Subventions exceptionnelles		596.875,00	100.000,00	118.600,00
11001	Subventions CFWB	4610	520.000,00	0,00	0,00
11002	Subventions de programme	1612	0,00	0,00	18.600,00
11003	Subventions structurelles	1612	76.875,00	100.000,00	100.000,00
112	Programmes européens		95.762,80	169.433,80	0,00
11201	FSE	3910	0,00	0,00	0,00
11202	Europe Creative	3910	95.762,80	169.433,80	0,00
2	Dépenses		2.421.396,14	2.005.450,93	1.694.457,66
201	Dépenses de gestion et d'administration		564.500,00	618.000,00	642.500,00
20101	Contrats de maintenance et leasing		316.000,00	333.000,00	375.000,00
2010101	Contrat Entretien Garantie Totale	1211	126.000,00	134.000,00	135.000,00
2010102	Informatique et télécommunication	1211	18.000,00	19.000,00	19.000,00
2010103	Equipements de bureau en leasing	1211	6.000,00	6.000,00	6.000,00
2010104	Nettoyage des locaux	1211	131.000,00	138.000,00	176.000,00

Ctre fin.	Description	SEC	Budget initial	Budget ajusté	Budget initial
2010105	Blanchisserie	1211	5.000,00	6.000,00	7.000,00
2010106	Immondice	1211	8.000,00	8.000,00	10.000,00
2010107	Leasing vehicule	1211	22.000,00	22.000,00	22.000,00
20103	Infrastructures et petits équipements		83.500,00	136.500,00	111.000,00
2010301	Petits équipements de gestion	1211	4.000,00	6.000,00	6.000,00
2010302	Petits équipements de sécurité	1211	5.000,00	5.000,00	5.000,00
2010303	Petits équipements de conservation et recherche	1211	2.000,00	6.500,00	2.000,00
2010304	Travaux et réparations	1211	48.500,00	88.000,00	62.000,00
2010305	Visites de controle	1211	18.000,00	20.000,00	24.000,00
2010306	Petits équipements d'administration	1211	1.000,00	1.000,00	1.000,00
2010307	Petits équipements d'accueil et de médiation	1211	2.000,00	5.000,00	5.000,00
2010308	Petits équipements audiovisuels et informatiques	1211	3.000,00	5.000,00	6.000,00
20104	Administration		104.000,00	84.500,00	90.500,00
2010401	Assurances	1211	17.000,00	14.500,00	16.000,00
2010402	Affranchissement et expéditions	1211	28.000,00	20.000,00	20.000,00
2010403	Téléphonie	1211	5.000,00	5.000,00	6.500,00
2010404	Fournitures de bureau	1211	8.000,00	8.000,00	10.000,00
2010405	Fournitures sanitaires et soins	1211	6.000,00	6.000,00	4.000,00
2010406	Fourniture de sécurité et de santé	1211	3.000,00	3.000,00	4.000,00
2010407	Services externalisés	1211	10.000,00	10.000,00	10.000,00
2010408	Carburant et transport	1211	25.000,00	13.000,00	15.000,00
2010409	Divers	1211	2.000,00	5.000,00	5.000,00
20106	Personnel		36.000,00	36.000,00	38.000,00
2010601	Habillement	1211	17.000,00	17.000,00	17.000,00
2010604	Equipements de protection	1211	5.000,00	5.000,00	7.000,00
2010605	Frais de personnel	1211	14.000,00	14.000,00	14.000,00
20108	Frais de consommation		25.000,00	28.000,00	28.000,00
2010802	Charges (électricité, chauffage, etc) d'entrepôt	1211	10.000,00	13.000,00	13.000,00
2010804	Eau	1211	15.000,00	15.000,00	15.000,00
202	Dépenses en activités du musée		1.236.354,22	1.325.950,93	1.051.957,66

Ctre fin.	Description	SEC	Budget initial	Budget ajusté	Budget initial
20200	Préservation		10.000,00	20.000,00	23.000,00
2020001	Projets de conservation et restauration	1211	3.000,00	13.000,00	20.000,00
2020003	Fournitures de conservation	1211	7.000,00	7.000,00	3.000,00
2020004	Projets de numérisation	1211	0,00	0,00	0,00
20201	Recherche		70.500,00	138.500,00	52.500,00
2020101	Cahiers Mariemont	1211	7.500,00	8.500,00	8.500,00
2020102	Publications scientifiques	1211	23.000,00	24.000,00	22.000,00
2020103	Projets de recherche	1211	25.000,00	91.000,00	13.000,00
2020106	Manifestations scientifiques	1211	10.000,00	10.000,00	3.000,00
2020108	Accueil de chercheurs	1211	4.000,00	4.000,00	5.000,00
2020109	Promotion scientifique	1211	1.000,00	1.000,00	1.000,00
20202	Bibliothèque		25.000,00	25.000,00	18.000,00
2020201	Fournitures et services bibliothèque	1211	6.000,00	6.000,00	3.000,00
2020202	Jobiste/équipement	1211	0,00	0,00	0,00
2020214	Achats de livres	1211	10.000,00	10.000,00	6.000,00
2020215	Abonnements périodiques	1211	9.000,00	9.000,00	9.000,00
20203	Médiation		50.000,00	42.000,00	70.000,00
2020301	Affiche pédagogique	1211	4.000,00	4.000,00	4.000,00
2020302	Fournitures pédagogiques	1211	14.000,00	6.000,00	8.000,00
2020303	Petits projets de médiation	1211	5.000,00	5.000,00	15.000,00
2020305	Vacataires pour visites guidées	1111	10.000,00	10.000,00	15.000,00
2020306	Publications pédagogiques	1211	17.000,00	17.000,00	28.000,00
20204	Expositions		300.000,00	319.800,00	317.851,00
2020401	Scénographie permanente	1211	15.000,00	33.000,00	12.000,00
2020404	Grandes expositions	1211	250.000,00	250.000,00	265.851,00
2020405	Grandes expositions N+1	1211	35.000,00	35.000,00	35.000,00
2020406	Petites expositions	1211	0,00	0,00	5.000,00
2020407	Petites expositions N+1	1211	0,00	1.800,00	0,00
2020408	Expositions hors les murs	1211	0,00	0,00	0,00
20205	Autres manifestations culturelles		52.000,00	62.000,00	41.000,00

Ctre fin.	Description	SEC	Budget initial	Budget ajusté	Budget initial
2020501	Journées Mariemont	1211	20.000,00	20.000,00	0,00
2020502	Animations par prestataires	1211	18.000,00	18.000,00	18.000,00
2020505	Marché du livre	1211	0,00	0,00	0,00
2020506	Evènements culturels ou honorifiques	1211	14.000,00	24.000,00	20.000,00
2020507	Nocturnes	1211	0,00	0,00	3.000,00
20206	Marketing		274.000,00	265.000,00	256.000,00
2020601	Bulletin	1211	15.000,00	16.000,00	15.000,00
2020602	Promotion institutionnelle	1211	90.000,00	80.000,00	70.000,00
2020603	Agence de presse	1211	33.000,00	33.000,00	33.000,00
2020605	Frais représentation	1211	5.000,00	5.000,00	6.000,00
2020607	Merchandising	1211	35.000,00	35.000,00	40.000,00
2020610	Amis de Mariemont	0810D	3.500,00	3.500,00	3.500,00
	Amis de Mariemont	1211	1.500,00	1.500,00	1.000,00
2020611	Divers	1211	0,00	0,00	0,00
2020612	Fonds de solidarité	1211	1.000,00	1.000,00	1.000,00
2020613	Location de locaux	1211	1.500,00	1.500,00	1.500,00
2020614	Publications promotionnelles	1211	8.500,00	8.500,00	7.000,00
2020615	Promotion expositions	1211	70.000,00	70.000,00	70.000,00
2020616	Promotion événementielle	1211	10.000,00	10.000,00	8.000,00
20207	Programmes culturels subsidiés		86.329,00	160.000,00	0,00
2020701	FSE - E=MC2	1111	0,00	0,00	0,00
2020701	FSE - E=MC2	1112	0,00	0,00	0,00
2020701	FSE - E=MC2	1120	0,00	0,00	0,00
2020701	FSE - E=MC2	1211	0,00	0,00	0,00
2020702	Europe Creative - Mithra	1111	0,00	0,00	0,00
2020702	Europe Creative - Mithra	1112	0,00	0,00	0,00
2020702	Europe Creative - Mithra	1120	0,00	0,00	0,00
2020702	Europe Creative - Mithra	1211	0,00	0,00	0,00
2020703	Europe Creative - Alexandrie	1211	0,00	0,00	0,00
2020704	Europe creative - Culture Moves Europe	1211	5.900,00	0,00	0,00

Ctre fin.	Description	SEC	Budget initial	Budget ajusté	Budget initial
2020705	Europe Creative - dEmpathy	1211	80.429,00	0,00	0,00
2020705	Europe creative - Charles Quint	1211	0,00	160.000,00	0,00
20208	Programmes scientifiques subsidiés		0,00	0,00	0,00
2020802	EOS/ECAS	1111	0,00	0,00	0,00
2020802	EOS/ECAS	1112	0,00	0,00	0,00
2020802	EOS/ECAS	1120	0,00	0,00	0,00
2020802	EOS/ECAS	1211	0,00	0,00	0,00
20209	Engagements		368.525,22	293.650,93	273.606,66
2020901	Engagement en Conservation	1111	11.382,83	12.500,00	12.750,00
2020901	Engagement en Conservation	1112	142,39	150,93	146,66
2020901	Engagement en Conservation	1120	5.000,00	3.000,00	5.150,00
2020901	Engagement en Conservation	1211	75.000,00	35.000,00	15.000,00
2020902	Engagement en Production	1111	0,00	0,00	0,00
2020902	Engagement en Production	1112	0,00	0,00	0,00
2020902	Engagement en Production	1120	0,00	0,00	0,00
2020902	Engagement en Production	1211	0,00	0,00	0,00
2020903	Engagement en Education	1111	0,00	0,00	0,00
2020903	Engagement en Education	1112	0,00	0,00	0,00
2020903	Engagement en Education	1120	0,00	0,00	0,00
2020903	Engagement en Education	1211	117.000,00	75.000,00	70.000,00
2020904	Engagement en Diffusion	1111	0,00	0,00	0,00
2020904	Engagement en Diffusion	1112	0,00	0,00	0,00
2020904	Engagement en Diffusion	1120	0,00	0,00	0,00
2020904	Engagement en Diffusion	1211	45.000,00	43.000,00	47.700,00
2020905	Engagement en Administration	1111	77.000,00	80.000,00	82.000,00
2020905	Engagement en Administration	1112	8.000,00	9.000,00	8.240,00
2020905	Engagement en Administration	1120	23.000,00	28.000,00	24.380,00
2020905	Engagement en Administration	1211	7.000,00	8.000,00	8.240,00
203	Biens durables		610.541,92	61.500,00	0,00
20300	Biens durables		610.541,92	61.500,00	0,00

Ctre fin.	Description	SEC	Budget initial	Budget ajusté	Budget initial
2030001	Mobiliers et équipements	7422	200.000,00	5.000,00	0,00
2030002	Vitrines et réserves	7422	300.000,00	16.500,00	0,00
2030003	Véhicules	7422	0,00	0,00	0,00
2030004	Matériels audio-visuels et informatiques	7422	110.541,92	40.000,00	0,00
204	Objets de collection		10.000,00	0,00	0,00
20400	Objets de collection		10.000,00	0,00	0,00
2040001	Objets de collection	7450	5.000,00	0,00	0,00
2040002	Livres précieux	7450	5.000,00	0,00	0,00

Exposé général du budget ajusté 2024

Domaine & Musée royal de Mariemont

Richard VEYMIERS, Directeur
Sandrine THIEFFRY, Directrice adjointe
Daphné BOURGOING, Gestionnaire de projets

L'exposé reprend les modifications apportées au budget ajusté 2024, conformément à l'énoncé émis par le Cabinet de la Ministre-Présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Madame Élisabeth Degryse, en date du 25 octobre 2024.

Nous précisons que les ajustements souhaités n'ont pas été approuvés par le Comité de Gestion du Domaine & Musée royal de Mariemont (institué par l'AGCF du 21 janvier 2004, modifié par l'AGCF du 10 novembre 2010), conformément à son statut de « Service à comptabilité autonome » qui garantit son bon fonctionnement (Décret du 12 juin 2003).

Présentation du budget ajusté 2024

Le budget ajusté 2024 corrigé en date du 25 octobre 2024, prévoit des recettes de 1.908.494,12 € et des dépenses de 2.005.450,93 €. Le résultat SEC (sans investissements) atteint -35.456,81 €, tandis que le résultat avec investissements s'élève à -91.956,81 €.

La limitation de l'utilisation du solde reporté imposée en fin d'exercice contraint le Musée à annuler certains projets, bien que plusieurs investissements aient déjà été réalisés via les marchés publics requis :

- 66.000 € (cf. 2020103) complètent l'enveloppe de 25.000 € prévue initialement en 2024 pour financer le marché d'architecture demandé le 27 juin 2023 par l'AWaP. Ce financement encadre le chantier de stabilisation des vestiges du Palais de Charles de Lorraine et permet l'opération de mécénat envisagée par Embuild, à hauteur de 200.000 €. Aucun dispositif de soutien communautaire ou régional ne couvrant ces frais, le Musée doit puiser dans son solde reporté pour dégager le budget nécessaire à ce chantier, qui sauvera le site et le convertira en jardin archéologique ouvert au public. Pour rappel, ce site a été inscrit en 2023 sur la liste des sites patrimoniaux les plus menacés d'Europe.
- 61.500 € (cf. 203) pour des investissements en biens durables, dont les marchés ont été réalisés et payés avant les nouvelles consignes budgétaires d'octobre 2024.

Anticipant la limitation, voire à présent l'interdiction, de l'usage de notre solde reporté, nous avons déjà mis en place un suivi permettant d'identifier les différentes catégories de recettes qui le composent. Nous pouvons désormais suivre avec précision l'épuisement progressif du solde reporté et distinguer les moyens obtenus de manière autonome par le Musée, conformément à son statut de SACA (Service administratif à comptabilité autonome).

Au 25 octobre 2024, le solde reporté est composé à plus de 85 % de moyens fournis par le secteur privé et de recettes excédentaires engrangées en 2022 et 2023. Ce solde est le fruit des efforts de diversification des ressources de l'institution.

Aujourd'hui, nos moyens sont immobilisés, les prélèvements étant strictement limités au seuil SEC autorisé, soit un maximum de 91.956,81 €. Nous avons néanmoins pu bénéficier de la latitude nécessaire pour gérer cet exercice budgétaire de la manière la plus efficace.

En effet, l'ajustement 2024 s'inscrit dans la trajectoire esquissée lors de l'initial 2024, tout en intégrant plusieurs travaux et réparations (cf. 2010304) et en adaptant les moyens dévolus aux engagements sur fonds propres à la suite du basculement de plusieurs contrats sur le payroll du Ministère (cf. 20209). Cette stratégie a permis de redéployer des moyens au bénéfice des projets de l'institution.

Parmi ces succès, l'exposition phare inaugurée le 20 septembre dernier, "Bouddha. L'expérience du sensible", connaît un immense succès depuis ses cinq premières semaines d'ouverture, avec plus de 6.400 visiteurs.

Parallèlement, notre prochaine grande exposition de 2025 se prépare activement. L'exposition consacrée à Charles Quint a récemment reçu un soutien financier européen important de 169.433,80 € via le programme « Europe Créative » (cf. 112). Ce projet d'envergure internationale sera intégré au programme de l'édition 2025 du festival *Europalia*, consacré à l'Espagne. Un partenariat privilégié entre le Musée de Mariemont et le Musée du Prado est actuellement à l'étude.

Durant la période précédant les grands événements de la rentrée culturelle et académique, entre mai et septembre 2024, le Domaine de Mariemont s'est transformé en un théâtre d'expression artistique, valorisant la création contemporaine à travers le projet MarieART. Cet appel aux artistes a suscité un véritable engouement, avec plusieurs installations éphémères intégrées dans un parcours artistique. Ce parcours a permis de redécouvrir les œuvres d'art installées du vivant de Warocqué et de mettre en valeur l'œuvre de Michelangelo Circo, récemment offerte par le Cercle royal des Amis de Mariemont. Avec un budget de seulement 20.000 €, le succès public fut unanime, enchantant la saison estivale.

Le printemps 2024 a également marqué l'inauguration du site japonais de Mariemont, comprenant le Torii et ses lanternes, revenus d'une longue période de restauration de plus de 30 ans, aux côtés de l'emblématique Grand Bouddha.

1. Aperçu des recettes

Le montant estimé du solde reporté (cf. 101) se chiffre à 3.989.735,91 € en date du 18 mars 2024. Ce montant dépasse de 2.904.838,95 € la prévision formulée par rapport à l'initial 2024. Ce résultat exceptionnel résulte de l'intégration de plusieurs montants à l'actif du solde reporté à la fin de l'exercice 2023. L'importance prise par le solde reporté impose désormais d'envisager un monitoring plus précis de sa composition sachant que les différentes recettes qui le composent

conditionnent la nature et la temporalité de leur usage¹. Le montant de 3.989.735,91 € résulte de l'addition des sommes suivantes² :

2024	
Solde reporté au 18.03.2024	
3 989 735,91 €	
Soutiens délivrés par des entités privées et publiques pour les projets du Musée	
3 305 251,79 €	Legs Launois
15 851,00 €	Soutien de la Fondation suisse pour le Patrimoine (exposition Charles Quint 2025)
27 804,01 €	Don de l'asbl Pro Geminiaco (valorisation des collections de Liberchies)
Sous-total	3 348 906,80 €
Recettes excédentaires enregistrées par rapport aux prévisions des ajustements (une fois les objectifs non réalisés compensés)	
25 732,19 €	cf. 102, 103, 104, 105, 106 de 2022
34 309,51 €	cf. 102, 103, 104, 105, 106 de 2023
Sous-total	60 041,70 €
Engagements d'exercices antérieurs réduits ou tombés en annulation, remboursement des avances du solde reporté, etc.	
60 000,00 €	Solde du soutien UE de l'expo Mithra, avancé par le solde reporté en 2021 et touché en 2023
9 433,80 €	Solde du soutien de l'expo Alexandrie, avancé par le solde reporté en 2022 et touché en 2023
175 000,00 €	Montant emprunté au solde reporté en 2021 suite à la première vente avortée de l'appartement Tassier (Vence)
336 353,61 €	Montant des engagements des exercices antérieurs tombés en nullité
Sous-total	580 787,41 €

En matière de droits d'entrée (cf. 102), le Musée ajuste ses prévisions (42.000 €) au regard de la durée effective de son exposition *Bouddha. L'expérience du sensible*, inaugurée le 20 septembre 2024. En raison de l'absence de grande exposition durant le premier semestre 2024 (un choix assumé après plusieurs saisons très chargées), le Musée ne pourra percevoir des droits d'entrées en 2024 que durant 3,5 mois. L'exposition *Bouddha* s'annonce toutefois comme un grand succès public et le Musée continue de tabler sur une recette de 7.000 € résultant du MuseumPASS (étant donné son succès croissant).

La stratégie (maintenant bien établie) de merchandising accompagnant les expositions et le développement progressif d'une gamme institutionnelle permettent de confirmer l'objectif formulé au moment de l'initial pour la boutique (cf. 103) (soit 65.000 €). Relevons que les projections pluriannuelles de 2025-2026 tablent sur des recettes annuelles stables de 70.000 € (cf. 102, droits d'entrées) et 100.000 € (cf. 103, boutique) en raison de la longue durée (6 mois au moins) désormais attribuée à chaque grande exposition temporaire (conformément à la stratégie présentée dès la confection de l'ajustement 2023).

¹ Le versement des premières tranches de subsides provenant de l'UE intervient le plus souvent l'année qui précède la conduite d'un projet (et donc l'opérationnalisation des dépenses qui y sont liées). Cette première tranche tombe donc inévitablement dans le solde reporté en fin d'exercice. Elle doit être prélevée l'année suivante (le plus souvent au moment de l'ajustement) pour permettre la mise en œuvre des dépenses.

² Le présent tableau a été dressé de façon à établir la composition du solde reporté du Musée conformément à la définition qu'en donne la Cour des Comptes dans son 35^e cahier d'observations : « ...Le solde à reporter se définit comme l'addition du solde reporté de l'exercice précédent, du résultat des opérations de l'année (droits réalisés en recettes diminués des engagements) et des opérations d'annulation et de réduction d'engagements d'exercices antérieurs... ».

La médiation sur demande (cf. 104) devrait permettre de générer une recette au moins identique à celle envisagée au moment de la confection de l'initial (70.000 €), le succès des visites guidées au sein des espaces permanents ne se démentant pas (notamment pour le public scolaire). Très clairement – et Mariemont fait un peu figure d'exception à ce titre dans le paysage muséal belge –, c'est la qualité de la médiation développée autour des collections permanentes du Musée qui permettent d'assurer une demande de guidage constante (et donc une source de recettes) en dehors des grandes périodes d'exposition. Le réaménagement des espaces permanents (conjugué à la gratuité d'accès d'application depuis le 1^{er} janvier 2022) devrait encore accentuer le phénomène. Le véritable pari, en 2024 et 2025, sera d'accroître la demande de guidage des expositions temporaires. Les bilans des exercices 2022 et 2023 révèlent que le phénomène est amorcé, ce qui a d'ailleurs conduit le Musée à se doter d'une réserve de guides externes.

La trajectoire définie pour les recettes de manifestations (cf. 105) est confirmée, même si la ventilation des recettes diffère. La recette finale des ateliers en 2023 conduit le Musée à adapter son objectif pour 2024. En revanche, l'organisation de deux représentations du spectacle de Bart Van Loo (« Les Téméraires » les 19 et 20 avril 2024) impose d'adapter la recette du centre financier 10512. La vente de planches apéritives et de vin à cette occasion entre en ligne de compte dans la définition de la recette prévisionnelle.

Concernant les recettes diverses (cf. 106), les estimations formulées dans le cadre de la confection de l'initial 2024 sont adaptées. La redevance de la brasserie (cf. 10601) est adaptée sur base du montant finalement perçu en 2023 (un montant auquel s'ajoute une indexation estimée à 2 %). Par ailleurs, le Musée envisageait de solliciter la Loterie nationale à hauteur de 50.000 € pour l'exposition *Bouddha. L'expérience du sensible*, puisqu'il s'était abstenu de soumettre un dossier en 2023. Le partenariat établi avec la Dunhuang Academy (avec la reconstitution d'une des grottes bouddhiques de ce site d'exception) devait faire l'objet de cette demande. La collaboration n'ayant pas été concrétisée, le Musée a renoncé à la démarche en 2024, avec l'intention de solliciter la Loterie nationale au profit de l'exposition consacrée à Charles Quint³. Parallèlement, le subside sollicité auprès du CGT s'avère plus important que prévu (39.000 € au lieu de 29.000 €). En conséquence, la recette totale des subsides publics (cf. 10606) est ramenée à 45.000 €. Enfin, la rubrique des recettes diverses (cf. 10608) enregistrera une recette exceptionnelle de 82.961,84 €. La conduite des exercices 2022 et 2023 (et plus particulièrement la mise en œuvre de la réforme APE) avait conduit la comptabilité du Musée à provisionner les charges des salaires, supportés par le Patrimoine de Mariemont, de façon confortable afin d'assurer leur paiement. Il en a résulté une refacturation trop importante au Musée. La situation a été examinée par le Réviseur aux comptes qui en a confirmé les conclusions. Le remboursement de la somme sera mis en œuvre dans le cadre de cet ajustement.

Le poste de recettes correspondant aux partenariats et mécénats (cf. 107) est exceptionnellement ramené à 0 €, le Musée ne disposant pas de perspectives déterminées à ce stade de l'année quant à l'obtention d'aide du secteur privé.

Concernant la dotation de Mariemont (cf. 108), nous obtenons finalement 1.282.000 €. C'est mieux que la réduction annoncée à 1.277.000 €, dont nous avons tenu compte en mars 2024, mais cela reste inférieur au montant de 1.292.000 € prévu lors du vote du budget initial 2024. Bien que ce montant révisé inclue le budget annuel de fonctionnement du Muséobus (soit 50.000 €), il représente tout de même 15.000 € de moins que le montant initialement prévu de 1.292.000 €, inscrit à la demande expresse du Gouvernement dans le budget initial du Musée après les délibérations du conclave budgétaire de novembre 2023.

³ Une réponse à cette sollicitation devrait intervenir au début de l'année 2025.

Cette adaptation « prévisionnelle » est d'autant plus incompréhensible que le montant de la dotation est, en principe, acquis en même temps que le reste du budget du Musée au moment du vote du budget initial de la Communauté française (cf. art. 8, §2 de l'AGCF du 21 janvier 2004 relatif à la gestion administrative, budgétaire, financière et comptable du Musée royal de Mariemont en tant qu'établissement à gestion séparée). En reposant à la fois sur le principe d'un montant fluctuant de la dotation et la possibilité d'interdire de manière arbitraire l'usage du solde reporté jusqu'à la conclusion de l'ajustement du budget de la FWB (qui n'est désormais planifié qu'en fin d'exercice), la nouvelle méthodologie de gestion budgétaire du Gouvernement met à mal le fonctionnement d'un SACA comme Mariemont. Conjuguée avec l'objectif de réaliser un objectif (incertain) de recettes propres, de gérer l'inflation et d'instruire plusieurs centaines de marchés publics dans le cadre de la programmation culturelle de Mariemont, l'application de cette méthodologie pourrait conduire à une clôture de l'exercice sur un déficit. Cette situation a donc conduit le Musée à rédiger, en coordination avec la DGBF, une note d'interpellation à l'attention des Ministres ayant respectivement la Culture et le Budget dans leurs compétences.

Dans les registres des subventions exceptionnelles (cf. 110), l'ensemble du budget dédié à l'acquisition du nouveau Muséobus ayant été versé à la fin 2023, le centre financier 11001 est ramené à 0 €. Enfin, la subvention octroyée par la Région wallonne pour l'organisation du gardiennage du Domaine ayant l'objet d'une revalorisation à hauteur de 100.000 € par an (au lieu des 48.797,80 € jusque-là octroyés), ce montant est inscrit dans les prévisions de l'ajustement (cf. 11003).

Du côté des programmes européens (cf. 112), le versement du solde du soutien (9.433,80 €) délivré pour l'exposition *Alexandrie* est confirmé. En revanche, le Musée n'a pas obtenu le soutien substantiel envisagé par la FWB pour le projet « MarieART » dans le cadre de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne (mais un montant moindre semblable à celui accordé à tous les opérateurs). Il n'a pas non plus obtenu le subside sollicité dans le cadre du programme « Europe Créative » pour développer un volet « médiation » supplémentaire dans le cadre de l'exposition *Bouddha. L'expérience du sensible*. Le Musée a toutefois obtenu une demande de subside auprès du Fonds « Europe Créative » pour développer un projet de coopération européenne autour de l'exposition consacrée à Charles Quint. La KULeuven, le Centre d'Études Supérieures de la Renaissance de l'Université de Tours (France) et le réseau Red de Cooperacion de las Rutas del Emperador Carlos V (Espagne, www.itineracarolusv.eu) sont les partenaires de Mariemont dans le cadre de ce projet. Le Musée a donc inscrit la recette de 169.433,80 € à reverser aux partenaires selon une clé de répartition élaborée dans le dossier⁴.

2. Aperçu des dépenses

Les dépenses en matière de fonctionnement – centre financier 201 : 618.000 €

Les dépenses relatives aux Contrats de maintenance et de leasing (cf. 20101) sont réévaluées à hauteur de 333.000 €. Bien que l'indexation du Contrat d'entretien et de garantie totale (cf. 2010101) soit moins importante que prévue, l'extension de ses dispositions pour encadrer la gestion de l'entrepôt de Gosselies implique de prévoir une enveloppe totale de 134.000 € sur le centre financier 2010101. Le budget dédié aux dépenses informatiques et de télécommunication (cf. 2010102) est

⁴ Cette clé de répartition dépend du degré d'implication des partenaires dans le projet. Dans le cas présent, la KULeuven est le partenaire qui développera la part la plus importante. L'objectif est de créer une installation immersive et numérique qui permettra au public de s'imprégner notamment des répertoires musicaux prisés à l'époque de Charles Quint.

revu à la hausse pour couvrir l'indexation importante du réseau internet⁵ et intégrer la souscription de nouveaux abonnements (notamment pour parfaire l'équipement du laboratoire photographique). Les budgets consacrés au contrat de nettoyage (cf. 2010104) et à la blanchisserie (cf. 2020105) sont également adaptés, en tenant compte de l'indexation et des besoins du Musée.

En matière de coûts liés aux infrastructures et petits équipements (cf. 20103), et à la suite des consignes budgétaires du 25 octobre 2024, nous avons pu diminuer les dépenses de 15.000 €, soit 136.500 € au lieu des 151.500 € initialement prévus. Malgré cette baisse, il est crucial de maintenir un niveau d'équipement performant à la hauteur de nos missions scientifiques. La revalorisation des équipements de gestion (6.000 €, cf. 2010301), de conservation et de recherche (6.500 €, cf. 2010303), d'accueil et de médiation (5.000 €, cf. 2010307), et audiovisuels et informatiques (5.000 €, cf. 2010308) permettra plusieurs investissements : acheter des thermographes pour superviser le climat des réserves du Musée, renouveler le stock de bois utilisé pour monter les expositions, doter le local de garde du Service interne de gardiennage de petits équipements informatiques (outre les besoins plus importants supportés sur le cf. 2030004), et acheter du matériel de réception (manges-debout) pour l'organisation d'événements et points presse. De plus, du petit matériel (lave-vaisselle, machine à café, etc.) sera acquis pour améliorer le confort de la résidence du Domaine, affectée à l'accueil des stagiaires et chercheurs.

L'enveloppe des travaux et réparations (88.000 €, cf. 2010304) bénéficie d'une augmentation significative. Plusieurs éléments expliquent cette hausse : les besoins nécessaires au niveau du Muséobus (20.000 €) pour assurer son entretien, l'aménagement du site japonais qui requiert 9.300 € pour financer le travail de fixation des lanternes sur leurs nouveaux socles, et la nécessité de dégager 15.000 € en urgence pour réparer des conciergeries vétustes afin de pouvoir y loger un nouveau concierge, essentiel à la sécurisation des lieux durant la nuit.

Le budget dédié aux visites de contrôle (cf. 2010305) est augmenté de 2.000 €, la société Vinçotte devant contrôler régulièrement le Muséobus ainsi que les autres installations éphémères sur le Domaine.

Les charges liées à l'Administration (cf. 20104) sont diminuées de 84.500 €. Les dépenses d'expédition (cf. 2010402) et de carburant (cf. 2010408) subissent la plus grande réduction. Les frais postaux de 2022 étaient exceptionnels en raison du nombre élevé d'envois internationaux pour la diffusion du catalogue de l'exposition Mithra. En 2023, il a été démontré qu'une enveloppe annuelle de 20.000 € était suffisante pour couvrir les besoins. De plus, une analyse des besoins du Muséobus a révélé que son budget carburant annuel est de 8.000 € (et non de 20.000 € comme projeté initialement). Cette somme vient compléter le budget annuel de 5.000 € destiné au carburant des autres véhicules du Musée. L'enveloppe dédiée aux assurances (cf. 2010401) a été ajustée à 1.000 € après une analyse des dernières années. Enfin, l'enveloppe des frais divers (cf. 2010409) a été clarifiée et rationalisée ; les taxes (bancontact, taxe provinciale sur biens classés, taxe de roulage, etc.) sont regroupées dans ce centre financier et représentent un budget annuel de 4.042 €.

Les dépenses relatives aux membres du Personnel⁶ (cf. 20106) projetées au moment de la confection de l'initial sont confirmées.

⁵ L'Etnic devrait prendre en charge cette dépense annuelle au bénéfice du Musée comme elle le fait pour l'ensemble des autres services du MFWB. Des raisons techniques ne permettent pas cette prise en charge. C'est donc le Musée qui doit assumer cette dépense indispensable à son fonctionnement.

⁶ Ces dépenses intègrent (cf. 2010601) la mise en œuvre du plan de renouvellement de la masse d'habillement du Service de la Sécurité en tenant compte des besoins concrets et de l'usure de différentes pièces (en lieu et place d'un renouvellement annuel systématique). De 2019 à 2021, selon les termes convenus avec les organisations syndicales, l'ensemble des masses d'habillement (intérieur et extérieur) des gardiens de patrimoine ont été renouvelées. Un montant total de 71.059,95 € a été consacré à cette opération. Depuis, à la faveur de l'arrivée d'un nouveau dirigeant stratégique à la tête du Service de Sécurité, un budget de roulement a été élaboré pour assurer le remplacement progressif des pièces abimées. Ce budget sera naturellement renforcé pour équiper tout nouvel agent en cas de recrutement.

Enfin, les Frais de consommation (cf. 20108) sont revus en fonction du dernier budget défini pour la gestion de l'entrepôt loué à Gosselies.

Les dépenses en matière d'activités – centre financier 202 : 1.325.950,93 €

Les dépenses en matière de Préservation (cf. 20200) ont été drastiquement réduites (-40 000 €) car l'enveloppe initialement prévue a été constituée à partir du solde reporté, notamment du legs Launois. Nous disposons désormais de seulement 20.000 € pour poursuivre nos campagnes de restauration d'œuvres en vue du projet de réaménagement du parcours de référence du Musée. Certaines de ces opérations devront être annulées. Heureusement, nous bénéficions du soutien indéfectible du Cercle royal des Amis de Mariemont, qui participe à la restauration de certaines de nos œuvres, comme la tapisserie du 16e siècle offerte l'an dernier par l'association et destinée à devenir la pièce phare de l'exposition Charles Quint. Une somme de 10.000 € a également été budgétisée à titre de sécurité par le Musée. La tapisserie est actuellement en cours de restauration.

Les activités de Recherche (cf. 20201) disposent d'un budget global de 138.500 €, intégrant un budget de 68.000 € pour financer le marché d'architecture nécessaire à la stabilisation des ruines du Palais de Charles de Lorraine et à la réalisation de l'opération de mécénat d'Embuild (cf. 2020103). Malgré plusieurs réunions de travail préliminaires, l'AWaP a notifié au Musée, le 27 juin 2023, la nécessité de désigner un auteur de projet pour suivre l'ensemble du processus. Étant donné qu'un tel marché est estimé à 100.000 € HTVA, le Musée doit dégager 66.000 € de son solde reporté (alimenté notamment par des recettes excédentaires engrangées en 2022 et 2023) pour compléter l'enveloppe initiale de 25.000 € et les 30.000 € que la Direction générale des Infrastructures s'est engagée à dédier à ce projet.

Notons que le geste exceptionnel de la DGI, qui n'intervient généralement pas dans les frais d'étude et de maintenance de structures non affectées à un usage fonctionnel, souligne la complexité du financement. Le secteur du Patrimoine en Région wallonne exclut également toute participation financière à destination de Mariemont, estimant que l'opération reviendrait à autofinancer des projets de l'État, malgré le classement du Domaine. Ces positions placent le projet de stabilisation des ruines du Palais de Charles de Lorraine dans une situation juridique délicate, obligeant le Musée à trouver seul des solutions financières, en partenariat avec de potentiels mécènes. Le soutien d'Embuild est donc particulièrement précieux pour initier ce chantier, qui permettra à terme de sauver les vestiges d'une disparition certaine.

Du côté des publications scientifiques (cf. 2020102), 24.000 € sont consacrés, entre autres, à la production du catalogue de l'exposition *Bouddha* et au retraitage du catalogue de l'exposition *Mari en Syrie*. Cette publication (épuisée à Mariemont) a rencontré un très beau succès et l'un des partenaires de l'exposition souhaite disposer de plus d'exemplaires pour répondre à la demande.

Pur ce qui concerne les dépenses inhérentes au fonctionnement de la Bibliothèque (cf. 20202), les budgets avancés dans le cadre de l'initial 2024 sont confirmés.

Les dépenses en Médiation (cf. 20203) sont adaptées à hauteur de 42.000 € consécutivement aux précisions des besoins du Muséobus en matière de fournitures pédagogiques (cf. 2020302).

Le centre financier dévolu à l'organisation des expositions (cf. 20204) se voit doter d'un montant total de 319.800 €. Outre le financement de la première tranche du marché qui servira à renouveler la scénographie du Muséobus, l'enveloppe dédiée à la scénographie permanente (cf. 2020401)

intègre un montant de 12.000 € pour réaliser les cartels et panneaux accompagnant les œuvres exposées dans le parcours de référence du Musée (le projet ayant atteint sa maturité de réflexion) ainsi qu'un montant de 6.000 € pour renouveler l'apparence du Muséobus afin de rendre visible son rattachement à Mariemont (charte graphique, etc.).

Les dépenses prévues pour l'organisation des autres manifestations culturelles (cf. 20205) sont confirmées. En revanche, les dépenses de marketing (cf. 20206) ont été réduites de 10.000 €, affectant principalement la communication institutionnelle.

Les dépenses initialement prévues dans le cadre des Programmes culturels subsidiés (cf. 20207) ont été ajustées en raison de la non-obtention des subventions sollicitées pour l'exposition "Bouddha. L'expérience du sensible" et l'événement MarieART, ainsi que de l'obtention de la première tranche du subside « Europe Creative » pour l'exposition consacrée à Charles Quint en 2025.

*Les dépenses en matière de biens durables (supérieures à 1.000 €) – centre financier 203 : **61.500 €***

Le montant des investissements envisagés dans le registre des biens durables (cf. 20300) est adapté puisque les 610.541,92 € de budget annoncé dans le cadre de l'initial relevait de l'adaptation formelle effectuée à la demande du Gouvernement pour que le résultat SEC du Musée (avec et sans investissements) corresponde aux délibérations du conclave budgétaire de novembre 2023.

À cet endroit, tous les achats ont été réalisés.

*Les dépenses en matière d'objets de collection – centre financier 204 : **0 €***

Le musée renonce à tout achat pour respecter la trajectoire notifiée le 25 octobre 2024.

**Ajustement
2024**

Agence Fonds Social Européen

UAP

AFSE

Type de reporting

N°BCE

316380940

Budget initial définitif

Exercice concerné

2024

TABLEAU DU BUDGET

Minist re	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	R/D	Code fonctionnel	AB ancien	AB new	Libellé AB	Budget initial définitif CE	Budget initial définitif CL	Budget ajustement CE 2024	Budget ajustement CL 2024	Delta par rapport initial 2024 CE	Delta par rapport initial 2024 CL
PROGRAMME 01 - RECETTES GENERALES															
TITRE I - RECETTES COURANTES										7.349.712,07	7.901.527,43	3.850.000,00	8.275.000,00	-3.499.712,07	373.472,57
41	01	08	20	01	R	09800	082001	0801	Report d'engagement	0,00	551.815,36	0,00	1.395.000,00	0,00	843.184,64
41	01	46	10	01	R	09800	461001	4601	Dotation de fonctionnement, plan évaluation et plan de communication- FWB D	1.280.000,00	1.280.000,00	1.329.000,00	1.329.000,00	49.000,00	49.000,00
41	01	49	34	01	R	09800	493401	4903	Dotations RW DF 024.007	765.450,00	765.450,00	766.000,00	766.000,00	550,00	550,00
41	01	49	34	02	R	09800	493402	4904	Contrepartie part publique belge assistance technique FEM	4.078,98	4.078,98	4.000,00	4.000,00	-78,98	-78,98

Minist re	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	R/D	Code fonctionnel	AB ancien	AB new	Libellé AB	Budget initial définitif CE	Budget initial définitif CL	Budget ajustement CE 2024	Budget ajustement CL 2024	Delta par rapport initial 2024 CE	Delta par rapport initial 2024 CL
41	01	49	11	01	R	09800	491101	4901	Dotations COCOF	115.500,00	115.500,00	115.000,00	115.000,00	-500,00	-500,00
41	01	49	34	01	R	09800	493403	4905	Plan d'évaluation, plan de communication et Comité de sélection PO FSE+ 21-27 (PPB spécifique RW) DF 024.002	275.743,02	275.743,02	205.000,00	204.000,00	-70.743,02	-71.743,02
41	01	49	11	02	R	09800	491102	4902	Plan d'évaluation, plan de communication et Comité de sélection PO FSE+ 21-27 (PPB spécifique Cocof)	117.806,91	117.806,91	93.000,00	92.000,00	-24.806,91	-25.806,91
41	01	49	34	03	R	09800	493404	4906	Convention IWEPS (PPB spécifique RW) DF 024.002	37.495,83	37.495,83	37.000,00	37.000,00	-495,83	-495,83
41	01	16	20	01	R	09800	162001	1601	Ventes Agence FSE	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00	0,00	0,00
41	01	39	10	03	R	09800	391001	3901	Assistance technique européenne FSE 2021-2027	4.154.320,50	4.154.320,50	0,00	0,00	-4.154.320,50	-4.154.320,50
41	01	39	10	04	R	09800	391002	3902	Assistance technique européenne AMIF 2021-2027	337.316,84	337.316,84	0,00	0,00	-337.316,84	-337.316,84
41	01	39	10	05	R	09800	391003	3903	Assistance technique européenne FEM	6.000,00	6.000,00	6.000,00	6.000,00	0,00	0,00
41	01	08	10	01	R	09800	81001	0801	Participation des autorités responsables dans les pertes liées aux opérateurs	250.000,00	250.000,00	1.289.000,00	1.289.000,00	1.039.000,00	1.039.000,00
41	01	08	10	01	R	09800	81002	0802	Récupération des créances douteuses par toutes voies légales	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00	0,00	0,00

Minist re	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	R/D	Code fonctionnel	AB ancien	AB new	Libellé AB	Budget initial définitif CE	Budget initial définitif CL	Budget ajustement CE 2024	Budget ajustement CL 2024	Delta par rapport initial 2024 CE	Delta par rapport initial 2024 CL
41	01	26	10	01	R	09800	261001	2601	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	3.032.000,00	0,00	3.032.000,00
PROGRAMME 01 - DEPENSES GENERALES															
TITRE I - DEPENSES COURANTES										7.232.163,63	7.248.060,10	8.042.000,00	9.342.000,00	809.836,37	2.093.939,90
41	01	11	11	01	D	09800	111101	1101	Frais de personnel contractuels AFSE	2.676.608,71	2.676.608,71	2.653.000,00	2.653.000,00	-23.608,71	-23.608,71
41	01	11	11	02	D	09800	111102	1101	Frais de personnel statutaires FWB	377.658,04	377.658,04	375.000,00	375.000,00	-2.658,04	-2.658,04
41	01	11	20	01	D	09800	112001	1103	Cotisations sociales contractuels AFSE	763.833,82	763.833,82	744.000,00	744.000,00	-19.833,82	-19.833,82
41	01	11	20	2	D	09800	112002	1104	Cotisations sociales statutaires AFSE	101.143,47	101.143,47	100.000,00	100.000,00	-1.143,47	-1.143,47
41	01	11	12	01	D	09800	111201	1102	Autres éléments de la rémunération contractuels et statutaires AFSE	111.802,38	111.802,38	111.000,00	111.000,00	-802,38	-802,38
41	01	11	40	01	D	09800	114001	1105	Autres rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
41	01	12	11	01	D	09800	121101	1201	Frais de fonctionnement	193.201,16	193.201,16	193.000,00	193.000,00	-201,16	-201,16
41	01	12	11	02	D	09800	121102	1202	Frais d'évaluation	503.108,00	333.355,00	387.000,00	172.000,00	-116.108,00	-161.355,00
41	01	12	11	03	D	09800	121103	1203	Frais de communication	1.209.003,76	605.798,15	1.174.000,00	571.000,00	-35.003,76	-34.798,15
41	01	12	11	04	D	09800	121104	1204	Comité de sélection FSE+ 21-27	29.552,00	95.003,73	0,00	387.000,00	-29.552,00	291.996,27
41	01	12	11	04	D	09800	121105	1205	Marché clôture 14-20	0,00	723.403,34	0,00	1.731.000,00	0,00	1.007.596,66
41	01	12	11	04	D	09800	121106	1206	Frais divers	432.455,15	432.455,15	81.000,00	81.000,00	-351.455,15	-351.455,15
41	01	12	11	04	D	09800	121107	1207	Sous-traitance informatique	0,00	0,00	282.000,00	282.000,00	282.000,00	282.000,00
41	01	12	11	04	D	09800	121108	1208	Convention IWEPS	0,00	0,00	70.000,00	70.000,00	70.000,00	70.000,00
41	01	03	10	01	D	09800	031001	0301	Pertes sur créances (liées aux opérateurs et créances douteuses)	255.250,00	255.250,00	1.294.000,00	1.294.000,00	1.038.750,00	1.038.750,00
41	01	12	12	01	D	09800	121201	1209	Frais de location et charges bâtiments AFSE	507.496,00	507.496,00	507.000,00	507.000,00	-496,00	-496,00
41	01	12	50	01	D	09800	125001	1210	Taxes	71.051,16	71.051,16	71.000,00	71.000,00	-51,16	-51,16
TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL										20.886,04	20.886,04	14.000,00	14.000,00	-6.886,04	-6.886,04
41	01	74	22	01	D	09800	742201	7401	Achats d'autres matériels	20.886,04	20.886,04	14.000,00	14.000,00	-6.886,04	-6.886,04
TOTAL GENERAL DES RECETTES										7.349.712,07	7.901.527,43	3.850.000,00	8.275.000,00		
TOTAL GENERAL DES RECETTES CODES 08, 8, 9										255.000,00	806.815,36	1.294.000,00	2.689.000,00		
TOTAL CODES 08										255.000,00	806.815,36	1.294.000,00	2.689.000,00		
TOTAL CODES 8X										0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL CODES 9X										0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL CODE 4610										1.280.000,00	1.280.000,00	1.329.000,00	1.329.000,00		
TOTAL CODE 6611										0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL CESSIONS										0,00	0,00	0,00	0,00		
RESULTAT SEC DES RECETTES										7.094.712,07	7.094.712,07	2.556.000,00	5.586.000,00		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES										7.253.049,68	7.268.946,14	8.056.000,00	9.356.000,00		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES CODES 03, 8, 9										255.250,00	255.250,00	1.294.000,00	1.294.000,00		
TOTAL CODES 03										255.250,00	255.250,00	1.294.000,00	1.294.000,00		
TOTAL CODES 8X										0,00	0,00	0,00	0,00		

Minist re	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	R/D	Code fonctionnel	AB ancien	AB new	Libellé AB	Budget initial définitif CE	Budget initial définitif CL	Budget ajustement CE 2024	Budget ajustement CL 2024	Delta par rapport initial 2024 CE	Delta par rapport initial 2024 CL
									TOTAL CODES 9X	0,00	0,00	0,00	0,00		
									TOTAL INVESTISSEMENTS	20.886,04	20.886,04	14.000,00	14.000,00		
									RESULTAT SEC DES DEPENSES	6.997.799,68	7.013.696,14	6.762.000,00	8.062.000,00		
									SOLDE SEC	96.912,40	81.015,93	-4.206.000,00	-2.476.000,00		

AGENCE FONDS SOCIAL EUROPÉEN – SACA
AJUSTEMENT BUDGÉTAIRE 2024 – EXPOSÉ PARTICULIER
06/11/2024

EXPOSÉ GÉNÉRAL CONTRÔLE BUDGÉTAIRE 2024

L'AB 14.11.22 « Dotation à l'agence FSE » porte sur un montant de 1.329.000 € pour 2024. Ce montant est supérieur de 49.000,00 € par rapport à l'initial.

EXPOSÉ PARTICULIER CONTRÔLE BUDGÉTAIRE 2024

– **Base légale, décrétable ou réglementaire :**

- Accord de coopération du 2 septembre 1998 relatif à la coordination et à la gestion des aides octroyées par la CE dans le domaine des ressources humaines et à la création de l'Agence Fonds social européen
- La programmation 2014-2020 des Fonds structurels est régie par les règlements européens qui ont été approuvés le 17 décembre 2013 (Règlement 1303/2013, 1301/2013 et 1304/2013) ainsi que par le programme opérationnel FSE qui identifie les axes et mesures d'intervention et qui a été approuvé le 12 décembre 2014.
- La programmation 2021-2027 des Fonds structurels est régie par les règlements européens qui ont été approuvés le 24 juin 2021 (Règlements 2021/1060 et 2021/1057) ainsi que par le programme FSE+ qui identifie les priorités et mesures d'intervention et qui a été approuvé le 16 décembre 2023.

– **Montant du crédit proposé :**

Engagement	: 1.329 milliers EUR
Liquidation	: 1.329 milliers EUR

– **Ce crédit est destiné à :**

L'assistance technique permet de soutenir les actions relatives à la préparation, à la gestion, au suivi, à l'évaluation, à la communication, au contrôle et à l'audit du Programme FSE+ 2021-2027.

Le travail de contrôle réalisé par l'Agence FSE permet également de solliciter le paiement par la CE du FSE+ pour compte de tiers (bénéficiaires du FSE+ à la suite des différents appels à projets). Ce crédit est de 978.000 € depuis 2019 et n'a pas été indexé depuis. Il permet à l'Agence FSE de prendre notamment en charge les dépenses suivantes :

- Frais de personnels contractuels et statutaires (salaire, pécule, prime fin année, téléphonie et abonnement transports en commun) ;
- Frais liés aux locaux (loyer, charges, nettoyage et entretien).

Il est à noter que la RW et la COCOF ont indexé leur dotation de 5% dès l'initial 2024.

Cette dotation permet de répondre à l'article 17 de l'accord de coopération sur l'inscription de moyens pour l'Agence FSE au budget de la CF.

L'éligibilité des dépenses de fonctionnement à charge du FSE+ dépend de contreparties publiques nationales à hauteur de 50% en zone transition et moins développée et de 60% en zone plus développée (Bruxelles et BW).

Ce crédit est également destiné (302.000 €) à respecter la réglementation européenne de la programmation 2021-2027 en matière de visibilité des fonds européens qui prévoit que les états membres doivent se doter des moyens nécessaires pour mettre en œuvre leur plan de communication et en termes d'évaluation des programmes. Cette augmentation des moyens est liée au lancement de la nouvelle programmation 2021-2027 et donc au renouvellement des marchés liés au plan d'évaluation et à la stratégie de communication, conformément aux obligations réglementaires.

En CL, 447.838 € sont reportés¹ des crédits versés par la FWB en 2022 et 2023 pour l'appui à la clôture de la programmation 14-20 par recours à un consultant externe, pour couvrir les frais liés au comité d'experts en charge de la sélection FSE+ 21-27, conformément au processus de sélection validé par le Comité de suivi du Programme et pour la stratégie de communication.

Ces CE et CL permettent d'initier la 1ère vague du plan de communication (2024-2026) dont le marché sera attribué fin 2024 pour renforcer et entretenir la notoriété du FSE+ : plan média, spots télévisuels, capsules vidéo, actualisation du site "En mieux" et des réseaux sociaux, évènements annuels, mesure de l'impact de la communication vers le public cible, etc. Cela pour se conformer aux exigences du règlement européen.

Ils permettent également d'initier la mise en œuvre du plan d'évaluation 2021-2027 (sondage sur le devenir des participants, évaluations thématiques et d'impact) et de mener l'examen à mi-parcours tel que fixé par l'article 18 du Règlement 2021/1060.

Pour rappel, le présent budget (CL) porte sur les actions 2024 et ne tient compte que de la part publique belge à charge de la Fédération Wallonie Bruxelles. Le solde étant pris en charge par le FSE+ via l'assistance technique, la Wallonie et la COCOF.

Engagements		Paiements				
EUR		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours < 2024	447.838	349.121	92.327	6.390		
Crédits 2024	1.329.000	1.098.600	120.651	109.749		
TOTAUX	1.776.838	1.447.721	212.978	116.139		

¹ Ces crédits reportés ne sont pas des réserves mais les CL liés à des marchés publics pluriannuels cofinancés par la FWB (à hauteur de 447.838 €), la Wallonie et la COCOF.

**Ajustement
2024**

Observatoire des Politiques Culturelles

SACA OPC - BUDGET AJUSTE 2024

PARTIE LIQUIDATIONS

PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS

OPERATIONS SUR DOTATIONS ET FONDS PROPRES

A. RECETTES

Code SEC			LIQUIDATIONS				
			Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations		
					A	B	C
08.20		Report de solde disponible	313.598,98	436.744,81			
46.10	1.2.	Dotation de la CF	173.000,00	173.000,00			
16.12	1.3.	Ventes publications OPC	0,00	250,00			
16.11	1.4.	Recettes exceptionnelles					
Total des recettes			486.598,98	609.994,81	0,00	0,00	0,00

Code SEC			ENGAGEMENTS					
			Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations			
					A	B	C	D
08.20		Report de solde disponible	841,45	298.102,16				
46.10	1.2.	Dotation de la CF	173.000,00	173.000,00				
16.12	1.3.	Ventes publications OPC	0,00	250,00				
16.11	1.3.	Recettes exceptionnelles						
Total des recettes			173.841,45	471.352,16	0,00	0,00	0,00	0,00

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
 B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
 C = total des recettes (A + B)

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31.12-AA-1
 B = réduction de visas d'années antérieures
 C = droits réduits
 D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

B. DEPENSES

Code SEC			LIQUIDATIONS				
			Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations		
					A	B	C
74.40	2.1.	Réalisation des recherches et études	305.833,33	165.604,95			
12.11	2.2.	Publications et diffusion d'études et de recherches	20.000,00	43.037,70			
12.11	2.3.	Dépenses relatives au centre de documentation	2.500,00	2.500,00			
12.11	2.4.	Fonctionnement	10.000,00	10.000,00			
12.11	2.6.	Soutien à la recherche	17.750,00	17.750,00			
12.11	2.7.	Colloques/séminaires/journées d'étude/formations	5.000,00	20.000,00			
12.11	2.8.	Coopération internationale	0,00	0,00			
Total des dépenses			361.083,33	258.892,65	0,00	0,00	0,00

Code SEC			ENGAGEMENTS	
			Prévisions initiales	Prévisions ajustées
			réalisations	
74.40	2.1.	Réalisation des recherches et études	127.500,00	160.000,00
12.11	2.2.	Publications et diffusion d'études et de recherches	10.000,00	30.000,00
12.11	2.3.	Dépenses relatives au centre de documentation	2.500,00	2.500,00
12.11	2.4.	Fonctionnement	10.000,00	10.000,00
12.11	2.6.	Soutien à la recherche	17.750,00	17.750,00
12.11	2.7.	Colloques/séminaires/journées d'étude/formations	5.000,00	20.000,00
12.11	2.8.	Coopération internationale	0,00	0,00
Total des dépenses			172.750,00	240.250,00

A = paiements sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
 B = paiements sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
 C = total des paiements (A+B)

A = engagements de l'année budgétaire

C. SYNTHESE ET SOLDE

		LIQUIDATIONS			
		Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes	(exécution du budget)	486.598,98	609.994,81	0,00	-609.994,81
Dépenses	(exécution du budget)	361.083,33	258.892,65	0,00	-258.892,65
Résultat	solde SEC de l'année	-188.083,33	-85.642,65	0,00	
Résultat	Solde réel de l'année	125.515,65	351.102,16	0,00	

		DROITS ET ENGAGEMENTS			
		Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes	(exécution du budget)	173.841,45	471.352,16	0,00	-471.352,16
Dépenses	(exécution du budget)	172.750,00	240.250,00	0,00	-240.250,00
Résultat	solde SEC de l'année	250,00	-67.250,00	0,00	
Résultat	Solde réel de l'année	1.091,45	231.102,16	0,00	

OPERATIONS SUR FONDS EUROPEENS

A. RECETTES

TRESORERIE				DROITS CONSTATES								
	Prévisions ajustées	réalisations				Prévisions ajustées	réalisations					
		A	B	C			A	B	C	D		
recettes versées par l'Union Européenne												0,00
Fonds attribués par l'Union Européenne												0,00

B. DEPENSES

TRESORERIE				ENGAGEMENTS		
	Prévisions ajustées	réalisations			Prévisions ajustées	réalisations
		A	B	C		
paiements sur fonds européens						0,00
Engagements sur fonds européen						

C. SYNTHESE ET SOLDE

		TRESORERIE		
		Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes	(exécution du budget)	0,00	0,00	0,00
Dépenses	(exécution du budget)	0,00	0,00	0,00
Résultat	solde de l'année	0,00	0,00	

		DROITS ET ENGAGEMENTS		
		Prévisions ajustées	Réalisations	différence
Recettes	(exécution du budget)	0,00	0,00	0,00
Dépenses	(exécution du budget)	0,00	0,00	0,00
Résultat	solde de l'année	0,00	0,00	

Présentation générale du budget ajusté 2024 de l'OPC

Tout d'abord, il convient d'attirer l'attention sur les caractéristiques intrinsèques de l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) : l'activité principale de l'OPC consiste à réaliser des études qualitatives et quantitatives au regard des politiques culturelles menées en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces études sont longues (souvent s'étalant sur deux années civiles) et soumises aux aléas de la recherche (les retards sont fréquents) ce qui rend leur planification budgétaire sur le plan temporel difficile. Cette situation, comme vous le verrez ci-dessous, entraîne des soldes annuels variables et des modifications récurrentes des enveloppes allouées au poste 2.1 : « études et recherches » de l'OPC (sans que la dotation de l'OPC ne se voie augmentée).

De plus, le statut de SACA de l'OPC permet le report du solde non utilisé et, de fait, implique des changements sur le budget de l'année en début d'exercice (les montants non engagés en année X-1 sont réinjectés dans le poste 2.1 en année X).

Par ailleurs, l'OPC a connu un changement de direction ainsi que la mutation de service d'un chercheur au cours de l'année 2023 ce qui a impacté la programmation des recherches et des études, déjà pénalisée par un manque de personnel de l'équipe de recherche (trois départs à la retraite) que vient partiellement palier l'engagement de deux nouveaux chercheurs en début d'année 2024.

Enfin, il faut souligner que les études de l'OPC sont réalisées dans le cadre des perspectives définies tous les deux ans et présentées à toutes les instances compétentes (comité d'accompagnement du 7 décembre 2023), ce qui n'exclut pas la programmation éventuelle d'une nouvelle étude, que ce soit par opportunité de partenariat ou par note verte du Cabinet.

Le Gouvernement ainsi que la Cour des comptes ont été informés de ces particularités budgétaires de l'OPC.

Tous les AB non présentés ne voient pas leur montant changer entre l'initial et l'ajustement budgétaire.

1. Exposé général du projet d'ajustement budgétaire présentant les variations prévues par rapport au budget initial 2024 :

A. Liquidations :

A.1. Recettes :

A.1.1. 1.1. Report solde disponible : Le montant initialement prévu de 313.598,98 € passe à 436.744,81 € suite à la clôture de l'exercice 2023.

A.1.2. 1.3. Ventes publication : L'OPC estime vendre ses publications pour un montant de 250,00 € en 2024

A.2. Dépenses :

A.2.1. 2.1. Réalisation des recherches et études: Le montant initialement prévu de 305.833,33 € passe à 165.604,95 €. Ce montant inclus la liquidation de l'encours de l'année précédente (85.604,95) ajouté à la liquidation de la moitié du montant engagé en 2024 (80.000,00).

A.2.2. 2.2. Publications et diffusion d'étude et de recherches : le montant a été augmenté de 23.037,70 € (il passe de 20.000,00 à 43.037,70 €) suite aux impressions prévues en 2024 de livres sur les résultats des études de l'OPC (30.000,00) et à la liquidation d'un marché public initié en 2021 (13.037,70).

A.2.3. 2.7 Colloques/séminaires/journées d'études/formations : le montant a été augmenté de 15.000,00 € (il passe de 5.000,00 à 20.000,00 €) suite à la programmation d'un colloque organisé par l'OPC sur l'I.A. dans le secteur culturel.

B. Engagements :

B.1. Recettes :

B.1.1. 1.1. Report solde disponible : Le montant initialement prévu de 841,45 € passe à 298.102,16 € suite à la clôture de l'exercice 2023.

B.1.2. 1.3. Ventes publication : L'OPC estime vendre ses publications pour un montant de 250,00 € en 2024

B.2. Dépenses :

B.2.1. 2.1. Réalisation des recherches et études : Le montant initialement prévu de 127.500,00 € passe à 160.000,00€. Le montant a été augmenté suite à l'élaboration de la programmation scientifique 2024-2025.

B.2.2. 2.2. Publications et diffusion d'étude et de recherches : le montant a été augmenté de 20.000,00 € (il passe de 10.000,00 à 30.000,00 €) suite à l'engagement d'un marché public pour l'impression de livres sur les résultats des études de l'OPC.

B.2.3. 2.7 Colloques/séminaires/journées d'études/formations : le montant a été augmenté de 15.000,00 € (il passe de 5.000,00 à 20.000,00 €) suite à la programmation d'un colloque organisé par l'OPC sur l'impact des I.A. dans le secteur culturel.

2. Exposé particulier, en recettes et en dépenses, présentant, pour chaque article, la justification du montant :

Ce budget est présenté selon le format *Fédébudget*

Recettes :

Allocation	Type de crédit	Libellé	Initial 2024	Ajusté 2024	Justification
01.00.0.000001	RC	Report du solde disponible en engagement	841,45 €	298.102,16 €	Report du solde disponible en engagement.
01.00.0.000001	RD	Report du solde disponible en liquidation	313.598,98 €	436.744,81 €	Report du solde disponible en liquidation.
01.01.0.000001	RC	Dotation de la CF	173.000,00 €	173.000,00 €	Dotation de la CF dont le montant reste inchangé depuis 2017.
01.01.0.000001	RD	Dotation de la CF	173.000,00 €	173.000,00 €	Dotation de la CF dont le montant reste inchangé depuis 2017.
01.02.0.000001	RC	Ventes publications	- €	250,00 €	Nouvelle AB de l'OPC qui correspond à la valorisation de ses études et recherches.
01.02.0.000001	RD	Ventes publications	- €	250,00 €	Nouvelle AB de l'OPC qui correspond à la valorisation de ses études et recherches.

Dépenses :

Allocation	Type de crédit	Libellé	Initial 2024	Contrôle 2024	Justification
02.01.0000001	CE	Fonctionnement	10.000,00 €	10.000,00 €	Frais relatif au fonctionnement de l'OPC (frais de bureau, frais de réceptions etc.)
02.01.0000001	CL	Fonctionnement	10.000,00 €	10.000,00 €	Frais relatif au fonctionnement de l'OPC (frais de bureau, frais de réceptions etc.)
02.02.0.000001	CE	Réalisation des recherches et études	127.500,00 €	160.000,00 €	Crédit d'engagements disponibles pour de nouvelles études en 2024. Ce montant est alimenté chaque année par le solde non dépensé en année X+1.
02.02.0.000001	CL	Réalisation des recherches et études	305.833,33 €	165.604,95€	Montant comprenant les liquidations prévues en 2024 pour les encours d'engagement d'études initiées avant 2024 plus la moitié du montant des études engagées en 2024.
02.02.0.000002	CE	Dépenses relatives au centre de documentation	2.500,00 €	2.500,00 €	Frais relatifs à la documentation de l'OPC (achats de livres, de journaux et d'autres documents instructifs)
02.02.0.000002	CL	Dépenses relatives au centre de documentation	2.500,00 €	2.500,00 €	Frais relatifs à la documentation de l'OPC (achats de livres, de journaux et d'autres documents instructifs)
02.02.0.000003	CE	Soutien à la recherche	17.750,00 €	17.750,00 €	Engagements des prix octroyés par l'OPC pour soutenir la recherche.
02.02.0.000003	CL	Soutien à la recherche	17.750,00 €	17.750,00 €	Liquidation des prix octroyés par l'OPC pour soutenir la recherche
02.02.0.000004	CE	Colloques/séminaires/journées d'étude/formation	5.000,00 €	20.000,00 €	Frais relatifs à l'organisation ou la participation à des colloques/séminaires/journées d'étude/Formation
02.02.0.000004	CL	Colloques/séminaires/journées d'étude/formation	5.000,00 €	20.000,00 €	Frais relatifs à l'organisation ou la participation à des colloques/séminaires/journées d'étude/Formation
02.02.0.000005	CE	Publications et diffusion d'études et recherche	10.000,00 €	30.000,00 €	Frais relatifs à la publication et diffusion des résultats des études et des recherches de l'OPC (frais de graphiste, d'annonce, de communication, d'impression etc.)
02.02.0.000005	CL	Publications et diffusion d'études et recherche	20.000,00 €	43.037,70 €	Frais relatifs à la publication et diffusion des résultats des études et des recherches de l'OPC (frais de graphiste, d'annonce, de communication, d'impression etc.)

Ajustement 2024

Agence Francophone pour l'Education à la Formation tout au long de la vie



AEF-Europe
44, Boulevard Léopold II
1080 Bruxelles
Tél. : 02/542.62.78

**Budget prévisionnel ajusté 2024 de l'Agence francophone pour
l'Education et la Formation tout au long de la vie.
(Version mai 2024)**

Table des matières

I-Tableau budgétaire.....	3
II-Exposé général du budget prévisionnel ajusté	6
III-Exposé particulier des postes des recettes et des dépenses de l'agence AEF- Europe.....	8
III.A. Opérations courantes	8
A1. Recettes courantes.....	8
A2. Dépenses courantes	11
III.B. Opérations de capital.....	12
B.1. Dépenses de capital.....	12
III.C. Opérations pour ordre	13
C1. Recettes pour ordre.....	13
C2. Dépenses pour ordre	14

I-Tableau budgétaire

AEF-Europe

Service administratif à comptabilité autonome

A. Opérations courantes	Budget prévisionnel ajusté 2024-Engagé (version mai 2024)	Budget prévisionnel ajusté 2024- Liquidé (version mai 2024)
A1.Recettes courantes		
A1.1.Solde reporté de l'année précédente	1.702.974,74	1.702.974,74
A1.2.1.Dotation de fonctionnement CE Agence AEF	1.547.003,00	1.547.003,00
A1.2.2.Dotation de fonctionnement CF - AEF	pm	pm
A1.2.3. Dotation de fonctionnement SPW - AEF	203.000,00	203.000,00
A1.2.4. Dotation de fonctionnement COCOF - AEF	22.000,00	22.000,00
A1.3.Dotation de fonctionnement CE- EUROPASS-EQF	102.000,00	102.000,00
A1.4.1. Dotation de fonctionnement COCOF - Instance CFC	2.000,00	2.000,00
A1.4.2. Subvention d'attribution RW - Instance CFC	128.800,00	128.800,00
A1.4.3. Dotation de fonctionnement CF - Instance CFC	30.000,00	30.000,00
A1.5.1. Dotation de fonctionnement CF - PRN EQAVET	pm	pm
A1.5.2. Dotation de fonctionnement CE - PRN EQAVET (convention 2023-2026)	0,00	0,00
A1.5.3. Dotation de fonctionnement Forem- PRN EQAVET (convention 2023-2026)	2.940,70	2.940,70
A1.5.4. Dotation de fonctionnement IFAPME - PRN EQAVET (convention 2023-2026)	2.940,70	2.940,70
A1.5.5. Dotation de fonctionnement Bruxelles formation - PRN EQAVET (convention 2023-2026)	2.940,70	2.940,70
A1.5.6. Dotation de fonctionnement SFPME - PRN EQAVET (convention 2023-2026)	2.940,70	2.940,70
A1.5.7 Dotation de fonctionnement CVDC - PRN EQAVET (convention 2023-2026)	2.940,70	2.940,70
A1.6.1 Dotation de fonctionnement CE- etwinning (convention 2024-2026)	0,00	0,00
A1.6.2 Dotation de fonctionnement CF- etwinning (convention 2024-2026)	pm	pm
A1.7.1. Dotation de fonctionnement CE-EPALE	0,00	0,00
A1.7.2. Dotation de fonctionnement CF- EPALE	pm	pm
A1.8.Remboursements divers: Participation réunion des directeurs	10.000,00	10.000,00
A1.9.Produits financiers	0,00	0,00
Total des recettes courantes	3.762.481,24	3.762.481,24
A2.Dépenses courantes		
A2.1.1.Frais du personnel	1.791.316,65	1.791.316,65
A2.1.2.Remboursement subvention RW- Frais du personnel 2023- CFC	0,00	0,00
A2.2.Frais de fonctionnement	570.379,00	562.209,00
A2.3.Frais d'évaluation	154.720,00	130.720,00
A2.4.Frais divers	64.100,00	64.100,00
Total des dépenses courantes	2.580.515,65	2.548.345,65
Solde des opérations courantes	1.181.965,59	1.214.135,59
B. Opérations de capital		
B1.Dépenses de capital		
B1.Frais d'acquisition	5.500,00	5.420,00
Total des dépenses de capital	5.500,00	5.420,00
Solde des opérations de capital	5.500,00	5.420,00
C. Opérations pour ordre		
C1.Recettes pour ordre		
C1.1.Solde reporté de l'année précédente	26.541.311,37	
C1.2.Dotation Commission européenne ERASMUS+	37.034.759,00	

C1.3.1.Dotation Fonds nationaux	3.308.000,00
C1.3.2.Dotation Fonds nationaux- indexation	79.000,00
C1.4. Remboursements opérateurs E+	2.500.000,00
C1.5. Remboursements opérateurs des Fonds nationaux	800.000,00
C1.6.Produits financiers	0,00
Total des recettes pour ordre	70.263.070,37
C2.Dépenses pour ordre	
C2.1.Dépenses programme ERASMUS+	36.310.153,18
C2.2.Dépenses Fonds nationaux	3.520.680,00
C2.3.Charges financières	0,00
C2.4 Remboursement sur convention antérieure CE: 2019	5.000.310,61
Total des dépenses pour ordre	44.831.143,79
Solde des opérations pour ordre	25.431.926,58

PARTIE 1 : EXPOSE GENERAL DU BUDGET AJUSTE DE L'AGENCE AEF- EUROPE

II-Exposé général du budget prévisionnel ajusté

Le budget prévisionnel ajusté 2024 comprends trois parties :

1. La première partie est relative aux opérations courantes de l'agence ;
2. La deuxième partie concerne les opérations de capital principalement les investissements ;
3. La troisième partie concerne les opérations pour ordre.

Les opérations courantes:

Les opérations courantes sont constituées des recettes et des dépenses de fonctionnement de l'agence AEF-Europe, des dispositifs Europass, Etwinning et EPALE, de l'instance CFC et du point de référence national Eqavet.

Le total des recettes prévisionnelles courantes est de 3.762.481,24€. Les recettes sont basées sur des conventions des dotations des années antérieures et des conventions reçues en 2024.

Ce montant provient principalement des montants mentionnés aux postes A.1.1 (solde reporté de l'année précédente) et A1.2.1 (dotation de fonctionnement CE agence AEF).

Le total des dépenses courantes- montant prévisionnel liquidé s'élève à 2.548.345,65€.

Le solde prévisionnel actuel des opérations courantes-montant liquidé est de 3.762.481,24€ -2.548.345,65€= 1.214.135,59€.

Les opérations de capital:

Il s'agit des investissements que l'agence prévoit de réaliser au cours de l'exercice comptable 2024 et dont le montant prévisionnel total liquidé s'élève à 5.420€.

Les opérations pour ordre:

L'AEF-Europe assure au travers des dotations annuelles qu'elle perçoit de la Commission européenne et du ministère de la fédération Wallonie-Bruxelles le financement, la promotion, le suivi et la valorisation des résultats des projets liés au programme Erasmus+ et aux programmes nationaux (Fonds d'aide à la mobilité étudiante, AESI-langue germanique et le sous-programme Erasmus Belgica) dans le secteur de l'éducation et de la formation en fédération Wallonie-Bruxelles.

Les opérations pour ordre sont constituées des recettes et des dépenses pour ordre.

Le total des recettes prévisionnelles des opérations pour ordre s'élève à 70.263.070,37€.

Ce montant est principalement constitué du solde reporté, des dotations européenne et nationale.

Les dépenses budgétées des opérations pour ordres quant à elle s'élèvent à 44.831.143,79€.

Le solde prévisionnel ajusté des opérations pour ordre est de 25.431.926,58€.

PARTIE 2: EXPOSE PARTICULIER DU BUDGET AJUSTE DE L'AGENCE AEF- EUROPE

III.A. Opérations courantes

A1. Recettes courantes

Au terme de l'élaboration du budget prévisionnel ajusté 2024, l'ensemble des recettes budgétisées en 2024 s'élève à 3.762.481,24€. Ce montant est inférieur au total des recettes prévues dans le budget initial (4.027.248,06€) soit une variation de 264.766,82€.

La baisse du total des recettes est principalement due à l'annulation de la dotation européenne prévue pour le dispositif Etwinning et de la modification des règles d'attribution de la subvention du Service Public Wallon au CFC.

A1.1. Solde reporté de l'année précédente

Le solde reporté des opérations courantes s'élève à 1.702.974,74€.

Ce montant provient du solde reporté de l'année 2023 additionné au montant du résultat comptable au 31/12/2023 (recettes moins montants liquidés).

A1.2.1. Dotation de fonctionnement de la Commission européenne pour l'Agence AEF-Europe

La dotation annuelle de fonctionnement de la Commission européenne pour 2024 s'élève à 1.547.003€. Ce montant provient de la convention signée entre l'Agence et la commission européenne en 2024.

A1.2.2. Dotation de fonctionnement de la Communauté française (indiquée p.m. au tableau)

La dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles est qualifiée d'apport en nature. En effet, la FWB supporte directement certaines dépenses telles que l'occupation et le nettoyage des locaux, la téléphonie, l'informatique et une partie des salaires du personnel y compris la directrice (6/30), pour un montant total estimé de rémunérations d'environ 500.000€.

A1.2.3 Dotation de fonctionnement de la Région wallonne pour l'Agence AEF Europe

La dotation annuelle de la Région wallonne pour un montant de 203.000€.

A1.2.4. Subvention de fonctionnement de la COCOF pour l'Agence AEF-Europe

La dotation annuelle de la COCOF s'élève à un montant de 22.000€ au lieu de 16.000€ habituellement perçus.

L'Agence a demandé une indexation de la subvention attribuée à l'AEF-Europe par la COCOF. La subvention a été ajustée à la hausse suite à l'arrêté du de la COCOF du 14/12/2023.

A1.3. Dotation de fonctionnement de la Commission européenne pour le dispositif Europass-EQF

Le montant prévisionnel pour le dispositif Europass-EQF en 2024 s'élève à 102.000€.

En effet, la commission européenne et Europass-EQF envisagent de signer une convention de deux ans (2024- 2025) pour un montant total estimé de 102.000€.

Le dispositif Europass n'a pas encore reçu la convention signée.

En ce qui concerne le cofinancement national, le dispositif Europass-EQF n'en bénéficie d'aucun à l'heure actuelle, alors qu'il est obligatoire.

A1.4.1. à 4.3 Dotation de fonctionnement de l'Instance CFC

La dotation de l'instance de pilotage et de positionnement du Cadre Francophone des Certifications de 160.800€ couvre à la fois le fonctionnement (pour 32.000,00 €) et le coût de personnel (pour 128.800€).

Pour rappel,

Depuis 2019 la dotation de fonctionnement annuelle de l'instance CFC attribuée par la Communauté Française est de 30.000€ (voir Arrêté du Gouvernement de la C.F relatif à la gestion administrative, budgétaire, financière et comptable de l'AEF-Europe du 06/02/2019).

Par ailleurs, l'arrêté ministériel du 14/12/2023 a prévu en faveur de l'AEF, une subvention annuelle de la COCOF en 2024, un montant de 24.000€ dont 2.000€ sont attribués à l'instance CFC pour ses frais de fonctionnement.

En ce qui concerne la subvention wallonne pour les frais du personnel de l'instance CFC l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à la gestion administrative, budgétaire, financière et comptable de l'AEF-Europe prévoit une dotation de 159.000€. Néanmoins, afin de couvrir l'indexation des salaires, la région Wallonne a décidé d'octroyer un montant de 161.000€ au CFC.

Néanmoins, sur base de l'arrêté ministériel du 21/03/2024 ce montant sera versé en deux tranches : 128.800€ à la notification de l'arrêté et 32.200€ après la validation des comptes annuels 2024 et du rapport d'activité du CFC remis au plus tard en juin 2025.

A1.5.1 à 5.7 Dotation de fonctionnement du PRN EQAVET

Le PRN Eqavet ¹a reçu en juillet 2023 une convention signée avec la commission européenne et quelques organismes nationaux (le Forem, l'IFAPME, la Communauté française, le SFPME, Bruxelles formation et le CVDC).

Cette convention est valable de septembre 2023 à août 2026. Le montant total maximum est de 352.886€ dont 299.953€ à verser par la commission européenne et 52.933€ à verser par les bailleurs de fonds nationaux.

La dotation européenne du point de référence national EQAVET n'est pas mentionnée dans le budget prévisionnel 2024.

En effet, le dispositif Eqavet a reçu 80% de dotation européenne en 2023 et recevra le solde (20%) en 2026 suite au rapport final.

Sur base du principe de droit constaté, aucun montant n'apparaît donc dans le budget prévisionnel 2024. Les dépenses 2024 seront financées via le solde reporté 2024.

¹ PRN Eqavet : European Quality Assurance in Vocational Education and Training ou Cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels.

En ce qui concerne la dotation de fonctionnement des organismes nationaux, le dispositif Eqavet prévoit en 2024 une dotation totale maximum de 14.703,50€ à recevoir au plus tard en avril 2025 selon les accords de la convention.

Toutefois la dotation de la Fédération Wallonie-Bruxelles est allouée sous forme d'apport en nature.

A1.6.1 à 6.2 Dotation de fonctionnement d'Etwinning

L'Agence a reçu en décembre 2023 la nouvelle convention signée avec la commission européenne et le ministère de la fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette convention couvre la période de janvier 2024 à février 2026. Le montant total maximum prévu est 297.965€ dont 20% sont à verser par le ministère de la fédération Wallonie-Bruxelles.

Sur base du principe de droit constaté, l'Agence a enregistré en 2023 le montant préfinancé (166.860,40€) à recevoir par Etwinning. Le solde (71.511,60€) sera versé après la remise du rapport final. C'est pour cette raison qu'aucun montant n'est prévu dans le budget prévisionnel ajusté 2024.

Toutefois, il n'y a actuellement aucun cofinancement national à l'exception du prêt d'un bureau et d'un ordinateur par la Fédération Wallonie-Bruxelles (apport en nature).

A1.7.1 à 7.2 Dotation de fonctionnement d'EPALE

La dotation de fonctionnement d'EPALE² est cofinancée par la commission européenne et le ministère de la fédération Wallonie-Bruxelles (pour un apport en nature).

La convention signée avec la commission européenne et la communauté française s'étend du 01/04/2022 au 31/12/2024.

L'agence a reçu ladite convention en 2023. Contrairement à ce qui avait été rapporté dans le budget initial 2024, cette convention a finalement été enregistrée sur base du principe de droit constaté dans les comptes annuels réalisés en 2023 pour un montant de 131.005,60€ au lieu du montant total de 163.757€.

Le solde maximum de 32.751,40€ sera prévu dans le budget 2025 et versé par la commission européenne après réception du rapport final en 2025.

Raison pour laquelle aucun montant n'apparaît dans le budget prévisionnel 2024.

Pour rappel,

Lors du passage d'EPALE de la DRI à l'AEF, il a été convenu que l'équivalent d'un chargé de mission article 5 serait transféré à l'AEF. La personne désignée a finalement été transférée à l'AGE avec de nouvelles tâches mais le poste « chargé de mission » de la DRI a bien été transféré à l'AEF. S'agissant d'un article 5, le salaire de cette personne demeure de la charge de la Communauté française et est considéré comme faisant partie du co-financement national.

A1.8. Remboursements divers

Cette année, l'AEF-Europe organise conjointement avec les agences néerlandophones et germanophones la réunion des directeurs d'agences nationales qui se tiendra à Bruxelles. A cet effet, certains frais préfinancés par l'agence lui seront remboursés. Le montant estimé est de 10.000€.

² EPALE : Plateforme pour l'éducation et la formation des adultes en Europe

A1.9. Produits financiers

Etant donné les taux actuels à 0%, la prévision concernant les intérêts est de 0. A noter que les comptes de l'agence ne peuvent être en négatif ou porter des intérêts négatifs.

A2. Dépenses courantes

A2.1.1. Frais de personnel

Le montant de 1.791.316,65€ correspond à l'estimation du coût total des charges du personnel payées sur les fonds propres de l'AEF-Europe et des dispositifs Europass, CFC, PRN Eqavet et Etwinning (24 personnes sur 30).

En plus des 30 agents précités, deux trésoriers nommés par le ministère de la fédération Wallonie-Bruxelles sont responsables des paiements de l'Agence.

A noter que suite au départ de trois agents en avril et mars 2024 trois postes sont vacants et seront remplacés.

Le montant estimé des rémunérations tient compte du coefficient d'indexation prévu au 20/02/2024.

Le montant budgétisé du coût du personnel couvre les charges salariales, les frais d'abonnements de transport, les frais de télétravail.

A2.1.2. Remboursement subvention d'attribution RW - Frais de personnel CFC

L'instance CFC ne prévoit pas de remboursement relatif à la subvention 2023 qui lui a été attribuée par la région wallonne.

A2.2. Frais de fonctionnement

Le montant liquidé prévu s'élève à 562.209€.

Ce montant estimé est basé partiellement sur les dépenses réelles de fonctionnement de l'année antérieure à savoir le coût des prestations de l'expert informatique et de son assistant, les autres frais informatiques (projet PEL, renouvellement licence adobe acrobat, petit matériel informatique).

A cela s'ajoutent principalement pour l'AEF-Europe les frais identifiés en termes de :

- rénovation du site web de l'AEF-Europe ;
- gestion des projets (réunions thématiques, visite de suivi et réunions d'agences en Belgique et à l'étranger, formation des experts évaluateurs) ;
- communication : quote-part des charges liées à la réunion des directeurs organisée par les trois agences nationales belges, frais de campagne (organisée conjointement avec le Bureau International Jeunesse) liée à la présidence belge du conseil de l'union européenne dans les presses locales et auprès des influenceurs et les dépenses de l'évènement GarageErasmus ;
- formation et de teambuilding du personnel ;
- missions du personnel de direction à l'étranger et de relations publiques ;
- priorités transversales : Ces frais concernent la mise au « vert » de l'agence, les activités et les formations internes (le personnel) et externes (les bénéficiaires) à la digitalisation et à l'inclusion;
- charge annuelle estimée de TVA à payer par l'Agence pour les prestations de service et les biens provenant des fournisseurs étrangers.

Les dépenses de fonctionnement comprennent également les dépenses prévisionnelles pour Europass, Eqavet, Etwinning et EPAL. Il s'agit des charges telles que les frais de missions, de communication, de conférences et de séminaires.

A2.3. Frais d'évaluation

Les frais d'évaluation sont prévus pour un montant liquidé de 130.720€.

Le montant repris couvre : les coûts liés aux contrôles sur place après l'action des projets de l'année 2020 (pour le programme Erasmus+ 2014-2020) ; les frais de prestations de service des évaluateurs relatifs aux rapports finaux des projets des conventions 2020 et 2021 et éventuellement aux évaluations des candidatures liées au deuxième appel 2023 en action clé 2 ; les frais de prestations du réviseur d'entreprises suite au contrôle des comptes annuels de l'exercice comptable 2023; et les frais d'évaluation pour l'instance CFC.

L'AEF confie à une société externe l'expertise des dossiers (candidatures et rapports finaux) afin de respecter les délais européens impartis.

A2.4. Frais divers

Le montant liquidé des frais divers prévus dans le budget initial est de 64.100€.

Les frais divers sont principalement constitués des dépenses liées aux événements tous publics qui seront organisés par l'Agence à savoir :

- les frais de réception (traiteurs, location de salle) ;
- les frais de production d'objets publicitaires divers (stickers, banderoles, T-shirts) et les coûts des goodies. Les goodies serviront pour les ErasmusDays et pour la campagne liée à présidence belge du conseil de l'Union Européenne ;
- les coûts dédiés aux prestations des ambassadeurs Erasmus+

Aux frais divers précités, s'ajoutent les frais d'archivages, les autres frais de réception internes et externes de l'AEF-Europe, les frais des fournitures de bureau et de réception internes et externes pour l'instance CFC, et les charges indirects ou imprévues pour Epale.

Solde des opérations courantes

Le total des recettes courantes diminué du total des dépenses courantes égal au solde prévisionnel liquidé des opérations courantes: **3.762.481.24€ - 2.548.345,65€ = 1.214.135,59€**

L'AEF-Europe ne recevra pas le budget de fonctionnement Erasmus+ avant le début du deuxième semestre 2025. Le solde des opérations courantes sert à couvrir les frais de janvier à juin 2025.

III.B. Opérations de capital

B.1. Dépenses de capital

B.1. Frais d'acquisition

Au cours de l'exercice comptable 2024, l'agence prévoit d'investir un montant total liquidé de 5.420€ pour l'achat de téléphones portables pour le service communication et du mobilier (chaises et bureaux) pour les nouveaux agents.

Le montant engagé tient compte de l'évolution des prix sur le marché des biens et d'un éventuel achat supplémentaire du mobilier.

Solde des opérations de capital

Montant budget liquidé est 5.420€.

III.C. Opérations pour ordre

Les montants des opérations pour ordre ne sont pas enregistrés dans la comptabilité budgétaire d'où la colonne de données unique dans le tableau budgétaire (voir page 3)

C1. Recettes pour ordre

C1.1. Solde reporté de l'année précédente

Le solde reporté actuel de 26.541.311,37€ correspond au cumul du solde reporté des opérations pour ordre des comptes exécutés en 2022 et du solde réel des opérations pour ordre en 2023.

C1.2. Dotation de la Commission Européenne pour Erasmus+

Le montant maximum de la dotation pour la convention 2024 est de 37.034.759€.
Il provient de l'accord de contribution signée entre l'AEF-Europe et la commission européenne en 2024.

C1.3.1 et C1.3.2 Dotation Fonds nationaux et indexation

Le montant total budgétisé pour 2024 est de 3.387.000€. Ce montant équivaut au montant de la dotation des fonds nationaux augmenté de l'indexation (montant forfaitaire).

A noter que la dotation du complément Erasmus par la Fédération Wallonie-Bruxelles a été entièrement transférée au Fonds d'aide à la mobilité étudiante.

Programme	Montants
Fonds d'aide à la mobilité étudiante	3.173.000,00
Fonds d'aide à la mobilité- montant indexé	79.000,00
Complément Erasmus CFWB	0,00
Erasmus Belgica mobilité étudiante	90.000,00
AESI	45.000,00
Total	3.387.000,00

C1.4. et 1.5 Remboursements opérateurs

Le montant prévisionnel à rembourser (2.500.000€) pour les opérateurs Erasmus+ est basé sur les remboursements réels de l'exercice comptable 2023.

En 2024, l'Agence se base sur le montant réalisé en 2023 et estime à 800.000€ les remboursements des opérateurs des fonds nationaux.

En effet, la mobilité étudiante liée à Erasmus Belgica a été reformée. Par conséquent la demande a été très importante pour l'année 2023. L'agence suppose donc que les remboursements seront moins élevés en 2024.

Les montants budgétés couvrent: pour les fonds européens les remboursements prévues suite aux rapports finaux (conventions 2020 à 2022) et aux rapports intermédiaires (convention

2023) ; et pour les fonds nationaux les remboursements estimés suite aux rapports finaux (convention 2022) et aux rapports intermédiaires (convention 2023)

C1.6. Produits financiers

Au sujet des intérêts bancaires, comme les comptes bancaires du SACA AEF-Europe font partie de la consolidation des comptes du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, aucun produit financier n'est directement perçu par l'Agence.

En 2024, la Fédération Wallonie-Bruxelles devra reverser à l'AEF-Europe les intérêts nets générés sur les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2023.

Etant donné le taux de base actuel, la prévision est de 0%.

C2. Dépenses pour ordre

C2.1. Dépenses programme Erasmus+

La prévision ajustée s'élève à 36.310.153,18€.

Le montant correspond à la dotation estimée des actions décentralisées Erasmus+ 2024 (80%) et aux avances des projets de 2023 suite aux rapports intermédiaires (20%).

C2.2. Dépenses Fonds nationaux CSM

Le montant de 3.520.680€ provient du total de la dotation 2024 (100%) plus le solde estimé restant (environ 4% de la dotation 2023) à verser aux bénéficiaires suite aux rapports finaux des projets 2023.

C2.3. Charges financières

Il n'y a pas de charge financière assumée par l'agence au cours de l'exercice comptable 2024.

C2.4. Remboursement sur conventions antérieures CE

La convention Erasmus+ 2019 a été clôturée avec le « Yearly report » de 2023, et a été soumise à la Commission Européenne en février 2024. Le montant prévisionnel à rembourser à la Commission européenne dans le cadre de cette convention est de 5.000.310,61€.

Solde des opérations pour ordre

Le total des recettes pour ordre diminué du total des dépenses pour ordre nous donne le solde prévisionnel des opérations pour ordre: **70.263.070,37€ - 44.831.143,79€ = 25.431.926,58€.**

**Ajustement
2024**

Agence pour l'Evaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur

BUDGET AJUSTE 2024 - JUIN 2024										
AGENCE POUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR										
Service administratif à comptabilité autonome										
PARTIE LIQUIDATION										
SOLDE REPORTÉ DE L'ANNÉE BUDGÉTAIRE PRÉCÉDENTE										
				Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Variation Prévisions initiales / Prévisions ajustées 2024	Réalizations		
								A	B	C
1.1	Solde reporté de l'année budgétaire 2023				2.657.051,49	3.164.867,77	507.816,28			0,00
TOTAL					2.657.051,49	3.164.867,77	507.816,28	0,00	0,00	0,00
1. RECETTES										
				Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Variation Prévisions initiales / Prévisions ajustées 2024	Réalizations		
								A	B	C
1.2	Dotation 2024 (A,B, 41,30,44) DO 40			4610	1.245.000,00	1.225.000,00	-20.000,00			0,00
1.2	Dotation 2024 (A,B, 41,30,44) DO 40 FPC			4610	364.000,00	364.000,00	0,00			0,00
1.3	Autres recettes			1611	0,00	0,00	0,00			0,00
1.4	Dotation 2023 (A,B,41,30,44) DO 40			4610	0,00	0,00	0,00			0,00
1.5	Subvention CE Erasmus+			3910	0,00	12.750,00	12.750,00			0,00
A. recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire										
B. recettes relatives aux années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire										
C. total des recettes de l'année										
TOTAL					1.609.000,00	1.601.750,00	-7.250,00	0,00	0,00	0,00
2. DEPENSES										
				Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Variation Prévisions initiales / Prévisions ajustées 2024	Réalizations		
								A	B	C
2.1	Fonctionnement Agence									
2.1.1	Réunions plénières			1211	2.040,00	2.040,00	0,00			0,00
2.1.2	Réunions Bureau			1211	160,00	460,00	300,00			0,00
2.1.3	Réunions GT			1211	680,00	680,00	0,00			0,00
2.1.4	Cotisations, abonnements (ENQA,...)			1211	7.800,00	7.800,00	0,00			0,00
2.1.5	Promotion (séminaires, journées de promotion,...)			1211	20.000,00	23.000,00	3.000,00			0,00
2.1.6	Frais de fonctionnement			1211	3.500,00	3.500,00	0,00			0,00
2.1.7	Frais exceptionnels			1211	5.000,00	74.000,00	69.000,00			0,00
2.1.8	Participation Colloque / séminaires / formation			1211	20.000,00	20.000,00	0,00			0,00
2.1.9	Contribution au réseau FRAQ-SUP			1211	2.000,00	2.000,00	0,00			0,00
2.1.10	Commission de reconnaissance			1211	1.500,00	0,00	-1.500,00			0,00
2.1.11	Commission indépendante (CI)			1211	12.977,00	8.619,00	-4.358,00			0,00
2.1.12	Quality Audit Network (QAN)			1211	3.000,00	3.000,00	0,00			0,00
2.1.13	Commission de recours			1211	3.450,00	0,00	-3.450,00			0,00
2.1.14	Dépenses (hors RH) associées au projet Erasmus+			1211	2.920,00	6.500,00	3.580,00			0,00
	SOUS TOTAL				85.027,00	151.599,00	66.572,00	0,00	0,00	0,00
2.2	Fonctionnement Audit									
2.2.1	Promotion, Communication (brochures, maintenance site,...)			1211	40.000,00	15.000,00	-25.000,00			0,00
2.2.1	Promotion, Communication (implémentation nouveau site AEGES)			7440	0,00	0,00	0,00			0,00
2.2.2	Frais de fonctionnement Cellule exécutive			1211	1.000,00	1.000,00	0,00			0,00
2.2.3.1	Evaluation initiale de programmes 2023-2024			1211	202.920,00	197.200,00	-5.720,00			0,00
2.2.3.2	Evaluation initiale de programmes 2024-2025			1211	95.063,00	89.525,00	-5.538,00			0,00
	<i>Sous Total 2.2.3. Evaluation initiale de programmes</i>				<i>297.983,00</i>	<i>286.725,00</i>	<i>-11.258,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
2.2.4.1	Evaluation continue de programmes 2023-2024			1211	201.990,00	209.950,00	7.960,00			0,00
2.2.4.2	Evaluation continue de programmes 2024-2025			1211	101.400,00	85.950,00	-15.450,00			0,00
	<i>Sous Total 2.2.4. Evaluation continue de programmes</i>				<i>303.390,00</i>	<i>295.900,00</i>	<i>-7.490,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
2.2.5.1	Evaluation institutionnelle 2023-2024			1211	103.525,00	77.696,00	-25.829,00			0,00
2.2.5.2	Evaluation institutionnelle 2024-2025			1211	43.800,00	34.413,00	-9.387,00			0,00
	<i>Sous Total 2.2.5. Evaluation institutionnelle</i>				<i>147.325,00</i>	<i>112.109,00</i>	<i>-35.216,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
2.2.6.1	Evaluation FPC - Frais généraux			1211	0,00	0,00	0,00			0,00
2.2.6.2	Evaluation FPC - Frais de personnel - rémunération			1111	16.517,00	16.517,00	0,00			0,00
2.2.6.2	Evaluation FPC - Autres frais de personnel (Abonn sociaux, primes et PV)			1112	525,00	925,00	400,00			0,00
2.2.6.2	Evaluation FPC - Cotisations sociales à charge de l'employeur			1120	5.058,00	5.058,00	0,00			0,00
2.2.6.2	Evaluation FPC - Autres frais de personnel (Quote-part patronale chèques-repas)			1140	350,00	350,00	0,00			0,00
	<i>Sous Total 2.2.6. Evaluation Formation Professionnelle Continue (FPC)</i>				<i>22.450,00</i>	<i>22.450,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
2.2.10	Personnel - rémunération			1111	527.310,00	459.911,00	-67.399,00			0,00
2.2.10	Personnel - Autres frais de personnel (Abonn sociaux, primes et PV)			1112	16.500,00	56.089,00	39.589,00			0,00
2.2.10	Personnel - Cotisations sociales à charge de l'employeur			1120	161.463,00	148.704,00	-12.759,00			0,00
2.2.10	Personnel - Autres frais de personnel (Quote-part patronale chèques-repas)			1140	9.000,00	10.000,00	1.000,00			0,00
	<i>Sous Total 2.2.10. Frais de personnel (hors FPC)</i>				<i>714.273,00</i>	<i>674.704,00</i>	<i>-39.569,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	SOUS TOTAL				1.526.421,00	1.407.888,00	-118.533,00	0,00	0,00	0,00
A. paiements sur engagements contractés pendant l'année budgétaire										
B. paiements sur engagements contractés au cours d'années antérieures										
C. total des paiements										
TOTAL					1.611.448,00	1.559.487,00	-51.961,00	0,00	0,00	0,00
3. SYNTHÈSE ET SOLDE										
					Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Variation Prévisions initiales / Prévisions ajustées 2024			
					1.609.000,00	1.601.750,00	-7.250,00			
					1.611.448,00	1.559.487,00	-51.961,00			
					RESULTAT SEC	SOLDE DE L'ANNEE (recettes - dépenses)				
					-2.448,00	42.263,00	44.711,00			
					SOLDE REPORTÉ DE L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2023					
					2.657.051,49	3.164.867,77	507.816,28			
					SOLDE 2024 A REPORTER					
					2.654.603,49	3.207.130,77	552.527,28			

BUDGET AJUSTE 2024 - JUIN 2024												
AGENCE POUR L'EVALUATION DE LA QUALITE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR												
Service administratif à comptabilité autonome												
PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS												
SOLDE REPORTÉ DE L'ANNÉE BUDGÉTAIRE PRÉCÉDENTE												
				Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Variation Prévisions initiales / Prévisions ajustées 2024	Réalizations				
								A	B	C	D	
1.1	Solde reporté de l'année budgétaire 2023					2.086.445,56	2.535.625,00	449.179,44				0,00
TOTAL						2.086.445,56	2.535.625,00	449.179,44	0,00	0,00	0,00	0,00
1. RECETTES												
				Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Variation Prévisions initiales / Prévisions ajustées 2024	Réalizations				
								A	B	C	D	
1.2	Dotation 2024 (A,B, 41,30,44) DO 40				4610	1.245.000,00	1.225.000,00	-20.000,00				0,00
1.2	Dotation 2024 (A,B, 41,30,44) DO 40 FPC				4610	364.000,00	364.000,00	0,00				0,00
1.3	Autres recettes				1611	0,00	0,00	0,00				0,00
1.4	Dotation 2023 (A,B,41,30,44) DO 40				4610	0,00	0,00	0,00				0,00
1.5	Subvention CE Erasmus+				3910	0,00	12.750,00	12.750,00				0,00
A. droits constatés en cours d'années (créances de l'année)												
B. réductions de visas d'années antérieures												
C. droits réduits												
D. total des possibilités budgétaires d'engagement pour l'année (A+B+C)												
TOTAL						1.609.000,00	1.601.750,00	-7.250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2. DEPENSES												
				Codes SEC	Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Variation Prévisions initiales / Prévisions ajustées 2024	Réalizations				
								A	B	C	D	
2.1	Fonctionnement Agence											
	2.1.1. Réunions plénières				1211	2.040,00	2.040,00	0,00				0,00
	2.1.2. Réunions Bureau				1211	160,00	460,00	300,00				0,00
	2.1.3. Réunions GT				1211	680,00	680,00	0,00				0,00
	2.1.4. Cotisations, abonnements (ENQA,...)				1211	7.800,00	7.800,00	0,00				0,00
	2.1.5. Promotion (séminaires, journées de promotion,...)				1211	20.000,00	23.000,00	3.000,00				0,00
	2.1.6. Frais de fonctionnement				1211	3.500,00	3.500,00	0,00				0,00
	2.1.7. Frais exceptionnels				1211	5.000,00	5.000,00	0,00				0,00
	2.1.8. Participation Colloque / séminaires / formation				1211	20.000,00	20.000,00	0,00				0,00
	2.1.9. Contribution au réseau FRAQ-SUP				1211	2.000,00	2.000,00	0,00				0,00
	2.1.10. Commission de reconnaissance				1211	1.500,00	0,00	-1.500,00				0,00
	2.1.11. Commission indépendante (CI)				1211	8.258,00	11.851,00	3.593,00				0,00
	2.1.12. Quality Audit Network (QAN)				1211	3.000,00	3.000,00	0,00				0,00
	2.1.13. Commission de recours				1211	3.450,00	0,00	-3.450,00				0,00
	2.1.14 Dépenses (hors RH) associées au projet Erasmus+				1211	0,00	29.640,00	29.640,00				0,00
	SOUS TOTAL					77.388,00	108.971,00	31.583,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2.2	Fonctionnement Audit											
	2.2.1. Promotion, Communication (brochures, maintenance site,...)				1211	15.000,00	15.000,00	0,00				0,00
	2.2.1. Promotion, Communication implémentation nouveau site AEQES)				7440	0,00	0,00	0,00				0,00
	2.2.2. Frais de fonctionnement Cellule exécutive				1211	1.000,00	1.000,00	0,00				0,00
	2.2.3. Evaluation initiale de programmes 2024-2025				1211	339.150,00	291.000,00	-48.150,00				0,00
	2.2.4. Evaluation continue de programmes 2024-2025				1211	393.690,00	334.675,00	-59.015,00				0,00
	2.2.5. Evaluation institutionnelle 2024-2025				1211	169.125,00	142.088,00	-27.037,00				0,00
	2.2.6.1. Evaluation FPC - Frais généraux				1211	139.500,00	139.500,00	0,00				0,00
	2.2.6.2. Evaluation FPC - Frais de personnel - rémunération				1111	165.174,00	165.174,00	0,00				0,00
	2.2.6.2. Evaluation FPC - Autres frais de personnel (Abonn sociaux, primes et PV)				1112	5.250,00	5.250,00	0,00				0,00
	2.2.6.2. Evaluation FPC - Cotisations sociales à charge de l'employeur				1120	50.576,00	50.576,00	0,00				0,00
	2.2.6.2. Evaluation FPC - Autres frais de personnel (Quote-part patronale chèques-repas)				1140	3.500,00	3.500,00	0,00				0,00
	Sous Total 2.2.6. Evaluation Formation Professionnelle Continue (FPC) 2024-2026					364.000,00	364.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2.2.10 Personnel - rémunération				1111	527.310,00	459.911,00	-67.399,00				0,00
	2.2.10 Personnel - Autres frais de personnel (Abonn sociaux, primes et PV)				1112	16.500,00	56.089,00	39.589,00				0,00
	2.2.10 Personnel - Cotisations sociales à charge de l'employeur				1120	161.463,00	148.704,00	-12.759,00				0,00
	2.2.10 Personnel - Autres frais de personnel (Quote-part patronale chèques-repas)				1140	9.000,00	10.000,00	1.000,00				0,00
	Sous Total 2.2.10. Frais de personnel (hors FPC)					714.273,00	674.704,00	-39.569,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOUS TOTAL					1.996.238,00	1.822.467,00	-173.771,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A. Engagements contractés pendant l'année budgétaire												
B. Réductions de visas de l'année budgétaire												
C. Réductions de visas d'années antérieures												
D. Total des engagements (A+B+C)												
TOTAL						2.073.626,00	1.931.438,00	-142.188,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3. SYNTHÈSE ET SOLDE												
					Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Variation Prévisions initiales / Prévisions ajustées 2024					
RECETTES					1.609.000,00	1.601.750,00	-7.250,00					
DEPENSES					2.073.626,00	1.931.438,00	-142.188,00					
RESULTAT SEC SOLDE DE L'ANNEE (recettes - dépenses)					-464.626,00	-329.688,00	134.938,00					
SOLDE REPORTÉ DE L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2023					2.086.445,56	2.535.625,00	449.179,44					
SOLDE 2024 A REPORTER					1.621.819,56	2.205.937,00	584.117,44					

Projet de budget 2024 – Ajusté – Juin 2024 : processus d’élaboration
--

Pour rappel, conformément à l’article 3 du décret du 22 février 2008 portant diverses mesures relatives à l’organisation et au fonctionnement de l’Agence pour l’évaluation de la qualité de l’enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française, l’Agence a pour mission de :

- 1° Veiller à ce que les cursus organisés par les établissements fassent l’objet d’une évaluation régulière mettant en évidence les bonnes pratiques, les insuffisances et les problèmes à résoudre;
- 2° Veiller à la mise en œuvre des procédures d’évaluation décrites au chapitre 4;
- 3° Favoriser, par la coopération entre toutes les composantes de l’enseignement supérieur, la mise en œuvre de pratiques permettant d’améliorer la qualité de l’enseignement dispensé dans chaque établissement;
- 4° Informer le Gouvernement, les acteurs et les bénéficiaires de l’enseignement supérieur de la qualité de l’enseignement supérieur dispensé en Communauté française;
- 5° Formuler aux responsables politiques des suggestions en vue d’améliorer la qualité globale de l’enseignement supérieur;
- 6° Faire toute proposition qu’elle juge utile dans l’accomplissement de ses missions, d’initiative ou à la demande du Gouvernement;
- 7° Représenter la Communauté française auprès des instances nationales et internationales en matière d’évaluation de la qualité de l’enseignement supérieur.
- 8° Veiller à développer et à mettre en œuvre, en concertation avec les parties prenantes, des approches méthodologiques d’évaluation de la qualité adaptées aux besoins de l’enseignement supérieur et aux contextes en mutation [complété par D. 20-12 – 2017]

A. Budget 2024 : processus d’élaboration - Ce document descriptif vient en appui du Budget 2024 – Ajusté – Juin 2024.

<p>Remarque : depuis 2013, l’Agence a mis en œuvre les recommandations émises par la Cour des comptes dans son rapport¹ : « La Cour rappelle qu’en vertu de l’article 15 de l’arrêté [du gouvernement de la Communauté française du 6 novembre 2008 relatif à la gestion budgétaire, financière et comptable de l’Agence], le fonctionnaire dirigeant de la cellule exécutive est chargé d’organiser une comptabilité des engagements au sein de l’Agence. » Elle engagera donc désormais les frais d’évaluation pour une année académique complète, soit pour une campagne d’évaluation complète (et ne divisera donc plus celle-ci par année budgétaire). Dans le cadre du budget 2024, ce sera donc l’année académique 2024-2025 qui sera engagée. Dans la partie « Liquidation », se retrouvent une partie des frais engagés en 2023 (évaluations 2023-2024) et une partie des frais engagés en 2024 (évaluations 2024-2025).</p>

B. Budget 2024 – Ajusté – Juin 2024 : Exposé général

En application à la Circulaire budgétaire 2024/3 concernant les directives relatives aux travaux d’élaboration de l’ajustement budgétaire 2024, telle qu’approuvée par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ce 24 mai 2024 et suite à la publication par le Bureau Fédéral du Plan (BFP) ce mardi 04 juin 2024 des prévisions des paramètres macro-économiques de prix pour la Belgique, une actualisation du budget initial 2024 en recettes et en dépenses de l’AEQES a été effectuée.

En ce qui concerne l’indexation, comme le contrôle budgétaire effectué au printemps dernier l’a montré, les paramètres pris en compte lors du budget initial 2024 se sont améliorés et ont donc occasionné une baisse des

¹ Rapport approuvé en chambre française du 23 avril 2013 (Contrôle des comptes pour les exercices 2008 à 2011).

crédits de l’ensemble des AB soumis à ces paramètres macro-économiques avec notamment une baisse des prévisions d’indexation des traitements.

Ce ralentissement de l’inflation a également occasionné une baisse par rapport au budget initial 2024 du montant de la dotation de l’Agence qui est calculée en multipliant le montant définitif de l’année antérieure par l’indice santé de janvier de l’année budgétaire concernée divisé par l’indice santé de janvier de l’année budgétaire antérieure.

D’autre part, suite au dépassement de l’indice-pivot pour l’indexation des salaires en avril 2024, ce budget ajusté 2024 prend en compte une majoration de 2% à partir du 1^{er} juin 2024 des traitements, allocations et indemnités des membres du personnel de l’AEQES pris à charge de la dotation (correspondant prévisionnellement, à la date du 31 décembre 2024, à 6 attachés chargés de coordonner les évaluations, 1 assistante administrative, 1 comptable et 1 attaché chargé de communication).

La quote-part des frais de personnel (hors FPC) estimés rémunérés sur dotation continuent à représenter une part de plus en plus importante de la dotation de l’AEQES de l’ordre de 55 % (57% en budget initial 2024) contre 51% en budget ajusté 2023, 49% en 2022 et 42% en 2021.

Les différences marquantes du budget ajusté 2024 par rapport à l’initial 2024 (boni de 135.000 €) sont les suivantes :

- Dotation 2024 (1.2) sur base de l’indice santé réel au 1^{er} janvier 2024 : - 20.000 €
- Personnel – rémunération (2.2.10) sur base des variations des paramètres macroéconomiques et des mouvements de personnel au sein de l’Agence : - 40.000 €
- Optimisation des coûts liés au séminaire de formations des experts AEQES et à l’organisation des visites des évaluations institutionnelles (2.2.3 à 2.2.5) : - 118.000 €

C. Budget 2024– Ajusté – Juin 2024: Exposé particulier

1.1. Solde reporté de l'année budgétaire antérieure

Le solde reporté estimé de l’année budgétaire 2023 est de (en droits et engagements): **2.535.625,00 euros**

Remarque : ce montant comprend un montant de dotation 2023 à hauteur de 1.204.000 €.

Pour rappel, depuis 2016, la dotation de l’année N est versée, exception faite d’une dernière correction, dans le courant de cette même année N.

1. Recettes

1.2. Dotation 2024 (A, B, 41, 30, 44) DO 40

La dotation 2024 s’élève à: **1.225.000 euros**

Elle est le résultat du calcul suivant : $1.204.000 \text{ (dotation 2023)} \times 130,19 \text{ (IS janvier 2024)} / 128,0 \text{ (IS janvier 2023)} = 1.224.600 \text{ € arrondi à } 1.225.000 \text{ €}$

Remarque : la dotation 2024 devrait être reçue en 2024.

1.2. Dotation 2024 (A, B, 41, 30, 44) DO 40 FPC

Sous réserve de l’adoption d’un avant-projet d’arrêté fixant le processus, les modalités et la mise en œuvre de l’évaluation externe de la qualité de la formation professionnelle continue, visés à l’article 6.1.5-13 du Code de l’enseignement fondamental et de l’enseignement secondaire, l’AEQES recevra des fonds à hauteur de 364.000€ qui devraient être octroyés dans son entièreté en 2024 en tant que complément à la dotation de l’AEQES, en accord avec les cabinets des Ministres Désir et Bertieaux, en vue de la réalisation de la phase pilote de la nouvelle mission d’évaluation externe de la qualité pour la formation professionnelle continue (FPC) pour les formations organisées par l’Institut interréseaux (IFPC) de la Formation professionnelle continue, Wallonie-Bruxelles Enseignement et chaque Fédération de pouvoirs organisateurs (SeGEC, CECP, CPEONS et FELSI).

TOTAL **364.000 euros**

1.3. Autres recettes

Les autres recettes 2024 sont estimées à : **NEANT**

1.4. Dotation 2023 (A, B, 41, 30, 44) DO 40

L’entièreté de la dotation 2023 a été reçue en 2023. **NEANT**

1.5. Subvention CE Erasmus+

Contrairement aux données reprises dans le budget initial 2024, la totalité des recettes octroyées à l’AEQES dans le cadre du projet financé Joint QA-Africa n’a pas été perçue en 2023. Un complément aux 70% du montant total de 63.734 € reçus en 2023 est estimé en budget ajusté 2024 à hauteur de 20%. La dernière tranche devrait être versée par le coordinateur du projet, OBREAL Global, en 2025.

TOTAL **12.750 euros**

2. Dépenses

2.1. Fonctionnement Agence

Ces frais se réfèrent aux activités suivantes :

2.1.1. Comité de gestion

Le comité de gestion de l’AEQES se réunira 7 fois en 2024 dont 3 fois (mars, juin et octobre) en présentiel.

Prix d’une réunion plénière (participation de +/- 35 membres) :

Boissons et repas (35 X 6 €)	210 euros X 3 =	630 euros
Frais de transport (20 X 15 €)	300 euros X 3 =	900 euros
Catering spécial réunion de juin (nouvelle composition de l’organe)		510 euros

2.040 euros

2.1.2. Bureau de l'Agence

Le Bureau de l'Agence (composé de la présidence, de la vice-présidence, de la Direction de la Cellule exécutive et de la Direction de l'enseignement supérieur, de l'enseignement tout au long de la vie et de la recherche scientifique (DGESVR)) se réunit pour préparer et assurer le suivi de chaque séance plénière.

Il se réunit la plupart du temps en distanciel. Il se réunira 3 fois en présentiel en 2024.

Prix d'une réunion « Bureau » (boissons et frais de déplacement éventuels) : 40 euros X 3 = 120 euros

Catering spécial (changement des membres du Bureau suite aux élections en octobre 2024) = 340 euros

460 euros

2.1.3. Groupes de travail

Ce poste inclut les GT : « Autoévaluation et stratégie », « Méthodologie & référentiels », « Planification » et « Décret ».

Environ 18 réunions seront organisées (estimation de 20% en présentiel et 80% en distanciel).

Prix d'une réunion (participation de +/- 10 personnes)

- | | |
|----------------------------------|-----------|
| - Boissons (10 X 2 €) | 20 euros |
| - Frais de transport (10 X 15 €) | 150 euros |

Prix d'une réunion « GT » (170 € X 4 GT)

680 euros

2.1.4. Cotisations et abonnements

L'Agence prend en charge plusieurs cotisations et abonnements :

- | | |
|--|-------------|
| - cotisation ENQA | 5.200 euros |
| - cotisation INQAAHE | 730 euros |
| - cotisation ADMEE | 130 euros |
| - <i>listing fee</i> EQAR | 1.111 euros |
| - Divers : autres cotisations, abonnements revues et périodiques | 525 euros |

TOTAL

7.800 euros

2.1.5. Promotion (organisation de séminaires, journées de promotion,...)

L'Agence prévoit d'organiser des séminaires d'information et de formation, des journées d'étude afin d'accompagner les institutions dans leurs démarches qualité et d'augmenter sa visibilité auprès de celles-ci et du grand public.

Ce poste comprend aussi les frais liés aux contacts divers établis par l'Agence ou sa Cellule exécutive avec des partenaires potentiels ou encore les coûts liés à l'établissement d'un rapport d'activité bisannuel de l'AEQES.

TOTAL

23.000 euros

2.1.6. Frais de fonctionnement

Outre les frais de fonctionnement directement liés aux services de la Communauté française, l'Agence encourt également des frais tels que, par exemple, des frais de poste ou de matériel de bureau non disponibles auprès des services de la Communauté française. Ce poste inclut également les éventuelles licences à payer relatives à l'utilisation d'un logiciel de visio-conférence.

TOTAL

3.500 euros

2.1.7. Frais exceptionnels

Ce poste peut prendre en compte les frais liés aux évaluations externes de l’AEQES, les frais de mobilier et d’équipement nécessaires dans le cadre de nouveaux engagements ou encore divers frais exceptionnels.

TOTAL**5.000 euros****2.1.8. Participation colloque / séminaire / formation**

L’Agence étant membre de plein droit de l’ENQA depuis 2011, elle participe aux réunions organisées par le réseau (4 à 5 réunions par an). En outre, l’Agence a dans ses missions, la représentation de la Communauté française auprès des organisations internationales. Dans ce cadre, elle est présente à certains séminaires internationaux. Un ou deux membres de l’Agence sont généralement présents aux colloques.

Ce poste prend également en compte les frais de participation de la Cellule exécutive de l’Agence aux séminaires et autres formations communautaires ou nationales directement liés à la qualité et à l’évaluation (objectif de représentation de l’AEQES et de professionnalisation de la Cellule exécutive de l’Agence).

TOTAL**20.000 euros****2.1.9. Contribution au Réseau FraQ-Sup**

L’Agence est membre-fondateur du réseau francophone des Agences Qualité depuis avril 2014. Selon l’accord-cadre signé par les membres, ce statut implique de contribuer au financement des activités du réseau (selon des accords cadre signés spécifiques dressés pour l’occasion). En outre, la participation à ce réseau implique certains déplacements à prendre en charge par les Agences elles-mêmes.

TOTAL**2.000 euros****2.1.10. Commission de reconnaissance**

Ce poste inclut les frais liés à la procédure de reconnaissance d’une évaluation/accréditation de programme(s) menée par un autre organisme. La commission, composée de deux membres, se réunit et analyse les dossiers et élabore un rapport qu’il soumet ensuite au Comité de gestion qui le valide.

Une somme forfaitaire de 150 euros par dossier et par membre + le déplacement et le logement des membres de la commission est engagée lors d’une demande de reconnaissance.

Aucune demande de reconnaissance n’a été faite sur l’année académique 2024/2025.

TOTAL**NEANT****2.1.11. Commission Indépendante (CI)**

La Commission Indépendante (CI) a été mise en place au 1^{er} septembre 2023 avec pour objectif d’exercer la mission d’appréciation des résultats et de décision dans le cadre de la procédure d’avis global (PAG).

Au démarrage du premier cycle d’évaluations institutionnelles 2023-2029, la procédure d’avis global (facultative) est maintenue et peut être sollicitée auprès de la nouvelle Commission indépendante (CI) à la demande explicite des établissements concernés par une évaluation institutionnelle en 2024-2025.

La Commission indépendante se compose de 6 membres (1 résident français, 2 résidents suisses, 1 résident allemand et 2 résidents belges).

A l’instar de la rétribution octroyée aux membres de la commission de recours (voir 2.1.13), une somme forfaitaire de 650 € est prévue pour chaque membre de la Commission Indépendante lors de l’analyse d’un dossier relatif à une demande d’avis.

Aucune demande de procédure d’avis global n’a été introduite par les établissements évalués au cours de l’année académique 2024/2025.

Par contre, suite aux deux avis conditionnels reçus par les établissements ayant sollicité une procédure d’avis global (PAG) lors de leur évaluation effectuée durant l’année académique 2023-2024, une nouvelle analyse de dossier sera effectuée en présentiel dans les 18 mois de la remise de l’avis (mai 2024) soit en 2026.

Ceci n’ayant pas été intégré au budget initial 2024, un montant couvrant les prestations des membres de la CI ainsi que leurs défraiements (frais de déplacement, frais d’hébergement et frais de restaurant) est engagé en budget ajusté 2024.

Coût de l’analyse des 2 dossiers de suivi par les 6 membres de la CI en présentiel :

Rétribution forfaitaire de 650 € par membre de la CI : $650 \text{ €} \times 6 \text{ membres} = 3.900 \text{ €} \times 2 \text{ dossiers} = 7.800 \text{ €}$

Défraiements et autres frais = 4.051€

TOTAL

11.851 euros

2.1.12. Quality Audit Network (QAN)

L’AEQES est devenue membre en 2020 de ce réseau d’agences qualité européennes dont l’objectif est de collaborer sur toutes les questions méthodologiques spécifiques à l’évaluation institutionnelle (*quality audit*).

Frais de déplacement à charge de l’AEQES dans le cadre du séminaire annuel organisé par le QAN pour contribuer à ces échanges.

TOTAL

3.000 euros

2.1.13. Commission de recours

La commission de recours peut être saisie pour traiter en indépendance et impartialité les éventuels recours introduits par les établissements ayant sollicité la procédure d’avis global - procédure facultative permettant à un établissement qui obtient un avis positif à la suite de son évaluation institutionnelle d’être dispensé de l’obligation de l’évaluation externe par l’AEQES de ses programmes pendant une période de six ans.

Une rétribution forfaitaire de 650€ par dossier est attribuée à chacun des 3 membres de la commission de recours soit $650 \text{ €} \times 3 \text{ membres} \times 1 \text{ dossier} = 1.950 \text{ €}$ à laquelle s’ajoutera le coût en 2025 d’une réunion en présentiel de 1.500 €.

Compte tenu de l’absence de demande de procédure d’avis global sur l’année académique 2024/2025 (voir point 2.1.11), aucun budget n’est à prévoir en commission de recours.

TOTAL

NEANT

2.1.14. Dépenses (hors RH) associées au projet Erasmus+

Suite à un appel à candidature lancé en 2022, l’AEQES a été retenue pour participer au projet « Joint QA Africa » au sein d’un consortium réunissant différents partenaires (six universités, les ministères de trois pays africains, le CAMES (Conseil Africain et Malgache pour l’Enseignement Supérieur), l’UCLouvain, l’Uliège, l’ENQA, l’AEQES, ...). Ce projet financé par des fonds européens, d’une durée de vie de 36 mois à compter de juin 2023, a pour

objectif général de contribuer à l'harmonisation de l'enseignement supérieur en Afrique en mettant en place des systèmes d'assurance qualité comparables, définis par la coopération des autorités nationales et des établissements d'enseignement supérieur. Il a pour but de construire, à l'échelle des trois pays pilotes (Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire), un modèle de collaboration en matière d'évaluation et d'accréditation de programmes et d'institutions, basé sur une démarche conjointe et complémentaire (nationale/régionale/africaine continentale) afin de traduire de manière concrète le processus d'harmonisation régionale de l'Afrique francophone et aider les pays participants à consolider leurs systèmes d'AQ respectifs.

Le projet est géré par un Comité de Pilotage (CP) formé par les points focaux de chaque partenaire et dirigé par le coordinateur du projet, OBREAL Global.

Afin de refléter au mieux la nature des frais liés à ce projet, une nouvelle répartition entre les dépenses hors RH et RH a été effectuée dans le budget ajusté 2024 avec pour conséquence l'estimation d'un montant de 29.640€ à engager en budget ajusté 2024.

TOTAL	29.640 euros
--------------	---------------------

2.2. Frais d'évaluation

2.2.1. Promotion et communication

Ce poste prend en compte les frais généraux liés à la communication (maintenance du site internet et de la plateforme de co-construction, frais adresses email, impression papier à en-tête, impression brochures - hors analyses transversales, coût lié au *speed dating*) et au coût des licences relatives à l'utilisation d'un logiciel de gestion de projets.

TOTAL	15.000 euros
--------------	---------------------

2.2.2. Frais de fonctionnement (visites) de la Cellule exécutive

Ce poste comprend les frais divers des membres de la Cellule exécutive hors frais éventuellement imputés en frais d'évaluation ou en frais de personnel.

TOTAL	1.000 euros
--------------	--------------------

Frais d'évaluation de programmes et institutionnelles

En termes de prise en charge des missions d'expertise, est reprise ci-dessous l'annexe 4 du contrat d'expertise, valable pour l'ensemble des évaluations, qu'elles soient programmatiques initiales, programmatiques continues ou institutionnelles, revue en fonction :

- des décisions de revalorisation des montants de prestations décidées par le Comité de gestion de l'AEQES le 09/11/2021,
- d'intégration d'une fonction de présidence dans les comités d'évaluation continue et de l'ajout d'un entretien préalable également pour les évaluations continues à partir des évaluations de l'année académique 2023/2024 (décision du Comité de gestion du 03 mai 2022)
- et, à partir de l'année académique 2024/2025, de prestations forfaitaires applicables à tous (président et expert) d'un montant de 1.200 € pour la totalité du séminaire (3 jours du séminaire de formation), contre 2.700 € pour les présidents et 1.350 € pour les experts antérieurement.

1. Les prestations

Le montant alloué est à hauteur de 225 (expert)/450 (président) euros brut par demi-journée par prestation prévue dans l'ordre de mission à l'exception des entretiens préalables qui sont rétribués à hauteur de 150 euros brut par entretien (président) et du séminaire de formation des experts qui est rétribué sur une base forfaitaire de 1.200 euros brut soit 400 euros brut par jour de présence. Ces montants incluent toutes les taxes, à l'exception des prestataires belges assujettis et redevables de la TVA qui ajouteront à ces montants 21% de TVA. Un expert assujetti en dehors de la Belgique ne calculera pas de TVA sur ses prestations en application aux dispositions liées aux prestations de services intracommunautaires. Le montant de 225 (expert)/450 (président) euros brut est un montant forfaitaire non révisable incluant toutes les activités décrites à l'article 3 du contrat d'expertise.

Une activité prévue dans l'ordre de mission et qui n'aurait pas été prestée du fait de l'expert, même pour raison de force majeure, ne donne lieu à aucune rémunération.

Pour garantir le succès de la mission, l'expert pourra être convoqué par l'Agence à une ou plusieurs séances de travail supplémentaires. Le nombre maximum de journées supplémentaires est fixé à cinq.

Ces prestations supplémentaires seront rémunérées selon les modalités précitées.

Seules les séances de travail supplémentaires convoquées par l'Agence ou organisées avec l'accord de l'Agence, feront l'objet d'un paiement de prestations (et le cas échéant d'un remboursement de frais) selon les modalités précitées.

Les montants versés font l'objet d'une déclaration fiscale en Belgique via l'établissement d'une fiche 281.50 envoyée au SPF Finances et à l'expert au plus tard le 30 juin de l'année qui suit celle du paiement des prestations.

Il appartient à l'expert de se conformer à la législation fiscale et sociale de son pays.

2. Les frais de transports, d'hébergement et de restauration

Préambule : l'AEQES est financée par des fonds publics. Elle invite l'expert à utiliser ces fonds publics de façon responsable et d'agir en tant que personne prudente et raisonnable pour tout frais engagé.

Les règles énoncées ci-dessous sont d'application pour l'ensemble de la mission d'expertise.

Dérogation : tout ce qui dépasserait le cadre de ces règles doit faire l'objet d'un accord de l'Ordonnateur des comptes de l'AEQES, sous peine de ne pas être pris en charge par l'AEQES.

a) Frais de transport :

L'organisation du voyage incombe à l'expert. L'Agence prend en charge, dans les conditions mentionnées ci-dessous, les frais engagés pour les déplacements à partir du domicile de l'expert (sauf dérogation convenue préalablement avec l'Ordonnateur délégué) et vers le lieu de réunion convenu ou le lieu de la visite d'évaluation.

Lorsque la distance n'excède pas cinq cents (500) kilomètres entre le domicile de l'expert et le lieu de la visite/réunion, l'Agence prend en charge :

- le déplacement en véhicule automobile ou à vélo (remboursé sur la base du tarif en vigueur à la Communauté française²) ou
- le déplacement par chemin de fer, première classe ;

Lorsque la distance excède cinq cents (500) kilomètres entre le domicile de l'expert et le lieu de la visite/réunion, l'Agence prend en charge :

- le déplacement en avion, en classe économique (hors supplément pour services payants tels que l'embarquement prioritaire ou le choix de siège);

² A titre indicatif, le tarif en vigueur est de 0,4281 € à partir du 1er juillet 2023 par kilomètre parcouru en véhicule automobile et de 0,35 € par kilomètre parcouru en vélo.

- le déplacement par chemin de fer, première classe ou
- le déplacement en véhicule automobile (remboursé sur la base du tarif en vigueur à la Communauté française³) si celui-ci n’excède pas les frais encourus par un déplacement par chemin de fer, première classe ou en avion, classe économique.

Remarque : le même mode de remboursement (sur la base du tarif au kilomètre parcouru en vigueur à la Communauté française) est appliqué en cas de location de véhicule automobile.

Pour les voyages internes nécessités par la mission, l’AEQES prend en charge le remboursement des frais de transport en commun (bus, tram, métro, train 1^{ère} classe) et/ou de véhicule automobile (forfait au kilomètre) voire, en cas d’absolue nécessité, de taxi.

Si, en cas de force majeure dûment justifié, l’expert ne peut se rendre à une activité liée à sa mission et que les frais de transports ont déjà été réglés par lui, l’expert entreprendra les démarches en vue d’obtenir un remboursement auprès de la société de transport. Si ce remboursement n’est pas possible, l’Agence interviendra à concurrence de la moitié des frais réglés par l’expert.

La responsabilité de l’expert est engagée en cas d’erreur de réservation de billets d’avion et/ou de train. Tout éventuel surcoût engendré par cette erreur sera pris en charge par l’expert.

b) Frais d’hébergement et de restauration :

La réservation de l’hébergement incombe à l’AEQES.

Les frais d’hébergement⁴ directement liés aux journées d’expertise sont pris en charge par l’Agence à raison d’une chambre simple dans un hôtel de première ou deuxième catégorie (trois (3) ou quatre (4) étoiles) situé à proximité de l’établissement visité.

L’expert souhaitant annuler la ou les nuit(s) d’hôtel prévient l’hôtel et l’AEQES au moins 24 heures à l’avance. A défaut la ou les nuitée(s) que facturerait l’hôtel seront à charge de l’expert.

L’Agence s’engage à prendre en charge l’hébergement et les frais de restauration⁵ (montant de cinquante (50) euros maximum par jour) pour la période suivante : la nuit précédant la visite (N-1), la ou les nuit(s) entre les jours de visite (N) et la nuit suivant le dernier jour de visite (N+1), moyennant les restrictions décrites ci-après.

L’Agence prendra ou non en charge l’hébergement d’un expert **la veille d’une visite** (ou toute autre réunion) en fonction des critères suivants :

	RDV avant midi	RDV après midi
Domicile de l’expert situé à moins de 120 km du lieu de rencontre	Hébergement non pris en charge par l’AEQES sauf si l’expert utilise les transports en commun et n’a pas la possibilité d’arriver dans les temps à la visite ou à toute autre réunion	Hébergement non pris en charge par l’AEQES

³ Idem.

⁴ L’on entend par « frais d’hébergement » : les frais de nuitée, les frais de parking (si nécessaire), la connexion internet, le petit-déjeuner. Tout autre frais (par exemple consommation minibar) sera à charge de l’expert.

⁵ L’on entend par « frais de restauration » : un repas de midi et un repas en soirée pris dans le cadre de la mission en-dehors de l’établissement visité dont le remboursement sera effectué uniquement sur présentation d’un ticket de caisse.

<i>Domicile de l’expert situé à plus de 120 km du lieu de rencontre</i>	<i>Hébergement pris en charge par l’AEQES</i>	<i>Hébergement non pris en charge par l’AEQES sauf si l’expert vient de l’étranger et que son trajet comprenant avion et/ou train et/ou voiture ne lui permet pas d’arriver directement en temps et en heure à la visite ou à toute autre réunion</i>
---	---	---

Dans le cas d’une visite d’une journée ou du dernier jour d’une visite de plusieurs jours, l’Agence prendra ou non en charge l’hébergement d’un expert **le soir de la visite** (ou tout autre réunion) en fonction des critères suivants :

	<i>RDV qui se termine avant 19h</i>	<i>RDV qui se termine après 19h</i>
<i>Domicile de l’expert situé à moins de 120 km du lieu de rencontre</i>	<i>Hébergement non pris en charge par l’AEQES</i>	<i>Hébergement non pris en charge par l’AEQES sauf si l’expert utilise les transports en commun et n’a pas la possibilité de rentrer chez lui après la visite ou toute autre réunion</i>
<i>Domicile de l’expert situé à plus de 120 km du lieu de rencontre</i>	<i>Hébergement non pris en charge par l’AEQES sauf si l’expert vient de l’étranger et que son trajet de retour comprenant avion et/ou train et/ou voiture ne lui permet de rentrer le jour-même</i>	<i>Hébergement pris en charge par l’AEQES</i>

Dans le cas d’une visite courant sur plusieurs jours, l’Agence prendra ou non en charge l’hébergement d’un expert **le(s) soir(s) entre les jours de la visite** (ou toute autre réunion) en fonction des critères suivants :

	<i>RDV qui se termine avant 19h</i>	<i>RDV qui se termine après 19h</i>
<i>Domicile à moins de 50 km du lieu de rencontre</i>	<i>Hébergement non pris en charge par l’AEQES sauf si l’expert utilise les transports en commun et n’a pas la possibilité d’arriver dans les temps à la visite ou à toute autre réunion du lendemain qui commencerait avant midi</i>	<i>Hébergement non pris en charge par l’AEQES sauf si l’expert utilise les transports en commun et n’a pas la possibilité de rentrer chez lui après la visite ou toute autre réunion</i>
<i>Domicile à plus de 50 km du lieu de rencontre</i>	<i>Hébergement pris en charge par l’AEQES</i>	<i>Hébergement pris en charge par l’AEQES</i>

Lorsque la distance entre le domicile de l'expert et Bruxelles excède cinq cents (500) kilomètres, l'Agence peut s'engager à prendre en charge son hébergement en Belgique pour une période de maximum sept (7) jours entre deux visites. Durant cette période (7 jours maximum), l'Agence ne prendra pas en charge les frais de restauration de l'expert. Ce séjour allongé pour raison de missions d'expertise doit faire l'objet d'un accord préalable de l'Ordonnateur délégué.

Les frais occasionnés par l'expert avant ou après les périodes définies ci-dessus ne pourront être remboursés par l'Agence.

3. Modalités de paiement des prestations et de remboursement des frais

Le paiement des prestations d'évaluation programmatique s'effectue en deux fois : la première partie des prestations sera versée à l'issue de l'ensemble des visites d'expertise du comité, la seconde partie après publication par la Cellule exécutive de l'ensemble des rapports attendus (y compris le traitement des droits de réponse et l'analyse transversale, le cas échéant). Le paiement des prestations des experts d'évaluation institutionnelle sera effectué après la publication du rapport de l'établissement visité.

Pour pouvoir au versement des prestations, la Cellule exécutive adressera à l'expert une déclaration de prestations.

Le remboursement des frais engagés par l'expert (déplacements et restauration) est quant à lui effectué au fur à et mesure des visites et/ou réunions réalisées sur présentation d'une déclaration de créance telle qu'établie par l'Agence pour l'évaluation de la qualité (annexe 5) et reprenant toutes les pièces justificatives originales.

Le paiement par l'AEQES des frais ou prestations libellés en devise étrangère s'effectue en euros au cours du jour de la validation de ceux-ci par la Cellule exécutive ou au taux appliqués par les sociétés de cartes de crédit. Les éventuels frais de banque ou écart de change seront à charge de l'expert.

Les frais encourus dans l'année civile seront facturés à l'AEQES au plus tard le 23 décembre de cette même année.

Un délai de cinquante (50) jours calendrier prenant cours le jour de la réception de la déclaration de créance est requis pour liquidation.

2.2.3. Frais d'évaluation initiale de programmes

Un exercice d'évaluation type comprend :

- deux ou trois réunions à destination des établissements
- des entretiens préalables en visio réalisés par le(s) président(s) et en présence d'un membre de la cellule exécutive
- une réunion préparatoire d'un ou deux jours avec l'ensemble du comité des experts⁶
- une visite par établissement (visite de 2 à 3 jours)
- une ou deux réunions avec l'ensemble du comité des experts pour la rédaction de l'analyse transversale
- la présentation de l'analyse transversale par le(s) président(s) du comité des experts aux institutions concernées et au Comité de gestion de l'Agence (1 journée)
- la mise en page et la diffusion de l'analyse transversale

S'il est aisé de calculer les honoraires de l'expert (225/450 euros actuellement par demi-journée), il est une donnée qui reste très aléatoire : les frais de déplacement de l'expert (dépendant de son lieu de résidence : Belgique, Canada, Suisse, France, etc.).

⁶ Plusieurs comités peuvent être constitués dans le cadre de cursus impliquant un grand nombre d'institutions ou de nombreuses spécialités.

Sur la base des dépenses en note de frais des évaluations précédentes, l’Agence a réestimé depuis le Budget 2018 – Ajusté 1 – Juin 2018 et jusqu’aux évaluations 2021/2022 le coût moyen d’une journée de travail (réunions diverses, visites dans les établissements et coût de l’impression de l’analyse transversale) à 3.700 € pour 1 président et 3 experts ou encore 4.538 € pour 1 président et 4 experts.

Une revalorisation des prestations basée sur l’index a été intégrée dans le budget 2022 à partir des évaluations de l’année académique 2022/2023. **Le coût moyen d’une journée de travail** est ainsi passé à **4.200 €** pour 1 président et 3 experts, et **5.138 €** pour 1 président et 4 experts.

Pour l’année académique **2024-2025**, les activités d’évaluation programmées consistent en⁷ :

- l’évaluation « Electricité et mécanique » (hybride): **26.300 €**
 - 4 jours de visites: 4.200 € x 4 = 16.800 €
 - SFE (comité dans son ensemble), EP (Président), réunions AT (comité dans son ensemble) et présentation AT (Président) = 9.500 €
 - *Budget initial 2024 : **37.800 €***
 - *4 jours de visites: 4.200 € x 4 = 16.800 €*
 - *SFE (comité dans son ensemble), EP (Président), réunions AT (comité dans son ensemble) et présentation AT (Président) = 21.000 €*
- l’évaluation « Kinésithérapie et motricité »: **202.900 €**
 - 30 jours de visites: 4.200 € x 30 = 126.000 €
 - SFE (comité dans son ensemble), EP (Président), réunions AT (comité dans son ensemble) et présentation AT (Président) = 76.900 €
 - *Budget initial 2024 : **218.400 €***
 - *28 jours de visites: 4.200 € x 28 = 117.600 €*
 - *SFE (comité dans son ensemble), EP (Président), réunions AT (comité dans son ensemble) et présentation AT (Président) = 100.800 €*
- l’évaluation « Management du tourisme et des loisirs » (hybride) : **17.750 €**
 - 2 jours de visites: 4.200 € x 2 = 8.400 €
 - SFE (comité dans son ensemble), EP (Présidents), réunions AT (comité dans son ensemble) et présentation AT (Présidents) = 9.350 €
 - *Budget initial 2024 : **21.000 €***
 - *2 jours de visites: 4.200 € x 2 = 8.400 €*
 - *SFE (comité dans son ensemble), EP (Président), réunions AT (comité dans son ensemble) et présentation AT (Président) = 12.600 €*
- l’évaluation « Sciences économiques et de gestion » (hybride) : **17.750 €**
 - 2 jours de visites: 4.200 € x 2 = 8.400 €
 - SFE (comité dans son ensemble) et EP (Présidents) = 9.350 €
 - *Budget initial 2024 : **12.600 €***
 - *2 jours de visites: 4.200 € x 2 = 8.400 €*
 - *SFE (comité dans son ensemble) et EP (Président) = 4.200 €*

⁷ Pour rappel, les experts ne perçoivent la première partie des prestations qu’à l’issue de l’ensemble des visites d’expertise, la seconde partie après réception de l’ensemble des rapports. Certains visites auront donc lieu en 2024 mais ne seront payées qu’à l’issue des visites, soit en 2025.

- l'évaluation « Sciences sociales » (hybride) : **26.300 €**
 - 4 jours de visites: 4.200 € x 4 = 16.800 €
 - SFE (comité dans son ensemble), EP (Présidents), réunions AT (comité dans son ensemble) et présentation AT (Présidents) = 9.500 €
 - *Budget initial 2024 : 49.350 €*
 - *6 jours de visites: 4.200 € x 6 = 25.200 €*
 - *SFE (comité dans son ensemble), EP (Président), réunions AT (comité dans son ensemble) et présentation AT (Président) = 24.150 €*

TOTAL prévisionnel « visites » année budgétaire 2024:

291.000 euros

- 42 jours de visites: 4.200 € x 42 = 176.400 €
- SFE (comité dans son ensemble), EP (Présidents), réunions AT (comité dans son ensemble) et présentation AT (Présidents) = 114.600 €
- *Budget initial 2024 : 339.150 €*
 - *42 jours de visites: 4.200 € x 42 = 176.400 €*
 - *SFE (comité dans son ensemble), EP (Président), réunions AT (comité dans son ensemble) et présentation AT (Président) = 162.750 €*

2.2.4. Frais d'évaluation continue de programmes

Conformément à l'article 10 du décret du 22 février 2008, l'évaluation initiale des cursus est suivie d'évaluations continues. Ces évaluations continues visent à dresser un bilan analytique des actions d'amélioration entreprises après une évaluation complète et à consolider le développement d'outils de pilotage pour une amélioration continue des cursus concernés.

La procédure consiste en la visite d'un comité d'experts restreint (d'un jour par établissement) au cours de laquelle il rencontre les responsables clés de la mise en œuvre du plan d'action.

En sachant qu'une visite d'évaluation continue a réuni à partir de l'année académique 2019 – 2020 et jusqu'à la fin de l'année académique 2021/2022, sauf exception mentionnée, trois experts dont 1 étudiant, le coût moyen d'une journée d'évaluation continue (prestations et frais) a été estimé à environ 3.000€ (soit 1.000€ par expert dont 500 € la journée de prestations).

Tout comme pour les évaluations initiales, une revalorisation des prestations a également été calculée dans le budget initial 2022 à partir des évaluations 2022/2023 en passant le coût moyen d'une journée d'évaluation continue (3 experts) à 3.450 €.

Faisant suite à différentes perceptions contrastées liées à l'organisation du travail d'une évaluation continue partagées par les experts membres des comités d'évaluation continue et à une suggestion formulée par les experts mandatés par l'ENQA pour évaluer l'AEQES en regard des ESG en 2021, le Comité de gestion a décidé, le 3 mai 2022, d'instaurer une fonction de présidence dans les comités d'évaluation continue. Il sera octroyé au président du comité d'évaluation continue les mêmes responsabilités qu'au président du comité d'évaluation initiale et notamment une participation à un entretien préalable (en visio) avec chaque établissement évalué. Le montant des prestations des experts et présidents de l'évaluation continue a donc été aligné sur les montants revalorisés en vigueur dans les évaluations initiales à savoir 900 € par jour pour le président et 450 € par jour pour l'expert et ce, dès l'année académique 2022/2023 (Budget ajusté 2022). Un montant forfaitaire de 150 euros par entretien préalable est dorénavant octroyé au président du comité d'évaluation continue à partir de l'année académique 2023/2024 (et non plus un coût horaire comme repris dans le budget ajusté 2022 et le

budget initial 2023). Le coût moyen d'une journée d'évaluation continue (prestations et frais) s'élève donc à **3.300 €** (1 président et 2 experts).

En **2024-2025**, les visites « continues » pour les évaluations 2018-2019 en Architecture, Electricité et mécanique, Langues et lettres, Management du tourisme et des loisirs, Mathématiques et physique, Sciences économiques et de gestion et Sciences sociales seront organisées.

- l'évaluation continue « Architecture »: **13.900 €**
 - 2 jours de visites: $3.300 \text{ €} \times 2 = 6.600 \text{ €}$
 - SFE (comité dans son ensemble) et EP (Président) = 7.300 €
 - *Budget initial 2024 : 19.800 €*
 - *3 jours de visites: $3.300 \text{ €} \times 3 = 9.900 \text{ €}$*
 - *SFE (comité dans son ensemble) et EP (Président) = 9.900 €*
- l'évaluation continue « Electricité et mécanique » (hybride): **124.200 €**
 - 18 jours de visites: $3.300 \text{ €} \times 18 = 59.400 \text{ €}$
 - SFE (comité dans son ensemble), EP (Présidents), réunions AT (comité dans son ensemble) et présentation AT (Présidents) = 64.800 €
 - *Budget initial 2024 : 148.500 €*
 - *25 jours de visites: $3.300 \text{ €} \times 25 = 82.500 \text{ €}$*
 - *SFE (comité dans son ensemble), EP (Président), réunions AT (comité dans son ensemble) et présentation AT (Président) = 66.000 €*
- l'évaluation continue « Langues et lettres»: **20.500 €**
 - 4 jours de visites: $3.300 \text{ €} \times 4 = 13.200 \text{ €}$
 - SFE (comité dans son ensemble) et EP (Président) = 7.300 €
 - *Budget initial 2024 : 23.100 €*
 - *4 jours de visites: $3.300 \text{ €} \times 4 = 13.200 \text{ €}$*
 - *SFE (comité dans son ensemble) et EP (Président) = 9.900 €*
- l'évaluation continue « Management du tourisme et des loisirs » (hybride) : **58.300 €**
 - 9 jours de visites: $3.300 \text{ €} \times 9 = 29.700 \text{ €}$
 - SFE (comité dans son ensemble), EP (Présidents), réunions AT (comité dans son ensemble) et présentation AT (Présidents) = 28.600 €
 - *Budget initial 2024 : 59.400 €*
 - *10 jours de visites: $3.300 \text{ €} \times 10 = 33.000 \text{ €}$*
 - *SFE (comité dans son ensemble), EP (Président), réunions AT (comité dans son ensemble) et présentation AT (Président) = 26.400 €*
- l'évaluation continue « Mathématiques et physique»: **23.800 €**
 - 5 jours de visites: $3.300 \text{ €} \times 5 = 16.500 \text{ €}$
 - SFE (comité dans son ensemble) et EP (Présidents) = 7.300 €
 - *Budget initial 2024 : 43.395 €*
 - *7 jours de visites: $3.300 \text{ €} \times 7 = 23.100 \text{ €}$*
 - *SFE (comité dans son ensemble) et EP (Président) = 20.295 €*

- l'évaluation continue « Sciences économiques et de gestion » (hybride) : **34.000 €**
 - 8 jours de visites: $3.300 \text{ €} \times 8 = 26.400 \text{ €}$
 - SFE (comité dans son ensemble) et EP (Présidents) = 7.600 €
 - *Budget initial 2024 : 43.395 €*
 - *7 jours de visites: $3.300 \text{ €} \times 7 = 23.100 \text{ €}$*
 - *SFE (comité dans son ensemble) et EP (Président) = 20.295 €*
- l'évaluation continue « Sciences sociales » (hybride) : **59.975 €**
 - 8,5 jours de visites: $3.300 \text{ €} \times 8,5 = 28.050 \text{ €}$
 - SFE (comité dans son ensemble), EP (Présidents), réunions AT (comité dans son ensemble) et présentation AT (Présidents) = 31.925 €
 - *Budget initial 2024 : 56.100 €*
 - *9 jours de visites: $3.300 \text{ €} \times 9 = 29.700 \text{ €}$*
 - *SFE (comité dans son ensemble), EP (Président), réunions AT (comité dans son ensemble) et présentation AT (Président) = 26.400 €*

TOTAL prévisionnel « continue » année budgétaire 2024:

334.675 euros

- 54,5 jours de visites: $3.300 \text{ €} \times 54,5 = 179.850 \text{ €}$
- SFE (comité dans son ensemble), EP (Présidents), réunions AT (comité dans son ensemble) et présentation AT (Présidents) = 154.825 €
- *Budget initial 2024 : 393.690 €*
 - *65 jours de visites: $3.300 \text{ €} \times 65 = 214.500 \text{ €}$*
 - *SFE (comité dans son ensemble), EP (Président), réunions AT (comité dans son ensemble) et présentation AT (Président) = 179.190 €*

2.2.5. Frais d'évaluation institutionnelle

Suite à la phase pilote menée de 2019 à 2023, le premier cycle d'évaluations institutionnelles programmé par l'AEQES (voir <https://aeqes.be/documents/20240319%20Plan%20Evaluations%20institutionnelles%202023-2029.pdf>) a démarré en 2023/2024 avec 5 établissements (3 HE et 2 EPS, dont les coûts ont été engagés dans le budget ajusté 2023) et continue sur l'année académique 2024/2025 avec 6 autres établissements (1 HE, 4 EPS et 1 ESA) [cfr. 2.1.11].

Six visites institutionnelles sont donc programmées sur l'année académique 2024-2025. Parmi ces six établissements évalués en 2024-2025, contrairement à l'estimation faite lors du budget initial 2024, aucune sollicitation de procédure d'avis global (PAG) n'a été demandée par les établissements concernés.

Le coût moyen estimé d'une journée de visite d'une évaluation institutionnelle a été aligné sur celui d'une visite initiale à savoir **4.200 €** pour 1 président et 3 experts (pour les établissements de « petite taille ») et **5.138 €** pour 1 président et 4 experts (pour les établissements de plus grande taille).

Le coût d'une analyse transversale est pris en compte dans cet exercice budgétaire 2024-2025 et couvrira les évaluations institutionnelles 2023-2024 et 2024-2025.

Le montant engagé sur 2024-2025 de 142.088 € se détaille comme suit :

1 HE : 3 jours de visites x 5.138 € x 1 = **15.413 €**

4 EPS : 2 jours de visites x 4.200 € x 4 = **33.600 €**

1 ESA : 2 jours de visites x 4.200 € x 1 = **8.400 €**

Séminaire de formation (comité dans son ensemble), entretiens préalables (Présidents) et autres coûts (5.000 €) = **45.600 €**

Analyse transversale (réunions de deux jours avec le comité dans son ensemble en présentiel + une présentation AT avec les présidents en distanciel) sur les évaluations institutionnelles 2023/2024 et 2024/2025 = **39.075 €**

TOTAL prévisionnel « évaluations institutionnelles » année budgétaire 2024

142.088 euros

○ *Budget initial 2024 : 169.125 €*

1 HE : 4 jours de visites x 5.138 € x 1 = 20.550 €

4 EPS : 3 jours de visites x 4.200 € x 4 = 50.400 €

1 ESA : 3 jours de visites x 4.200 € x 1 = 12.600 €

SFE (comité dans son ensemble), EP (Présidents) et autres coûts (5.000 €) = 49.325 €

1 PAG (visite + analyse de dossier) en présentiel = 1 x 4.600 € = 4.600 €

Analyse transversale (réunions de deux jours avec le comité dans son ensemble en présentiel + une présentation AT avec les présidents en distanciel) sur les évaluations institutionnelles 2023/2024 et 2024/2025 = 31.650 €

2.2.6. Frais d'évaluation de la Formation Professionnelle Continue (FPC)

Dans le cadre de l'entrée en vigueur le 29 août 2022 du décret adopté le 17 juin 2021 portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS, l'article 6.1.5.-13 du Code de l'enseignement a chargé l'AEQES de réaliser tous les six ans une évaluation externe de la qualité pour la formation professionnelle continue (FPC) pour les formations organisées par l'Institut interréseaux (IFPC) de la Formation professionnelle continue, Wallonie-Bruxelles Enseignement et chaque Fédération de pouvoirs organisateurs (SeGEC, CECF, CPEONS et FELS). La première évaluation devrait être menée dans le courant du premier quadrimestre de l'année scolaire 2024-2025 et le rapport sera remis pour la première fois pour le 31 décembre 2027.

Afin de couvrir les frais liés à la réalisation de la phase pilote (d'une durée estimée de 40 mois à compter de janvier 2024) de cette nouvelle mission d'évaluation externe de la qualité pour la formation professionnelle continue (FPC), un montant de dépenses équivalent au montant de 364.000 € pris en recette [cfr 1.2. Dotation 2024 (A, B, 41, 30, 44) DO 40 FPC] est engagé dans le budget 2024. Les coûts estimés relatifs à cette nouvelle mission sont composés de deux volets :

Volet 1 : 31 jours de visites (24 j) et réunions (7 j) = 31 jours x 4.500 € = **139.500 €**

Volet 2 : masse salariale d'un attaché entre septembre 2024 et décembre 2027 = **224.500 €**

TOTAL prévisionnel « Formation Professionnelle Continue » année budgétaire 2024

364.000 euros

2.2.10. Personnel

Les frais de personnel ont été intégrés à partir du Budget 2018 – Ajusté 1 – Juin 2018 en accord avec la DGBF sous la rubrique Fonctionnement Audit afin de ne plus les considérer comme un élément isolé au sein des dépenses de l'Agence.

Pour mener à bien les missions dévolues par décret à l’Agence, le décret du 10 avril 2014 portant diverses dispositions en matière d’enseignement supérieur prévoit, en ses articles 80 et suivants, la modification du décret du 22 février 2008 afin de permettre à l’AEQES d’engager du personnel sur sa dotation.

La situation estimée du personnel AEQES au 31 décembre 2024 est de 8 attachés de niveau 1 (dont 6 sur dotation), un(e) assistant(e) (sur dotation), un(e) comptable (sur dotation), un(e) chargé(e) de communication de niveau 1 (sur dotation) et une directrice (pas sur dotation).

Le montant estimé des frais de personnel repris dans le budget ajusté 2024 tient compte des congés médicaux et parentaux pris par des membres de l’équipe connus au moment de l’établissement de ce budget ainsi que l’impact lié à l’engagement des nouveaux attachés suite à la rotation (démissions) de personnel de 2023.

Suite au dépassement de l’indice-pivot pour l’indexation des salaires en avril 2024, ce budget ajusté 2024 prend en compte une majoration de 2% à partir du 1^{er} juin 2024 des traitements, allocations et indemnités des membres du personnel de l’AEQES pris à charge de la dotation.

Estimation du coût moyen brut par an et par personne charges patronales comprises : +/- 83.000 euros par attaché.

Estimation du coût moyen brut par an et par personne charges patronales comprises : +/- 66.500 euros par gradué.

TOTAL **674.704 euros**

D. Projection pluriannuelle à politique inchangée 2025 à 2027

SYNTHESE ET SOLDE		PROJECTION PLURIANNUELLE A POLITIQUE INCHANGEE		
		2025	2026	2027
RECETTES		1.266.370,00	1.285.000,00	1.311.000,00
DEPENSES		1.869.797,00	2.087.428,00	1.845.291,00
RESULTAT	SOLDE DE L'ANNEE (recettes-dépenses)	-603.427,00	-802.428,00	-534.291,00
SOLDE REPORTE DE L'ANNEE BUDGETAIRE N-1		2.205.937,00	1.602.510,00	800.082,00
SOLDE A REPORTER		1.602.510,00	800.082,00	265.791,00

Cette projection pluriannuelle à politique inchangée sur trois ans a elle été présentée et validée par le Comité de gestion ce 11 juin 2024. Cela étant, le Comité de gestion souhaite rappeler que l’AEQES est engagée depuis 2019 dans la définition d’un nouveau modèle d’évaluation externe de la qualité en Fédération Wallonie-Bruxelles qu’elle soumettra à l’adoption du Parlement dans le cadre d’une révision décrétable prévue dans le courant de la législature 2024-2029. La projection pluriannuelle ne tient dès lors pas encore compte des évolutions qui seront apportées au système d’assurance qualité. Les estimations présentées dans la projection pluriannuelle confirment la nécessité de poursuivre le travail initié visant à réviser la méthodologie d’évaluation afin, notamment, d’en assurer le caractère soutenable sur le plan des ressources humaines et budgétaires.

Projection pluriannuelle à politique inchangée 2025 à 2027 : faits marquants

- Cadastre réel estimé (80%) pris en compte dans la projection pluriannuelle à politique inchangée 2025 -2027

	Nombre de jours de visite estimés EP + EI (hors FPC)				
	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cadastre réel ajusté	110	143			
Cadastre réel estimé (80%)			165	130	156

Concernant les 80% (90% pris lors de la projection pluriannuelle à politique inchangée 2025 à 2027 estimée en juin 2023), il s’agit d’une estimation qui vise à anticiper:

- d’une part, la différence entre le cadastre des habilitations et le cadastre des programmes réellement offerts et à évaluer
- d’autre part, les dispenses d’évaluations programmatiques, cad:
 - a) les évaluations programmatiques dispensées en cas d’avis global positif,
 - b) les évaluations programmatiques organisées par les établissements qui sont en évaluation institutionnelle la même année ou l’année qui suit.

Le détail de ces données est précisément connu jusque 2025-2026 inclus. Pour les années ultérieures, des informations détaillées devront être confirmées par les établissements évalués.

- Frais de personnel : les évaluations prévues dans la planification actuelle prévoient une augmentation importante et relativement limitée dans le temps du nombre de jours de visite estimés en 2026-2027 qui nécessiterait l’engagement de deux attachés à partir de 2025 (comme cela était repris dans la précédente estimation pluriannuelle à politique inchangée calculée en juin 2023). Afin d’éviter cette augmentation ponctuelle du nombre d’évaluations à réaliser et ainsi éviter de devoir augmenter ponctuellement les ressources allouées à la coordination de ces évaluations des possibilités de révision de la planification pourront être envisagée (par exemple, le report d’une évaluation de 2026-2027 à 2027-2028). L’engagement d’un.e assistant.e administrative supplémentaire à partir du 1^{er} janvier 2025 a par ailleurs été pris en compte dans le budget initial 2025 afin d’alléger la charge de travail conséquente des attachés de la Cellule exécutive.
- Un montant de 20.000 € a été estimé en 2025 afin de couvrir les frais relatifs à l’Assemblée générale de l’ENQA dont l’organisation a été confiée à l’AEQES (en partenariat avec l’agence flamande Vlhur QA). Cet événement se tiendra à Bruxelles en octobre 2025.
- Un montant de 40.550 € a été prévu en 2026 pour couvrir les frais liés à l’évaluation quinquennale de l’AEQES par l’ENQA (ENQA Targeted review).

**Ajustement
2024**

Service Francophone des Métiers et des Qualifications

SERVICE FRANCOPHONE DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS - BUDGET PREVISIONNEL AJUSTE 2024

PARTIE LIQUIDATIONS

PARTIE DROITS ET ENGAGEMENTS

OPERATIONS SUR DOTATIONS ET FONDS PROPRES

A. RECETTES

Code SEC			LIQUIDATIONS		
			Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations
			A	B	C
08.20	1.1	Report du disponible	713.727,67	832.907,05	
49.34	1.2.1	Solde créance R.W. 2023	0,00		
49.34	1.2.2	Dotation de la R.W. 2024	0,00	311.000,00	
49.34	1.2.2	Subvention de la R.W. 2024 - PRW-SFMQ à 3 ans	375.000,00	375.000,00	
49.34	1.2.2	Subvention FOREM	0,00	0,00	
49.10	1.3	Dotation de la COCOF	73.000,00	73.000,00	
49.10	1.3.1	Subvention de Bruxelles Formation	79.302,50	79.302,50	
46.30	1.4	Subvention F.S.E.			
16.20	1.5	Recettes autres			
Total des recettes (hors report)				838.302,50	
Total des recettes			1.241.030,17	1.671.209,55	0,00

Code SEC			ENGAGEMENTS			
			Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations	
			A	B	C	D
08.20	1.1	Report du disponible	713.727,67	832.907,05		
49.34	1.2.1	Solde créance R.W. 2023	0,00			
49.34	1.2.2	Dotation de la Région wallonne 2024	0,00	311.000,00		
49.34	1.2.2	Subvention de la R.W. 2024 - PRW-SFMQ à 3 ans	375.000,00	375.000,00		
49.34	1.2.2	Subvention FOREM	0,00	0,00		
49.10	1.3	Dotation de la COCOF	73.000,00	73.000,00		
49.10	1.3.1	Subvention de Bruxelles Formation	79.302,50	79.302,50		
46.30	1.4	Dotation F.S.E.				
16.20	1.5	créances autres				
Total des recettes (hors report)				838.302,50		
Total des recettes			1.241.030,17	1.671.209,55	0,00	0,00

A = recettes effectivement perçues pendant l'année budgétaire
 B = recettes sur droits constatés les années antérieures mais reçues pendant l'année budgétaire
 C = total des recettes (A + B)

A 1.1 = disponible du solde budgétaire libre d'engagement au 31.12-AA-1
 B = réduction de visas d'années antérieures
 C = droits réduits
 D = total des possibilités d'engagement budgétaire de l'année (A+B-C)

B. DEPENSES

Code SEC			LIQUIDATIONS		
			Prévisions initiales	Prévisions ajustées	réalisations
			A	B	C
11.11	2.1.	frais de personnel	802.762,00	812.128,00	
12.11	2.2.	frais de fonctionnement	55.000,00	55.000,00	
74.22	2.3.	frais d'acquisition	3.000,00	3.000,00	
Total des dépenses			860.762,00	870.128,00	0,00

Code SEC			ENGAGEMENTS	
			Prévisions initiales	réalisations
			A	
11.11	2.1.	frais de personnel	802.762,00	812.128,00
12.11	2.2.	frais de fonctionnement	55.000,00	55.000,00
74.22	2.3.	frais d'acquisition	3.000,00	3.000,00
	2.4	frais divers		
Total des dépenses			860.762,00	870.128,00

A = liquidations sur engagements antérieurs à l'année budgétaire
 B = liquidations sur engagements contractés pendant l'année budgétaire
 C = total des liquidations (A+B)

A = engagements de l'année budgétaire

C. SYNTHESE ET SOLDE

		LIQUIDATIONS			différence
		Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	
Recettes (exécution du budget)		1.241.030,17	838.302,50	0,00	-838.302,50
Dépenses (exécution du budget)		860.762,00	870.128,00	0,00	-870.128,00
Résultat solde de l'année		380.268,17	-31.825,50	0,00	

Ce montant sera prélevé sur réserve

		DROITS ET ENGAGEMENTS			différence
		Prévisions initiales	Prévisions ajustées	Réalisations	
Recettes (exécution du budget)		1.241.030,17	838.302,50	0,00	-838.302,50
Dépenses (exécution du budget)		860.762,00	870.128,00	0,00	-870.128,00
Résultat solde de l'année		380.268,17	-31.825,50	0,00	

Ce montant sera prélevé sur réserve

OPERATIONS SUR FONDS EUROPEENS

A. RECETTES

	TRESORERIE			DROITS CONSTATES				
	Prévisions ajustées	réalisations		Prévisions ajustées	réalisations			
		A	B	C	A	B	C	D
recettes versées par l'Union Européenne								0,00
Fonds attribués par l'Union Européenne								0,00

B. DEPENSES

	TRESORERIE			ENGAGEMENTS	
	Prévisions ajustées	réalisations		Prévisions ajustées	réalisations
		A	B	C	A
paiements sur fonds européens					
Engagements sur fonds européen					

C. SYNTHESE ET SOLDE

		TRESORERIE			différence
		Prévisions ajustées	Réalisations		
Recettes (exécution du budget)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses (exécution du budget)		0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat solde de l'année		0,00	0,00		

		DROITS ET ENGAGEMENTS		différence
		Prévisions ajustées	Réalisations	
Recettes (exécution du budget)		0,00	0,00	0,00
Dépenses (exécution du budget)		0,00	0,00	0,00
Résultat solde de l'année		0,00	0,00	

EXPOSÉ GÉNÉRAL

Demande du Cabinet du budget / travaux budgétaires du prévisionnel 2024

1. VISION, MISSIONS ET VALEURS DU SFMQ

Le SFMQ est la référence en matière de production de Profils Métiers et de Formation pour la qualification professionnelle.

Il contribue au développement d'un système harmonisé de certifications en Belgique francophone. Il veille ainsi à l'adéquation entre les certifications professionnelles délivrées par les organismes publics d'enseignement, de formation et de validation et les besoins du monde de l'entreprise.

Il permet au citoyen une intégration plus facile dans le monde du travail, une transparence sur les compétences acquises et une égale reconnaissance de la certification quelle que soit la filière suivie.

Enfin, il contribue à la mobilité des citoyens tant durant leur formation que pendant leur activité professionnelle en rendant les parcours plus lisibles.

La mission première du Service est de produire les Profils Métiers et les Profils de Formation associés.

Les premiers décrivent finement les activités professionnelles constitutives d'un métier, mentionnent les compétences professionnelles nécessaires à la bonne exécution des tâches confiées au travailleur et donnent des indications sur les conditions d'exercice du métier concerné.

Les seconds définissent et structurent les acquis d'apprentissage évaluables permettant d'inférer l'acquisition des compétences professionnelles visées. Un Profil d'évaluation de ces acquis et un Profil d'équipement sont également produits afin de garantir la cohérence entre tous les opérateurs d'enseignement, de formation et de validation.

Il contribue à la construction d'un langage et de références communes pour les acteurs de l'emploi, du marché du travail, des organismes d'enseignement, de formation et de validation.

Le SFMQ est également chargé de proposer le niveau de positionnement des certifications adossées à ces profils au Cadre Francophone des Certifications.

En tant que Service public, ses actions visent toujours un objectif utile au citoyen. L'humain est au centre de ses préoccupations puisque l'apprenant d'aujourd'hui est le professionnel de demain.

L'épanouissement du citoyen sur les plans professionnel, relationnel et émotionnel garantit des relations sociales propices au développement des institutions et organisations tant publiques que privées.

Pour réaliser ses missions, le SFMQ participe à la création des conditions d'une confiance réciproque entre le monde professionnel et le monde formation-enseignement-validation.

Trois principes fondamentaux sont développés au quotidien:

- le respect de chacun en reconnaissant ses besoins et ses ressources. Les opinions et les idées sont entendues sans porter de jugement de valeur ;
- l'engagement d'une équipe qui s'investit dans la compréhension de mondes à appréhender par l'analyse et qui propose des idées motivées permettant à tous les partenaires de tendre collégialement vers les objectifs communs;
- un professionnalisme qui permet d'appréhender la complexité des enjeux et des contextes.

Cette qualité permet de cerner le rôle de chaque intervenant dans le processus de production des profils et d'apporter une plus-value permettant le transfert de connaissances du monde de l'entreprise vers celui de la formation et inversement. C'est par le partage de pratiques et la mise en commun d'expériences que s'accroissent au jour le jour les qualités professionnelles des collaborateurs de la cellule exécutive (Cellex).

Le travail d'écriture des profils nécessite le développement de deux éléments essentiels pour qu'ils soient pertinents, au bénéfice des destinataires finaux que sont les personnes en formation, futurs travailleurs:

- qu'un réel espace de confiance se construise entre toutes les instances du SFMQ et les partenaires extérieurs ;
- que le SFMQ dispose d'une méthodologie rigoureuse et que le professionnalisme des Chefs de projets de la Cellex soit reconnu.

2. EXPOSÉ DES DÉPENSES PRÉVUES AU BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

Les dépenses prévues estimées (870.128,00 euros) pour 2024

sont ventilées en 3 articles budgétaires :

1 - frais de personnel : 812.128,00 euros

→ 5 ETP dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie

→ 1 ETP suivant convention avec Bruxelles formation

→ 2 ETP dans le cadre des moyens alloués par la Région Wallonne

soit 8 ETP dont les coûts sont estimés à 730.276,75 euros

→ prime complémentaire du directeur estimée à 38.485,65 euros

.→ primes de détachements des enseignants, 7.365,60 euros, et abonnements en transport en commun, 6.000,00 euros

→ provision pour charges salariales supplémentaires, 30.000,00 euros

2- frais de fonctionnement : 55.000 euros

→ Prise en charge des frais tel que déplacements, consommables, etc.,

3- frais d'acquisition : 3.000 euros

→ Prévision pour couvrir des besoins liés au télétravail et l'équipement du service

Détail des dépenses SFMQ

Frais de personnel

Primes & Indemnités télétravail enseignants	
Allocation Directeur	
Salaires 8 Chefs Projets - Subv. RW/ BF & solde de trésorerie	
Frais d'Abonnements	
Total	

Frais de Fonctionnement

Défraiements Membres externes	
Déplacements missions membres Cellex	
Déplacements transports en commun	
Frais de Mission	
Fournitures de bureau	
Abonnements journaux	
Petits matériels	
Frais postaux	
Frais de réceptions	
Frais de collations	
Total	

Frais d'acquisition

Matériel de bureau	
Total	

3. EXPOSÉ DES RECETTES PRÉVUES AU BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

Le solde à reporter à fin 2023 est de 832.907,05 euros (en engagement et en liquidations).

Le solde à reporter est un mécanisme propre aux Saca qui leur permet d'utiliser, au cours de l'exercice suivant, les disponibilités budgétaires restées libres d'engagement en fin d'exercice. Il est obtenu en additionnant le solde reporté de l'exercice précédent, le résultat des opérations de l'année (droits réalisés en recettes diminués des engagements) et les opérations d'annulation et de réduction d'engagements d'exercices antérieurs. Le solde reporté constitue le premier poste de recettes du budget des Saca.

Les recettes prévues pour 2024 sont :

1 – Dotation de la Cocof: 73.000,00 euros

2 – Dotation de la Région Wallonne: 311.000,00 euros

→ Au budget initial nous n'avions pas prévu de dotation venant de la région Wallonne.

3- Subvention de la Région Wallonne dans le cadre du PRW : 375.000,00 euros

→ Afin de prendre en charge le salaire de 5 ETP cheffes de projets

4- Subvention de Bruxelles Formation: 79.302,50 euros

→ Afin de prendre en charge le salaire de 1 cheffe de projets

Le total des recettes prévues pour 2024 est de 527.302,50 euros

4. RAPPORT RECETTES / DÉPENSES POUR 2024

Les recettes sont budgétées à 838.302,50 euros

Les dépenses sont estimées et budgétées à 870.128,00 euros

En conséquences le SFMQ devra engager le montant de 31.825,50 euros sur le solde de trésorerie reporté des années antérieures.

Ajustement

2024

Fonds des Bâtiments Scolaires de l'Enseignement Officiel Subventionné

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

**FONDS DES BATIMENTS SCOLAIRES DE L'ENSEIGNEMENT
OFFICIEL SUBVENTIONNÉ**

D.O. 44 A.B. 61.02.01 - 81 Situation du flux des Engagements

ARTICLE 70.06		Code sec	Libellé	Initial 2024	Ajusté 2024		
Bâtiments scolaires de l'Enseignement Officiel Subventionné	RECETTES		SOLDE en engagements au 31/12	10.335.711,05	24.544.080,01		
		66.11	DOTATION	25.042.000,00	24.620.000,00		
		46.30	TRANSFERT FONDS DE GARANTIE CITE DES METIERS				
		66.11	DOTATION EXCEPTIONNELLE Cité des Métiers				
		66.11	DOTATION -PHASE 3				
		66.11	DOTATION: REPRISE DOSSIER CRAC PAR LE FONDS				
		66.11	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016				
		66.11	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017				
		69.34	Transfert CRAC				
			RECUPERATION VISA				
		16.10	AUTRES RECETTES				
		SOUS-TOTAL DES RECETTES				35.377.711,05	49.164.080,01

ARTICLE 70.06		CODE SEC	LIBELLE	Initial 2024	Ajusté 2024		
Bâtiments scolaires de l'Enseignement Officiel Subventionné	DEPENSES ENGAGEMENTS	63.21 - 6311- 6511	Réforme				
		12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAUX	75.000,00	75.000,00		
		63.21 - 6311- 6511	ART 52 décret 25 avril 24 - solde OPP				
		63.21 - 6311- 6511	ART 52 décret 25 avril 24 - solde DPF	20.000.000,00	20.000.000,00		
		63.21 - 6311- 6511	ART 52 décret 25 avril 24 - solde éligibilité PPT	5.550.000,00	5.550.000,00		
		63.21	Redevance CRAC	5.438.000,00	5.438.000,00		
		63.21	ART 52 décret 25 avril 24 - solde dossiers CRAC avenant 44				
		63.11	AIDE À L'INVESTISSEMENT PROVINCES Cité des métiers				
		63.21	PHASE 3				
		63.21	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016				
		63.21	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017				
		63.21	AIDE À L'INVESTISSEMENT COMMUNES via transfert CRAC				
			Transfert vers SACA CP				
		SOUS-TOTAL DEPENSES				31.063.000,00	31.063.000,00

DISPONIBLE EN ENGAGEMENT AU 31/12

4.314.711,05

18.101.080,01

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

FONDS DES BATIMENTS SCOLAIRES DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL SUBVENTIONNÉ

D.O. 44 A.B. 61.02.01 - 81 Situation du flux des liquidations

		CODE SEC	LIBELLE	Initial 2024	Ajusté 2024		
ARTICLE 70.06 Bâtiments scolaires de l'Enseignement Officiel Subventionné	RECETTES	08.20	SOLDE BELFIUS AU 01/01	148.473.551,74	159.175.683,83		
		66.11	DOTATION	25.042.000,00	24.620.000,00		
		08.20	Récupération retrait de trésorerie 2006				
		46.30	TRANSFERT FONDS DE GARANTIE CITE DES METIERS				
		66.11	DOTATION EXCEPTIONNELLE Cité des Métiers				
		66.11	DOTATION -PHASE 3				
		66.11	DOTATION: REPRISE DOSSIER CRAC PAR LE FONDS				
		66.11	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016				
		66.11	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017				
		69.34	Transfert CRAC				
		16.10	AUTRES RECETTES				
		SOUS-TOTAL DES RECETTES				173.515.551,74	183.795.683,83
		ARTICLE 70.06 Bâtiments scolaires de l'Enseignement Officiel Subventionné	DEPENSES	63.21- 6311- 6511	Réforme		
				12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAUX	60.000,00	60.000,00
63.11	AIDE À L'INVESTISSEMENT PROVINCES						
63.21	AIDE À L'INVESTISSEMENT COMMUNES			22.600.000,00	22.178.000,00		
63.21- 6311- 6511	PARTS COMPLEMENT PPT			4.500.000,00	4.500.000,00		
63.21	PHASE 3			1.000.000,00	1.000.000,00		
63.21	Redevance CRAC			5.438.000,00	5.438.000,00		
63.21	DOSSIERS CRAC TRANCHE 3			3.800.000,00	3.800.000,00		
6311	AIDE À L'INVESTISSEMENT PROVINCES - Cité des Métiers			4.982.484,00	4.982.484,00		
63.21	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017			3.000.000,00	3.000.000,00		
63.21	ART 52 décret 25 avril 24 - solde dossiers CRAC avenant 44						
63.21- 6311- 6511	ART 52 décret 25 avril 24 - solde OPF /DPF						
63.21- 6311- 6511	ART 52 décret 25 avril 24 - solde éligibilité PPT						
SOUS-TOTAL DEPENSES				45.380.484,00	44.958.484,00		
Disponible en trésorerie au 31/12				128.135.067,74	138.837.199,83		

SEC

-20.338.484,00

-20.338.484,00

Exposé général du Fonds des Bâtiments Scolaires de l'Enseignement Officiel Subventionné

Ajusté 2024

Le Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné subventionne les bâtiments scolaires de l'officiel subventionné (Communes, Provinces, Cocof) :

- de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé ;
- de l'enseignement secondaire ordinaire, spécialisé et de promotion sociale ;
- de l'enseignement artistique à horaire réduit ;
- de l'enseignement supérieur non-universitaire ;
- des centres psycho-médicosociaux et des internats.

Ces subventions peuvent principalement, soit, viser des projets d'achat, de construction ou de rénovations qui sont alors subventionnés à hauteur de 60% du montant d'investissement, soit constituer un complément à hauteur de 60% du solde non pris en charge par d'autres programmes de subvention, comme le Programme Prioritaire de Travaux, par exemple. Ce fonds prend également en charge le remboursement de financement alternatif, notamment via le CRAC. Le fonds est doté via l'article 7, §2, du décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française.

En 2024, aucune dotation spécifique n'est prévue à ce fonds, sa dotation est donc de 24.620.000 € comme prévu par le décret susmentionné. Concernant ses dépenses, le SACA présente en 2024, un solde SEC à hauteur de – 20.338.484 €. Ce solde négatif s'explique par la spécificité de gestion des infrastructures pour lesquels, les dépenses ne sont pas programmables l'année de leur engagement. En effet, les subventions étant, pour la plupart, liquidées au rythme des travaux, le SACA et donc son impact, est soumis à ce rythme.

**Ajustement
2024**

Fonds des Bâtiments Scolaires de l'Enseignement de la Communauté Française

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

D.O. 44 A.B. 61.01.01 - 78 Situation du flux des Engagements

ARTICLE 70.05		Code sec	LIBELLE	Initial 2023 -post conclave	Ajusté 2023	Initial 2024	Ajusté 2024
			SOLDE EN ENGAGEMENT REPORTE AU 01/01	89.793.406	132.807.786	36.059.454	55.088.385
		66.11	DOTATION	42.551.000	41.212.000	42.653.000	41.934.000
		76.31 76.32	ALIÉNATIONS	1.500.000	1.500.000	1.500.000	1.000.000
		16.10	AUTRES RECETTES	500.000	500.000	500.000	500.000
		69.34	VERSEMENTS UREBA		1.052.225		450.000
		69.35	Subventions BXL CAP				
		46.70	Financements SPABS		1.209.790		3.037.500
			RECUPERATION VISA	250.000	150.000	150.000	150.000
		66.31	Subventions PPT COVID	350.000	2.802.023		1.463.301
		66.11	Transfert AB 12.01.03	4.050.000	4.050.000	4.050.000	4.050.000
		46.50	FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES DES ECOLES	1.650.000	6.420.009	1.500.000	5.667.660
		66.11	PHASE 3				
		66.11	Dotation Excep. - CP 2016				
		66.11	Dotation Excep. - CP 2017				
		66.31	Transfert SACA CP. - CP 2018				
		66.31	Transfert SACA CP. - CP 2019				
		66.31	Subventions création de Places 2020				
		66.31	Subventions création de Places 2021				
		66.31	Subventions création de Places 2023				
		66.31	Interventions SACA CUR - Dossiers RRF	21.735.399	11.548.709	41.766.923	5.081.897
		66.11	Dotation constructions nouvelles ex DBFM				
		66.11	Ecole du SHAPE				
		46.30	Transfert SACA FG				
		66.11	Dotation spéciale HE et nouvelles places				
		46.50	FINANCEMENT SUR FONDS DES CPDA				
		66.11	Transfert DO15 - Projet Anderlecht De Swaef				
		66.11	Complément CRBXLart 5 §2 19°				
		66.11	AVANCE EXCEPTIONNELLE				
			DISPONIBLE EN ENGAGEMENT	162.379.805	203.252.542	128.179.378	118.422.744

Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments s

Recettes

ARTICLE 70.05		Code sec	LIBELLE	Initial 2023 -post conclave	Ajusté 2023	Initial 2024	Ajusté 2024
		12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT 210 / 220	125.000	2.350.000	1.350.000	1.550.000
		12.11	TRAVAUX D'ENTRETIEN DU PROPRIÉTAIRE	14.500.000	18.445.000	18.000.000	18.000.000
		12.12	LOCATION AU PROFIT DES ÉCOLES	2.500.000	3.605.000	3.250.000	3.295.000
		12,11	honoraires -coordination CONSTRUCTION MODERNISATION	750.000	750.000	750.000	750.000
		71.00	ACQUISITIONS D'IMMEUBLES				
		72.00	CONSTRUCTION, MODERNISATION, AMÉNAGEMENTS (Investissements I700 - PPT I840)	22.330.600	30.351.995	16.750.000	18.500.000
		72.00	Utilisation de la réserve décrétable		1.000.000	1.000.000	1.000.000
		21.60	Indemnités		25.000	25.000	5.000
		21.40	Intérêts		15.000	15.000	15.000
			Total dotation	40.205.600	56.541.995	41.140.000	43.115.000
			Projets sur reliquat dotation				2.616.512
		12.11	Contrats d'entretien TSF AB 12.01.03	4.150.000	3.900.000	3.900.000	3.900.000
		1211	TX EE Cellule Energie				
		72.00	Préfinancement UREBA		11.845.425		14.774.149
		72.00	FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES DES ECOLES	1.650.000	6.420.009	1.500.000	5.667.660
		72.00	PHASE 3				
		72.00	LA CITE DES METIERS				
		72.00	Dotation Excep. - CP 2016				
		72.00	Dotation Excep. - CP 2017				
		72.00	Création de Places 2018		1.350.370		1.993.941
		7200	Création de Places 2019	825.000		825.000	
		7200	Création de Places 2020				
		7200	Préfinancement Création de Places 2021		928.425	648.151	1.493.425
		7200	Préfinancement Création de Places 2023				1.462.026
		72.00	Dotation constructions nouvelles ex DBFM	13.103.629	2.484.000	43.000	1.090.000
		72.00	Ecole du SHAPE		5.000.000		
		72.00	Dotation spéciale 71M (Grands Projets, Attractivité, nouvelles décisions)	19.756.517	35.822.926	15.003.019	6.196.564
		71.00	Dotation spéciale 71M (Grands Projets, Attractivité) Achat de bâtiments				
		72.00	Préfinancement RFF	21.735.399	41.690.148		10.235.509
		72.00	FINANCEMENT SUR FONDS DES CPDA				
		72.00	FINANCEMENT SPABS		1.209.790		3.037.500
		12.11	Intervention rapides de création de places				
		72.00	AVANCE EXCEPTIONNELLE				
			Opérations de trésorerie				
			TOTAL DES ENGAGEMENTS	101.426.145	167.193.088	63.059.170	95.582.285

Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments s

Dépenses en
CE

DISPONIBLE EN ENGAGEMENT AU 31/12	60.953.660	36.059.454	65.120.208	22.840.459
-----------------------------------	------------	------------	------------	------------

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

SERVICE GENERAL DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

D.O. 44 A.B. 61.01.01 - 78 Situation du flux des Liquidations

ARTICLE 70.05	Code sec	LIBELLE	Initial 2023 - Post	Ajusté 2023	Initial 2024	Ajusté 2024
			conclave			
	08.20	SOLDE reporté au 01/01	251.424.387	261.669.672	228.414.429	235.799.450
	66.11	DOTATION	42.551.000	41.212.000	42.653.000	41.934.000
	08.20	Récupération retrait de trésorerie 2006				
	76.31 76.32	ALIÉNATIONS	1.500.000	1.500.000	1.500.000	1.000.000
	16.10	AUTRES RECETTES	500.000	500.000	500.000	500.000
	69.34	VERSEMENTS UREBA		1.052.225		450.000
	69.35	Subventions BXL CAP				
	46.70	Financements SPABS		1.209.790		3.037.500
	66.31	Subventions PPT COVID	350.000	2.802.023		1.463.301
	66.11	Transfert AB 12.01.03	4.050.000	4.050.000	4.050.000	4.050.000
	46.50	FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES DES ECOLES	1.650.000	6.420.009	1.500.000	5.667.660
	66.11	PHASE 3				
	66.11	Dotation Excep. - CP 2016				
	66.11	Dotation Excep. - CP 2017				
Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments s	66.31	Transfert SACA CP. - CP 2018				
	66.31	Transfert SACA CP. - CP 2019				
	66.31	Subventions création de Places 2020				
	66.31	Subventions création de Places 2021				
	66.31	Subventions création de Places 2023				
	66.31	Interventions SACA CUR - Dossiers RRF	21.735.399	11.548.709	41.766.923	5.081.897
	66.11	Dotation constructions nouvelles ex DBFM				
	66.11	Ecole du SHAPE				
	66.31	Transfert SACA FG				
	66.11	Dotation spéciale HE et nouvelles places				
	46.50	FINANCEMENT SUR FONDS DES CPDA				
	66.11	Transfert DO15 - Projet Anderlecht De Swaef				
	66.11	Complément CRBXLart 5 §2 19°				
66.11	AVANCE EXCEPTIONNELLE					
		Mouvement trésorerie				
		Total des recettes	323.760.786	331.964.429	320.384.352	298.983.809

ARTICLE 70.05		Code sec	LIBELLE	Initial 2023 - Post conclave	Ajusté 2023	Initial 2024	Ajusté 2024
		12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1.250.000	1.350.000	1.350.000	1.350.000
		12.11	TRAVAUX D'ENTRETIEN DU PROPRIÉTAIRE	15.158.000	15.115.000	15.082.000	15.500.000
		12.12 -12.22	LOCATION AU PROFIT DES ÉCOLES	2.500.000	2.825.000	2.825.000	2.875.000
		12.11	honoraires -coordination CONSTRUCTION MODERNISATION	650.000	600.000	750.000	750.000
		71.00	ACQUISITIONS D'IMMEUBLES				
		72.00	CONSTRUCTION, MODERNISATION, AMÉNAGEMENTS (Investissements I700 - PPT I840)	24.500.000	23.855.000	22.750.000	17.000.000
		72.00	Utilisation de la réserve décrétable		750.000	1.000.000	600.000
		21.60	Indemnités		5.000	5.000	5.000
		21.40	Intérêts		25.000	25.000	15.000
			Total dotation	44.058.000	44.525.000	43.787.000	38.095.000
			Projets sur reliquat dotation				3.250.000
		12.11	Contrats d'entretien TSF AB 12.01.03	4.150.000	3.900.000	3.900.000	3.900.000
		12.11	TX EE Cellule Energie				
		72.00	UREBA	2.850.000	6.000.000	3.500.000	3.940.735
		72.00	FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES DES ECOLES	1.777.000	5.500.000	4.125.000	4.000.000
		72.00	PHASE 3				
		72.00	LA CITE DES METIERS		575.000		
		72.00	Dotation Excep. - CP 2016				
		72.00	Dotation Excep. - CP 2017	65.000			
		72.00	Création de Places 2018				
		72.00	Création de Places 2019	370.000		247.500	247.500
		72.00	Création de Places 2020	160.000	300.000	405.000	405.000
		72.00	Préfinancement Création de Places 2021			195.000	500.000
		66.31	Préfinancement Création de Places 2023				
		72.00	Dotation constructions nouvelles ex DBFM	15.500.000	18.200.000	21.500.000	7.500.000
		72.00	RFF	5.433.000	3.500.000	18.804.000	23.500.000
		72.00	Ecole du SHAPE		5.000.000		
		72.00	Dotation spéciale 71M (Grands Projets, Attractivité)	17.907.000	15.200.000	15.500.000	15.500.000
		71.00	Dotation spéciale 71M (Grands Projets, Attractivité) Achat Bâtiments				
		72.00	FINANCEMENT SUR FONDS DES CPDA				
		72.00	FINANCEMENT SPABS		700.000	509.000	1.455.000
		12.11	Intervention rapides de création de places		150.000	50.000	50.000
		72.00	AVANCE EXCEPTIONNELLE				
			Opération de trésorerie				
			TOTAL DES LIQUIDATIONS	92.270.000	103.550.000	112.522.500	102.343.235

Opérations du Service général des Infrastructures scolaires de la Communauté française moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments s

Dépenses en
CL

DISPONIBLE EN ENGAGEMENT AU 31/12	231.490.786	228.414.429	207.861.852	196.640.574
-----------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------

SEC -19.933.601 -33.255.244 -20.552.577 -39.158.876

Exposé général des bâtiments scolaires de l'enseignement de la Communauté

Ajusté 2024

Le SACA des bâtiments scolaires du réseau WBE finance l'acquisition, la location, la construction, l'aménagement, la rénovation, l'agrandissement, l'entretien et l'achat des premiers équipements des bâtiments scolaires hébergeant :

- l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé ;
- l'enseignement secondaire ordinaire, spécialisé et de promotion sociale ;
- l'enseignement artistique à horaire réduit ;
- l'enseignement supérieur non-universitaire ;
- les centres psycho-médicosociaux
- les internats.

Le budget du SACA et ses prévisions d'engagements et de liquidations sont basées sur la programmation annuelle réalisée par les directions régionales en charge de la gestion des bâtiments. Le fonds est doté via l'article 5, §2, du décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française mais perçoit également d'autres recettes comme le fruit des aliénations, les financements écoles, les transferts d'autres fonds pour les co-financements,

En 2024, sa dotation est de 41.934.000 € comme prévu par le décret susmentionné.

Toutefois, l'ensemble de ses recettes, dotation comprise, s'élève à 63.184.359 €. Concernant ses dépenses elles s'élèvent à 102.343.235 €, le SACA présente en 2024, un solde SEC à hauteur de - 39.158.876 €. Ce solde négatif s'explique par la spécificité de gestion des infrastructures pour lesquels, les dépenses ne sont pas programmables l'année de leur engagement. En effet, les liquidations étant réalisées au rythme des travaux, le SACA et donc son impact, est soumis à ce rythme qui n'est pas calqué sur le rythme des recettes.

**Ajustement
2024**

Fonds de Garantie des Bâtiments Scolaires

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

FONDS DE GARANTIE DES BATIMENTS SCOLAIRES

D.O. 44 A.B. 41.03.01 - 01 Situation du flux des engagements

ARTICLE 70.07	CODE SEC	LIBELLE	Initial 2024	Ajusté 2024
				SOLDE EN ENGAGEMENTSAU 01/01
Opérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)	46.10	DOTATION	6.344.000,00	6.344.000,00
	16.10	RECETTES AUTRES		
	46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016		
	46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017		
	46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE Cité des Métiers		
	64.20	REMBOURSEMENT s/RECOURS GARANTIE		
		Désengagements CP 2016 et 2017		
	TOTAL DES RECETTES			21.954.666,71

ARTICLE 70.07	CODE SEC	LIBELLE	Initial 2024	Ajusté 2024
			44.40	SUBVENTIONS INTERETS LIBRE SUBV.
Opérations du Fonds des BâtimentsOpérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)	43.13 - 43.23	SUBVENTIONS INTERETS OFFICIEL SUB.	846.000,00	846.000,00
	43.13-43.23-44.40	SUBVENTIONS INTERETS PRR	1.929.000,00	1.929.000,00
	64.10	RECOURS A LA GARANTIE	150.000,00	150.000,00
	12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	40.000,00	40.000,00
	64.10	PHASE 3		
	64.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016		
	64.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017		
	41.30	Transfert désengagements dotations exceptionnelles 2016 et 2017 vers SACA CP		
	43.13	SUBVENTION Cité des Métiers Province Hainaut		
	64.10	SUBVENTION Cité des Métiers ASBL Collège Technique		
	41.30	Transfert Cité des Métiers vers SACA FWB		
	41.30	Transfert Cité des Métiers vers SACA FBSEOS		
	TOTAL DES DEPENSES			7.538.000,00

Disponible en engagement au 31/12	14.416.666,71	14.216.404,18
--	----------------------	----------------------

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

FONDS DE GARANTIE DES BATIMENTS SCOLAIRES

D.O. 44 A.B. 41.03.01 - 01 Situation du flux des
Liquidations

		CODE SEC	LIBELLE	Initial 2024	Ajsuté 2024
Opérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)	RECETTES	08.20	SOLDE BELFIUS AU 01/01	33.254.472,69	37.963.833,25
		46.10	DOTATION	6.344.000,00	6.344.000,00
		16.10	RECETTES AUTRES		
		46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016		
		46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017		
		46.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE Cité des Métiers		
		64.20	REMBOURSEMENT s/RECOURS GARANTIE		
		TOTAL DES RECETTES			

		CODE SEC	LIBELLE	Initial 2024	Ajsuté 2024
ARTICLE 70.07 Opérations du Fonds des Bâtiments Opérations du Service général des Infrastructures Privées Subventionnées moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du décret du 4 février 1997 modifiant le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires (gestion séparée)	DEPENSES	44.40	SUBVENTIONS INTERETS LIBRE SUBV.	4.753.000,00	5.398.000,00
		43.13- 43.23	SUBVENTIONS INTERETS OFFICIEL SUB.	846.000,00	846.000,00
		43.13-43.23- 44.40	SUBVENTIONS INTERETS PRR	1.929.000,00	1.929.000,00
		64.10	RECOURS A LA GARANTIE	100.000,00	100.000,00
		12.11	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	25.000,00	25.000,00
		64.10	PHASE 3	240.000,00	240.000,00
		64.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2016	2.450.000,00	2.450.000,00
		64.10	DOTATION EXCEPTIONNELLE 2017		
		41.30	Transfert produits en trésorerie désengagements dotations exceptionnelles 2016 et 2017 vers SACA CP		
		43.13	SUBVENTION Cité des Métiers Province Hainaut	3.321.162,00	3.321.162,00
		64.10	SUBVENTION Cité des Métiers ASBL Collège Technique	4.151.823,00	4.151.823,00
		41.30	Transfert Cité des Métiers vers SACA FWB		
		41.30	Transfert Cité des Métiers vers SACA FBSEOS		
		TOTAL DES DEPENSES			

Disponible en trésorerie au 31/12	21.782.487,69	25.846.848,25
--	----------------------	----------------------

Exposé général du Fonds de garantie des bâtiments scolaires

Ajusté 2024

Le Fonds de Garantie a pour objectif de fournir une aide aux pouvoirs organisateurs pour financer des investissements d'achat, de construction ou de rénovation au moyen d'une garantie de remboursement en capital et de subventions en intérêt. L'intervention dans la prise en charge des intérêts intervient dès qu'un dépassement des taux est constaté au-dessus de 1,25%. Certaines subventions directes sont également octroyées par le fonds et ce, par décision du Gouvernement et modification du décret du 5 février 1990. Cette aide concerne les bâtiments scolaires des réseaux libres confessionnels et non confessionnels et du réseau Officiel Subventionné :

- de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé ;
- de l'enseignement secondaire ordinaire, spécialisé et de promotion sociale ;
- de l'enseignement artistique à horaire réduit ;
- de l'enseignement supérieur non-universitaire ;
- des centres psycho-médicosociaux - des internats.

Le fonds est doté via l'article 9, §2, du décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française.

En 2024, aucune dotation spécifique n'est prévue pour ce fonds, sa dotation est donc de 6.344.000 € comme estimé par l'Administration. Cette dotation est fixée sur base de l'estimation des charges d'intérêts qui devront être prise en charge durant l'année visée. Concernant ses dépenses, le SACA présente en 2024, un solde SEC à hauteur de -12.116.985 €. Ce solde négatif s'explique en partie par le paiement de subventions en relation avec des dotations exceptionnelles création de places 2016 et 2017 ainsi que pour le projet « Cité des Métiers » en 2019 , et donc en lien avec la spécificité de gestion des infrastructures pour lesquels, les dépenses ne sont pas programmables l'année de leur engagement. En effet, les subventions étant, pour la plupart, liquidées au rythme des travaux, le SACA et donc son impact, est soumis à ce rythme.

**Ajustement
2024**

Fonds de création de places pour les bâtiments de l'enseignement obligatoire

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

FONDS DE CREATION DE NOUVELLES PLACES

D.O. 44 A.B. 61.04 01 - 87 Situation du flux des engagements

	code SEC	LIBELLE	Initial 2024	Ajusté 2024			
Opérations du Fonds de Création de places pour les Bâtiments Scolaires de L'Enseignement obligatoire moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du chapitre IV bis du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) Article 13bis	08.20	SOLDE en engagements REPORTE AU 01/01	0	42.573.651			
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires	24.000.000	24.000.000			
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	0	0			
	66.11	Transfert de l'AB 01.08.01-44 Article 35					
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné					
	66.11	Transfert de l'AB 01.08.01-44 Article 35					
	46.30	Transfert SACA FBSEOS					
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre					
	66.11	Transfert de l'AB 01.08.01-44 Article 35					
	46.30	Transfert SACA FG					
	08.20	Produit désengagements années antérieures					
	16.10	Transfert solde trésorerie St'art					
	TOTAL DES RECETTES				24.000.000	66.573.651	

	LIBELLE	LIBELLE	Initial 2024	Ajusté 2024
Opérations du Fonds de Création de places pour les Bâtiments Scolaires de L'Enseignement obligatoire moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du chapitre IV bis du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) Article 13bis	0100	Dotation destinée aux bâtiments scolaires	24.000.000	60.718.158
	61.31	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	0	0
	63.21	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné		
	64.10	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre		
		Remboursement trop perçu dotation 2023		
TOTAL DEPENSES				

DISPONIBLE EN ENGAGEMENTS AU 31/12	0	5.855.493
---	----------	------------------

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

FONDS DE CREATION DE NOUVELLES PLACES

D.O. 44 A.B. 61.04.01 - 87 Situation du flux des liquidations

	code SEC	LIBELLE	Initial 2024	Ajusté 2024
Opérations du Fonds de Création de places pour les Bâtiments Scolaires de L'Enseignement obligatoire moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du chapitre IV bis du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) (Article 13bis)	08.20	SOLDE en trésorerie REPORTE AU 01/01	107.196.086	103.131.337
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires	24.000.000	24.000.000
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB		
	66.11	Transfert de l'AB 01.08.01-44 Article 35		
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné		
	66.11	Transfert de l'AB 01.08.01-44 Article 35		
	46.30	Transfert SACA FBSEOS		
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre		
	66.11	Transfert de l'AB 01.08.01-44 Article 35		
	46.30	Transfert SACA FG		
	16.10	Transfert solde trésorerie St'art		
	TOTAL DES RECETTES			131.196.086

	code SEC	LIBELLE	Initial 2024	Ajusté 2024
Opérations du Fonds de Création de places pour les Bâtiments Scolaires de L'Enseignement obligatoire moyennant alimentation par le compte ouvert chez BELFIUS en application du chapitre IV bis du décret du 5 février 1990 (gestion séparée) (Article 13bis)	61.31	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	2.969.000	2.969.000
	63.21	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné	10.040.000	5.040.000
	64.10	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre	5.250.000	10.250.000
		remboursement trop perçu dotation 2023		
TOTAL DEPENSES			18.259.000	18.259.000

DISPONIBLE EN TRESORERIE AU 31/12	112.937.086	108.872.337
--	--------------------	--------------------

SEC

-18.259.000 -18.259.000

Exposé général du Fonds de création de places dans les bâtiments scolaires de l'enseignement obligatoire

Ajusté 2024

Le Programme de création de places répond à l'urgence et la nécessité de créer de nouvelles places dans les écoles. La Fédération Wallonie-Bruxelles a, depuis 2016, dégagée une enveloppe récurrente destinée à ce programme. Depuis 2018, ce programme est organisé en Service Administratif à Comptabilité Autonome. Ce programme prévoit le lancement d'un appel à projet à destination de l'ensemble des pouvoirs organisateur. Les projets soumis dans cet appel, doivent être générateur de nouvelles places et se trouver dans une zone en tension démographique.

Le fonds est doté via l'article 13bis, §2, du décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française.

En 2024, aucune dotation spécifique n'est prévue à ce fonds, sa dotation est de 24.000.000 € comme prévu par le décret susmentionné. Concernant ses dépenses, le SACA présente en 2024, un solde SEC à hauteur de 5.741.000 €. Ce solde positif s'explique par la spécificité de gestion des infrastructures pour lesquels, les dépenses ne sont pas programmables l'année de leur engagement. En effet, les subventions étant, pour la plupart, liquidées au rythme des travaux, le SACA et donc son impact, est soumis à ce rythme.

**Ajustement
2024**

Programme Prioritaire de Travaux

PROGRAMME PRIORITAIRE DE TRAVAUX

D.O. 44 A.B. 01.06.01 - 38 Situation du flux des engagements

	code SEC	LIBELLE	Initial 2024	Initial 2024 - Indexation Sept 2023	Initial 2024	Ajusté 2024
Opérations du SACA DU PROGRAMME PRIORITAIRE DE TRAVAUX	08.20	Disponible en engagements au 01/01	0	0	0	24.965.967
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	7.534.514,53	8.102.912,81	8.060.544,01	7.940.598,55
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné	17.856.800,30	19.203.904,28	19.103.490,23	18.819.219,47
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre Confessionnel	26.983.623,25	28.817.954,99	28.681.222,65	28.294.135,32
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre non Confessionnel	574.957,30	614.042,56	611.129,12	602.881,21
	66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre (PO non affiliés)	310.104,63	331.185,36	329.613,99	325.165,45
	66.11	Dotation destinée aux implantations à faible taux d'occupation et en écart de performance	5.020.000,00	5.075.000,00	5.075.000,00	4.990.000,00
	TOTAL DES RECETTES			58.280.000	62.145.000	61.861.000

	code SEC	LIBELLE	Initial 2024	Initial 2024 - Indexation Sept 2023	Initial 2024	Ajusté 2024
Opérations du SACA DU PROGRAMME PRIORITAIRE DE TRAVAUX	61.31	Subventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	7.534.514,53	8.102.912,81	8.060.544,01	11.450.537,80
	63.21	Subventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné	17.856.800,30	19.203.904,28	19.103.490,23	21.454.587,44
	64.10	Subventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau Libre Confessionnel	26.983.623,25	28.817.954,99	28.681.222,65	31.535.122,29
	64.10	Subventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau Libre non Confessionnel	574.957,30	614.042,56	611.129,12	651.236,34
	64.10	Sbventions destinées aux bâtiments scolaires du réseau Libre (PO non affiliés)	310.104,63	331.185,36	329.613,99	325.165,45
	7200-6410-6321-6511-6311	Subventions destinées aux implantations à faible taux d'occupation et en écart de performance	5.020.000,00	5.075.000,00	5.075.000,00	4.990.000,00
	TOTAL DEPENSES			58.280.000	62.145.000	61.861.000

DISPONIBLE EN ENGAGEMENTS AU 31/12	0	0	0	15.531.318
---	----------	----------	----------	-------------------

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

PROGRAMME PRIORITAIRE DE TRAVAUX

D.O. 44 A.B. 01.06.01 - 38 Situation du flux des Liquidations

Opérations du SACA DU PROGRAMME PRIORITAIRE DE TRAVAUX	RECETTES	code SEC	LIBELLE	Initial 2023 - post conclave	Ajusté 2023	Initial 2024	Ajusté 2024
		08.20	Report en trésorerie au 31/12	129.155.366	130.945.731	150.308.731	142.622.956
66.11	Dotation exceptionnelle suite au transfert de l'encours						
66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau de la FWB	7.353.943,34	8.037.569,39	8.060.544,01	7.940.598,55		
66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Officiel subventionné	17.428.845,28	19.049.040,35	19.103.490,23	18.819.219,47		
66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre Confessionnel	26.781.069,88	28.607.079,06	28.681.222,65	28.294.135,32		
66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre non Confessionnel	570.641,34	609.549,30	611.129,12	602.881,21		
66.11	Dotation destinée aux bâtiments scolaires du réseau Libre (PO non affiliés)	307.777,87	328.761,90	329.613,99	325.165,45		
66.11	Dotation destinée aux implantations à faible taux d'occupation et en écart de performance	4.931.722,29	4.904.000,00	5.075.000,00	4.990.000,00		
TOTAL DES RECETTES				186.529.366	192.481.731	212.169.731	203.594.956

Opérations du SACA DU PROGRAMME PRIORITAIRE DE TRAVAUX	DEPENSES	code SEC	LIBELLE	Initial 2023 - post conclave	Ajusté 2023	Initial 2024	Ajusté 2024
		7200-6410-6321-6511-6311	Subventions destinées aux bâtiments scolaires tous réseaux	42.000.000,00	49.850.000,00	49.716.000,00	53.000.000,00
TOTAL DEPENSES				42.000.000	49.850.000	49.716.000	53.000.000

DISPONIBLE EN TRESORERIE AU 31/12	144.529.366	142.631.731	162.453.731	150.594.956
--	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

SEC

15.374.000,00 11.686.000,00 12.145.000,00 7.972.000,00

Exposé général du Programme Prioritaire de Travaux

Ajusté 2024

Le programme prioritaire de travaux subventionne les investissements en faveur des bâtiments scolaires afin de :

- remédier aux situations qui sont préoccupantes du point de vue de la sécurité et/ou de l'hygiène et/ou de l'isolation thermique et qui nécessitent une réaction rapide en raison de la dégradation, de la vétusté ou de l'inadaptation des infrastructures ;
- rencontrer en priorité les besoins spécifiques des établissements scolaires et des internats qui accueillent des élèves cumulant des handicaps socio-culturels ;
- aider prioritairement les établissements scolaires et les internats qui, au sein de leur réseau, souffrent manifestement du manque de moyens financiers de leur PO ;
- améliorer l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite et
- augmenter l'offre de places scolaires.

Ce programme subventionne les travaux à concurrence de :

- 60% du montant de l'investissement pour les implantations de niveau secondaire, les internats, la promotion sociale et les centres psycho-médicosociaux ;
- 70% du montant de l'investissement pour les implantations de niveau fondamental et les implantations de niveau secondaire organisant un encadrement différencié ;
- 80% du montant de l'investissement pour les implantations de niveau fondamental organisant un encadrement différencié.

Le programme prioritaire de travaux est régi par le décret du 16 novembre 2007 relatif au programme prioritaire de travaux en faveur des bâtiments scolaires de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé, de l'enseignement secondaire ordinaire, spécialisé et de promotion sociale, de l'enseignement artistique à horaire réduit, des centres psycho-médicosociaux ainsi que des internats de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisés ou subventionnés par la Communauté française.

Le SACA est doté via l'article 7, du décret susmentionné. En 2024, la dotation du SACA est fixée à 60.972.000 € pour les subventions 2024. Concernant ses dépenses, le SACA présente en 2024, un solde SEC à hauteur de 7.972.000€ Ce solde positif s'explique par la spécificité de gestion des infrastructures pour lesquels, les dépenses ne sont pas programmables l'année de leur engagement. En effet, les subventions étant, pour la plupart, liquidées au rythme des travaux, le SACA et donc son impact, est soumis à ce rythme.

**Ajustement
2024**

Fonds pour le Plan d'investissements Exceptionnel dans les Bâtiments scolaires

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

Programme d'investissements exceptionnels Bâtiments scolaires

D.O. 44 A.B. 01.01.01 -Situation du flux des Engagements

PIEBS	RECETTES	code SEC	LIBELLE	Initial 2024	Ajusté 2024
		08.20	Report en Engagement au 31/12	1.000.000.000	1.000.000.000
		66.11	Dotation	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES				1.000.000.000	1.000.000.000

PIEBS	DEPENSES	code SEC	LIBELLE	Initial 2024	Ajusté 2024
		6131- 6410-6321-6511-6311	Enseignement obligatoire	300.000.000,00	0,00
		6131- 6410-6321-6511-6311	Enseignement supérieur	200.000.000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES				500.000.000	0
DISPONIBLE EN ENGAGEMENTS AU 31/12				500.000.000	1.000.000.000

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

Programme d'investissements exceptionnels Bâtiments scolaires

D.O. 44 A.B. 01.01.01 -Situation du flux des Liquidations

PIEBS	RECETTES	code SEC	LIBELLE	Initial 2024	Ajusté 2024
		08.20	Report en trésorerie au 31/12	1.000.000.000	1.000.000.000
		66.11	Dotation	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES				1.000.000.000	1.000.000.000

PIEBS	DEPENSES	code SEC	LIBELLE	Initial 2024	Ajusté 2024
		6131- 6410-6321- 6511-6311	Enseignement obligatoire	9.000.000,00	0,00
		6131- 6410-6321- 6511-6311	Enseignement supérieur	6.000.000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES				15.000.000	0

DISPONIBLE EN TRESORERIE AU 31/12				985.000.000	1.000.000.000
--	--	--	--	--------------------	----------------------

SEC

-15.000.000,00

0,00

Exposé général du Fonds pour le Plan d'Investissement Exceptionnel dans les Bâtiments Scolaires

Ajusté 2024

Le Fonds pour le Plan d'Investissement Exceptionnel dans les Bâtiments Scolaires est destiné à financer le plan d'investissement exceptionnel décidé par le Gouvernement. Les moyens seront alloués via des appels à projets qui seront encadrés par décret. Le fonds n'a plus de dotation en 2024, étant donné qu'il a perçu en 2022 la totalité des moyens prévus au Programme à hauteur de 1.000.000.000 €. Concernant ses dépenses, le SACA présente des dépenses estimées pour 2024 à 0 €. Le solde SEC est a fortiori de 0 €

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INFRASTRUCTURE

DO 44 : BÂTIMENTS SCOLAIRES

BUDGET Ajusté 2024

Exposé particulier

DIRECTION GENERALE DE L'INFRASTRUCTURE
DO 44 BATIMENTS SCOLAIRES
RESPONSABLE André-Marie PONCELET Directeur Général

OBJECTIF(S) - Fonctionnement des Fonds des bâtiments scolaires et des Institutions succédant au Fonds national de garantie

Objectif du Programme

Financement du Fonds des Batiments scolaires de la Communauté française, du Fonds des Batiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné, du programme prioritaire de travaux (PPT), du Fonds de création de places et du Fonds de garantie des bâtiments scolaires (avec paiement des subventions en intérêts pour les emprunts garantis et des recours éventuels à la garantie)

AB 61.01 : Dotation au SACA 'Fonds des Batiments scolaires de la Communauté française'

Base légale :

Décret du 05/02/1990 relatif aux bâtiments scolaires

Ce crédit est destiné à couvrir (Eng. Et Liq.) :

Dotation au SACA bâtiments scolaires de la Communauté française.
Charges liées aux dossiers d'investissements, d'entretien dans les bâtiments scolaires de la FWB.
Le détail des dépenses est repris dans le budget du SACA.

AB 61.02 : Dotation au SACA 'Fonds des Batiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné'

Base légale :

Décret du 05/02/1990 relatif aux bâtiments scolaires

Ce crédit est destiné à couvrir (Eng. Et Liq.) :

Dotation au SACA FBSEOS.
Subventions au bénéfice des PO's de l'enseignement officiel subventionné afin de réaliser des investissements (construction, extension, transformation lourde) dans les bâtiments scolaires dont ils détiennent la propriété.
Le détail des dépenses est repris dans le budget du SACA.

AB 41.03 : Dotation au SACA 'Fonds de garantie des bâtiments scolaires'

Base légale :

Décret du 05/02/1990 relatif aux bâtiments scolaires

Ce crédit est destiné à couvrir (Eng. Et Liq.) :

Charges d'intérêts à payer aux banques dans le cadre des emprunts garantis par la FWB en relation avec les conventions financières accordées aux PO des réseaux libres et de l'enseignement officiel subventionné et la prise en charge des éventuels recours à la Garantie.

L'augmentation des crédits s'explique d'une part par l'augmentation des taux d'intérêts généralisée et d'autre part par l'intégration de la prise en charge des intérêts sur les parts complémentaires des dossiers PRR qui seront au stade d'accord ferme.

AB 61.04 : Dotation au SACA 'Fonds de création de places pour les bâtiments de l'enseignement obligatoire'

Base légale :

Décret du 05/02/1990 relatif aux bâtiments scolaires

Ce crédit est destiné à couvrir (Eng. Et Liq.) :

Dotation au SACA CP.

Subventions accordées aux PO's en vue de la création de nouvelles places dans les établissements de l'enseignement obligatoire (achat, construction, gros aménagements, extension).

Le détail des dépenses est repris dans le budget du SACA.

AB 01.06 : Dotation au SACA 'Programme prioritaire de travaux'

Base légale :

Décret du 16/11/2007 relatif au programme prioritaire de travaux.

Ce crédit est destiné à couvrir (Eng. Et Liq.) :

Dotation au SACA PPT.

Le détail des dépenses est repris dans le budget du SACA.

AB 01.08 : Intervention en vue de soutenir des solutions rapides de création de places

Base légale :

Article 23 du décret budgétaire

Ce crédit est destiné à couvrir (Eng. Et Liq.) :

Moyens nécessaires pour répondre au financement ou au subventionnement de solutions rapides en attendant la création de places, notamment l'achat ou la location de classes modulaires, le recyclage et la customisation

des pavillons modulaires du plan d'urgence, la location et l'aménagement de bâtiments, dans une zone en tension démographique.

AB 12.01 : Dépenses permanentes pour achats de biens non durables et de services

Base légale :

Subsistance de l'administration

Ce crédit est destiné à couvrir (Eng. Et Liq.) :

Dépenses relatives aux contrats d'entretien des installations de chauffage, d'installations thermiques, de régulation, les contrôles légaux en la matière, dans les bâtiments scolaires.

AB 12.03 : Dépenses courantes relatives au PPT

Base légale :

Décret du 16/11/2007 relatif au programme prioritaire de travaux

Ce crédit est destiné à couvrir (Eng. Et Liq.) :

Prise en charge des frais de fonctionnement (non patrimoniaux) inhérents à la gestion administrative du PPT et à des déclarations de créances liées à des remboursements de frais dans le cadre de la gestion fonctionnelle de la commission inter-caractère.

AB 12.04 : Dépenses courantes relatives à la gestion des bâtiments scolaires

Base légale :

Subsistance de l'administration

Ce crédit est destiné à couvrir (Eng. Et Liq.) :

Frais inhérents à la gestion des bâtiments scolaires.

Ces crédits sont destinés à couvrir, d'une part, les marchés de consultance nécessaire pour accompagner le chantier bâtiments scolaires/réformes et, d'autre part, les frais divers engendrés par la gestion des bâtiments scolaires (frais de déplacement des experts dans le GT, communication, cotisations à l'ordre des architectes, ...)

AB 12.05 : Entretien du parc de modules, leur placement et le renouvellement des permis d'urbanisme

Base légale :

- Décret du 05/02/1990
- Décret du 18/12/2013 et décret du 20/03/2014
- Décisions du Gvt de la FWB et Convention de délégation de mission St'Art/CF (février 2014)
- Arrêté du Gvt du 19/12/2013 et arrêté du 20/02/2014 (gestion des pavillons par St'Art)
- Circulaire n°6156 du 27/04/2017 relative à l'appel à projets pour la création de nouvelles places dans les zones en tensions ou parties de zone en tension démographique
- Décret du 05/02/1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française (chapitre IV bis)

Ce crédit est destiné à couvrir (Eng. Et Liq.) :

Les coûts de gestion engendrés pour l'ensemble des pavillons non cédés.

Ces coûts incluent, pour l'ensemble des modules dont la CFWB resterait propriétaire au terme de la cession d'une partie du parc aux PO ayant manifesté leur intérêt :

- L'entretien,
- La prolongation des PU
- Les déplacements.

Le coût des nouveaux permis d'urbanisme (en cas de déplacement) ou le renouvellement des permis d'urbanisme.

Les crédits sont adaptés en fonction des besoins estimés et du nombre de pavillons restant propriété de la FWB.

AB 33.01 : Subventions aux sociétés immobilières créées par le décret du 5 juillet 1993

Base légale :

Décret du 05/07/1993 créant les sociétés immobilières

Ce crédit est destiné à couvrir (Eng. Et Liq.) :

Subventions de fonctionnement aux SPABS

**Ajustement
2024**

Cellule Urgence et Redéploiement

TABLEAU DU BUDGET

Ministère	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	R/D	Code fonctionnel	Libellé	Budget initial provisoire	Budget initial définitif	Budget ajusté provisoire	Budget ajusté définitif	Préfiguration	Exécution provisoire	Exécution définitive	Réalisations à 24 mois		
PROGRAMME 01 - RECETTES GENERALES																	
TITRE I - RECETTES COURANTES								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
00. Reports								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
42	01	08	20	01	R	01330	Solde reporté - Moyens pour l'urgence		0,00		0,00				0,00		
42	01	08	20	02	R	01330	Solde reporté - Moyens pour préfinancement RRF		0,00		0,00				0,00		
42	01	08	20	03	R	01330	Solde reporté - Moyens pour RH et TVA RRF		0,00		0,00				0,00		
10. Transferts soldes								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
41	01	46	10	01	R	01330	1001 Transfert des soldes du fonds d'urgence - FWB DO 11 01.05.02		0,00		0,00				0,00		
44	01	46	10	02	R	08100	1001 Transfert des soldes du fonds d'urgence - FWB DO 11 01.05.02		0,00		0,00				0,00		
43	01	46	10	03	R	08200	1001 Transfert des soldes du fonds d'urgence - FWB DO 11 01.05.02		0,00		0,00				0,00		
43	01	46	10	04	R	08300	1001 Transfert des soldes du fonds d'urgence - FWB DO 11 01.05.02		0,00		0,00				0,00		
45	01	46	10	05	R	09200	1001 Transfert des soldes du fonds d'urgence - FWB DO 11 01.05.02		0,00		0,00				0,00		
44	01	46	10	06	R	09400	1001 Transfert des soldes du fonds d'urgence - FWB DO 11 01.05.02		0,00		0,00				0,00		
44	01	46	10	07	R	03400	1001 Transfert des soldes du fonds d'urgence - FWB DO 11 01.05.02		0,00		0,00				0,00		
44	01	46	10	08	R	10400	1002 Transfert des soldes de la provision numérique DO 12 - FWB DO 12 01.10.15		0,00		0,00				0,00		
11. Recettes diverses								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
42	01	46	10	09	R	01330	1101 Dotations pour l'urgence - FWB DO		0,00		0,00				0,00		
PROGRAMME 99 - RECETTES RRF																	
TITRE I - RECETTES RRF								0,00	9.250.000,00	9.250.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
12. Préfinancement CE								0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
42	99	46	10	10	R	01330	1102 Préfinancement RRF - FWB DO		0,00		0,00				0,00		
13. Provisions TVA								0,00	9.250.000,00	9.250.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
42	99	46	10	11	R	01330	1103 Provision TVA et RH dans le cadre du RRF - FWB DO		0,00		0,00				0,00		
PROGRAMME 01 - DEPENSES GENERALES																	
TITRE I - DEPENSES COURANTES								0,00	87.903.000,00	70.416.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20. Provision non-affectée								0,00	39.316.000,00	39.316.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
42	01	01	00	01	D	01330	2001 Provision non affectée		1.700.000,00		1.700.000,00				0,00		
42	01	41	10	04	D	01330	2002 Remboursement des dotations non-consommées		37.616.000,00		37.616.000,00				0,00		
21. Secrétariat général								0,00	46.263.000,00	26.646.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
41	01	12	11	01	D	01330	2101 Matériel sanitaire		1.117.000,00		0,00				0,00		
41	01	33	00	01	D	01330	2102 Informatique administrative		0,00		0,00				0,00		
41	01	41	50	01	D	01330	2103 Numérique dans l'enseignement		147.000,00		0,00				0,00		
41	01	52	10	01	D	01330	2104 Infrastructures - appel à projet sanitaires		11.000.000,00		9.500.000,00				0,00		
41	01	61	31	01	D	01330	2104 Infrastructures - appel à projet sanitaires		0,00		0,00				0,00		
41	01	63	11	01	D	01330	2104 Infrastructures - appel à projet sanitaires		0,00		0,00				0,00		
41	01	63	21	01	D	01330	2104 Infrastructures - appel à projet sanitaires		0,00		0,00				0,00		
41	01	64	10	01	D	01330	2104 Infrastructures - appel à projet sanitaires		0,00		0,00				0,00		
41	01	41	40	01	D	01330	2105 Enfance		0,00		0,00				0,00		
41	01	12	11	02	D	01330	2106 Fonction publique		0,00		0,00				0,00		
41	01	12	11	03	D	01330	2107 Fonds déconsolidé		0,00		0,00				0,00		
41	01	33	00	02	D	01330	2108 Connectivité des écoles		4.400.000,00		0,00				0,00		
41	01	33	00	03	D	01330	2109 Plaisir d'apprendre		146.000,00		146.000,00				0,00		
41	01	43	22	01	D	01330	2109 Plaisir d'apprendre		0,00		0,00				0,00		
41	01	33	00	04	D	01330	2110 Prime secteur non-marchand		0,00		0,00				0,00		
41	01	43	12	01	D	01330	2110 Prime secteur non-marchand		0,00		0,00				0,00		
41	01	43	22	02	D	01330	2110 Prime secteur non-marchand		0,00		0,00				0,00		
41	01	43	52	01	D	01330	2110 Prime secteur non-marchand		0,00		0,00				0,00		
41	01	43	53	01	D	01330	2110 Prime secteur non-marchand		0,00		0,00				0,00		
41	01	33	00	05	D	01330	2111 Projet pilote LIFI		0,00		0,00				0,00		
41	01	33	00	62	D	01330	2112 Dépenses suite aux coûts exceptionnels liés aux inondations de juillet 2021		29.453.000,00		17.000.000,00				0,00		
22. Enseignement obligatoire								0,00	200.000,00	200.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
45	01	33	00	06	D	09200	2201 Matériel informatique - ordinateurs reconditionnés		0,00		0,00				0,00		
45	01	33	00	07	D	09200	2202 Etudes sur la transmission du Covid en milieu scolaire		200.000,00		200.000,00				0,00		
45	01	33	00	08	D	09200	2203 Anticipation directeur adjoint		0,00		0,00				0,00		
45	01	33	00	09	D	09200	2204 Soutien pour les coûts exceptionnels générés par le covid		0,00		0,00				0,00		
45	01	41	50	02	D	09200	2204 Soutien pour les coûts exceptionnels générés par le covid		0,00		0,00				0,00		
45	01	43	26	01	D	09200	2204 Soutien pour les coûts exceptionnels générés par le covid		0,00		0,00				0,00		
45	01	44	30	01	D	09200	2204 Soutien pour les coûts exceptionnels générés par le covid		0,00		0,00				0,00		
45	01	33	00	10	D	09200	2205 Frais de déplacement des enseignants		0,00		0,00				0,00		
45	01	33	00	11	D	09200	2206 Soutien aux CPDA		0,00		0,00				0,00		
45	01	33	00	12	D	09200	2207 Soutien au CPMS (mission PSE)		0,00		0,00				0,00		
23. Culture et Médias								0,00	1.399.000,00	2.841.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
43	01	33	00	13	D	08200	2301 Soutien aux arts vivants		5.000,00		0,00				0,00		
43	01	33	00	14	D	08200	2302 Soutien au secteur socio-culturel		0,00		0,00				0,00		
43	01	33	00	15	D	08200	2303 Soutien aux centres d'Art		0,00		0,00				0,00		
43	01	33	00	16	D	08200	2304 Soutien au cinéma		0,00		52.000,00				0,00		
43	01	33	00	17	D	08200	2305 Soutien aux musées		0,00		0,00				0,00		
43	01	33	00	18	D	08200	2306 Soutien au secteur des musiques		0,00		0,00				0,00		
43	01	33	00	19	D	08200	2307 Pertes de billetterie		0,00		28.000,00				0,00		
43	01	01	00	02	D	08200	2308 Provision culture non affectée		0,00		0,00				0,00		
43	01	33	00	20	D	08200	2309 Soutien aux festivals		0,00		0,00				0,00		
43	01	12	11	04	D	08200	2310 Soutien à la chaîne du livre		0,00		0,00				0,00		
43	01	33	00	21	D	08200	2310 Soutien à la chaîne du livre		0,00		0,00				0,00		
43	01	31	32	01	D	08200	2311 Soutien aux opérateurs subventionnés par la FWB		0,00		0,00				0,00		
43	01	31	32	02	D	08200	2312 Soutien aux opérateurs bénéficiant d'une aide ponctuelle de la FWB		0,00		0,00				0,00		
43	01	31	32	03	D	08200	2313 Soutien aux opérateurs non-subventionnés		0,00		0,00				0,00		
43	01	31	32	04	D	08200	2314 Cellule de veille		0,00		332.000,00				0,00		
43	01	33	00	22	D	08200	2314 Cellule de veille		0,00		0,00				0,00		
43	01	33	00	23	D	08200	2315 Un futur pour la culture		0,00		0,00				0,00		
43	01	33	00	24	D	08200	2316 Aides à la création et aux projets		0,00		145.000,00				0,00		
43	01	33	00	25	D	08200	2317 Aide à la réouverture		0,00		0,00				0,00		
43	01	33	00	26	D	08300	2318 Aide à la diffusion		0,00		873.000,00				0,00		
43	01	33	00	27	D	08300	2319 Soutien à la diffusion internationale des artistes		1.305.000,00		1.305.000,00				0,00		
43	01	45	34	01	D	08300	2319 Soutien à la diffusion internationale des artistes		0,00		0,00				0,00		
43	01	33	00	28	D	08300	2320 Médias		0,00		0,00				0,00		
43	01																

SACA Cellule Urgence- Redéploiement (CUR) Ajustement du budget 2024

Exposé général du budget

L'ajustement du budget 2024 du SACA CUR vise principalement à adapter les crédits prévus pour le financement des programmes d'urgence Covid et des investissements RRF à l'avancement des différents projets.

En résumé, les crédits programmés à l'ajustement diminuent par rapport au budget initial en raison des retards pris par les différents projets.

Dès lors, le solde budgétaire du SACA s'améliore nettement, comme le résume le tableau suivant :

Soldes du SACA CUR en k€	Ini 24	Aju 24
Recettes	9.250	9.250
dont moyens pour l'urgence	0	0
dont préfinancement RRF	0	0
dont provision RH et TVA	9.250	9.250
dont dotation pour couvrir les coûts liés aux inondations de juillet 2021	0	0
Dépenses	243.575	129.469
dont dépenses COVID	58.451	53.416
dont dépenses inondations	29.453	17.000
dont dépenses RRF - préfinancement	138.796	50.450
dont dépenses RRF - TVA & RH	16.876	8.603
Solde budgétaire	-234.325	-120.219
Correction SEC neutralisation RRF	138.796	50.450
Sous-utilisation	28.400	28.400
Solde SEC après corrections	-67.129	-41.369

Comme indiqué dans le tableau supra, afin de calculer l'impact du SACA CUR sur le solde SEC de la FWB, deux corrections ont été intégrées. La première neutralise les dépenses de préfinancement RRF, comme prévu par le manuel SEC. Outre la neutralité SEC de ces dépenses, rappelons qu'elles seront couvertes ultérieurement par des subventions versées par l'Union européenne dans le cadre du plan de relance européen¹.

¹ Rappelons également que ces subventions européennes seront inscrites au budget général des recettes de la FWB, et seront également neutralisées en SEC.

Une deuxième correction a été ajoutée et s'explique par l'anticipation d'une sous-utilisation des crédits inscrits en dépense. En effet, par sécurité, même en cas de retard de projets d'investissement, les ajustements à la baisse ont été programmés de manière prudente, c'est-à-dire sans intégrer une trop forte diminution de crédits, afin de disposer de la possibilité de liquider certaines dépenses encore en 2024 lorsque c'est possible. Il y a donc un risque important de sous-utilisation que cette correction entend anticiper.

Exposés particuliers aju 2024

Programme 1 – Secrétariat général

AB	Libellé	Budget ini 24		Budget aju 24	
		CE	CL	CE	CL
	Programme 1 - Secrétariat général				
2.1.01	Matériel sanitaire	0	1.117	0	0
2.1.04	Infrastructures - appel à projet sanitaires	0	11.000	0	9.500
2.1.08	Connectivité des écoles	4.400	4.400	0	0
2.1.09	Plaisir d'apprendre	0	146	0	146
2.1.12	Dépenses suite aux coûts exceptionnels liés aux inondations de juillet 2021	25.000	29.453	15.000	17.000

2.1.01 Matériel sanitaire

Les crédits inscrits à l'ajustement sont destinés au financement de l'achat des CO2 mètres dans l'enseignement.

2.1.04 Infrastructures - appel à projet sanitaires

Ces crédits sont destinés à la prise en charge du plan sanitaire dans les bâtiments scolaires lancé via l'arrêté de pouvoirs spéciaux n°19, confirmé par Décret le 9 décembre 2020.

Ce plan a pour objet l'octroi de subventions exceptionnelles visant la rénovation des sanitaires scolaires.

Au vu de retards pris par les pouvoirs organisateurs dans la mise en œuvre de leurs marchés de travaux et donc dans la remise de leur dossier de liquidation auprès de l'Administration, les crédits sont revus à la baisse lors de l'ajustement.

2.1.09 Plaisir d'apprendre

Subventions accordées en vertu de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française octroyant une subvention aux communes participant à l'opération « plaisir d'apprendre » du 20 avril 2023.

2.1.12 Dépenses suite aux coûts exceptionnels liés aux inondations de juillet 2021

Diminution des crédits liés aux besoins 2024

Programme 3 – Culture

AB	Libellé	Budget ini 24		Budget aju 24	
		CE	CL	CE	CL
	Programme 3 - Culture et Médias				
2.3.01	Soutien aux arts vivants	0	0	5	5
2.3.02	Soutien au secteur socio-culturel	0	0	0	0
2.3.03	Soutien aux centres d'Art	0	0	0	0
2.3.04	Soutien au cinéma	0	0	352	52
2.3.06	Soutien au secteur des musiques	0	0	0	0
2.3.07	Pertes de billetterie	0	0	0	28
2.3.09	Soutien aux festivals	0	0	0	0
2.3.10	Soutien à la chaîne du livre	0	0	0	0
2.3.11	Soutien aux opérateurs subventionnés par la FWB	0	0	0	0
2.3.13	Soutien aux opérateurs non-subventionnés	0	0	0	0
2.3.14	Cellule de veille	0	0	0	332
2.3.16	Aides à la création et aux projets	0	0	0	145
2.3.18	Aide à la diffusion	0	0	0	873
2.3.19	Soutien à la diffusion internationale des artistes	0	1.305	0	1.305
2.3.20	Médias	0	0	0	0
2.3.21	Urgence dont garantie			0	0
2.3.22	Renforcement temporaire de l'Administration générale de la Culture	94	94	101	101

3

2.3.01 Soutien aux arts vivants

Indemnités accordées au secteur des arts vivants au printemps 2020 en vertu de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culturel et du cinéma dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19. Besoins en CE-CL sollicités (5.142,36€) en vue de liquider une subvention qui n'a pas été versée à un opérateur dans le cadre de l'APS 4 en 2020, en raison d'une erreur administrative.

2.3.02 Soutien au secteur socio-culturel

Indemnités accordées au secteur socio-culturel au printemps 2020 en vertu de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux 351

n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culturel et du cinéma dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19.

2.3.03 Soutien aux centres d'Art

Indemnisations accordées aux centres d'Art au printemps 2020 en vertu de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culturel et du cinéma dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19

2.3.04 Soutien au cinéma

Aides au secteur du cinéma en vertu de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culturel et du cinéma dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19. Couverture des surcoûts engendrés lors des tournages.

2.3.06 Soutien au secteur des musiques

Exposé : Indemnisations accordées au secteur des arts vivants au printemps 2020 en vertu de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culturel et du cinéma dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19. Ce dispositif est clôturé et les crédits sont mis à zéro.

2.3.07 Pertes de billetterie

Indemnisations pour pertes de billetterie auprès des opérateurs culturels à la suite de la réduction des jauges. Le montant inscrit en liquidation correspond aux soldes à liquider des dossiers d'indemnisation en cours.

2.3.09 Soutien aux festivals

Indemnisations octroyées aux festivals en arts de la scène et musique. Les modalités d'accès à ce soutien ont été définies par le Gouvernement le 1^{er} avril 2021 en application de l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culture dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19.

2.3.10 Soutien à la chaîne du livre

Cet AB vise à couvrir les diverses mesures prises pour soutenir l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre. Ces mesures ont notamment été prises en application de l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culture dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 et ont été balisées par le Gouvernement en date du 29 mai 2020.

2.3.11 Soutien aux opérateurs subventionnés par la FWB

Indemnisations à octroyer aux opérateurs subventionnés par la FWB, c'est-à-dire la majoration forfaitaire des conventions et contrats-programmes et l'analyse individualisée pour les gros opérateurs en application de l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culture dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19, tel que modifié par l'arrêté de pouvoirs spéciaux n°44 du 21 janvier 2021.

2.3.13 Soutien aux opérateurs non-subventionnés

Cet AB vise à alimenter un mécanisme exceptionnel de soutien aux opérateurs du secteur culturel et créatif non-subventionné, comme décidé par le Gouvernement le 17 décembre 2020 et en application de l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culture dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19, tel que modifié par l'arrêté de pouvoirs spéciaux n°44 du 21 janvier 2021.

2.3.14 Cellule de veille

En complément des montants prévus lors de l'initial et l'ajusté 2021, le Gouvernement a alimenté cet AB par répartition à partir des soldes résiduels d'AB dont principalement les pertes de billetterie et les soutiens aux opérateurs subventionnés. Les montants inscrits sont les montants résiduels de ces indemnisations par rapport aux enveloppes qui avaient été fixées.

2.3.16 Aides à la création et aux projets

Renforcement des aides à la création et aux projets en vertu de l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culture dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19, et donc à allouer un soutien direct aux artistes et créateurs. Les montants inscrits sont les montants résiduels de ces indemnisations par rapport aux enveloppes qui avaient été fixées.

2.3.18 Aide à la diffusion

Cet AB vise notamment à renforcer les dispositifs de diffusion existants, dont les tournées art et vie et le programme spectacles à l'école en vertu de l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culture dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19. Les montants inscrits sont les montants résiduels de ces indemnisations par rapport aux enveloppes qui avaient été fixées.

2.3.19 Soutien à la diffusion internationale des artistes

Ces crédits couvrent la relance des acteurs culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles via leur diffusion internationale par le biais d'un renforcement et d'une adaptation d'outils existants, de la mise en place de mesures supplémentaires et d'un soutien à la mise en place d'initiatives spontanées. Le montant inscrit en liquidation correspond aux soldes à liquider en 2023.

2.3.20 Médias

Aides au secteur des médias en application de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 13 du 20 mai 2020 relatif au soutien du secteur des médias dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19. Ce dispositif est clôturé et les budgets ont été mis à zéro.

2.3.21 Urgence dont garantie

Cet AB couvre l'octroi de garantie dans le cadre de la tenue d'évènements culturels. Il s'agit notamment du mécanisme de garantie en arts de la scène. Le montant inscrit en liquidation correspond aux soldes à liquider des dossiers d'indemnisation en cours.

2.3.22 Renforcement temporaire de l'Administration générale de la Culture

Renforcement temporaire en ressources humaines de l'Administration générale de la Culture, face à l'augmentation de la charge de travail à la suite de la gestion de la crise COVID-19. Les crédits de 101.000 euros sont inscrits car un agent de niveau 1 va prochainement être recruté pour un CDD d'un an. Etant donné que la date de début n'est pas encore connue à ce jour, il est difficile d'estimer la couverture de cette dépense sur les années 2024 et 2025. De plus, l'AGC pourrait recruter un autre agent dans les mêmes conditions.

Programme 4 – Jeunesse et Aide à la jeunesse

AB	Libellé	Budget ini 24		Budget aju 24	
		CE	CL	CE	CL
	Programme 4 - Jeunesse et Aide à la jeunesse				
2.4.01	Jeunesse	0	0	15	90
2.4.02	Soutien aux secteurs de l'aide à la jeunesse	0	0	130	134
2.4.03	Appel à projets Relance du secteur Jeunesse	0	0	144	564
2.4.04	Assises de la jeunesse dans le cadre d'une future CIM Jeunesse	0	0	0	0
2.4.05	Journée des Maisons des Jeunes	0	0	0	0

2.4.01 Jeunesse

Ces moyens sont destinés au soutien des Centres de Rencontres et d'Hébergement (CRH) qui ne tournaient pas à plein régime du fait de la crise sanitaire (indemnisation forfaitaire liée au niveau de reconnaissance) et subventions exceptionnelles accordées aux organisations de jeunesse et aux centres de jeunes dans le cadre de la crise sanitaire de la covid-19.

Le budget ajusté 2024 tient compte des montants restant encore à liquider et des oublis d'engagement.

2.4.02 Soutien aux secteurs de l'aide à la jeunesse

Le budget prévu en 2022 permet la mise en œuvre de l'appel à projets approuvé par le Gouvernement le 22 février 2022 et relatif au plan de renforcement en faveur de la prévention, de l'aide et de la protection de la jeunesse – Renforcement des capacités d'hébergement et d'accompagnement dans la crise COVID.

Le budget ajusté 202 tient compte des montants restant encore à liquider et certains oublis d'engagement.

2.4.03 Appel à projets Relance du secteur Jeunesse

Décision du Gouvernement du 22 février 2022 sur l'octroi de subventions exceptionnelles aux organisations de jeunesse, aux groupements de jeunes, aux centres de jeunes, aux maisons de jeunes et aux centres d'information des jeunes dans le cadre du plan de relance jeunesse.

Pour l'ajustement 2024, le budget tient compte des montants restant encore à liquider et certains oublis d'engagement.

2.4.04 Assises de la jeunesse dans le cadre d'une future CIM Jeunesse

Ces moyens permettent l'organisation des assises de la jeunesse qui s'inscrivent dans le cadre de la participation citoyenne des jeunes et vise à contribuer à l'élaboration d'une parole collective représentative pour l'ensemble des jeunes et découlera sur l'organisation d'une CIM Jeunesse.

2.4.05 Journée des Maisons des Jeunes

Organisation d'une journée des Maisons des Jeunes et des organisations de jeunesse qui permettra une véritable valorisation des activités de jeunesse mais également des projets de relance pensés par le secteur.

Programme 6 – Sport

AB	Libellé	Budget ini 24		Budget aju 24	
		CE	CL	CE	CL
	Programme 6 - Sport				
2.6.01	Soutien aux secteurs du sport	0	25	0	25
2.6.02	Soutien à la relance du secteur sportif	0	400	0	400
2.6.03	Formation des cadres 16-25 ans	0	0	0	0
2.6.04	Lutte contre la violence dans le domaine du Sport	0	300	0	200
2.6.05	Subventionnement des formations de cadres (campagne)	0	0	0	0
2.6.06	Renforcement temporaire de l'Administration générale du Sport	0	0	0	0

2.6.01 Soutien aux secteurs du sport

Les moyens inscrits à l'ajustement 2024, tenant compte des montants engagés et des prévisions de liquidations d'ici la fin de l'année 2024, permettront le soutien complémentaire au secteur sportif dans le cadre de la 4ème et la 5ème vagues de la crise sanitaire de la Covid-19 conformément à la décision du Gouvernement du 27 janvier 2022.

2.6.02 Soutien à la relance du secteur sportif

Soutien à la relance du secteur sportif en permettant à des jeunes 6-25 ans de découvrir une discipline dans les clubs.

Pour l'ajustement 2024, le budget tient compte des soldes qui seraient encore à liquider d'ici la fin de l'année 2024.

2.6.04 Lutte contre la violence dans le domaine du Sport

Lutte contre la violence dans le domaine du Sport. L'objectif étant de recruter, former et outiller des jeunes (16-25ans) afin de former une première ligne de prévention avec des profils référents similaires parfois à l'âge des victimes pour lesquelles un lien de confiance serait plus facilement établi.

Pour l'ajustement 2024, le budget tient compte des montants encore à engager et des prévisions de liquidation d'ici la fin de l'année 2024.

Programme 8 - Préfinancement du plan d'investissement européen (RRF)

AB	Libellé	Budget ini 24		Budget aju 24	
		CE	CL	CE	CL
	Programme 8 - Préfinancement du plan d'investissement européen (RRF)				
2.8.01	Bâtiments scolaires	80.000	60.000	120.000	18.000
2.8.02	Informatique ONE	3.390	3.390	3.390	3.390
2.8.03	Infrastructures culturelles	10.611	24.688	21.577	12.593
2.8.04	Numérisation Culture-Médias	2.304	3.241	2.304	3.241
2.8.05	Infrastructures sportives et IPPJ	10.290	13.226	10.290	13.226
2.8.06	Infrastructures universitaires	3.180	15.837	6.474	0
2.8.07	Plateforme environnement et transition énergétique - Recherche	0	11.800	0	0
2.8.08	Stratégie numérique pour l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur	4.233	6.614	4.233	0

2.8.01 Bâtiments scolaires

Préfinancement des projets priorités dans le cadre de l'appel à projets lié au plan de reprise et de résilience européen pour les bâtiments scolaires. Les moyens inscrits à l'ajustement 2024 font suite à l'estimation des dossiers qui arriveront au stade accord ferme et liquidations en 2024.

2.8.02 Informatique ONE

Les crédits visent à couvrir les dépenses informatiques de l'ONE dans le cadre du plan de relance de l'UE.

2.8.03 Infrastructures culturelles

Les crédits visent à couvrir les dépenses du projet de rénovation énergétique des infrastructures culturelles dans le cadre du plan de relance de l'UE.

2.8.04 Numérisation Culture-Médias

Les crédits visent à couvrir les dépenses du projet de numérisation culture-médias du plan de relance de l'UE. Il s'agit en particulier des dépenses liées à deux appels à projet (numérisation de contenus et création de contenus) ainsi qu'à l'attribution à venir d'un marché public pour le développement d'outils numériques visant à améliorer des contenus culturels belges francophones.

2.8.05 Infrastructures sportives et IPPJ

Dans le cadre du plan de relance de l'UE, et, en particulier, de la rénovation des infrastructures sportives et des IPPJ, il s'agit ici des montants HTVA qui permettront l'engagement et la liquidation des projets sélectionnés.

2.8.06 Infrastructures universitaires

Dans le cadre du plan de relance de l'UE et, en particulier, de la rénovation des infrastructures universitaires, il s'agit ici des montants HTVA permettant l'engagement suite à l'appel à projets auprès des Universités.

2.8.08 Stratégie numérique pour l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur

Dans le cadre du plan de relance de l'UE et, en particulier, de la mise en place d'une stratégie numérique pour l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur, il s'agit ici des montants HTVA qui permettront la liquidation des projets.

Programme 9 - Financements complémentaires liés au RRF (TVA et RH)

AB	Libellé	Budget ini 24		Budget aju 24	
		CE	CL	CE	CL
	Programme 9 - Financements complémentaires liés au RRF (TVA et RH)				
2.9.01	Renforcement RH	0	0	1.211	1.211
2.9.02	Bâtiments scolaires	4.800	3.600	7.200	1.080
2.9.03	Informatique ONE	901	901	901	901
2.9.04	Infrastructures culturelles	2.229	5.185	4.532	2.645
2.9.05	Numérisation Culture-Médias	420	484	421	484
2.9.06	Infrastructures sportives et IPPJ	2.161	2.194	2.161	2.194

2.9.07	Infrastructures universitaires	2.292	1.146	0	0
2.9.08	Plateforme environnement et transition énergétique - Recherche	0	2.478	0	0
2.9.09	Stratégie numérique pour l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur	428	888	0	88

12

2.9.01 Renforcement RH

Crédits destinés à la paie du personnel recruté en vue de la gestion des différents projets du plan de reprise et de résilience.

2.9.02 Bâtiments scolaires

Moyens liés à la prise en charge de la TVA sur les projets financés par l'AB 2.8.01.

2.9.03 Informatique ONE

les crédits visent à couvrir la TVA du projet des dépenses informatiques de l'ONE dans le cadre du plan de relance de l'UE.

2.9.04 Infrastructures culturelles

Les crédits visent à couvrir la TVA du projet de rénovation énergétique des infrastructures culturelles du plan de relance de l'UE.

2.9.05 Numérisation Culture-Médias

Les crédits visent à couvrir la TVA du projet de numérisation culture médias du plan de relance de l'UE.

2.9.06 Infrastructures sportives et IPPJ

Dans le cadre de la rénovation des infrastructures sportives et des IPPJ, il s'agit ici des montants de la TVA qui permettront l'engagement et la liquidation des projets sélectionnés.

2.9.07 Infrastructures universitaires

Dans le cadre de la rénovation des infrastructures universitaires, il s'agit ici du montant permettant l'engagement et la liquidation des montants de la TVA de l'appel à projets auprès des Universités.

2.9.08 Plateforme environnement et transition énergétique - Recherche

Dans le cadre de la mise en place d'une plateforme d'environnement et de transition énergétique au sein de la Recherche, il s'agit ici des montants de la TVA qui permettront l'engagement et la liquidation des projets sélectionnés.

2.9.09 Stratégie numérique pour l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur

Dans le cadre de la mise en place d'une stratégie numérique pour l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement supérieur, il s'agit ici des montants de la TVA qui permettront l'engagement et la liquidation des projets.

Ajustement du budget 2024 du SACA CUR

Budget des recettes

AB	(en k€)	initial 2024	aju 2024
1.1.01-2	dont préfinancement RRF	0	0
1.1.01-3	dont provision RH et TVA	9.250	9.250
	Total	9.250	9.250

Budget des dépenses

AB	Libellé	ini 2024		Aju 2024	
		CE	CL	CE	CL
	Programme 0 - Provision non-affectée				
2.0.01	Provision non affectée - liquidation d'encours	0	1.700	0	1.700
2.0.02	Remboursement des dotations non-consommées	37.616	37.616	37.616	37.616
	Programme 1 - Secrétariat général				
2.1.01	Matériel sanitaire	0	1.117	0	0
2.1.02	Informatique administrative	0	0	0	0
2.1.03	Numérique dans l'enseignement	0	147	0	0
2.1.04	Infrastructures - appel à projet sanitaires	0	11.000	0	9.500
2.1.05	Enfance	0	0	0	0
2.1.06	Fonction publique	0	0	0	0
2.1.07	Fonds décondolidé	0	0	0	0
2.1.08	Connectivité des écoles	4.400	4.400	0	0
2.1.09	Plaisir d'apprendre	0	146	0	146
2.1.10	Prime secteur non-marchand	0	0	0	0
2.1.11	Projet pilote LIFI	0	0	0	0
2.1.12	Dépenses suite aux coûts exceptionnels liés aux inondations de juillet 2021	25.000	29.453	15.000	17.000
					359

	Programme 2 - Enseignement obligatoire				
2.2.01	Matériel informatique - ordinateurs reconditionnés	0	0	0	0
2.2.02	Etudes sur la transmission du Covid en milieu scolaire	0	200	0	200
2.2.03	Anticipation directeur adjoint	0	0	0	0
2.2.04	Soutien pour les coûts exceptionnels générés par le covid	0	0	0	0
2.2.05	Frais de déplacement des enseignants	0	0	0	0
2.2.06	Soutien aux CDPA	0	0	0	0
2.2.07	Soutien au CPMS (mission PSE)	0	0	0	0
	Programme 3 - Culture et Médias				
2.3.01	Soutien aux arts vivants	0	0	5	5
2.3.02	Soutien au secteur socio-culturel	0	0	0	0
2.3.03	Soutien aux centres d'Art	0	0	0	0
2.3.04	Soutien au cinéma	0	0	352	52
2.3.05	Soutien aux musées	0	0	0	0
2.3.06	Soutien au secteur des musiques	0	0	0	0
2.3.07	Pertes de billetterie	0	0	0	28
2.3.08	Provision culture non affectée	0	0	0	0
2.3.09	Soutien aux festivals	0	0	0	0
2.3.10	Soutien à la chaîne du livre	0	0	0	0
2.3.11	Soutien aux opérateurs subventionnés par la FWB	0	0	0	0
2.3.12	Soutien aux opérateurs bénéficiant d'une aide ponctuelle de la FWB	0	0	0	0
2.3.13	Soutien aux opérateurs non-subventionnés	0	0	0	0
2.3.14	Cellule de veille	0	0	0	332
2.3.15	Un futur pour la culture	0	0	0	0
2.3.16	Aides à la création et aux projets	0	0	0	145
2.3.17	Aide à la réouverture	0	0	0	0
2.3.18	Aide à la diffusion	0	0	0	873
2.3.19	Soutien à la diffusion internationale des artistes	0	1.305	0	1305
2.3.20	Médias	0	0	0	0
2.3.21	Urgence dont garantie	0	0	0	0
2.3.22	Renforcement temporaire de l'Administration générale de la Culture	94	94	101	101
	Programme 4 - Jeunesse et Aide à la jeunesse				
2.4.01	Jeunesse	0	0	15	90
2.4.02	Soutien aux secteurs de l'aide à la jeunesse	0	0	130	134
2.4.03	Appel à projets Relance du secteur Jeunesse	0	0	144	564
2.4.04	Assises de la jeunesse dans le cadre d'une future CIM Jeunesse	0	0	0	0
2.4.05	Journée des Maisons des Jeunes	0	0	0	0
2.4.06	Achat de tentes pour le secteur de la jeunesse	0	0	0	0
	Programme 5 - Enseignement supérieur, recherche, hôpitaux universitaires, promotion sociale				
2.5.01	Recherche	0	0	0	0
2.5.02	Subsides sociaux	0	0	0	0
2.5.03	Soutien aux hôpitaux universitaires	0	0	0	0
2.5.04	Promotion sociale	0	0	0	0
2.5.05	Soutien pour les coûts exceptionnels générés par le covid dans les établissements d'enseignement supérieur et les écoles de	0	0	0	0
2.5.06	Prolongement des conseillers FIE	0	0	0	0 360

2.5.07	Aide aux post-doctorants	0	0	0	0
	Programme 6 - Sport				
2.6.01	Soutien aux secteurs du sport	0	25	0	25
2.6.02	Soutien à la relance du secteur sportif	0	400	0	400
2.6.03	Formation des cadres 16-25 ans	0	0	0	0
2.6.04	Lutte contre la violence dans le domaine du Sport	0	300	0	200
2.6.05	Subventionnement des formations de cadres (campagne)	0	0	0	0
2.6.06	Renforcement temporaire de l'Administration générale du Sport	0	0	0	0
	Programme 7 - Maisons de justice				
2.7.01	Partenariats VIF	0	0	0	0
	Programme 8 - Préfinancement du plan d'investissement européen (RRF)				
2.8.00	Provision sous utilisation RRF	0	0	0	0
2.8.01	Bâtiments scolaires	80.000	60.000	120.000	18.000
2.8.02	Informatique ONE	3.390	3.390	3.390	3.390
2.8.03	Infrastructures culturelles	10.611	24.688	21.577	12.593
2.8.04	Numérisation Culture-Médias	2.304	3.241	2.304	3.241
2.8.05	Infrastructures sportives et IPPJ	10.290	13.226	10.290	13.226
2.8.06	Infrastructures universitaires	3.180	15.837	6.474	0
2.8.07	Plateforme environnement et transition énergétique - Recherche	0	11.800	0	0
2.8.08	Stratégie numérique pour l'enseignement de promotion sociale et	4.233	6.614	4.233	0
	Programme 9 - Financements complémentaires liés au RRF (TVA	0	0		
2.9.00	Provision sous utilisation RRF	0	0		
2.9.01	Renforcement RH	0	0	1.211	1.211
2.9.02	Bâtiments scolaires	4.800	3.600	7.200	1.080
2.9.03	Informatique ONE	901	901	901	901
2.9.04	Infrastructures culturelles	2.229	5.185	4.532	2.645
2.9.05	Numérisation Culture-Médias	420	484	421	484
2.9.06	Infrastructures sportives et IPPJ	2.161	2.194	2.161	2.194
2.9.07	Infrastructures universitaires	2.292	1.146	0	0
2.9.08	Plateforme environnement et transition énergétique - Recherche	0	2.478	0	0
2.9.09	Stratégie numérique pour l'enseignement de promotion sociale et	428	888	0	88
	Total	194.349	243.575	238.057	129.469

**Ajustement
2024**

Service Général du Patrimoine et de la Gestion Immobilière

SACA du Service Général du Patrimoine et de la Gestion Immobilière

Ajustement budgétaire 2024

Exposé général

Au sein de la Direction générale des Infrastructures, le Service général du Patrimoine et de la Gestion immobilière (SGPGI – anciennement Service général des Infrastructures non scolaires) a pour missions d'acquérir, construire, rénover, aménager, entretenir, louer, gérer et/ou subventionner les implantations administratives dont les cabinets ministériels, de la jeunesse, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, du Sport, de la Culture ainsi que les hôpitaux universitaires.

Les règles de fonctionnement du SACA « SGPGI » ont été fixées par l'Arrêté du Gouvernement du 31/03/2022.

Le SACA du SGPGI, est alimenté par les dotations à charge du budget général des dépenses approuvées par le Gouvernement, le produit des aliénations et des mises en location, les transferts depuis le SACA urgence et redéploiement et les dons et legs.

Le SGPGI programme les dépenses du SACA en fonction des programmes physiques pluriannuels qui constituent les plans d'investissements dans les bâtiments propriétés de la Communauté française. En plus des investissements sur ses propriétés, la Communauté française subventionne également les infrastructures culturelles d'autres pouvoirs publics (commune et provinces), le SGPGI tient donc compte des subventions octroyées et de leur avancée pour programmer les dépenses du SACA.

Les recettes du SACA sont, elles, décidées par le Gouvernement en fonction des besoins identifiés par le SGPGI.

Les soldes à reporter 2023 sont respectivement en engagement et en liquidation de 78.367.690 € et 179.103.413 €.

SOLDE À REPORTER FIN 2023 CE	78.367.690 €
SOLDE À REPORTER FIN 2023 CL	179.103.413 €

Pour l'année 2024 et **après ajustement budgétaire**, le SACA « SGPGI » sera doté de 119.903.000,00 €, se décomposant de la manière suivante :

INITIAL 2024	AJUSTÉ 2024	LIBELLÉ DES DOTATIONS
15.098.000,00 €	15.834.000,00 €	Infrastructures culturelles (DO 15, AB 41.01-22) ;
784.000,00 €	784.000,00 €	Infrastructures de la jeunesse (DO 15, AB 41.01-27) ;
16.357.000,00 €	17.816.000,00 €	Infrastructures sportives (DO 15 41.01-32) ;
3.862.000,00 €	4.320.000,00 €	Infrastructures des IPPJ (DO 15, AB 41.01-13) ;
2.367.000,00 €	3.009.000,00 €	Infrastructures des cabinets ministériels (DO 6, AB 41.01-91) ;
32.438.000,00 €	34.318.000,00 €	Infrastructures des bâtiments administratifs (DO 13, AB 41.01-11) ;
12.301.000,00 €	12.296.000,00 €	Infrastructures des SAJ/SPJ et maisons de justice (DO 15, AB 41.01-14) ;
1.000.000,00 €	1.000.000,00 €	Investissements économiseurs d'énergie (DO 11, AB 01.08-02).
30.833.000,00 €	30.526.000,00 €	MASTERPLAN

Ces dotations constitueront donc la source principale de financement 2024 du SACA. En plus des dotations, des recettes issues d'aliénation et de la perception de loyers sont prévues pour 275.000 euros, soit 1.905.000,00 euros de moins qu'estimé. Soit des recettes globales de **120.178.000 €**.

Les dépenses sont quant à elles estimées à 105.292.000 €. Le solde SEC est de +14.886.000 €.

Globalement, les moyens dédiés aux infrastructures sont en augmentation, en raison notamment du maintien des coûts énergétiques élevés, de l'indexation des loyers et charges locatives, et de l'indexation des contrats d'entretien et de garantie totale. Les recettes liées aux ventes sont moins nombreuses car certaines opérations n'ont pas encore été validées et par ailleurs la vente de certains biens prend plus de temps qu'estimé.

Les crédits d'engagement du masterplan et l'utilisation des réserves ont été diminués sur les programmes du sport, des IPPJ, des bâtiments administratifs et des SAJ SPJ Maisons de justice, car les projets doivent être temporisés.

Ainsi, en sport (-22 millions), les moyens dédiés aux Pôles d'excellence qui s'élèvent au final à 29 millions, seront à engager et liquider en 2025.

En IPPJ, la rénovation du château (-3,5 millions) est à reporter en 2025.

En bâtiments administratifs (-30 millions) et SAJ SPJ MJ (-16 millions), le projet de création du Centre Administratif de Namur sera, en fonction de la décision à prendre par le Gouvernement, soit concrétisé par un achat en 2025, soit si l'on suit le plan révisé qui sera proposé par l'Administration verra la mobilisation de crédits d'engagement pour les travaux au plus tôt en 2027 voire 2028.

Recettes

AB	Intitulé des articles budgétaires	Crédits 2024 Initial En milliers €	Crédits 2024 Ajusté En milliers €
	Solde à reporter	179.104	179.104
1.2	Dotation FWB		
1.2.1	Infrastructures culturelles	15.098	15.834
1.2.2	Infrastructures de la Jeunesse	784	784
1.2.3	Infrastructures sportives	16.357	17.816
1.2.4	Infrastructures IPPJ	3.862	4.320
1.2.5	Infrastructures des cabinets ministériels	2.367	3.009
1.2.6	Infrastructures des bâtiments administratifs	32.438	34.318
1.2.7	Infrastructures des SAJ/SPJ et des maisons de jeunes	12.301	12.296
	Recettes	2.180	275
	MASTERPLAN	30.833	30.526
	Economie d'énergie	1.000	1.000
	TOTAL RECETTES HORS SOLDE À REPORTER	117.220	120.178

Dépenses

AB	Intitulé des articles budgétaires	Crédits d'engagement initial 2024	Crédits de liquidation initial 2024	Crédits d'engagement Ajusté 2024	Crédits de liquidation Ajusté 2024
2.1	CULTURE				
2.1.01	Investissements directs	18.604	12.224	18.412	12.032
2.1.02	Assurances	85	85	85	85
2.1.03	Energie / Eau	333	381	1.139	1.139
2.1.04	Remboursement d'emprunt - inv. directs	1.406	1.406	1.406	1.406
2.1.05	Taxes et précomptes	427	427	427	594
2.1.06	Ensemble des loyers et ch. locatives	112	112	115	115
2.1.07	Subvention	5.802	8.880	3.198	5.710
2.2	JEUNESSE				
2.2.01	Subvention pour la sécurisation des maisons de jeunes	184	184	184	184
2.2.02	Travaux liés à la réforme des rythmes scolaires	1.194	1.373	1.194	1.373
2.3	SPORT				
2.3.01	Investissements directs	36.500	19.000	14.507	19.007
2.3.02	Assurances	77	77	77	77
2.3.03	Energie / Eau	1.136	1.136	2.596	2.596
2.3.04	Taxes et précomptes	63	63	63	63
2.3.05	Ensemble des loyers et ch. locatives	2.386	2.386	2.377	2.377
2.4	IPPJ				

2.4.01	Investissements directs	7.052	7.500	3.452	7.500
2.4.02	Assurances	13	13	13	13
2.4.03	Energie / Eau	380	380	838	838
2.4.04	Taxes et précomptes	0	0	0	0
2.4.05	Ensemble des loyers et ch. locatives	16	16	16	16
2.5	CABINETS MINISTERIELS				
2.5.01	Investissements directs	480	580	478	578
2.5.02	Assurances	13	13	13	13
2.5.03	Energie / Eau	269	269	638	638
2.5.04	Taxes et précomptes	929	929	929	929
2.5.05	Ensemble des loyers et ch. locatives	758	758	1.033	1.033
2.6	BATIMENTS ADMINITRATIFS				
2.6.01	Investissements directs	38.061	9.400	8.050	10.349
2.6.02	Assurances	64	64	64	64
2.6.03	Energie / Eau	2.400	2.400	4.244	4.244
2.6.04	Taxes et précomptes	6.015	6.015	6.015	6.015
2.6.05	Ensemble des loyers et ch. locatives	13.993	13.993	14.040	14.040
2.7	SAJ/SPJ ET MAISON DE JUSTICE				
2.7.01	Investissements directs	20.562	4.000	4.562	4.000
2.7.02	Assurances	25	25	25	25
2.7.03	Energie / Eau	0	0	0	0
2.7.04	Taxes et précomptes	689	689	689	689
2.7.05	Ensemble des loyers et ch. locatives	7.555	7.555	7.550	7.550
	TOTAUX	167.583	102.333	98.429	105.292

SOLDE SEC	14.886
SOLDE À REPORTER FIN 2024 CE ESTIMÉ	100.116
SOLDE À REPORTER FIN 2024 CL ESTIMÉ	203.989

SACA du Service Général du Patrimoine et de la Gestion Immobilière

Ajustement budgétaire 2024

Exposés particuliers

Programme 2.1 – Culture

2.1.01	Investissements directs	CE	CL
	Initial 2024	18.604	12.224
	Ajustement budgétaire 2024	18.412	12.032

Exposé : Les crédits inscrits sur cet AB visent à assurer la gestion patrimoniale des infrastructures culturelles appartenant à la FWB conformément au programme physique.

Il est à noter une diminution des besoins en CE et CL relative à l'indexation des EGT, soit -95 k €. Cela étant, une modification de la répartition des charges du contrat EGT du Forum de Liège implique une dépense supplémentaire de 18 k € (autre mouvement). Enfin, suite à la décision du Gouvernement du 07 mars 2024, un montant de -115 k€ devrait être transféré de cet AB vers WBI afin de rembourser la subvention patrimoniale octroyée par WBI à l'ASBL Théâtre de l'Escalier des Doms en Avignon pour l'achat d'un nouveau gradin (variation compensée).

2.1.02	Assurances	CE	CL
	Initial 2024	85	85
	Ajustement budgétaire 2024	85	85

Exposé : Le montant prévu sur cet AB permet la couverture des primes d'assurance, principalement en responsabilité civile et incendies pour les biens appartenant à la FWB. A ce stade, aucune modification n'est prévue.

2.1.03	Energie / Eau	CE	CL
	Initial 2024	333	381
	Ajustement budgétaire 2024	1.139	1.139

Exposé : Les crédits couvrent les consommations en eau, gaz et électricité et les redevances des panneaux photovoltaïques des bâtiments culturels. La variation de crédits s'explique par l'indexation des prix, à hauteur de +581 k€ en CE et + 533 k€ en CL pour 2024 d'une part, et par la restitution des crédits 2023 « travaux » utilisés par répartition pour couvrir les factures 2023 qui n'ont pu être payées par suite de l'insuffisance des crédits mis à disposition, soit + 225k€ en CE et CL (autre mouvement). Cette répartition a été faite en urgence fin d'année afin d'éviter la coupure de la fourniture d'énergie dans nos bâtiments culturels. Les coûts 2023 sont en effet restés nettement supérieurs aux estimations fournies. La demande s'élève donc au total à + 806 k€ en CE et +758 k€ en CL.

N.B :

- détail des +581 k€ de l'indexation (CE) : il reste 7 k€ sur l'AB et les factures qui devront encore être engagées en 2024 s'élèvent à 3 x 181 k€ pour l'énergie et 45 k€ pour les redevances des panneaux PV. Soit $(3 \times 181) + 45 - 7 = 581$

- détail des +758 k€ de l'indexation (CL) : il reste 55 k€ sur l'AB et les factures qui devront encore être engagées en 2024 s'élèvent à 3 x 181 k€ pour l'énergie et 45 k€ pour les redevances des panneaux PV. Soit $(3 \times 181) + 45 - 55 = 533$ k€

2.1.04	Remboursement d'emprunt - inv. directs	CE	CL
	Initial 2024	1.406	1.406
	Ajustement budgétaire 2024	1.406	1.406

Exposé : Ce montant permet le remboursement des emprunts du Théâtre National et du Palace. Aucune modification n'est prévue.

2.1.05	Taxes et précomptes	CE	CL
	Initial 2024	427	427
	Ajustement budgétaire 2024	427	594

Exposé : Les crédits couvrent les taxes et précomptes immobiliers relatifs aux bâtiments culturels. Des moyens complémentaires en CL (autre mouvement), à hauteur de +167 k € sont demandés afin de permettre de liquider l'ensemble des arriérés de taxes (de 2022 à 2023). Ces arriérés ont été engagés en 2023 et doivent à présent être honorés afin d'éviter toute indemnité de retard supplémentaire.

2.1.06	Ensemble des loyers et ch. locatives	CE	CL
	Initial 2024	112	112
	Ajustement budgétaire 2024	115	115

Exposé : Le montant prévu sur cet AB permet la couverture des charges de copropriétés des biens appartenant à la FWB ainsi que les loyers de bâtiments annexes et des charges locatives. Indexation du canon du Forum de Liège suivant les prévisions du Bureau du Plan.

2.1.07	Subvention	CE	CL
	Initial 2024	5.802	8.880
	Ajustement budgétaire 2024	3.198	5.710

Exposé : Les crédits d'engagement visent à conclure les accords-fermes relatifs aux projets de restauration de la Chapelle de Rebecq et son aménagement en bibliothèque ; au projet de l'Abbaye de Forest ; à l'acquisition d'un bibliobus pour la Province du Hainaut, à l'acquisition d'un bâtiment pour la bibliothèque d'Enghien et à l'acquisition pour la bibliothèque de Quiévrain. Les engagements prévus à l'initiale 2024 au profit des communes de Walcourt, Marchin, Louvain-la-Neuve, Morlanwelz, Flobecq et du Théâtre 140 ayant été reportés ou abandonnés, les moyens nécessaires ont été revus à la baisse soit - 2.604 k€ en CE.

Les crédits de liquidation ont également été revus en fonction des reports de projets et des retards de chantiers en cours, à hauteur de -3.170 k€. Les CL nécessaires en 2024 visent essentiellement à liquider les dossiers des années précédentes conformément au programme physique.

Programme 2.2 – Jeunesse

2.2.01	Subvention pour la sécurisation des maisons de jeunes	CE	CL
	Initial 2024	184	184
	Ajustement budgétaire 2024	184	184

Exposé : Les crédits couvrent la sécurisation ou la mise en conformité des locaux occupés par les opérateurs du secteur de la jeunesse

2.2.02	Travaux liés à la réforme des rythmes scolaires	CE	CL
	Initial 2024	1.194	1.373
	Ajustement budgétaire 2024	1.194	1.373

Exposé : Les crédits couvrent les travaux liés à la remise en état des locaux des mouvements de jeunesse afin qu'ils puissent augmenter le nombre d'endroits de camps suite à la réforme des rythmes scolaires. Aucune modification n'est prévue.

Programme 2.3 – Sport

2.3.01	Investissements directs	CE	CL
	Initial 2024	36.500	19.000
	Ajustement budgétaire 2024	14.507	19.007

Exposé AJU 2024:

Les crédits couvrent les travaux et les contrats EGT relatifs aux infrastructures des Centres sportifs.

Les contrats EGT sont indexés à la hausse (+7k€).

Les travaux principaux en 2024 sont :

CS Hydrion :

Rénovation de la piscine et du sous-sol du bâtiment principal

- CE = 500k€

- CL = 5.110k€

Bâtiment principal - remplacement de menuiseries extérieures

- CE = 523k€

CS Ferme du Chateau :

Bloc escalade extérieur

- CE = 1.271k€
- CL = 1.271k€

CS les Deûs Oûtes :

Désamiantage et rénovation des toitures

- CE = 500k€

Remplacement de l'ensemble des doubles vitrages du bâtiment principal

- CE = 100k€

CS le Cierneau :

Bâtiment A - rénovation des vestiaires et sanitaires

- CE = 500k€

CS Blanc Gravier :

Projet CARL

- CE = 1.000k€
- CL = 1.417k€

Projet RRF

- CE = 1.149k€
- CL = 1.070k€

CS le Blocry :

Hotel ADEPS - rénovation des châssis

- CE = 271k€
- CL = 271k€

Piscines : Conception et réalisation

- CE = 560k€
- CL = 621k€

CS la Sapinette :

Installation provisoire du CCS & personnel Adeps - achat de containers-bureaux

- CE = 202k€
- CL = 202k€

CS la Mosane :

Bâtiment principal : rénovation de la cuisine et amélioration de la sécurité

- CE = 500k€
- CL = 100k€

CS du Lac :

Rénovation de la piscine (quote part CF)

- CE = 600k€

CS le Grand Large :

Hall de sport – décomptes et révisions

- CE = 814k€
- CL = 1.396k€

CS la Marlette :

Projet de CARS : Restructuration globale du site - Phase 2

- CE = 584k€
- CL = 3.777k€

CS la Fraineuse :

Remplacement châssis de fenêtre Olympic

- CE = 250k€

Terrain de football synthétique: rénovation

- CE = 400k€
- CL = 400k€

CS la Baraque Fraiture :

Eclairage de la piste LED et relampage

- CE = 100k€

Rénovation des chalets existants avec plus value énergétique

- CE = 180k€

Raccordement du site à la station d'épuration

- CE = 200k€

La variation de -22 millions en CE s'explique par le report de l'engagement des Pôles d'excellence en 2025, les montants définitifs étant par ailleurs portés à 29 millions (crédits Masterplan).

2.3.02	Assurances	CE	CL
	Initial 2024	77	77
	Ajustement budgétaire 2024	77	77

Exposé : Les crédits couvrent les frais liés à des primes d'assurance sur les Centres sportifs.

2.3.03	Energie / Eau	CE	CL
	Initial 2024	1.136	1.136
	Ajustement budgétaire 2024	2.596	2.596

Exposé : Les crédits couvrent les éventuelles charges locatives, consommations en eau, gaz et électricité et les redevances des panneaux photovoltaïques des bâtiments sportifs.

La variation de crédits s'explique par l'indexation des prix, à hauteur de +531 k€ en CE et CL pour 2024.

Des moyens complémentaires de +929k€ sont par ailleurs nécessaires (autre mouvement), pour compenser l'insuffisance de crédits reçus en 2023 avec pour conséquence l'utilisation des crédits 2024 pour éviter les coupures d'énergie: 629k€ et utilisation de 300k€ en crédits travaux en 2023, soit un total en autre mouvement de (+929k€).

Re	Taxes et précomptes	CE	CL
	Initial 2024	63	63
	Ajustement budgétaire 2024	63	63

Exposé : Les crédits couvrent les éventuels taxes et précomptes immobiliers relatifs aux Centres sportifs.

2.3.05	Ensemble des loyers et ch. locatives	CE	CL
	Initial 2024	2.386	2.386
	Ajustement budgétaire 2024	2.377	2.377

Exposé : Les crédits couvrent les loyers de différents sites sportifs. La variation de crédits (-9k€) s'explique par application des prévisions du Bureau du Plan.

Programme 2.4 – IPPJ

2.4.01	Investissements directs	CE	CL
	Initial 2024	7.052	7.500
	Ajustement budgétaire 2024	3.452	7.500

Exposé : Les crédits couvrent les travaux relatifs aux infrastructures des IPPJ. La variation de -3.500 k€ s'explique par le report en 2025 de l'engagement des travaux de rénovation du Château de l'IPPJ de Fraipont (crédits Masterplan)

2.4.02	Assurances	CE	CL
	Initial 2024	13	13
	Ajustement budgétaire 2024	13	13

Exposé : Les crédits couvrent les frais liés à des primes d'assurance sur les IPPJ.

2.4.03	Energie / Eau	CE	CL
	Initial 2024	380	380
	Ajustement budgétaire 2024	838	838

Exposé : Les crédits couvrent les consommations en gaz et électricité des IPPJ. La variation de crédits s'explique par l'indexation des prix, à hauteur de +283 k€ en CE et CL pour 2024.

Des moyens complémentaires de +175k€ (autre mouvement) sont par ailleurs nécessaires pour compenser l'insuffisance de crédits 2023 et le report des liquidations 2023 sur les crédits 2024.

2.4.04	Taxes et précomptes	CE	CL
	Initial 2024	0	0
	Ajustement budgétaire 2024	0	0

Exposé : Les crédits couvrent les éventuelles taxes et précomptes immobiliers relatifs aux IPPJ.

2.4.05	Ensemble des loyers et ch. locatives	CE	CL
	Initial 2024	16	16
	Ajustement budgétaire 2024	16	16

Exposé : Les crédits couvrent les loyers des immeubles occupés par la future IPPJ de Bruxelles.

Programme 2.5 – Cabinets ministériels

2.5.01	Investissements directs	CE	CL
	Initial 2024	480	580
	Ajustement Budgétaire 2024	478	578

Exposé : Les crédits couvrent les travaux relatifs à l'infrastructure des bâtiments du Gouvernement de la Communauté française. La variation s'explique par l'application des nouveaux indices du contrat EGT, soit -2k€

2.5.02	Assurances	CE	CL
	Initial 2023	13	13
	Ajustement 2023	13	13

Exposé : Les crédits couvrent les frais liés aux primes d'assurance sur les bâtiments du Gouvernement.

2.5.03	Energie / Eau	CE	CL
	Initial 2024	269	269
	Ajustement budgétaire 2024	638	638

Exposé : Les crédits couvrent les consommations en eau, gaz et électricité des cabinets ministériels. La variation de crédits s'explique par la révision des estimations de coûts pour 2024 (indexation), soit + 164k€ d'une part et par la restitution des moyens 2024 utilisés pour couvrir les factures 2023 qui n'ont pu être payées par suite de l'insuffisance des crédits mis à disposition, soit + 205k€ (autre mouvement).

Les coûts 2023 sont en effet restés nettement supérieurs aux estimations fournies.

A cela s'ajoute la régularisation des consommations en eau qui ont été facturées tardivement par VIVAQUA.

Soit une variation globale de +369k€ en CE CL.

2.5.04	Taxes et précomptes	CE	CL
	Initial 2024	929	929
	Ajustement budgétaire 2024	929	929

Exposé : Les crédits couvrent les éventuelles taxes et précomptes immobiliers relatifs aux bâtiments du Gouvernement.

2.5.05	Ensemble des loyers et ch. locatives	CE	CL
	Initial 2024	758	758
	Ajustement budgétaire 2024	1.033	1.033

Exposé : Les crédits couvrent le loyer et les charges locatives du bâtiment sis avenue Louise. La variation de crédits s'explique par l'indexation du loyer et des charges suivant les prévisions du Bureau du Plan, soit -1k€ et surtout par la nécessité de récupérer les moyens 2024 utilisés pour couvrir les factures 2023, les moyens étant insuffisants pour faire face aux charges locatives refacturées par le propriétaire du bâtiment (coûts énergétiques), soit + 276k€ (autre mouvement). Soit un total de + 275k€.

Programme 2.6 – Bâtiments administratifs

2.6.01	Investissements directs	CE	CL
	Initial 2024	38.061	9.400
	Ajustement budgétaire 2024	8.050	10.349

Exposé : Les crédits couvrent la prise en charge des travaux d'investissement, des contrats d'entretien et de garantie totale, des marchés de service, et des travaux d'entretien pour les bâtiments administratifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La variation de -11k €s'explique par l'application des nouveaux indices du contrat EGT.

La variation de -30 millions s'explique par le report du projet de création du Centre administratif de Namur à, au plus tôt, 2025.

2.6.02	Assurances	CE	CL
	Initial 2024	64	64
	Ajustement budgétaire 2024	64	64

Exposé : Les crédits couvrent la prise en charge des primes d'assurances pour les bâtiments administratifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

2.6.03	Energie / Eau	CE	CL
	Initial 2024	2.400	2.400
	Ajustement budgétaire 2024	4.244	4.244

Exposé : Les crédits couvrent la prise en charge des factures d'énergie (eau, gaz, électricité et mazout) pour l'ensemble des bâtiments de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La variation de crédits s'explique par la révision des estimations de coûts pour 2024, soit + 789k€ d'une part et par la restitution des moyens 2024 utilisés pour couvrir les factures 2023 qui n'ont pu être payées par suite de l'insuffisance des crédits mis à disposition, soit + 1.055k€ (autre mouvement).

Les coûts 2023 sont en effet restés nettement supérieurs aux estimations fournies. Soit une variation globale de +1.844k€ en CE CL

2.6.04	Taxes et précomptes	CE	CL
	Initial 2024	6.015	6.015
	Ajustement budgétaire 2024	6.015	6.015

Exposé : Les crédits couvrent les éventuelles taxes et précomptes immobiliers relatifs aux bâtiments administratifs.

2.6.05	Ensemble des loyers et ch. locatives	CE	CL
	Initial 2024	13.993	13.993
	Ajustement budgétaire 2024	14.040	14.040

Exposé : Les crédits couvrent les loyers et les charges locatives des bâtiments administratifs. La variation de crédits s'explique par l'indexation des loyers et des charges suivant les prévisions du Bureau du Plan, soit +47k€.

Programme 2.7 – SAJ/SPJ et Maisons de justice

2.7.01	Investissements directs	CE	CL
	Initial 2024	20.562	4.000
	Ajustement budgétaire 2024	4.562	4.000

Exposé : Les crédits couvrent les travaux relatifs aux infrastructures des SAJ/SPJ et des Maisons de Justice.

La variation de -16 millions s'explique par le report du projet de création du Centre administratif de Namur à, au plus tôt, 2025.

2.7.02	Assurances	CE	CL
	Initial 2024	25	25
	Ajustement budgétaire 2024	25	25

Exposé : Les crédits couvrent les frais liés à des primes d'assurance des SAJ/SPJ et des Maisons de Justice.

2.7.03	Energie / Eau	CE	CL
--------	---------------	----	----

	Initial 2024	0	0
	Ajustement budgétaire 2024	0	0

Exposé : Les crédits couvrent les éventuelles charges locatives, consommations en eau, gaz et électricité des SAJ/SPJ et des Maisons de Justice.

2.7.04	Taxes et précomptes	CE	CL
	Initial 2024	689	689
	Ajustement budgétaire 2024	689	689

Exposé : Les crédits couvrent les éventuelles taxes et précomptes immobiliers relatifs aux SAJ/SPJ et des Maisons de Justice.

2.7.05	Ensemble des loyers et ch. locatives	CE	CL
	Initial 2024	7.555	7.555
	Ajustement budgétaire 2024	7.550	7.550

Exposé : Les crédits couvrent les loyers des immeubles occupés par les SAJ/SPJ et les Maisons de Justice. La variation de crédits s'explique par l'indexation des loyers et des charges suivant les prévisions du Bureau du Plan, soit -5k€

RECAPITULATIF Ajustement budgétaire 2024

Recettes

AB	Intitulé des articles budgétaires	Crédit 2024 Initial En milliers €	Crédit 2024 AB En milliers €
1.2	Dotation FWB		
1.2.1	Infrastructures culturelles	15.098	15.834
1.2.2	Infrastructures de la Jeunesse	784	784
1.2.3	Infrastructures sportives	16.357	17.816
1.2.4	Infrastructures IPPJ	3.862	4.320
1.2.5	Infrastructures des cabinets ministériels	2.367	3.009
1.2.6	Infrastructures des bâtiments administratifs	32.438	34.318
1.2.7	Infrastructures des SAJ/SPJ et des maisons de jeunes	12.301	12.296
	Recettes	2.180	275
	MASTERPLAN	30.833	30.526
	Economie d'énergie	1.000	1.000
	TOTAL RECETTES	117.220	120.178

Dépenses

AB	Intitulé des articles budgétaires	Crédits d'engagement initial 2024	Crédits de liquidation initial 2024	Crédits d'engagement Ajusté 2024	Crédits de liquidation Ajusté 2024
2.1	CULTURE				
2.1.01	Investissements directs	18.604	12.224	18.412	12.032
2.1.02	Assurances	85	85	85	85
2.1.03	Energie / Eau	333	381	1.139	1.139
2.1.04	Remboursement d'emprunt - inv. directs	1.406	1.406	1.406	1.406
2.1.05	Taxes et précomptes	427	427	427	594
2.1.06	Ensemble des loyers et ch. locatives	112	112	115	115
2.1.07	Subvention	5.802	8.880	3.198	5.710
2.2	JEUNESSE				
2.2.01	Subvention pour la sécurisation des maisons de jeunes	184	184	184	184
2.2.02	Travaux liés à la réforme des rythmes scolaires	1.194	1.373	1.194	1.373
2.3	SPORT				
2.3.01	Investissements directs	36.500	19.000	14.507	19.007
2.3.02	Assurances	77	77	77	77
2.3.03	Energie / Eau	1.136	1.136	2.596	2.596
2.3.04	Taxes et précomptes	63	63	63	63
2.3.05	Ensemble des loyers et ch. locatives	2.386	2.386	2.377	2.377
2.4	IPPJ				
2.4.01	Investissements directs	7.052	7.500	3.052	7.500
2.4.02	Assurances	13	13	13	13
2.4.03	Energie / Eau	380	380	838	838
2.4.04	Taxes et précomptes	0	0	0	0
2.4.05	Ensemble des loyers et ch. locatives	16	16	16	16
2.5	CABINETS MINISTERIELS				
2.5.01	Investissements directs	480	580	478	578
2.5.02	Assurances	13	13	13	13
2.5.03	Energie / Eau	269	269	638	638
2.5.04	Taxes et précomptes	929	929	929	929
2.5.05	Ensemble des loyers et ch. locatives	758	758	1.033	1.033
2.6	BATIMENTS ADMINISTRATIFS				
2.6.01	Investissements directs	38.061	9.400	8.050	10.349
2.6.02	Assurances	64	64	64	64
2.6.03	Energie / Eau	2.400	2.400	4.244	4.244
2.6.04	Taxes et précomptes	6.015	6.015	6.015	6.015

2.6.05	Ensemble des loyers et ch. locatives	13.993	13.993	14.040	14.040
2.7	SAJ/SPJ ET MAISON DE JUSTICE				
2.7.01	Investissements directs	20.562	4.000	4.562	4.000
2.7.02	Assurances	25	25	25	25
2.7.03	Energie / Eau	0	0	0	0
2.7.04	Taxes et précomptes	689	689	689	689
2.7.05	Ensemble des loyers et ch. locatives	7.555	7.555	7.550	7.550
	TOTAUX	167.583	102.333	98.429	105.292

SOLDE SEC	14.886
SOLDE À REPORTER FIN 2024 CE ESTIMÉ	100.116
SOLDE À REPORTER FIN 2024 CL ESTIMÉ	203.989

**Ajustement
2024**

SACA SPORT

Budget des recettes - Ajustement 2024 du SACA Sport

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

SACA SPORT

			<i>Initial 2024</i>	<i>Ajustement 2024</i>
AB	Code SEC	Intitulé des articles budgétaires	Crédits	Crédits
1.0		Report des soldes années antérieures	3.575.000,00 €	4.524.224,26 €
1.1		Dotations et Subventions		
1.1.01	4620	Dotation Fonds de la Loterie Nationale	3.192.124,50 €	3.490.918,00 €
1.1.02	3910	Subvention Union Européenne	60.000,00 €	60.000,00 €
		Totaux programme 1	3.252.124,50 €	3.550.918,00 €
1.2		Centres Sportifs		
1.2.01	1612 1613 1620 3432	Stages, Cours de sport, Séjours sportifs, Journées sportives, Mi-temps sportifs, Mi-temps pédagogique, Garderie	9.070.000,00 €	9.740.000,00 €
1.2.02	1611 1612 1613 1620	Locations des infrastructures et droits d'entrée et abonnements pour salles de sports	550.000,00 €	550.000,00 €
1.2.03	1612 1613 1620	Compensation carbone	45.000,00 €	0,00 €
1.2.04	4853	Loyer emphytéotique sur location : contrat Intercommunale de Liège	52.953,64 €	102.000,00 €
		Totaux programme 2	9.717.953,64 €	10.392.000,00 €
1.3		Sport pour tous et Centres du Conseil du Sport		
1.3.01	1612 1613 1620 3432	Organisation des marches Adepts	40.000,00 €	40.000,00 €
1.3.02	1612 1613 1620	Organisation d'activités sportives avec le milieu scolaire telles que le Rhéto trophée	14.000,00 €	12.000,00 €
1.3.03	1612 1613 1620	Organisation d'activités "Sport pour tous" pour le grand public telles que les Grandes randonnées	35.000,00 €	35.000,00 €
1.3.04	1612 1613 1620 3432	Centre Adepts de Prêt de Matériel Sportif	40.000,00 €	40.000,00 €
		Totaux programme 3	129.000,00 €	127.000,00 €
1.4		Formation des cadres sportifs		
1.4.01	1612	Cours généraux	120.000,00 €	120.000,00 €
1.4.02	1612	Homologation des brevets	60.000,00 €	70.000,00 €
		Totaux programme 4	180.000,00 €	190.000,00 €
1.5		Recettes en capital		
1.5.01	7710 7720	Vente du matériel	0,00 €	0,00 €
		Totaux programme 5	0,00 €	0,00 €
		Total Recettes	16.854.078,14 €	18.784.142,26 €

SERVICE ADMINISTRATIF À COMPTABILITÉ AUTONOME (SACA)

SACA SPORT

			AJUSTEMENT 2024	
AB	Code SEC	Intitulé des articles budgétaires	Crédits d'engagements 2024	Crédits de liquidation 2024
2.1		Centres Sportifs		
2.1.01	1211 1221	Frais d'encadrement des activités organisées au sein des centres Adepts telles que : les stages, les Cours de sport, les journées sportives, les mi-temps sportifs, les mi-temps pédagogiques, Sport-étude et garderie	200.000,00 €	200.000,00 €
2.1.02	1211 1221 2140 2160	Frais de location des infrastructures sportives pour l'organisation des activités Adepts et des bureaux administratifs	3.080.000,00 €	3.080.000,00 €
2.1.03	1211	Frais d'entretien et d'occupation des centres sportifs	580.000,00 €	580.000,00 €
2.1.04	1211	Frais d'entretien et de petites réparations des infrastructures	60.000,00 €	60.000,00 €
2.1.05	1211	Achats et réparations de petits matériels sportifs, non durables	290.000,00 €	290.000,00 €
2.1.06	1211	Achats et réparations de matériels d'outillage et de transport	65.000,00 €	65.000,00 €
2.1.07	1211	Frais relatifs la sécurité des installations sportives et bureaux	220.000,00 €	220.000,00 €
2.1.08	1211	Achats de nourriture et de boissons	2.050.000,00 €	2.050.000,00 €
2.1.09	1211	Frais de transport des stagiaires	150.000,00 €	150.000,00 €
2.1.10	1211	Fournitures de bureau et frais de courriers	50.000,00 €	50.000,00 €
2.1.11	1211	Dépenses relatives consommation énergétique et fluides	265.000,00 €	265.000,00 €
2.1.12	1211	Frais des droits d'auteur	10.000,00 €	10.000,00 €
2.1.13	1211	Frais de télécommunication et de paiement en ligne	60.000,00 €	60.000,00 €
2.1.19	1211	Impôt, taxe, frais administratifs et bancaires	150.000,00 €	150.000,00 €
2.1.14	1111 1120 1140	Rémunérations des collaborateurs occasionnels sous contrat Adepts y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	3.947.000,00 €	3.947.000,00 €
2.1.15	3300 4550	Intervention financière en faveur des ASBL de gestion présentant un déficit	100.000,00 €	100.000,00 €
2.1.16	3300	Subvention de fonctionnement en faveur de l'ASBL Gestion des Centres Sportifs du Sart Tilman	586.419,57 €	586.419,57 €
2.1.17	3300	Subvention de fonctionnement en faveur de l'ASBL Complexe Sportif de Blocry	600.836,00 €	600.836,00 €
2.1.18	3300	Subvention de fonctionnement en faveur de l'ASBL Centre Sportif Mounier	114.647,20 €	114.647,20 €
		Totaux programme 1	12.578.902,77 €	12.578.902,77 €
2.2		Sport pour tous et Centres du Conseil du Sport	1.097,23 €	1.097,23 €
2.2.01	1211	Frais d'organisation des marches Adepts	130.000 €	130.000 €
2.2.02	1211	Frais d'organisation d'activités sportives avec le milieu scolaire telles que le Rhéto trophée	20.000 €	20.000 €
2.2.03	1211	Frais d'organisation d'activités "Sport pour tous" le grand public telles que les Grandes randonnées, cross	20.000 €	20.000 €
2.2.04	1211	Frais afférents au Centre Adepts de Prêt de Matériel Sportif	2.000 €	2.000 €
2.2.05	1111 1120 1140	Rémunérations des animateurs "Sports pour tous" sous contrat Adepts y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	31.000 €	31.000 €
		Totaux programme 2	203.000 €	203.000 €
2.3		Sport de haut niveau		
2.3.01	1211	Frais de déplacement des référents de haut niveau	5.000 €	5.000 €
2.3.02	1211	Frais sport Haut Niveau	100.000 €	100.000 €
2.3.03	3300	Subvention GS Wallonie-Bruxelles	950.000 €	950.000 €
2.3.04	1111 1120 1140	Rémunération de préparateur pour le Centre permanent de préparation physique, sous contrat Adepts y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	168.000 €	168.000 €
		Totaux programme 3	1.223.000 €	1.223.000 €
2.4		Formation des cadres sportifs		
2.4.01	1211 1212 1222	Frais d'organisation des cours généraux	80.000 €	80.000 €
2.4.02		Frais en lien avec l'homologation des brevets	10.000 €	10.000 €
2.4.03	1111 1120 1140	Rémunérations des conseillers pédagogiques et techniques sous contrat Adepts y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	286.000 €	286.000 €
		Totaux programme 4	376.000 €	376.000 €
2.5		Politique sportive		
2.5.01	1211	Frais d'études et d'expertise dans le domaine du sport	5.000 €	5.000 €
2.5.02	4550	Accord de coopération avec l'APEFE- compensation carbone	0 €	0 €
2.5.03	3300	Subvention Ligue Handisport Francophone	160.000 €	160.000 €
		Totaux programme 5	165.000 €	165.000 €
2.6		Transversal		
2.6.1	1211	Frais de représentation	10.000	10.000
		Totaux programme 6	10.000 €	10.000 €
		Total Dépenses	14.555.902,77 €	14.555.902,77 €



Service Administratif à Comptabilité Autonome - SACA SPORT
Ajustement 2024

Liste des acronymes

- ADEPS : Administration de l'Éducation physique, du Sport et de la Vie en Plein Air.
Ancienne appellation de l'Administration générale du Sport
- SACA : Service Administratif à Comptabilité Autonome
- SACA SPORT : Il s'agit de la nouvelle appellation remplaçant le Fonds des Sports
- AB : Article de Base
- CE : Crédit d'engagement
- CL : Crédit de liquidation
- CS : Centre sportif
- CCS : Centre de Conseil du Sport

Exposé général relatif au budget initial 2024

Le SACA SPORT est mis en place le 01/01/2024, il est créé pour succéder au « Fonds des Sports ».

Le SACA fait partie de l'Administration Générale du Sport, également connue sous le nom de l'ADEPS.

Les politiques de l'Adeps

L'ADEPS a pour mission de promouvoir, organiser, encourager et encadrer des activités physiques et sportives en Communauté française.

Il a pour mission le :

- Développement du Sport pour Tous auprès d'un public scolaire ou du grand public, en particulier chez les personnes plus éloignées de la pratique sportive régulière (population précarisée, personnes porteuses d'un handicap...);
- Organisation et accompagnement du sport de haut niveau afin d'aider nos sportifs à obtenir les meilleurs résultats possibles lors des compétitions internationales ;
- Soutien financier à différents acteurs du monde du sport ;
- Amélioration de l'encadrement et de la gestion du sport via des formations de cadres sportifs à vocation pédagogique, managériale et sécuritaire ;
- Représentation de la Communauté française dans les différentes instances sportives internationales : Union européenne, Organisation Internationale de la Francophonie.

Les structures de l'ADEPS : les centres ADEPS, les centres de conseil du sport, et le centre Adeps du prêt de matériel

L'Adeps compte 18 centres sportifs en Fédération Wallonie-Bruxelles, un centre sportif aux Arcs en France et 7 centres de conseil du sport :

Les centres Adeps :

Bruxelles	Centre Adeps d'Anderlecht
	Centre Adeps d'Auderghem
	Centre Adeps de Woluwe-Saint-Lambert
Brabant Wallon	Centre Adeps de Louvain-La-Neuve
Namur	Centre Adeps de Jambes
Liège	Centre Adeps de Liège
	Centre Adeps de Spa
Luxembourg	Centre Adeps de Chiny
	Centre Adeps de Neufchâteau
	Centre Adeps d'Engreux
	Centre Adeps d'Arlon
	La station (Baraque de fraiture) - Vielsalm
Hainaut	Centre Adeps de Mons
	Centre Adeps de Seneffe
	Centre Adeps de Loverval
	Centre Adeps de Froidchapelle
	Centre Adeps de Peronnes
France	Les arcs en montagne

Parmi ces centres, 5 d'entre eux sont des centres nautiques : le centre de Seneffe, le centre de Peronnes, le centre de Mons, le centre de Froidchapelle et le centre d'Engreux.

Les centres de conseil du sport :

Sept Centres de Conseil du Sport sont répartis sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ils accompagnent et conseillent les acteurs sportifs dans leurs démarches liées au sport.

Centre de Conseil du Sport de Bruxelles
Centre de Conseil du Sport du Brabant Wallon
Centre de Conseil du Sport du Hainaut (Est)
Centre de Conseil du Sport du Hainaut (Ouest)
Centre de Conseil du Sport de Namur
Centre de Conseil du Sport de Liège
Centre de Conseil du Sport du Luxembourg

Les CCS sont en relation constante avec les Fédérations sportives, les clubs sportifs, les Centres sportifs locaux (intégrés) et les Administrations communales.

Leurs missions consistent à :

- donner un avis d'opportunité sur les demandes d'achat de matériel sportif et de subventions sportives locales.
- d'assurer de la bonne organisation des activités subventionnées et de la qualification du personnel d'encadrement.
- aider à l'élaboration d'une véritable politique sportive locale.
- évaluer annuellement les Centres Sportifs Locaux (intégrés).

Le centre Adeps du prêt de matériel :

Le centre Adeps du prêt de matériel aide matériellement tous les acteurs sportifs reconnus.

Les ASBL de gestion

11 centres sportifs appartiennent à la Communauté Française, leur gestion étant partagée entre la Direction Générale des Infrastructures et l'Adeps en tant qu'occupant. Les 7 autres centres sont quant à eux gérés par des ASBL de gestion.

Les ASBL de gestion sont en général gérées en copropriétés :

- Centre du Lac à Neufchâteau (CF/Ville de Neufchâteau) ;
- Warfaaz à Spa (CF/Ville de Spa) ;
- La Woluwe à Woluwe-Saint-Lambert (CF, UCL, COCOF) ;
- Sart Tilman à Liège (CF/ULG) ;
- Forêt de soignes à Auderghem : Ce centre était géré en co-propriété par la CF et l'ULB. L'ULB ayant vendu ses terrains à la CF, l'Asbl de gestion est restée active avec un propriétaire qui est la CF et qui à la majorité des administrateurs au sein de son C.A) ;
- Baraque de Fraiture : Les terrains de la Baraque de Fraiture ont été cédés sous bail emphytéotique à la CF. Les administrateurs de la FWB sont majoritaires au sein du C.A ;
- Le Blocry à Louvain-La-Neuve (CF/Ville d'Ottignies/UCL)

Le site des Arcs en France est co-géré par l'Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air (UCPA) et la CF. La situation patrimoniale est une situation d'indivision. Trois bâtiments appartiennent à l'UCPA et un bâtiment appartient à la CF. Des frais conjoints aux deux structures sont partagés

La mission du SACA SPORT

Le SACA SPORT gère les recettes provenant des activités organisées par les centres sportifs, les centres de conseil du sport, le centre Adeps du prêt de matériel ainsi que les recettes provenant des formations de cadres sportifs. Il est également responsable de la gestion des dépenses liées à leur organisation.

D'un point de vue comptable et budgétaire, les centres sportifs, les centres de conseil en sport, ainsi que le centre Adeps de Prêt de Matériel Sportif, constituent les entités du SACA SPORT.

1) Les recettes :

Les recettes globales provenant des activités Adeps (hors dotations) s'élevaient à 9.799.288,79 € (année de référence : 2022).

Les activités organisées tournent autour des trois thématiques suivantes :

- Les activités organisées par les 19 centres sportifs :
 - les Stage des vacances scolaires ;
 - les Cours de sport ;
 - les Séjours sportifs ;
 - les journées sportives ;
 - le mi-temps sportif ;
 - le mi-temps pédagogique.
- Les activités Sport pour tous organisées par les 7 centres de conseil du sport :
 - les marches Adeps Points Verts ;
 - les activités sportives avec le milieu scolaire : Rhéto Trophée, Cross, Cross'athlon, Pentathlon challenges ;
 - les activités sport pour tous grand public : Sport Adeps Tour, Pistes ADEPS connectées, Semaine Européenne du sport, Grandes randonnées, Aseus Student Trophy by Adeps, Vélo une aventure pour Tous ;
 - Prêt et transport de matériel sportif.
- Formation des cadres sportifs (l'organisation des cours généraux et l'homologation des brevets) organisée par le service Vie Fédérale.

En plus de ses recettes, Le SACA SPORT bénéficie annuellement d'une dotation versée par le Fonds de la Loterie Nationale de Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette dotation représente 20,83% du montant total perçu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il reçoit également une subvention de l'Union Européenne dans le cadre de l'organisation de la Semaine Européenne.

2) Les dépenses :

Le SACA SPORT gère les dépenses liées à l'organisation des activités.

Il accorde également une subvention au Groupement Sportif Wallonie-Bruxelles.

L'exposé particulier présente en détail les dépenses du SACA.

Le solde SEC estimé 2024

Le solde SEC correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de l'année budgétaire plus le solde SEC de l'année budgétaire antérieur.

- Solde SEC estimé du SACA Sport :

a	Recette, hors report, estimées 2024	14.259.918 €
b	Dépenses estimées 2024	14.555.903 €
a-b	Solde SEC estimé au 31/12/2024	-295.985 €

Le solde SEC estimé pour l'année budgétaire 2024 s'élève à -295.985 €.

Budget des Recettes

Programme 0 – Report des soldes années antérieures

Article de base	Libellé	Initial 2024	Ajustement 2024
1.0	Report des soldes années antérieures	3.575.000 €	4.524.224,26 €

Exposé : le passage en SACA implique le transfert d'un solde de 3.575.000,00 € vers le budget des recettes du SACA SPORT.

Montant du report à l'ajustement :

Le solde reporté au 01/01/2024 s'élevait à 4.524.224,26 €.

Le solde estimé au 31/12/2024 à reporter au 01/01/2025 s'élève à : 4.228.239,49 €
Aucun encours n'a été estimé au 31/12/2024.

Report 2025

a	Report au 01/01/2024	4.524.224,26 €
b	Recette 2024	14.259.918,00 €
c	Dépenses 2024	14.555.902,77 €
a+b-c	Report au 01/01/2025	4.228.239,49 €

Programme 1 – Dotations et Subventions

Article de base	Libellé	Initial 2024	Ajustement 2024
1.1.01	Dotation Fonds de la Loterie Nationale	3.192.124,50 €	3.490.918,00 €

Exposé : Il s'agit d'une dotation imputée à la D.O. 11 AB. 01.01.36 du budget des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2024 octroyée au fonds de la Loterie nationale. Ce dernier répartira le budget sur base d'un arrêté de gouvernement.

Pour rappel la part de l'Administration Générale du Sport est de 20,83% pour la réalisation de ses missions et de ses politiques aux cours de l'année l'exercice 2024. Ce montant pourra faire l'objet d'une augmentation décidé par le Gouvernement.

La dotation est versée sur le compte du SACA SPORT de la manière suivante :

- Première tranche : 50% ;
- Deuxième tranche : 25% ;
- Troisième tranche : 25%.

Suite à l'ajustement, la dotation allouée à l'Administration Générale du Sport pour l'année

budgétaire 2023 a été augmentée de 298.793,50 €

Article de base	Libellé	Initial 2024	Ajustement 2024
1.1.02	Subvention Union Européenne	60.000 €	60.000 €

Exposé : chaque année, l'Administration Générale du Sport introduit un dossier de subside auprès de la commission européenne dans le cadre de l'organisation de la Semaine européenne du sport.

A ce titre, le SACA SPORT reçoit 80% comme avance imputée sur l'exercice 2024. Le solde est imputé sur l'exercice en 2025 et représente 20% du montant total de la subvention.

Programme 2 – Centres Sportifs

Article de base	Libellé	Initial 2024	Ajustement 2024
1.2.01	Stages, Cycles sportifs, Séjours sportifs, Journées sportives, Mi-temps sportifs, Mi-temps pédagogique, Garderie	9.070.000 €	9.740.000 €

Exposé : cet AB est ventilé de la manière suivante :

- Droit d'inscription au stage sportif,
- Droit d'inscription au cours de sport pour les particuliers,
- Droit d'inscription au séjour sportif et journée sportif, mi-temps pédagogique etc..,
- Restauration école, clubs et fédérations,
- Restauration pour les particuliers,
- Hébergement pour les activités organisées en internat pour les écoles, clubs et fédérations,
- Hébergement pour les activités organisées en internat pour les particuliers,
- Garderie,
- Droits forfaitaires pour le transport des stagiaires jusqu'au centre sportif Les Arcs en France,
- Vente distributeur,
- Vente repas personnel.

A l'initial 2024, il était prévu de réaliser des recettes d'un montant de 9.070.000 €.

Suite à une augmentation des tarifs de 7,40 % au début de l'année, les prévisions de recettes ont été réévaluées à 9.740.000 €, soit une hausse de 670 000 €.

Article de base	Libellé	Initial 2024	Ajustement 2024
1.2.02	Locations des infrastructures et droits d'entrée et abonnements pour salles de sports	550.000 €	550.000 €

Exposé : les centres sportifs mettent en location des infrastructures sportives, salles de réunions et des classes à des particuliers, à des fédérations sportives, à des écoles ou même à des entreprises.

- Location des infrastructures : 500.000,00 € ;
- Abonnements pour utilisation régulière des terrains : 50.000,00 €.

Article de base	Libellé	Initial 2024	Ajustement 2024
1.2.03	Compensation carbone	45.000 €	0 €

Exposé : suite aux accords de Paris d'avril 2016 (COP21), la Communauté française a décidé de prendre en compte les émissions de gaz à effet de serre générées par les déplacements en voiture des parents conduisant leurs enfants en voiture aux stages Adeps ainsi qu'aux participants aux marches Adeps.

Dans ce cadre un accord de coopération, renouvelable chaque année, a été conclu entre l'Association pour la Promotion de l'Éducation et de la Formation à l'Étranger (APEFE) et la communauté française et qui consiste à prélever 1 € par stage/activité point vert sous la forme d'une compensation carbone. La somme de 45 000 € à collecter en 2024 sera rétrocédée à l'APEFE, dont l'objectif est d'implanter des arbres sur le continent africain.

Le même montant figure dans le budget des dépenses.

En 2024, la convention a pris fin.

Article de base	Libellé	Initial 2024	Ajustement 2024
1.2.04	Loyer emphytéotique sur location : contrat Intercommunale de Liège	52.953,64 €	102.000 €

Exposé : le 20 mai 2004, la communauté française avait signé un bail emphytéotique au profit de l'intercommunale de Liège d'une durée de 50 ans en mettant à sa disposition la location d'un semple de terrain. L'intercommunale paye, à l'AGS, une redevance annuelle indexée de 50.000 €.

Le montant de l'ajustement est composé :

- De la redevance indexée de l'année 2024,
- D'un complément de redevance l'année 2023 non payé.

Redevance 2024 :

Redevance 2023 X (Indice santé mai 2024 / Indice santé mai 2023)

76.105,22 € * (180,57/174,98) = 78.536,52 €

180,57 : Indice santé mai 2024

174,98 : Indice santé mai 2023

Le calcul de l'indexation est réalisée selon la convention et avenant de 2022.

Redevance complémentaire 2023 :

Redevance 2022 * (Indice santé mai 2023 / Indice santé mai 2022)

Redevance indexée 2023 : 71.860,23 € * (174,98/165,22) = 76.105,22 € (redevance qui aurait dû être payée en 2023)

Complément : 76.105,22 € - 52.953,64 € (montant déjà payé en 2023) = 23.151,58 €

174,98 : Indice santé mai 2023

165,22 : Indice santé mai 2022

Montant de l'ajustement 2024 : 78.536,52 € + 23.151,58 € = 101.688,10 € soit 102.000 €

Programme 3 – Sport pour tous et Centres du Conseil du Sport

Article de base	Libellé	Initial 2024	Ajustement 2024
1.3.01	Organisation des marches Adeps	40.000 €	40.000€
1.3.02	Organisation d'activités sportives avec le milieu scolaire telles que le Rhéto trophée	14.000 €	12.000 €
1.3.03	Organisation d'activités "Sport pour tous" pour le grand public telles que les Grandes randonnées	35.000 €	35.000 €

Exposé : cet article de base s'inscrit dans le cadre de la politique mise en place par l'ADEPS à savoir le Sport pour Tous.

Il s'agit des droits d'inscription :

- Aux marches Adps organisées par le service Points Verts de l'ADEPS,
- Au Rhéto trophée. Ce sont les droits d'inscription des écoles à la sélection et à la finale y compris les prix d'achats des T-shirts avec le logo ADEPS.
- Aux Grandes randonnées organisées par le Centre de Conseil du Sport de Liège.

Article de base	Libellé	Initial 2024	Ajustement 2024
1.3.04	Centre Adeps de Prêt de Matériel Sportif	40.000 €	40.000€

Exposé : le Centre Adeps de prêt de matériel sportif met gratuitement à disposition des fédérations sportives et leurs clubs affiliés, des centres sportifs locaux et intégrés, des administrations publiques, des établissements scolaires et leurs associations sportives parascolaires, ainsi que des organisations de jeunesse ou d'adultes reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles et/ou les administrations communales, du matériel sportif professionnel. Toutefois, une contribution est requise pour couvrir les frais de transport du matériel ainsi que les indemnités en cas de panne.

Programme 4 – Formation des cadres sportifs

Article de base	Libellé	Initial 2024	Ajustement 2024
1.4.01	Cours généraux : Initiateur, Educateur et Entraîneur	120.000 €	120.000€

Exposé :

l'ADEPS organise trois types de formation de cadre sportif :

- Cadre sportif à vocation pédagogique : Moniteur sportif animateur, initiateur, éducateur et entraîneur ;
- Cadre sportif à vocation sécuritaire : Sauveteur aquatique ;
- Cadre sportif à vocation managérial : Dirigeant club sportif, gestionnaire de fédération sportive et gestionnaire d'infrastructures sportives.

Les recettes prévues sont d'un montant total de 120.000 €.

Article de base	Libellé	Initial 2024	Ajustement 2024
1.4.02	Homologation des brevets	60.000 €	70.000€

Exposé : les fédérations sportives et les organismes de formation dispensant des formations pour cadres sportifs devront faire homologuer les cours suivis par leurs candidats en soumettant un dossier administratif auprès de l'ADEPS. À l'issue de cette procédure, l'ADEPS délivrera les certifications.

Les recettes prévues pour 2024 s'élèvent à 70.000 €.

Programme 5 – Recettes en capital

Article de base	Libellé	Initial 2024	Ajustement 2024
1.5.01	Vente du matériel	0 €	0 €

Exposé : cet AB permet l'enregistrement des recettes issues de la vente d'immobilisations, telles que des véhicules et du matériel sportif.

Cependant, aucune vente n'est prévue pour l'année 2024.

Exposé particulier relatif au budget initial 2024

Budget des Dépenses

Programme 1 – Centres sportifs

Article de base	Libellé	Initial 2024		Ajustement 2024	
		Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024	Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024
2.1.01	Frais d'encadrement des activités organisées au sein des centres Adeps telles que : les stages, les Cours de sport, les journées sportives, les mi-temps sportifs, les mi-temps pédagogiques, Sport-étude et garderie	350.000 €	350.000 €	200.000 €	200.000 €

Exposé : ce poste couvre les dépenses liées à l'encadrement des activités sportives par des intervenants externes dans tous les centres Adeps. Il s'agit des honoraires versés à des experts ou des fédérations, principalement pour des mi-temps pédagogiques combinant le sport avec d'autres disciplines telles que les sciences.

En 2024, une somme de 100.000 € a été transférée de ce poste budgétaire, selon le mécanisme de répartition budgétaire, vers le poste 2.1.03 «Frais d'entretien et d'occupation des centres sportifs». Cette répartition a été approuvée par le Cabinet de tutelle via, une Note verte a été reçu dans ce sens.

Lors de l'ajustement budgétaire, 50.000 € seront transférés et alloués à l'AB 2.1.02 «Frais de location des infrastructures sportives pour l'organisation des activités Adeps et des bureaux administratifs» afin de compenser l'augmentation des tarifs de location des salles gérées par l'ASBL de gestion

de Neufchâteau, auprès de laquelle le centre sportif du Lac de Neufchâteau loue des infrastructures pour organiser ses activités.

Article de base	Libellé	Initial 2024		Ajustement 2024	
		Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024	Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024
2.1.02	Frais de location des infrastructures sportives pour l'organisation des activités Adeps et des bureaux administratifs	2.830.000 €	2.830.000 €	3.080.000 €	3.080.000 €

Exposé : ce poste couvre les dépenses liées à la location des installations sportives nécessaires à l'organisation des activités. Six centres sportifs sont concernés : les centres de Bruxelles - Auderghem, Bruxelles - Woluwe-Saint-Lambert, Liège, Neufchâteau, Louvain-La-Neuve, et Spa.

Ces centres utilisent des infrastructures sportives en copropriété, gérées par les ASBLs de gestion dans lesquels l'AGS est présente dans les différents Conseils d'Administration.

Pour le centre sportif Les Arcs Montagne en France, un forfait est payé à l'UCPA pour l'utilisation de certaines infrastructures comme les remontées mécaniques.

- Le centre sportif de Bruxelles - Forêt de Soigne : 600.000,00 € en engagement et en liquidation,
- Le centre sportif de Bruxelles - Woluwe-Saint-Lambert : 300.000,00 € en engagement et en liquidation,
- Le centre sportif de Bruxelles – Anderlecht : 80.000,00 € en engagement et en liquidation,
- Le centre sportif de Liège : 550.000,00 € en engagement et en liquidation,
- Le centre sportif de Louvain-La-Neuve : 600.000,00 € en engagement et en liquidation,
- Le centre sportif de Spa : 150.000,00 € en engagement et en liquidation,
- Le centre de Neufchâteau : 350.000,00 € en engagement et en liquidation,
- Le centre sportif Les Arcs Montagne en France : 450.000,00 € en engagement et en liquidation.

Lors de l'ajustement budgétaire, cet AB sera augmenté de 250.000 € supplémentaire en crédits d'engagement et de liquidation pour compenser l'augmentation des tarifs de location des salles gérées par l'ASBL de gestion de Neufchâteau, auprès de laquelle le centre sportif du Lac de Neufchâteau loue des infrastructures pour organiser ses activités.

Cette augmentation se compose comme suit :

- 230 000 € en crédits d'engagement et de liquidation compensés par la diminution d'autres AB du même programme (Programme 1) :
 - 50 000 € en engagement et en liquidation de l'AB 2.1.01 « Frais d'encadrement des activités organisées au sein des centres Adeps telles que les stages, les cours de sport, les journées sportives, les mi-temps sportifs, les mi-temps pédagogiques, Sport-étude et garderie »,
 - 20 000 € en engagement et en liquidation de l'AB 2.1.04 « Frais d'entretien et de petites réparations des infrastructures »,
 - 100 000 € en engagement et en liquidation de l'AB 2.1.05 « Achats et réparations de petits matériels sportifs non durables »,
 - 10 000 € en engagement et en liquidation de l'AB 2.1.12 « Frais des droits d'auteur »,
 - 50 000 € en engagement et en liquidation de l'AB 2.1.15 « Intervention financière en faveur des ASBL de gestion présentant un déficit ».
- 20 000 € en crédits d'engagement et de liquidation supplémentaires non compensés.

Article de base	Libellé	Initial 2024		Ajustement 2024	
		Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024	Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024
2.1.03	Frais d'entretien et d'occupation des centres sportifs	480.000 €	480.000 €	580.000 €	580.000 €

Exposé : ce poste comprend les dépenses suivantes :

- Les frais de blanchissage à hauteur de 200.000,00 € en engagement et en liquidation ;
- Les achats de produits d'hygiène à hauteur de 250.000,00 € en engagement et en liquidation ;
- Les Frais de traitement des déchets à concurrence de 80.000,00 € en engagement et en liquidation ;
- Les frais de location de conteneur à hauteur de 30.000,00 € en engagement et en liquidation ;
- Les achats du matériel de nettoyage hauteur de 20.000,00 € en engagement et en liquidation.

En 2024, une somme de 100.000 € en crédits d'engagement et de liquidation a été répartie de l'AB 2.1.01 « Frais d'encadrement des activités organisées au sein des centres Adeps telles que : les stages, les cours de sport, les journées sportives, les mi-temps sportifs, les mi-temps pédagogiques, Sport-étude et garderie », selon le mécanisme de répartition budgétaire. Cette répartition a été approuvée par le cabinet de tutelle

via une Note verte reçue à cet effet.

Article de base	Libellé	Initial 2024		Ajustement 2024	
		Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024	Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024
2.1.04	Frais d'entretien et de petites réparations des infrastructures	80.000 €	80.000 €	60.000 €	60.000 €

Exposé : ce poste permet la prise en charge des petites réparations et location du matériel pour l'entretien des installations des centres sportifs en gestion propre.

Lors de l'ajustement budgétaire, cet AB est diminué de 20.000 € en crédits d'engagement et de liquidation. Ces crédits seront transférés et alloués à l'AB 2.1.02 «Frais de location des infrastructures sportives pour l'organisation des activités Adeps et des bureaux administratifs» afin de compenser l'augmentation des tarifs de location des salles gérées par l'ASBL de gestion de Neufchâteau, auprès de laquelle le centre sportif du Lac de Neufchâteau loue des infrastructures pour organiser ses activités.

Article de base	Libellé	Initial 2024		Ajustement 2024	
		Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024	Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024
2.1.05	Achats et réparations de petits matériels sportifs, non durables	460.000 €	460.000 €	290.000 €	290.000 €

Exposé : ce poste reprend les dépenses suivantes :

- Les achats du matériel sportif nécessaire pour le déroulement des activités (ballons, balles de tennis de table ...) : 100.000,00 en engagement et en liquidation,

- Les achats de petit matériel d'accastillage pour les bateaux pour les 5 centres sportfnautiques : 100.000,00 € en engagement et en liquidation,
- Les frais de réparation du matériel sportif pour tous les centres sportifs (Réparation des vélos : 90.000,00€ en d'engagement et de liquidation.

En 2024, une somme de 70.000 € en crédits d'engagement et de liquidation a été transférée de ce poste budgétaire, selon le mécanisme de répartition budgétaire, vers le poste 2.1.07 «Frais relatifs la sécurité des installations sportives et bureaux» afin d'honorer les factures de l'année 2023 reçues en 2024. Cette répartition a été approuvée par le Cabinet de tutelle via, une Note verte a été reçu dans ce sens.

Lors de l'ajustement budgétaire, 100.000 € en crédits d'engagement et de liquidation seront transférés et alloués à l'AB 2.1.02 «Frais de location des infrastructures sportives pour l'organisation des activités Adeps et des bureaux administratifs» afin de compenser l'augmentation des tarifs de location des salles gérées par l'ASBL de gestion de Neufchâteau, auprès de laquelle le centre sportif du Lac de Neufchâteau loue des infrastructures pour organiser ses activités.

Article de base	Libellé	Initial 2024		Ajustement 2024	
		Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024	Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024
2.1.06	Achats et réparations de matériels d'outillage et de transport	50.000 €	50.000 €	65.000 €	65.000 €

Exposé : Il s'agit des dépenses relatives à l'achat des outils de réparation pour l'ensemble de centres sportifs.

Cet article de base permet également la prise en charge des réparations des tracteurs, tondeuses... utilisés par les centres sportifs.

Lors de l'ajustement budgétaire, cet AB sera augmenté de 15.000 € supplémentaire non compensés en crédits d'engagement et de liquidation pour l'achat de l'outillage pour le centre sportif les Arcs Montagne en France.

Article de base	Libellé	Initial 2024		Ajustement 2024	
		Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024	Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024
2.1.07	Frais relatifs la sécurité des installations sportives et bureaux	150.000 €	150.000 €	220.000 €	220.000 €

Exposé : ce poste couvre les dépenses relatives aux frais de contrôle de sécurité des installations sportives et des bâtiments. L'AB permet le paiement des fournisseurs Vincotte, SICLI, la Croix Rouge... Il s'agit d'une obligation légale en matière de sécurité.

En 2024, cet AB a été augmenté de 70.000 € en crédits d'engagement et de liquidation provenant de l'AB 2.1.05 « Achats et réparations de petits matériels sportifs non durables », conformément au mécanisme de répartition budgétaire. Cette répartition a été approuvée par le cabinet de tutelle via une Note verte reçue à cet effet.

Cette répartition a permis de faire face à la sous-estimation des crédits alloués à l'initial 2024.

Article de base	Libellé	Initial 2024		Ajustement 2024	
		Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024	Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024
2.1.08	Achats de nourriture et de boissons	1.700.000 €	1.700.000 €	2.050.000 €	2.050.000 €

Exposé : ce poste comprend les dépenses relatives à l'achat de la nourriture et boissons pour les centres sportifs dans le cadre de l'organisation des stages, des journées sportives et des séjours sportifs.

Les repas sont par la suite facturés aux clients.

L'utilisation de cet AB dépend fortement de la fréquentation, des inscriptions et du coût de la vie.

La répartition de cet AB est prévue comme suit :

- Les centres sportifs dotés d'une cuisine (13 centres) : 1.700.000,00 € en engagement et en liquidation. Une moyenne de 130.000 € par an et par centre.
- Achat des repas prêts à consommer pour les centres non dotés d'une cuisine : 300.000,00 € en engagement et en liquidation.
- Achat des marchandises alimentaires pour les distributeurs se trouvant dans les centres sportifs : 50.000,00 € en engagement et en liquidation.

Lors de l'ajustement budgétaire, cet AB sera augmenté de 350.000 € supplémentaire non compensés en crédits d'engagement et de liquidation.

Article de base	Libellé	Initial 2024		Ajustement 2024	
		Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024	Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024
2.1.09	Frais de transport des stagiaires	150.000 €	150.000 €	150.000 €	150.000 €

Exposé : il s'agit des frais relatifs au transport des stagiaires vers le centre sportif Les Arcs Montagne en France.

Les frais de transport sont refacturés aux clients.

Article de base	Libellé	Initial 2024		Ajustement 2024	
		Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024	Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024
2.1.10	Fournitures de bureau et frais de courriers	50.000 €	50.000 €	50.000 €	50.000 €

Exposé : ce poste comprend les dépenses suivantes :

- les achats de papier à hauteur de 10.000,00 € en crédits d'engagement et de liquidation,
- les achats de fournitures de bureau (Stylos, Toners imprimante, boîtes de rangement, pochettes...) : 40.000,00 € en crédits d'engagement et de liquidation.

Article de base	Libellé	Initial 2024		Ajustement 2024	
		Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024	Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024
2.1.11	Dépenses relatives consommation énergétique et fluides	250.000 €	250.000 €	265.000 €	265.000 €

Exposé : ce poste comprend les dépenses suivantes :

- les frais de consommation d'eau : 250.000€ en crédits d'engagement et de liquidation.

Lors de l'ajustement budgétaire, cet AB sera augmenté de 15.000 € supplémentaire non compensés en crédits d'engagement et de liquidation afin d'honorer les factures de 2023 reçues en 2024.

Article de base	Libellé	Initial 2024		Ajustement 2024	
		Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024	Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024
2.1.12	Frais des droits d'auteur	20.000 €	20.000 €	10.000 €	10.000 €

Exposé : ce poste couvre le paiement des droits d'auteur à la Société belge des auteurs, compositeurs et éditeurs (SABAM) suite à l'utilisation des sons ou des images au sein des centres sportifs.

Lors de l'ajustement budgétaire, 10.000 € en crédits d'engagement et de liquidation seront transférés et alloués à l'AB 2.1.02 «Frais de location des infrastructures sportives pour l'organisation des activités Adeps ADEPS et des bureaux administratifs» afin de compenser l'augmentation des tarifs

de location des salles gérées par l'ASBL de gestion de Neufchâteau, auprès de laquelle le centre sportif du Lac de Neufchâteau loue des infrastructures pour organiser ses activités.

Article de base	Libellé	Initial 2024		Ajustement 2024	
		Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024	Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024
2.1.13	Frais de télécommunication et de paiement en ligne	60.000 €	60.000 €	60.000 €	60.000 €

Exposé : ce poste comprend les dépenses relatives :

- aux frais de la téléphonie pour tous les centres adeps : 40.000,00 € en crédits d'engagement et de liquidation,
- aux frais de télédistribution pour la Résidence Olympic de Spa : 10.000,00 € en crédits d'engagement et de liquidation,
- aux frais de worldline (Cela concerne les inscriptions et les paiements en ligne pour les cours généraux) : 5.000,00 € en crédits d'engagement et de liquidation.

Article de base	Libellé	Initial 2024		Ajustement 2024	
		Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024	Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024
2.1.19	Impôt, taxe, frais administratifs et bancaires	-	-	150.000 €	150.000 €

Exposé : ce poste couvre la quote-part du centre sportif Les Arcs Montagne dans les impôts payés par l'UCPA aux pouvoirs publics français.

Il s'agit d'un nouvel AB qui n'a pas été prévu à l'initial 2024.

Article de base	Libellé	Initial 2024		Ajustement 2024	
		Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024	Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024
2.1.14	Rémunérations des collaborateurs occasionnels sous contrat Adeps y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	3.870.000 €	3.870.000 €	3.947.000,00 €	3.947.000,00 €

Exposé : Ce poste couvre les dépenses de rémunération du personnel occasionnel recruté au sein des centres ADEPS, venant en support des employés permanents. Il s'agit de contrats à durée déterminée conclus avec des moniteurs occasionnels, des étudiants ou des concierges remplaçant les concierges permanents.

Ces contrats sont gérés par l'Administration Générale du Sport en partenariat avec le Service Général d'Informatique (SEGI) de l'Université de Liège.

Cet AB est ventilé comme suit :

- Salaire brut moniteur occasionnel pour encadrer les activités : 2.900.000 € en crédits d'engagement et de liquidation ;
- Salaire brut concierges : 40.000,00 € en crédits d'engagement et de liquidation ;
- Cotisation sociale patronale (ONSS) : 450.000,00 € en crédits d'engagement et de liquidation ;
- Les chèques repas quotes-parts patronale à hauteur : 30.000,00€ en crédits d'engagement et de liquidation. ;
- Quote-part de l'Adeps dans les rémunérations des moniteurs sportifs du centre Les Arcs en France : 450.000,00 € en crédits d'engagement et de liquidation.

Cet AB est un article de traitement qui est impacté par le taux d'inflation. L'indexation des traitements de 2024 est à hauteur de 2%.

Indexation : $(3.870.000 \text{ €} \times 1,02) - 3.870.000 \text{ €} = 77.400 \text{ €}$ soit 77.000 €

Article de base	Libellé	Initial 2024		Ajustement 2024	
		Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024	Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024
2.1.15	Intervention financière en faveur des ASBL de gestion présentant un déficit	150.000 €	150.000 €	100.000 €	100.000 €

Exposé : L'Administration Générale du Sport est tenue d'intervenir, en tant que copropriétaire, lorsque l'une des ASBL de gestion présente un déficit de fonctionnement.

Seule l'ASBL de gestion du centre du Lac ASBL est en déficit, principalement en raison de ses prix de location qui sont bas.

En 2023, l'ASBL a enregistré un déficit de fonctionnement de 374 000 €, réparti à parts égales entre l'Administration Générale du Sport et la Commune de Neufchâteau, conformément à la convention conclue.

La part de l'Administration s'élève à 187 000 €, dont une avance de 140 000 € a été versée en 2023. Le solde de 47 000 € est payé en 2024.

Une avance sur le déficit de 2025 d'un montant de 50 000 € sera honorée en 2024.

Le déficit sera moindre à partir de l'année budgétaire 2025, étant donné que l'ASBL a décidé d'augmenter les prix de location de ses infrastructures sportives.

Lors de l'ajustement budgétaire, 50 000 € en crédits d'engagement et de liquidation seront transférés et alloués à l'AB 2.1.02 « Frais de location des infrastructures sportives pour l'organisation des activités Adeps et des bureaux administratifs » afin de compenser l'augmentation des tarifs de location des salles gérées par l'ASBL de gestion de Neufchâteau, auprès de laquelle le centre sportif du Lac de Neufchâteau loue des infrastructures pour organiser ses activités.

Article de base	Libellé	Initial 2024		Ajustement 2024	
		Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024	Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024
2.1.16	Subvention de fonctionnement en faveur de l'ASBL Gestion des Centres Sportifs du Sart Tilman	586.419,57 €	586.419,57 €	586.419,57 €	586.419,57 €
2.1.17	Subvention de fonctionnement en faveur de l'ASBL Complexe Sportif de Blocry	594.588,00 €	594.588,00 €	600.836,00 €	600.836,00 €
2.1.18	Subvention de fonctionnement en faveur de l'ASBL Centre Sportif Mounier	104.961,78 €	104.961,78 €	114.647,20 €	114.647,20 €

Exposé : L'Administration Générale du Sport accorde des subventions de fonctionnement aux ASBLs de gestion suivantes :

- ASBL de gestion des centres sportifs du Blanc Gravier (selon la convention de gestion du 19 mars 2019) : 500.000 €, indexée en crédits d'engagement et de liquidation.
 Cette subvention concerne l'année 2023 mais liquidée en 2024. L'indexation est calculée selon les indices publiés par le bureau des plans en 2023, c'est pourquoi la subvention n'est pas indexée en 2024. La subvention est déjà liquidée en mars 2024.
- ASBL Complexe Sportif de Blocry (selon la convention de gestion du 12 juillet 2013): 500.000,00 € en crédits d'engagement et de liquidation (subvention indexée annuellement).
 La subvention concerne l'exercice 2024 et payée en 2024.
 L'indexation 2024 : $500.000 \text{ €} \times (130,85/108,89) - 594.588 \text{ €} = 6.248 \text{ €}$ soit 6.000 €
 130,85 : Indice santé avril 2024
 108,89 : Indice santé mai 2019. La base est définie par convention.
 La méthode de calcul de l'indexation est prévue par la convention du 19 mars 2019.

- ASBL Centre Sportif Mounier en guise d'intervention dans le remboursement du leasing du bâtiment à hauteur de 114.647,20 € en crédits d'engagement et de liquidation (subvention indexée annuellement).

Cette subvention sert à payer la quotité de l'Administration Générale du Sport de 0,25791 dans les loyers du bâtiment de l'ASBL, qui est en copropriété avec la Commission Communautaire Française de la Région Bruxelles-Capitale et l'Université Catholique de Louvain.

L'ASBL paie un loyer de 111.131,04 € (nouveau loyer après révision par la banque) par trimestre : $111.131,04 \text{ €} \times 4 \times 25,791 \% = 114.647,20 \text{ €}$. La quotité est fixée au niveau de l'acte de cautionnement signé le 12 juillet 2004 par les trois copropriétaires.

Lors de l'ajustement budgétaire, des crédits supplémentaires de 10.000 € sont demandés en engagement et en liquidation afin de faire face à la révision du contrat de leasing.

En tant que copropriétaire, l'Administration Générale du Sport doit intervenir dans cette augmentation.

Programme 2 – Sport pour tous et Centres du Conseil du Sport

Article de base	Libellé	Initial 2024		Ajustement 2024	
		Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024	Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024
2.2.01	Frais d'organisation des marches Adepts	110.000 €	110.000 €	130.000 €	130.000€

Exposé : Cet article de base permet :

- le paiement des organisateurs des marches ADEPS (Point Vert). Chaque organisateur bénévole perçoit une indemnité forfaitaire de 100 € par marche.
En 2024, 1 000 marches ADEPS sont prévues : $1\ 000 \text{ déclarations de créance} \times 100 \text{ €} = 100\ 000 \text{ €}$ en crédits d'engagement et de liquidation,
- le paiement des délégués Point Vert. Leur rôle est de conseiller les organisateurs des marches, de leur fournir le coffre du matériel pour

préparer la marche et d'établir un rapport sur le déroulement de celle-ci. Ils sont rémunérés sur la base d'une déclaration de créance (15 € par délégué pour fournir un coffre, 10 € par rapport de visite, ainsi que les frais de déplacement) : 30 000 € en crédits d'engagement et de liquidation.

Lors de l'ajustement, une répartition compensée au sein du même programme est prévue afin de faire face à l'augmentation des crédits par rapport à l'initial de 2024 : 20 000 € proviennent de l'AB 2.2.02 « Frais d'organisation d'activités sportives avec le milieu scolaire telles que le Rhéto Trophée ».

Article de base	Libellé	Initial 2024		Ajustement 2024	
		Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024	Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024
2.2.02	Frais d'organisation d'activités sportives avec le milieu scolaire telles que le Rhéto trophée	40.000 €	40.000 €	20.000 €	20.000€

Exposé : cet article de base comprend les dépenses relatives à l'organisation de Rhéto Trophée (Sélection et finale). Il s'agit des conventions conclues avec des fédérations sportives pour organiser cet évènement.

Lors de l'ajustement, 20 000 € en crédits d'engagement et de liquidation sont transférés vers l'AB 2.2.01 « Frais d'organisation des marches Adeps ».

Article de base	Libellé	Initial 2024		Ajustement 2024	
		Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024	Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024
2.2.03	Frais d'organisation d'activités "Sport pour tous" le grand public telles que les Grandes randonnées, cross	20.000 €	20.000 €	20.000 €	20.000€

Exposé : cet article de base comprend les dépenses d'organisation des randonnées et le paiement des conventions pour l'organisation du cross.

Article de base	Libellé	Initial 2024		Ajustement 2024	
		Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024	Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024
2.2.04	Frais afférents au Centre Adeps de Prêt de Matériel Sportif	2.000 €	2.000 €	2.000 €	2.000€

Exposé : cet article de base comprend les dépenses afférentes à l'achat de petits matériels d'outillage pour Centre ADEPS de Prêt de Matériel Sportif.

Article de base	Libellé	Initial 2024		Ajustement 2024	
		Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024	Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024
2.2.05	Rémunérations des animateurs "Sports pour tous" sous contrat Adeps y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	30.000 €	30.000 €	31.000 €	31.000€

Exposé : les dépenses de rémunérations des animateurs "Sports pour tous" sous contrat Adeps comprennent, la masse salariale à hauteur de 30.000,00 € ventilés comme suit :

- Salaire brut des animateurs cross et grandes randonnées : 20.000 € en crédits d'engagement et de liquidation,
- Cotisation sociale patronale (ONSS) : 5.000,00 € en crédits d'engagement et de liquidation,
- Les chèques repas quotes-parts patronale à hauteur : 5.000,00€ en crédits d'engagement et de liquidation.

Cet AB est un article de traitement qui est impacté par le taux d'inflation. L'indexation des traitements de 2024 est à hauteur de 2%.

Indexation : $(30.000 \text{ €} \times 1,02) - 30.000 \text{ €} = 600 \text{ €}$ soit 31.000 €.

Programme 3 – Sport de haut niveau

Article de base	Libellé	Initial 2024		Ajustement 2024	
		Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024	Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024
2.2.01	Frais de déplacement des référents de haut niveau	20.000 €	20.000 €	5.000 €	5.000€

Exposé : Il s'agit des frais de représentation et de missions engagées dans le cadre du déplacement des référents de Haut Niveau pour représenter l'Administration Générale du Sport et renforcer l'identité Adepts Pro.

Lors de l'ajustement 2024, un transfert de 15.000 € en crédits d'engagement et de liquidation est à effectuer au profit de l'AB 2.3.02 «Frais sport Haut Niveau».

Article de base	Libellé	Initial 2024		Ajustement 2024	
		Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024	Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024
2.3.02	Frais sport Haut Niveau	18.000 €	9.000 €	100.000 €	100.000€

Exposé : le Gouvernement de la Communauté française a donné son accord en date du 02 juin 2022 afin de créer une plateforme de sponsoring pour des sportifs de haut niveau sous contrat ADEPS. Cette plateforme permettra de mettre en relation les différents acteurs du monde de sport avec le monde économique.

Il s'agit d'un marché trisannuel attribué en 2023, d'un montant total de 164.499,50 €

Initialement le paiement été prévu comme suit :

- 148.049,55 € en crédits d'engagement et de liquidation pour l'exercice budgétaire 2023,

- 18.000,00 € en crédits d'engagement et 9.000 en crédit de liquidation pour l'exercice budgétaire 2024,
- 8.224,98 € en crédit de liquidation pour l'exercice budgétaire 2025.

Cependant, suite à un retard dans la livraison de la plateforme, une première tranche de 65.799,80 € a été honorée en 2023.

Le solde de 98.699,70 € est à payer pendant l'année budgétaire 2024.

Par conséquent, une répartition de 32.000 € en engagement et 41.000 € en liquidation a été réalisée depuis l'AB 2.5.02 « Accord de coopération avec l'APEFE - compensation carbone » afin d'honorer la facture intermédiaire de 50.000 €.

Le solde de 50 000 € est financé comme suit :

- demande de crédits supplémentaire non compensée d'un montant de 35.000 € en engagement et en liquidation lors de l'ajustement 2024,
- transfert de l'AB 2.3.01 «Frais de déplacement des référents de haut niveau» d'un montant de 15.000 € en engagement et en liquidation lors de l'ajustement 2024.

Article de base	Libellé	Initial 2024		Ajustement 2024	
		Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024	Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024
2.3.03	Subvention GS Wallonie-Bruxelles	650.000 €	650.000 €	950.000 €	950.000€

Exposé : dans le cadre de la convention 08 aout 2022 conclue entre la communauté française et l'ASBL Groupement sportif Wallonie-Bruxelles, l'Adeps accorde une subvention de de fonctionnement d'un montant annuel de 650.000,00€. Cette subvention vise à renforcer la présence d'une équipe cycliste francophone de haut niveau et de promouvoir le sport cycliste par l'image de l'équipe.

Le montant de la subvention est fixé par convention et non indexé.

La convention prend cours le 1er janvier 2023 et se termine de plein droit le 31 décembre 2024.

Une avance de 300 000 € sera imputée sur le budget 2024 dans le cadre de la convention de l'année 2025 liant la Communauté française au Groupement Sportif Wallonie-Bruxelles.

En conséquence, une demande de crédits d'engagement et de crédits de liquidation supplémentaires est requise.

Article de base	Libellé	Initial 2024		Ajustement 2024	
		Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024	Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024
2.3.03	Subvention GS Wallonie-Bruxelles	165.000 €	165.000 €	168.000 €	168.000€

Exposé : les dépenses de rémunérations des préparateurs pour le Centre permanent de préparation physique sous contrat Adeps comprennent, la masse salariale à hauteur de 165.000,00 € ventilés comme suit :

- Salaire brut préparateur pour le Centre permanent de préparation physique : 120.000 € en crédits d'engagement et de liquidation,
- Cotisation sociale patronale (ONSS) : 40.000,00 € en crédits d'engagement et de liquidation,
- Les chèques repas quotes-parts patronale à hauteur : 5.000,00€ en crédits d'engagement et de liquidation.

Cet AB est un article de traitement qui est impacté par le taux d'inflation. L'indexation des traitements de 2024 est à hauteur de 2%.

Indexation : $(165.000 \text{ €} \times 1,02) - 165000 \text{ €} = 3.300 \text{ €}$ soit 3.000 €.

Programme 4 – Formation des cadres sportifs

Article de base	Libellé	Initial 2024		Ajustement 2024	
		Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024	Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024
2.4.01	Frais d'organisation des cours généraux	80.000 €	80.000 €	80.000 €	80.000€

Exposé : ce poste comprend les dépenses relatives :

- à la location des salles pour l'organisation des cours généraux et des examens : 10.000,00€ en crédits d'engagement et de liquidation ;
- à l'entretien de la plateforme des cours : 40.000,00 € en crédits d'engagement et de liquidation ;
- et au paiement des honoraires des chargés de cours : 30.000,00 € en crédits d'engagement et de liquidation.

Article de base	Libellé	Initial 2024		Ajustement 2024	
		Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024	Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024
2.4.02	Frais en lien avec l'homologation des brevets	10.000 €	10.000 €	10.000 €	10.000€

Exposé : ce poste comprend les dépenses relatives à l'homologation des brevets.

Article de base	Libellé	Initial 2024		Ajustement 2024	
		Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024	Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024
2.4.03	Rémunérations des conseillers pédagogiques et techniques sous contrat Adeps y compris les cotisations sociales patronales et les chèques repas	280.000 €	280.000 €	286.000 €	286.000€

Exposé : les dépenses de rémunérations des conseillers pédagogiques et techniques sous contrat Adeps comprennent la masse salariale à hauteur de 250.000,00 € ventilés comme suit :

- Salaire brut des conseillers pédagogiques : 200.000 € en crédits d'engagement et de liquidation ;
- Salaire brut des conseillers techniques : 15.000 € en crédits d'engagement et de liquidation ;
- Cotisation sociale patronale (ONSS) : 60.000,00 € en crédits d'engagement et de liquidation ;

- Les chèques repas quotes-parts patronale à hauteur : 5.000,00€ en crédits d'engagement et de liquidation.
- Cet AB est un article de traitement qui est impacté par le taux d'inflation. L'indexation des traitements de 2024 est à hauteur de 2%.
 Indexation : $(280.000 \text{ €} \times 1,02) - 280.000 \text{ €} = 5.600 \text{ €}$ soit 6.000 €.

Programme 5 – Politique sportive

Article de base	Libellé	Initial 2024		Ajustement 2024	
		Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024	Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024
2.5.01	Frais d'études et d'expertise dans le domaine du sport	10.000 €	10.000 €	10.000 €	10.000€

Exposé : cet article de base permet la prise en charge des dépenses de recherche en matière sportive.

Article de base	Libellé	Initial 2024		Ajustement 2024	
		Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024	Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024
2.5.02	Accord de coopération avec l'APEFE compensation carbone	45.000 €	45.000 €	0 €	0 €

Exposé : suite aux accords de Paris d'avril 2016 (COP21), la Communauté française a décidé de prendre en compte les émissions de gaz à effet de serre générées par les déplacements en voiture des parents conduisant leurs enfants en voiture aux stages Adeps ainsi qu'aux participants aux marches Adeps.

Dans ce cadre un accord de coopération, renouvelable chaque année, a été conclu entre l'Association pour la Promotion de l'Éducation et de la Formation à l'Étranger (APEFE) et la communauté française et qui consiste à prélever 1 € par stage/activité point vert sous la forme d'une compensation carbone. La somme de 45 000 € à collecter en 2024 sera rétrocédée à l'APEFE, dont l'objectif est d'implanter des arbres sur le continent africain.

En 2024, une répartition de 32.000 € en engagement et 41.000 € en liquidation a été réalisée au profit de l'AB 2.3.02 «Frais sport Haut Niveau». En raison du non-renouvellement de la convention en 2024, cet AB est mis à zéro en engagement et en liquidation.

Article de base	Libellé	Initial 2024		Ajustement 2024	
		Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024	Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024
2.5.03	Subvention Ligue Handisport Francophone	160.000 €	160.000 €	160.000 €	160.000 €

Exposé : ce poste couvre la subvention accordée à la Ligue Handisport Francophone. Cet AB a été inscrit par le biais d'une Note verte.

Programme 6 – transversal

Article de base	Libellé	Initial 2024		Ajustement 2024	
		Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024	Crédits d'engagement 2024	Crédits de liquidation 2024
2.6.1	Frais de représentation	0 €	0 €	10.000 €	10.000 €

Exposé : il s'agit d'un nouvel AB permettant la prise en charge des frais en rapport avec la représentation de l'ADEPS avec les partenaires externes.

Annexe 4 - Organisme d'administration public (OAP) de type 1

Table des matières

1. Entreprise publique des Technologies Numériques de l'Information et de la Communication (ETNIC)...	419
2. Wallonie-Bruxelles International (WBI)	438

Entreprise publique des Technologies Numériques de l'Information et de la Communication (ETNIC)

Ministre	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Budget initial 2023	Ajustement 2023	Budget ajusté 2023	Budget initial 2024	Ajustement 2024	Budget ajusté 2024
PROGRAMME 01 - RECETTES GENERALES												
TITRE I - RECETTES COURANTES												
Recettes fonctionnelles												
FD	01	16	20	01	01330	Produits de ventes						
FD	01	16	20	02	01330	Produits des prestations dont conventions	9.999.435 €	- 4.022.683 €	5.976.752 €	8.945.226 €	0 €	8.945.226 €
FD	01	16	11	01	01330	Produits exceptionnels						
FD	01	16	20	03	01330	Produits divers						
Interventions publiques												
FD	01	46	10	01	01330	Dotations de base - FWB DO 12 41.01.14	116.978.000 €	- 2.306.000 €	114.672.000 €	114.123.000 €	0 €	114.123.000 €
FD	01	46	10	02	01330	Dotations complémentaires						
FD	01	46	10	03	01330	Dotations spécifiques	752.000 €	- 76.000 €	676.000 €	752.000 €	-93.000 €	659.000 €
FD	01	49	34	01	01330	Transferts de revenus de la Région Wallonne					26.000 €	26.000 €
FD	01	49	35	01	01330	Transferts de revenus de la Région de Bruxelles- Capitale					305.200 €	305.200 €
TOTAL RECETTES PROGRAMME 01							127.729.435 €	- 6.404.683 €	121.324.752 €	123.820.226 €	238.200 €	124.058.426 €
TOTAL RECETTES TITRE 1 - RECETTES COURANTES							127.729.435 €	- 6.404.683 €	121.324.752 €	123.820.226 €	238.200 €	124.058.426 €
TOTAL RECETTES							127.729.435 €	- 6.404.683 €	121.324.752 €	123.820.226 €	238.200 €	124.058.426 €

Ministre	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Budget initial 2023		Ajustement 2023		Budget ajusté 2023		Budget initial 2024		Ajustement 2024		Budget ajusté 2024	
							CREDITS D'ENGAGEMENT	CREDITS DE LIQUIDATION	Ajustement CREDITS D'ENGAGEMENT	Ajustements CREDITS DE LIQUIDATION	CREDITS D'ENGAGEMENT AJUSTES	CREDITS DE LIQUIDATION AJUSTES	CREDITS D'ENGAGEMENT	CREDITS DE LIQUIDATION	Ajustement CREDITS D'ENGAGEMENT	Ajustements CREDITS DE LIQUIDATION	CREDITS D'ENGAGEMENT AJUSTE	CREDITS DE LIQUIDATION AJUSTE
PROGRAMME 01 - ORGANISER ET GERER LE FONCTIONNEMENT DE L'ETNIC																		
TITRE I - DEPENSES COURANTES																		
FD	01	11	11	01	01330	Rémunérations du personnel (crédits non limitatifs)	43.005.537 €	43.005.537 €	-1.613.431 €	-1.613.431 €	41.392.106 €	41.392.106 €	45.797.282 €	45.797.282 €	-141.000 €	-141.000 €	45.656.282 €	45.656.282 €
FD	01	11	20	01	01330	Autres éléments de rémunérations (abonnements sociaux, aides à la mobilité,,,,,,)	691.060 €	691.060 €	70.060 €	70.060 €	761.120 €	761.120 €	838.526 €	838.526 €	141.000 €	141.000 €	979.526 €	898.166 €
FD	01	12	11	01	01330	Formations	504.196 €	465.701 €	-53.635 €	-65.122 €	450.561 €	400.579 €	587.222 €	541.622 €			587.222 €	541.622 €
FD	01	12	11	02	01330	Assurances personnel	500 €	142.713 €	0 €	85.994 €	500 €	228.707 €	500 €	283.026 €			500 €	283.026 €
FD	01	12	11	03	01330	Frais divers liés au personnel : service social, contrôle absences,,,	468.500 €	211.000 €	22.699 €	-45.699 €	491.199 €	165.301 €	48.500 €	236.567 €			48.500 €	236.567 €
FD	01	12	11	04	01330	Prestataires extérieurs	60.000 €	19.360 €	0 €	0 €	60.000 €	19.360 €	20.000 €			0 €	20.000 €	
FD	01	12	11	05	01330	Frais de mission et de représentation	266.625 €	266.625 €	10.664 €	-14.750 €	277.289 €	251.875 €	285.800 €	277.800 €			285.800 €	277.800 €
FD	01	12	11	06	01330	Aménagement et Entretien des locaux	15.000 €	115.000 €	0 €	0 €	115.000 €	115.000 €	10.000 €	110.000 €			10.000 €	110.000 €
FD	01	12	11	07	01330	Assurances autres	32.000 €	21.209 €	610 €	-10.936 €	32.610 €	10.273 €	16.000 €			0 €	16.000 €	
FD	01	12	11	08	01330	Frais récurrents de véhicules	40.500 €	32.886 €	-15.448 €	-9.447 €	25.052 €	23.439 €	27.500 €	24.386 €			27.500 €	24.386 €
FD	01	12	11	09	01330	Fournitures de bureau	558.650 €	512.290 €	-131.516 €	-137.819 €	427.134 €	374.471 €	67.500 €	205.000 €			67.500 €	205.000 €
FD	01	12	11	10	01330	Frais divers de fonctionnement	53.500 €	82.500 €	-17.000 €	-4.000 €	36.500 €	78.500 €	38.000 €	63.500 €			38.000 €	63.500 €
FD	01	12	11	11	01330	Indemnités pour litiges	50.000 €	50.000 €	40.000 €	40.000 €	90.000 €	90.000 €	50.000 €	50.000 €			50.000 €	50.000 €
FD	01	12	11	12	01330	Frais de poste et de téléphone	440.000 €	117.170 €	10.001 €	-8.144 €	450.001 €	109.026 €	10.750 €	127.655 €			10.750 €	127.655 €
FD	01	12	12	01	01330	Loyers et charges	1.850.000 €	1.850.000 €	-85.000 €	-85.000 €	1.765.000 €	1.765.000 €	1.790.300 €	1.790.300 €			1.790.300 €	1.790.300 €
FD	01	12	21	01	01330	Support aux services d'appui - consultance externe	1.240.401 €	1.442.275 €	8.283 €	-94.320 €	1.248.684 €	1.347.955 €	2.085.931 €	1.418.786 €			2.085.931 €	1.418.786 €
FD	01	12	21	02	01330	Sous-traitance dans l'attente de recrutement interne												
FD	01	12	21	03	01330	Provision spending review	1.000.000 €	1.000.000 €	0 €	0 €	1.000.000 €	1.000.000 €						
FD	01	12	50	01	01330	Impôts et taxes	500.000 €	500.000 €	55.000 €	55.000 €	555.000 €	555.000 €	625.000 €	625.000 €			625.000 €	625.000 €
FD	01	41	10	01	01330	Remboursement partiel des réserves à la Communauté française			14.275.057 €	14.275.057 €	14.275.057 €	14.275.057 €						
TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL																		
FD	01	74	10	01	01330	Achats de matériel de transport >1000 HTVA	5.000 €	5.000 €	0 €	0 €	5.000 €	5.000 €	20.000 €	20.000 €			20.000 €	20.000 €
FD	01	74	22	01	01330	Acquisition de mobilier, matériel et machines de bureau > 1000 HTVA	505.000 €	505.000 €	-219.500 €	-219.500 €	285.500 €	285.500 €	8.500 €	110.500 €			8.500 €	110.500 €
FD	01	74	22	02	01330	Aménagement des locaux > 1000 HTVA												
TOTAL DEPENSES PROGRAMME 01							51.286.469 €	51.035.326 €	12.356.844 €	12.217.942 €	63.643.313 €	63.253.268 €	52.291.311 €	52.474.589 €	0 €	0 €	52.291.311 €	52.474.589 €
TOTAL DEPENSES - TITRE I DEPENSES COURANTES							50.776.469 €	50.525.326 €	12.576.344 €	12.437.442 €	63.352.813 €	62.962.768 €	52.262.811 €	52.344.089 €	0 €	0 €	52.262.811 €	52.344.089 €
TOTAL DEPENSES - TITRE II DEPENSES EN CAPITAL							510.000 €	510.000 €	-219.500 €	-219.500 €	290.500 €	290.500 €	28.500 €	130.500 €	0 €	0 €	28.500 €	130.500 €

Ministre	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Budget initial année 2023		Ajustement 2023		Budget ajusté 2023		Budget initial 2024		Ajustement 2024		Budget ajusté 2024	
							CREDITS D'ENGAGEMENT	CREDITS DE LIQUIDATION	Ajustement CREDITS D'ENGAGEMENT	Ajustements CREDITS DE LIQUIDATION	CREDITS D'ENGAGEMENT AJUSTES	CREDITS DE LIQUIDATION AJUSTES	CREDITS D'ENGAGEMENT	CREDITS DE LIQUIDATION	Ajustement CREDITS D'ENGAGEMENT	Ajustements CREDITS DE LIQUIDATION	CREDITS D'ENGAGEMENT AJUSTE	CREDITS DE LIQUIDATION AJUSTE
PROGRAMME 02 - DEVELOPPER OU ACQUERIR DES SOLUTIONS NUMERIQUES																		
TITRE I - DEPENSES COURANTES																		
FD	02	12	21	01	01330	Achats et contrats de licences pour solutions numériques	4.101.033 €	1.117.691 €	174.303 €	651.040 €	4.275.336 €	1.768.731 €	4.870.068 €	2.940.981 €	-74.500 €	70.500 €	4.795.568 €	3.011.481 €
FD	02	12	21	02	01330	Maintenances annuelles des licences et logiciels des solutions numériques	8.135.602 €	3.179.501 €	1.800.024 €	-1.622.821 €	9.935.626 €	1.556.680 €	11.990.895 €	2.880.872 €	-2.622.246 €	1.200 €	8.968.649 €	2.882.072 €
FD	02	12	21	03	01330	Prestations de services externes - consultance en développement et support de solutions numériques	23.415.060 €	18.282.303 €	-6.591.026 €	-725.610 €	16.824.034 €	17.556.693 €	30.089.254 €	21.457.325 €	2.531.946 €	-4.365.793 €	32.621.200 €	17.091.532 €
FD	02	12	21	04	01330	Prestations de services externes - consultance en maintenance de solutions numériques												
FD	02	12	21	05	01330	Prestations de services externes - consultance autres services	22.705.830 €	12.381.854 €	-1.256.443 €	1.490.596 €	21.449.387 €	13.872.450 €	19.460.057 €	6.012.239 €	113.000 €	832.293 €	19.573.057 €	6.844.532 €
TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL																		
FD	02	74	40	01	01330	Acquisitions de licences et logiciels des solutions numériques > 1000 € HTVA	2.560.143 €	849.643 €	-385.100 €	-339.538 €	2.175.043 €	510.105 €	2.407.500 €	734.700 €	290.000 €		2.697.500 €	734.700 €
TOTAL DEPENSES PROGRAMME 02							60.917.668 €	35.810.992 €	6.258.241 €	546.332 €	54.659.427 €	35.264.660 €	68.417.774 €	34.026.116 €	238.200 €	3.461.800 €	68.655.974 €	30.564.316 €
TOTAL DEPENSES - TITRE I DEPENSES COURANTES							58.357.525 €	34.961.349 €	5.873.141 €	206.794 €	52.484.384 €	34.754.555 €	66.010.274 €	33.291.416 €	51.800 €	3.461.800 €	65.958.474 €	29.829.616 €
TOTAL DEPENSES - TITRE II DEPENSES EN CAPITAL							2.560.143 €	849.643 €	-385.100 €	-339.538 €	2.175.043 €	510.105 €	2.407.500 €	734.700 €	290.000 €	- €	2.697.500 €	734.700 €

Ministre	N° Prog	code éco 12	code éco 34	N° Ordre	Code fonctionnel	Libellé	Budget initial année N		Ajustement 2023		Budget ajusté 2023		Budget initial 2024		Ajustement 2024		Budget ajusté 2024	
							CREDITS D'ENGAGEMENT	CREDITS DE LIQUIDATION	Ajustement CREDITS D'ENGAGEMENT	Ajustements CREDITS DE LIQUIDATION	CREDITS D'ENGAGEMENT AJUSTES	CREDITS DE LIQUIDATION AJUSTES	CREDITS D'ENGAGEMENT	CREDITS DE LIQUIDATION	Ajustement CREDITS D'ENGAGEMENT	Ajustements CREDITS DE LIQUIDATION	CREDITS D'ENGAGEMENT AJUSTE	CREDITS DE LIQUIDATION AJUSTE
PROGRAMME 03 - METTRE A DISPOSITION LES SERVICES ET LES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES, EN ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT ET LA GOUVERNANCE																		
TITRE I - DEPENSES COURANTES																		
FD	03	12	21	01	01330	Achats de PC et périphériques personnel < 1000€ HTVA	241.000 €	1.369.602 €	436.500 €	-145.770 €	677.500 €	1.223.832 €	378.955 €	553.015 €			378.955 €	553.015 €
FD	03	12	21	02	01330	Achats < 1 000 € HTVA et contrats des licences et logiciels bureautiques	749.000 €	3.324.333 €	19.425.000 €	390.369 €	20.174.000 €	3.714.702 €	1.693.020 €	4.053.561 €		444.000 €	1.693.020 €	4.497.561 €
FD	03	12	21	03	01330	Achats de matériel autre < 1000€ HTVA	402.000 €	291.452 €	-63.728 €	-25.181 €	338.272 €	266.271 €	584.548 €	114.548 €			584.548 €	114.548 €
FD	03	12	21	04	01330	Achats < 1000 € HTVA et contrats de licences autres	5.492.006 €	4.335.066 €	-2.037.292 €	-216.519 €	3.454.714 €	4.118.547 €	7.937.302 €	4.829.937 €	-210.000 €		7.727.302 €	4.829.937 €
FD	03	12	21	05	01330	Maintenances annuelles matériel, licences et logiciels	1.230.250 €	1.082.014 €	-84.461 €	82.641 €	1.145.789 €	1.164.655 €	3.131.676 €	1.194.951 €	210.000 €		3.341.676 €	1.194.951 €
FD	03	12	21	06	01330	Prestations de services externes	24.059.598 €	13.626.555 €	-2.655.963 €	-722.317 €	21.403.635 €	12.904.238 €	23.906.449 €	16.221.428 €			23.906.449 €	16.221.428 €
FD	03	12	21	07	01330	Hébergement des équipements informatiques	0 €	2.647.672 €	0 €	-379.694 €	2.267.978 €							

TITRE II - DEPENSES EN CAPITAL																		
FD	03	74	22	01	01330	Acquisitions de PC et périphériques personnels > 1000 € HTVA	2.699.800 €	3.239.960 €	-440.000 €	-478.897 €	2.259.800 €	2.761.063 €	3.148.211 €	2.184.414 €	3.148.211 €	2.184.414 €		
FD	03	74	22	02	01330	Acquisitions de matériel autre > 1000 € HTVA	3.536.450 €	3.525.683 €	-234.504 €	-615.967 €	3.301.946 €	2.909.716 €	5.084.000 €	1.357.000 €	-787.610 €	-267.000 €	4.296.390 €	1.090.000 €
FD	03	74	40	01	01330	Acquisitions de Licences et logiciels > 1000 € HTVA	1.849.184 €	1.037.606 €	-1.492.034 €	-255.010 €	357.150 €	782.596 €	693.248 €	593.693 €			693.248 €	593.693 €
TOTAL DEPENSES PROGAMME 03							55.305.386 €	42.583.118 €	8.916.228 € -	3.815.947 €	64.221.614 €	38.767.171 €	59.076.939 €	41.019.521 €	- €	- €	59.076.939 €	41.019.521 €
TOTAL DEPENSES - TITRE I DEPENSES COURANTES							47.219.952 €	34.779.869 €	11.082.765 € -	2.466.073 €	58.302.717 €	32.313.796 €	50.151.480 €	36.884.414 €	787.610 €	267.000 €	50.939.090 €	37.151.414 €
TOTAL DEPENSES - TITRE II DEPENSES EN CAPITAL							8.085.434 €	7.803.249 € -	2.166.538 € -	1.349.874 €	5.918.896 €	6.453.375 €	8.925.459 €	4.135.107 € -	787.610 € -	267.000 €	8.137.849 €	3.868.107 €
TOTAL DEPENSES							167.509.523 €	129.429.436 €	15.014.830 €	7.855.664 €	182.524.353 €	137.285.100 €	179.786.024 €	127.520.226 €	238.200 € -	3.461.800 €	180.024.224 €	124.058.426 €
TOTAL DEPENSES - TITRE I DEPENSES COURANTES							156.353.946 €	120.266.544 €	17.785.968 €	9.764.575 €	174.139.914 €	130.031.119 €	168.424.565 €	122.519.919 €	735.810 € -	3.194.800 €	169.160.375 €	119.325.119 €
TOTAL DEPENSES - TITRE II DEPENSES EN CAPITAL							11.155.577 €	9.162.892 € -	2.771.138 € -	1.908.912 €	8.384.439 €	7.253.980 €	11.361.459 €	5.000.307 € -	497.610 € -	267.000 €	10.863.849 €	4.733.307 €
Sous-utilisations des crédits 2024														3.700.000 €				0 €
SOLDE SEC							-	1.700.001 €					-15.960.348 €	0 €				0 €



Exposé général relatif budget ajusté 2024

Rappel des décisions du Gouvernement relatives au Budget initial 2024:

Lors de sa séance du 19 octobre 2023, le Gouvernement a acté :

- une dotation 2024 à hauteur de 114.123.000 €
- une dotation spécifique pour les PC Circulaire Enseignement à hauteur de 450.000 €
- une dotation spécifique pour des projets dans le cadre des compétences de la Ministre Bertieaux à hauteur de 302.000 €

Depuis, l'ETNIC s'est vu octroyer une dotation complémentaire de 315.200 € dans le cadre de l'extension vers ACTIRIS du partenariat conclu entre le MFWB, l'ETNIC et le Groupement d'Intérêt Public PIX .

De plus, Initialement prévue à hauteur de 302.000 € la dotation spécifique relative au développement des web services entre l'application eCad qui reste gérée par le Fédéral et le projet AGSS (Agrément des prestataires de soins de santé) a été revue à la baisse à hauteur de 93.000 € pour atteindre le montant de 209.000 € (cfr AGCF du 21/02/2024 et du 20/06/2024).

Proposition de budget Ajusté 2024

Le budget ajusté 2024 de l'ETNIC porte sur un montant total de 124.058.626 € dont 114.123.000 € à charge de la dotation, 1.000.200 € à charge de dotations spécifiques, 8.845.226 € à charge des recettes fonctionnelles ainsi que le montant des réserves disponibles 2023 s'élevant à 11.617.588 €.

Le montant total des recettes s'élève à 124.058.426 €

Le budget ajusté 2024 est présenté à l'équilibre.

Le tableau, ci-après, présente une image synthétique des propositions budgétaires initiale et ajustée

	BUDGET INITIAL 2024	AJUSTE 2024
Dotation de base	82.615.075	82.335.208
Enveloppe CA ETNIC	5.000.000	5.000.000
Enveloppe PDI MFWB	20.507.925	20.787.792
Enveloppe AGE	4.000.000	4.000.000
Enveloppe ONE ZEPHYR	2.000.000	2.000.000
TOTAL DOTATION	114.123.000	114.123.000
DOTATIONS SPECIFIQUES	752.000	990.200
Sous-utilisation des crédits 2024	3.700.000	0
RECETTES FONCTIONNELLES	8.945.226	8.945.226
TOTAL GENERAL DES RECETTES	127.520.226	124.058.426
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	127.520.226	124.058.426
SOLDE	0	0



Exposé particulier relatif au budget ajusté 2024

Budget des Recettes

<u>Libellé</u>	<u>Recettes Initial 2024</u>	<u>Ajustement 2024</u>	<u>Recettes ajustées 2024</u>
Produits des prestations dont conventions	8.945.226 €	0 €	8.945.226 €
Dotation 2024	114.123.000 €	0 €	114.123.000 €
Dotations spécifiques	752.000 €	-93.000€	659.000 €
Transferts de revenus de la Région Wallonne		26.000 €	26.000 €
Transferts de revenus de la Région Bruxelles- Capitale		305.200€	305.200 €
<u>TOTAL RECETTES</u>	<u>123.820.226€</u>	<u>238.200 €</u>	<u>124.058.426 €</u>

Programme 01 – Recettes générales

Titre I – Recettes courantes

Interventions du secteur public

A.B.	Libellé	Initial 2024	<u>Ajustement 2024</u>	<u>Recettes ajustées 2024</u>
01.4610.03	Dotations spécifiques 2023	752.000 €	-93.000 €	659.000 €

Exposé : Initialement prévue à hauteur de 302.000 € la dotation spécifique relative au développement des web services entre l'application eCad qui reste gérée par le Fédéral et le projet AGSS (Agrément des prestataires de soins de santé) a été revue à la baisse à hauteur de 93.000 € pour atteindre le montant de 209.000 € (cfr AGCF du 21/02/2024 et du 20/06/2024).

A.B.	Libellé	Initial 2024	<u>Ajustement 2024</u>	<u>Recettes ajustées 2024</u>
01.4934.01	Transferts de revenus de la Région wallonne	0 €	26.000 €	26.000 €

Exposé : Le MFWB et l'ETNIC ont conclu avec le Groupement d'Intérêt Public PIX, un partenariat sur le fondement du régime de la coopération public-public permettant aux administrations publiques, aux acteurs de l'éducation et aux citoyens, d'accéder à un service « on line » de mesure, développement et certification de compétences numériques, partant des outils développés par le GIP PIX. Le bénéfice du partenariat initial entre le MFWB, l'ETNIC et le GIP PIX prévoit qu'il peut être étendu auprès d'autres organisations.

Dans le cadre de la convention mentionnée sous objet, le partenariat initial est étendu au SPW.

Un montant de 26.000 € TVAC est alloué à l'ETNIC par le SPW pour l'exercice 2024.

A.B.	Libellé	Initial 2024	<u>Ajustement 2024</u>	<u>Recettes ajustées 2024</u>
01.4935.01	Transferts de revenus de la Région Bruxelles-Capitale	0 €	305.200 €	305.200 €

Exposé : Le MFWB et l'ETNIC ont conclu avec le Groupement d'Intérêt Public PIX, un partenariat sur le fondement du régime de la coopération public-public permettant aux administrations publiques, aux acteurs de l'éducation et aux citoyens, d'accéder à un service « on line » de mesure, développement et certification de compétences numériques, partant des outils développés par le GIP PIX. Le bénéfice du partenariat initial entre le MFWB, l'ETNIC et le GIP PIX prévoit qu'il peut être étendu auprès d'autres organisations.

Dans le cadre de la convention mentionnée sous objet, le partenariat initial est étendu à ACTIRIS, Organisme d'intérêt public de la Région de Bruxelles-Capitale.

Un montant de 305.200 € TVAC est alloué à l'ETNIC par ACTIRIS pour la période 2023-2024.

Budget des Dépenses

	Crédits d'engagement initial 2024	Ajustement 2024	Crédits d'engagement ajustés 2024
Dépenses courantes	168.424.565 €	735.810 €	169.160.375 €
Dépenses en capital	11.361.459 €	-497.610 €	10.863.849 €
Total dépenses	<u>179.786.024 €</u>	<u>238.200 €</u>	<u>180.024.224 €</u>

	Crédits de liquidation initial 2024	Ajustement 2024	Crédits de liquidation ajustés 2024
Dépenses courantes	122.519.919 €	-3.194.800 €	119.325.119 €
Dépenses en capital	5.000.307 €	-267.000 €	4.733.307 €
Total dépenses	<u>127.520.226 €</u>	<u>-3.461.800 €</u>	<u>124.058.426 €</u>

Programme 01 – Organiser et gérer le fonctionnement de l'ETNIC

PROGRAMME 01	Crédits d'engagement initial 2024	Ajustement 2024	Crédits d'engagement ajustés 2024
Dépenses courantes	52.262.811 €	€	52.262.811 €
Dépenses en capital	28.500 €		28.500 €
Total dépenses Programme 01	<u>52.291.311 €</u>	€	<u>52.291.311 €</u>

PROGRAMME 01	Crédits de liquidation initial 2024	Ajustement 2024	Crédits de liquidation ajustés 2024
Dépenses courantes	52.344.089 €		52.344.089 €
Dépenses en capital	130.500 €		130.500 €
Total dépenses Programme 01	<u>52.474.589 €</u>		<u>52.474.589 €</u>

Titre I - Dépenses courantes

A.B.	Libellé	Crédits d'engagement initial 2024	Ajustement 2024	Crédits d'engagement ajustés 2024
01.1111.01	Rémunérations du personnel	45.797.282 €	-141.000 €	45.656.282 €

A.B.	Libellé	Crédits de liquidation initial 2024	Ajustement 2024	Crédits de liquidation ajustés 2024
01.1111.01	Rémunérations du personnel	45.797.282€	-141.000 €	45.656.282 €

Exposé : 141.000 € ont été transférés en engagement et en liquidation vers l'A.B. 01.1120.01 afin de couvrir l'indexation de 10 % des tarifs SNCB pour les abonnements domicile-lieu de travail.

A.B.	Libellé	Crédits d'engagement initial 2024	Ajustement 2024	Crédits d'engagement ajustés 2024
01.1120.01	Autres éléments de rémunération	838.526 €	+141.000 €	979.526 €

A.B.	Libellé	Crédits de liquidation initial 2024	Ajustement 2024	Crédits de liquidation ajustés 2024
01.1120.01	Autres éléments de rémunération	757.166 €	+141.000 €	898.166 €

Exposé : 141.000 € ont été transférés en engagement et en liquidation depuis l'A.B. 01.1111.01 afin de couvrir l'indexation de 10 % des tarifs SNCB pour les abonnements domicile-lieu de travail.

Programme 02– Développer ou acquérir des solutions numériques

PROGRAMME 02	Crédits d'engagement initial 2024	Ajustement 2024	Crédits d'engagement ajusté 2024
Dépenses courantes	66.010.274 €	-51.800 €	65.958.474 €
Dépenses en capital	2.407.500 €	+290.000 €	2.697.500 €
Total dépenses Programme 02	68.417.774 €	+238.200 €	68.655.974 €

PROGRAMME 02	Crédits de liquidation initial 2024	Ajustement 2024	Crédits de liquidation ajusté 2024
Dépenses courantes	33.291.416 €	-3.461.800 €	29.829.616 €
Dépenses en capital	734.700 €	0 €	734.700 €
Total dépenses Programme 02	34.026.116 €	-3.461.800 €	30.564.316 €

Titre I - Dépenses courantes

A.B.	Libellé	Crédits d'engagement initial 2024	Ajustement 2024	Crédits d'engagement ajusté 2024
02.1221.01	Achats et contrats de licences pour solutions numériques	4.870.068€	-74.500 €	4.795.568 €

A.B.	Libellé	Crédits de liquidation initial 2024	Ajustement 2024	Crédits de liquidation ajustés 2024
02.1221.01	Achats et contrats de licences pour solutions numériques	2.940.981€	+70.500 €	3.011.481 €

Exposé : ce poste reprend les achats et les souscriptions de contrats de licences destinées aux solutions numériques spécifiques et transversales développées ou acquises par l'ETNIC pour ses bénéficiaires et pour l'ETNIC dans le cadre des projets prévus dans les portefeuilles de projets (COPOR, PDI MFWB, PDI AGE, CA ETNIC.....)

70.500 € ont été transférés en engagement et en liquidation depuis l'A.B. 02.1221.03 dans le cadre du projet relatif à la mise en œuvre d'une solution pour la billetterie du musée royal de Mariemont, les crédits prévus au budget initial 2024 ne portaient que sur des prestations de services externes pour un montant de 60.000 € en crédits de liquidation et 125.000 € en crédits d'engagement à l'A.B. 02.1221.03. La phase d'analyse et de prospection a débouché sur la nécessité de prévoir l'acquisition de licences et le recours à de la maintenance. C'est pourquoi il est nécessaire de réaliser des transferts de crédits d'engagement.

145.000 € ont été transférés en engagement vers l'A.B. 02.7440.01 afin de couvrir les besoins en acquisition de licences dans le cadre du projet PROGIBAT, le cycle budgétaire n'ayant pas permis d'anticiper la demande de crédits d'engagement initial 2024

A.B.	Libellé	Crédits d'engagement initial 2024	Ajustement 2024	Crédits d'engagement ajustés 2024
02.1221.02	Maintenances annuelles des licences et logiciels des solutions numériques	11.590.895 €	-2.622.246 €	8.968.649 €

A.B.	Libellé	Crédits de liquidation initial 2024	Ajustement 2024	Crédits de liquidation ajusté 2024
02.1221.02	Maintenances annuelles des licences et logiciels des solutions numériques	2.880.872 €	+1.200 €	2.882.072 €

Exposé : Ce poste comprend les contrats de maintenances annuelles des licences et logiciels en liens avec les solutions numériques spécifiques et transversales développées ou acquises par l'ETNIC pour ses bénéficiaires et pour l'ETNIC dans le cadre des projets prévus dans les portefeuilles de projets (COPOR, PDI MFWB, PDI AGE, CA ETNIC.....)

- 626.688 € ont été transférés en crédits d'engagement vers l'A.B. 02.1221.03 afin de réaliser les projets « WBFIN FédéBudget », « WBFIN RECETTE PSCD » et « GEMA », des crédits de liquidation avaient été prévus au budget initial 2024 à hauteur de 626.688 € sur l'A.B. 02.1221.03 pour de la consultance en Solutions ERP SAP et connexes. Des crédits d'engagement auraient dû être prévus au budget initial 2024

s'agissant d'un nouvel engagement sur le marché existant. Ce transfert a été réalisé afin d'éviter toute rupture de services dans la réalisation des projets. Les crédits transférés étaient destinés à couvrir la maintenance annuelle de la solution SOFT RH, hors l'engagement budgétaire a été pris au cours d'un exercice budgétaire antérieur à 2024.

-40.000 € ont été transférés en crédits d'engagement depuis l'A.B. 02.1221.03 afin de couvrir les besoins en maintenance de logiciel dans le cadre du projet relatif à la mise en œuvre d'une solution pour la billetterie du musée royal de Mariemont

-2.035.558 € ont été transférés en crédits d'engagement à hauteur de 1.890.558 € vers l'A.B. 02.1221.03 et à hauteur de 145.000 € vers l'A.B. 02.7440.01 afin de couvrir les besoins en consultance et en acquisition de logiciel dans le cadre du projet PROGIBAT

-1.200 € ont été transféré en crédits de liquidation depuis l'A.B. 02.1221.03 dans le cadre du projet PROGIBAT

A.B.	Libellé	Crédits d'engagement initial 2024	Ajustement 2024	Crédits d'engagement ajusté 2024
02.1221.03	Prestations de services externes – consultance en développement et support de solutions numériques	30.089.254 €	2.531.946 €	32.621.200 €

A.B.	Libellé	Crédits de liquidation initial 2024	Ajustement 2024	Crédits de liquidation ajusté 2024
02.1221.03	Prestations de services externes – consultance en développement et support de solutions numériques	21.457.325 €	-4.365.793 €	17.091.532 €

Exposé : Ce poste comprend les dépenses relatives à de la consultance en matière en développement et de supports en liens avec les solutions numériques spécifiques et transversales développées ou acquises par l'ETNIC pour ses bénéficiaires et pour l'ETNIC dans le cadre des projets prévus dans les portefeuilles de projets (COPOR, PDI MFWB, PDI AGE, CA ETNIC.....)

-626.688 € ont été transférés en crédits d'engagement depuis l'A.B. 02.1221.02 afin de réaliser les projets « WBFIN FédéBudget », « WBFIN RECETTE PSCD » et « GEMA », des crédits de liquidation avaient été prévus au budget initial 2024 à hauteur de 626.688 € sur l'A.B. 02.1221.03 pour de la consultance

en Solutions ERP SAP et connexes. Des crédits d'engagement auraient dû être prévus au budget initial 2024 s'agissant d'un nouvel engagement sur le marché existant. Ce transfert a été réalisé afin d'éviter toute rupture de services dans la réalisation des projets. Les crédits transférés étaient destinés à couvrir la maintenance annuelle de la solution SOFT RH, hors l'engagement budgétaire a été pris au cours d'un exercice budgétaire antérieur à 2024.

- 208.750 € ont été transférés en crédits d'engagement vers l'A.B. 02.1221.05 afin d'éviter toute rupture de service dans la réalisation des projets BI, la demande étant plus importante que prévu.

- 110.000 € ont été transférés en crédits d'engagement à hauteur 70.500 € vers l'A.B. 02.1221.01 et de 40.000 vers l'A.B. 02.1221.02 afin de couvrir les besoins en logiciel et maintenance dans le cadre du projet relatif à la mise en œuvre d'une solution pour la billetterie du musée royal de Mariemont

-53.000 € ont été transférés en crédits d'engagement et en crédits de liquidation vers l'A.B. 02.1221.05 afin de couvrir les besoins en B.A. dans le cadre du projet AGSS

-60.000 € ont été transférés en crédits d'engagement vers l'A.B. 02.1221.05 afin de couvrir les besoins en B.A dans le cadre du projet ASPIS

-1.890.558 € ont été transférés en crédits d'engagement depuis l'A.B. 02.1221.02 afin de couvrir les besoins en consultance dans le cadre du projet PROGIBAT.

- 305.200 € ont été ajoutés en crédits d'engagement et en crédits de liquidation suite à l'octroi de moyens complémentaires dans le cadre de la convention de coopération horizontale Actiris-FWB-ETNIC

- 26.000 € ont été ajoutés en crédits d'engagement et en crédits de liquidation suite à l'octroi de moyens complémentaires dans le cadre de la convention de coopération horizontale SPW-FWB-ETNIC

- une diminution de 93.000 € en crédits d'engagement et de liquidation suite à la diminution des moyens octroyés pour le projet AGSS

- 208.750 € ont été transférés en crédits de liquidation vers l'A.B. 02.1221.05 afin d'éviter toute rupture de service dans la réalisation des projets BI, la demande étant plus importante que prévu.

-155.000 € en crédits de liquidation vers l'A.B. 02.1221.05 afin de poursuivre la mission d'analyse des besoins initiée en 2023 pour finaliser un nouveau CSC Siset 3.

-443.492,50 € ont été transférés en crédits de liquidation vers l'A.B. 02.1221.05 à hauteur de 371.792,50 € afin de couvrir les besoins en consultance en analyse fonctionnelle afin d'assurer le bon déroulement du projet PIX, du projet BIBLIO Web-Lecture publique-Samarcande, du projet SIPAR pour lesquels seul un profil de Développeur avait été prévu à l'initial 2024, vers l'A.B. 02.1221.02 à hauteur de 1.200 € pour le projet PROGIBAT et vers l'A.B. 02.1221.01 à hauteur de 70.500 € pour la solution de billetterie du musée royal de Mariemont

-43.750 € transféré vers l'A.B. 02.1221.05 afin de couvrir les besoins en B.A dans le cadre du projet ASPIS

-Une diminution de 3.700.000 € en crédits de liquidation, afin de garder la ligne directrice de la DPC en ce qui concerne le projet CEPAGE, il est proposé de maintenir les crédits d'engagement à hauteur de 3.700.000 € dans le cas où le marché relatif à la mission d'assistance sur la cartographie et la

simplification des processus, le choix des modalités de développement et le design de haut niveau d'une solution informatique et la rédaction des documents de marché pour la digitalisation du système de gestion administrative et pécuniaire des enseignants serait attribué avant le 31/12/2024. Par contre, il est proposé de mettre à 0 les crédits de liquidation, vu les délais aucune dépense ne devrait intervenir en 2024.

A.B.	Libellé	Crédits d'engagement initial 2024	Ajustement 2024	Crédits d'engagement Ajusté 2024
02.1221.05	Prestations de services externes – consultance autres services	19.460.057 €	113.000 €	19.573.057 €

A.B.	Libellé	Crédits de liquidation initial 2024	Ajustement 2024	Crédits de liquidation ajusté 2024
02.1221.05	Prestations de services externes –consultance autres services	6.012.239 €	832.293 €	6.844.532 €

Exposé : Ce poste reprend les dépenses relatives à de la consultance spécialisée dans les domaines tels que l'analyse fonctionnelle, la chefferie de projet, les tests, des business analysts, l'innovation, l'architecture d'entreprise, la gestion de portefeuille de projets en lien avec les solutions numériques spécifiques et transversales développées ou acquises par l'ETNIC pour ses bénéficiaires et pour l'ETNIC dans le cadre des projets prévus dans les portefeuilles de projets (COPOR, PDI MFWB, PDI AGE, CA ETNIC.....)

-53.000 € ont été transférés en crédits d'engagement et en crédits de liquidation depuis l'A.B. 02.1221.03 afin de couvrir les besoins en B.A. dans le cadre du projet AGSS

-60.000 € ont été transférés depuis l'A.B. 02.1221.03 afin de couvrir les besoins en B.A dans le cadre du projet ASPIS

-43.750 € transférés en crédits de liquidation depuis l'A.B. 02.1221.03 afin de couvrir les besoins en B.A dans le cadre du projet ASPIS

- 208.750 € ont été transférés en crédits de liquidation depuis l'A.B. 02.1221.05 afin d'éviter toute rupture de service dans la réalisation des projets BI, la demande étant plus importante que prévu.

-155.000 € en crédits de liquidation depuis l'A.B. 02.1221.03 afin de poursuivre la mission d'analyse des besoins initiée en 2023 pour finaliser un nouveau CSC Siset 3.

-371.792 € en crédits de liquidation depuis l'A.B. 02.1221.03 afin de couvrir les besoins en consultance en analyse fonctionnelle afin d'assurer le bon déroulement du projet PIX, du projet BIBLIO Web-

Lecture publique-Samarcande, du projet SIPAR pour lesquels seul un profil de Développeur avait été prévu à l'initial 2024

Titre II - Dépenses en capital

A.B.	Libellé	Crédits d'engagement initial 2024	Ajustement 2024	Crédits d'engagement ajustés 2024
02.7440.01	Acquisitions de licences et logiciels des solutions numériques >1000 HTVA	2.407.500 €	290.000 €	2.697.500 €

Exposé : ce poste reprend les acquisitions de licences et logiciels destinées aux solutions numériques spécifiques et transversales développées ou acquises par l'ETNIC pour ses bénéficiaires et pour l'ETNIC dans le cadre des projets prévus dans les portefeuilles de projets (COPOR, PDI MFWB, PDI AGE, CA ETNIC.....)

- 145.000 € transférés depuis l'A.B. 02.1221.01 et 145.000 € depuis l'A.B. 02.1221.02 afin d'assurer les besoins en logiciel du projet PROGIBAT

Programme 03– Mettre à disposition les services et les équipements informatiques, en assurer le bon fonctionnement et la gouvernance

PROGRAMME 03	Crédits d'engagement initial 2024	Ajustement 2024	Crédits d'engagement ajustés 2024
Dépenses courantes	50.151.480 €	787.610 €	50.939.090 €
Dépenses en capital	8.925.459 €	-787.610 €	8.137.849 €
Total dépenses Programme 03	59.076.939 €	0 €	59.076.939 €

PROGRAMME 03	Crédits de liquidation initial 2024	Ajustement 2024	Crédits de liquidation ajustés 2024
Dépenses courantes	36.884.414 €	267.000 €	37.151.414 €
Dépenses en capital	4.135.107 €	-267.000 €	4.135.107 €
Total dépenses Programme 03	41.019.521 €	0 €	41.019.521 €

Titre I - Dépenses courantes

A.B.	Libellé	Crédits de liquidation initial 2024	Ajustement 2024	Crédits de liquidation ajustés 2024
03.1221.02	Achats et contrats de licences et logiciels bureautiques < 1000 € TTC	4.053.561€	444.000 €	4.497.561 €

Exposé : ce poste reprend les achats et souscription de licences pour les postes de travail

- 177.000 € ont été transférés depuis l'A.B. 03.1221.08 et 267.000 € ont été transférés depuis l'A.B. 03.7422.02 afin de répondre aux besoins dans le cadre du projet MS OFFICE 365 suite au COSTRADI du 24 juin dernier, une proposition de refinancement du programme a été demandée afin d'assurer la continuité de service jusqu'à la fin de l'année 2024, afin de répondre aux demandes pressantes des bénéficiaires de l'ETNIC et de finaliser l'installation du client lourd dans tous les départements demandeurs au MFWB.

Les crédits de liquidation prévus au budget initial 2024 ne sont pas suffisants pour couvrir ces demandes supplémentaires, il a été nécessaire de procéder à des transferts en crédits de liquidation.

A.B.	Libellé	Crédits d'engagement initial 2024	Ajustement 2024	Crédits d'engagement ajustés 2024
03.1221.04	Achats et contrats de licences et logiciels autres < 1000 € TTC	7.937.302 €	-210.000 €	7.727.302 €

Exposé : ce poste reprend les achats et souscription de licences autres que celles liées aux postes de travail.

- 210.000 € transférés vers l'A.B. 03.1221.05 : L'ETNIC dispose actuellement, en mode « cluster » à des fins de haute disponibilité, de deux composants « ADC » (contrôleur de livraison d'applications) de type « Big-IP » de la marque F5 Networks.

Ce cluster, constitué de deux composants matériels de modèle i5800, supporte le service de répartition de charge, le service « WAF » (Firewall applicatif) ainsi que le service d'accès distant et de réputation d'IP. Il s'agit donc d'un composant critique de l'infrastructure IT de la Fédération Wallonie-Bruxelles tant pour l'accès aux ressources IT que la sécurité afférente.

L'utilisation de ces composants est en augmentation suite aux demandes de services supplémentaires. De nouveaux besoins sont apparus suite à l'augmentation de la charge sur l'infrastructure en place en 2024.

A.B.	Libellé	Crédits d'engagement initial 2024	Ajustement 2024	Crédits d'engagement ajustés 2024
03.1221.05	Maintenances annuelles matériel, logiciels et licences	3.131.676 €	210.000 €	3.341.676 €

Exposé : ce poste reprend les maintenances annuelles du matériel, des logiciels et licences

210.000 € transférés depuis l'A.B. 03.1221.05 : L'ETNIC dispose actuellement, en mode « cluster » à des fins de haute disponibilité, de deux composants « ADC » (contrôleur de livraison d'applications) de type « Big-IP » de la marque F5 Networks.

Ce cluster, constitué de deux composants matériels de modèle i5800, supporte le service de répartition de charge, le service « WAF » (Firewall applicatif) ainsi que le service d'accès distant et de réputation d'IP. Il s'agit donc d'un composant critique de l'infrastructure IT de la Fédération Wallonie-Bruxelles tant pour l'accès aux ressources IT que la sécurité afférente.

L'utilisation de ces composants est en augmentation suite aux demandes de services supplémentaires. De nouveaux besoins sont apparus suite à l'augmentation de la charge sur l'infrastructure en place en 2024.

A.B.	Libellé	Crédits d'engagement initial 2024	Ajustement 2024	Crédits d'engagement ajustés 2024
03.1221.08	Connectivité	3.000.473 €	787.610 €	3.788.083 €

A.B.	Libellé	Crédits de liquidation initial 2024	Ajustement 2024	Crédits de liquidation ajustés 2024
03.1221.08	Connectivité	5.509.411 €	-177.000 €	5.332.411 €

Exposé : ce poste reprend l'ensemble des dépenses dans les domaines des télécommunications tant en matière de téléphonie IPTEL qu'en matière de réseau. Il reprend les achats de matériel, les contrats de services, les licences et leur maintenance ainsi que la consultance spécialisée

- 787.610 € transférés en crédits d'engagement depuis l'A.B. 03.7422.02 afin d'assurer les besoins en maintenance IPBX

-177.000 € transférés en crédits de liquidation vers 'A.B. 03.1221.02 afin de couvrir les besoins de refinancement du projet MS OFFICE 365

Titre II - Dépenses en capital

A.B.	Libellé	Crédits d'engagement initial 2024	Ajustement 2024	Crédits d'engagement ajustés 2024
03.7422.02	Acquisitions de matériel autre > 1000 € HTVA	5.084.000 €	-787.610 €	4.296.390 €

A.B.	Libellé	Crédits de liquidation initial 2024	Ajustement 2024	Crédits de liquidation ajustés 2024
03.7422.02	Acquisitions de matériel autre > 1000 € HTVA	1.357.000 €	-267.000 €	1.090.000 €

Exposé : ce poste comprend les acquisitions de postes de travail pour l'ETNIC et ses bénéficiaires.

- 787.610 € transférés en crédits d'engagement vers l'A.B. 03.7422.02 afin d'assurer les besoins en maintenance IPBX

- 267.000 € transférés en crédits de liquidation vers l'A.B. 03.1221.02 afin de couvrir les besoins de refinancement du projet MS OFFICE 365.

Wallonie-Bruxelles International (WBI)

TITRE VII - ORGANISMES
Budget ajusté des recettes pour l'année budgétaire 2024

(En milliers EUR)

Min. ord.	PR	A.B.			Code fct.	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget initial 2024	Ajustement	Budget ajusté 2024
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.					
Wallonie-Bruxelles International									
Programme 01									
Produits résultant de l'exercice de la mission statutaire de WBI									
<i>Titre I RECETTES COURANTES</i>									
DI	01	16	11	01	01130	Récupérations	2.800		2.800
DI	01	16	11	02	01130	Recettes exceptionnelles	0		0
DI	01	16	11	03	01130	BIJ - Dons et legs	0		0
DI	01	16	11	04	01130	BIJ - Divers - Activités exceptionnelles	0	10	10
DI	01	16	11	05	01130	BIJ - Récupérations diverses	160		160
DI	01	16	20	01	01130	Recettes fonctionnelles	145		145
DI	01	26	10	01	01130	Intérêts sur placements	25	800	825
DI	01	26	10	02	01130	BIJ -Intérêts sur placement	3		3
	01	39	10	01	01130	Moyens perçus de l'UE	335		335
<i>TOTAL pour le Titre I</i>							3.468	810	4.278
TOTAL pour le programme 01							3.468	810	4.278
Programme 02									
Produits de la vente d'objets patrimoniaux									
<i>Titre II RECETTES EN CAPITAL</i>									
DI	02	77	20	01	01130	Produits de la vente de biens mobiliers	0		0
<i>TOTAL pour le Titre II</i>							0	0	0
TOTAL pour le programme 02									
Programme 03									
Intervention du secteur public									
<i>Titre I RECETTES COURANTES</i>									
DI	03	46	10	01	01130	Dotation de la RW	32.956		32.956
DI	03	46	10	02	01130	BIJ - Recettes relatives aux programmes européens et internationaux	0		0
DI	03	46	10	04	01130	Moyens transférés de la DO 36 du SPW	4.584		4.584
DI	03	46	40	03	01130	Divers	469		469
DI	03	49	11	01	01130	Contribution de la COCOF	252		252
DI	03	49	24	01	01130	Dotation de la CF (sous réserve)	47.600	-290	47.310
DI	03	49	24	02	01130	BIJ - Recettes relatives aux programmes européens et internationaux	5.889	632	6.521
DI	03	49	24	03	01130	BIJ - Moyens financiers du MCF	65		65
DI	03	49	24	04	01130	Plan de relance culture	1.305		1.305
DI	03	49	24	05	01130	Centre culturel de Montreal	1.200		1.200
DI	03	49	24	06	01130	Remboursement aide Théâtre des Dom's (Nouveau)	0	115	115
<i>TOTAL pour le Titre I</i>							94.320	457	94.777
TOTAL pour le programme 03							94.320	457	94.777
Programme 04									
Recettes pour ordre									
<i>Titre I RECETTES COURANTES</i>									
DI	04	08	10	01	01130	Divers	2.300		2.300
<i>TOTAL pour le Titre I</i>							2.300	0	2.300
TOTAL pour le programme 04							2.300	0	2.300
Programme 99									
Plan de Relance de la Wallonie									
<i>Titre I RECETTES COURANTES</i>									

TITRE VII - ORGANISMES
Budget ajusté des recettes pour l'année budgétaire 2024

(En milliers EUR)

Min. ord.	PR	A.B.			Code fct.	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget initial 2024	Ajustement	Budget ajusté 2024
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.					
						Wallonie-Bruxelles International			
DI	99	46	10	01	01130	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : Mise en évidence d'écosystèmes événements-patrimoine, comme facteurs d'attractivité pour la Wallonie - Interventions régionales (Projet PRW 191) (Nouveau)	0		0
DI	99	46	10	02	01130	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes d'information multicanale polarisée sur des atouts touristiques contribuant au rayonnement de la Wallonie - Interventions régionales (Projet PRW 192) (Nouveau)	2.815		2.815
DI	99	46	10	03	01130	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes d'information multicanale polarisée sur des événements et curiosités contribuant au rayonnement de la Wallonie - Interventions régionales (Projet PRW 193) (Nouveau)	330		330
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	200		200
						TOTAL pour le programme 99	3.345	0	3.345
							3.345	0	3.345
						TOTAL GENERAL DES RECETTES	103.433	1.267	104.700
						<i>Total TITRE I - RECETTES COURANTES</i>	103.433	1.267	104.700
						<i>Total TITRE II - RECETTES DE CAPITAL</i>	0	0	0
						<i>Total TITRE III - PRODUITS D'EMPRUNTS</i>	0	0	0

TITRE VII - ORGANISMES
Budget ajusté des dépenses pour l'année budgétaire 2024

(En milliers EUR)

Min. ord.	PR	A.B.			Code fct.	LIBELLES	Crédits initiaux 2024		Ajustement		Crédits ajustés 2024	
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.			C.E.	C.L.	C.E.	C.L.	C.E.	C.L.
Wallonie-Bruxelles International												
Programme 01												
Montants à payer aux personnes attachées à l'organisme												
<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>												
DI	01	11	11	01	01130	Rémunération du personnel, y compris les charges sociales	21.535	21.535	-950	-950	20.585	20.585
DI	01	11	11	03	01130	Indemnités couvrant des charges réelles	791	791			791	791
DI	01	11	11	06	01130	BIJ - Frais de personnel	65	65	-65	-65	0	0
DI	01	11	12	04	01130	Indemnités - Heures supplémentaires	20	20			20	20
DI	01	11	20	01	01130	Provision pension (part patronale)	2.130	2.130	-350	-350	1.780	1.780
DI	01	11	20	05	01130	Assurance complémentaire. Intervention patronale - carr ext.	155	155			155	155
DI	01	11	40	02	01130	Service social	155	155			155	155
DI	01	12	11	01	01130	Frais de bureau	422	422			422	422
DI	01	12	11	02	01130	Gestion du contentieux	25	25			25	25
DI	01	12	11	03	01130	Autres prestations et travaux par tiers	1.657	1.645	26	26	1.683	1.671
DI	01	12	11	04	01130	BIJ - Frais de fonctionnement	158	158	36	36	194	194
DI	01	12	11	07	01130	Formation professionnelle	75	75			75	75
DI	01	12	11	08	01130	Honoraires forfaitaires	0	0			0	0
DI	01	12	12	01	01130	Locaux et matériel	2.003	2.003			2.003	2.003
DI	01	21	10	01	01130	Charges financières	1.015	1.015	26	26	1.041	1.041
DI	01	21	10	02	01130	BIJ - Charges financières	8	8			8	8
<i>TOTAL pour le Titre I</i>							30.214	30.202	-1.277	-1.277	28.937	28.925
<i>Titre II DEPENSES EN CAPITAL</i>												
DI	01	71	12	01	01130	Acquisitions immobilières nouvelles	0	0			0	0
DI	01	74	22	01	01130	Aménagement de bâtiments	80	80			80	80
DI	01	74	22	02	01130	BIJ - Aménagement de bâtiments	0	0			0	0
DI	01	74	22	03	01130	Acquisitions nouvelles de biens meubles	1.060	641	700	250	1.760	891
DI	01	74	22	04	01130	BIJ - Acquisition mobilier et matériel	5	5			5	5
DI	01	91	10	01	01130	Amortissement d'emprunts	2.298	2.298			2.298	2.298
<i>TOTAL pour le Titre II</i>							3.443	3.024	700	250	4.143	3.274
TOTAL pour le programme 01							33.657	33.226	-577	-1.027	33.080	32.199
Programme 02												
Visibilité Wallonie-Bruxelles												
<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>												
DI	02	12	11	01	01130	Visibilité internationale WB	630	630	-51	-53	579	577
DI	02	12	11	02	01130	Visibilité internationale WB - subventions	0	0				
<i>TOTAL pour le Titre I</i>							630	630	-51	-53	579	577
TOTAL pour le programme 02							630	630	-51	-53	579	577

TITRE VII - ORGANISMES
Budget ajusté des dépenses pour l'année budgétaire 2024

(En milliers EUR)

Min. ord.	PR	A.B.			Code fct.	LIBELLES	Crédits initiaux 2024		Ajustement		Crédits ajustés 2024	
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.			C.E.	C.L.	C.E.	C.L.	C.E.	C.L.
						Wallonie-Bruxelles International						
						Programme 03						
						Programme d'événements exceptionnels						
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>						
DI	03	11	11	01	01130	Personnel décolu à la présidence belge	459	459			459	459
DI	03	12	11	01	01130	Événements exceptionnels - CF	541	710	-121	-153	420	557
DI	03	12	11	02	01130	Événements exceptionnels - RW	2.081	3.381	-1.000		1.081	3.381
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	3.081	4.550	-1.121	-153	1.960	4.397
						TOTAL pour le programme 03	3.081	4.550	-1.121	-153	1.960	4.397
						Programme 04						
						Représentation de la Communauté française à l'étranger						
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>						
DI	04	11	11	01	01130	Rémunérations du personnel engagé dans le cadre d'actions à l'étranger	6.590	6.590	901	901	7.491	7.491
DI	04	12	11	01	01130	Dépenses de toute nature concernant les représentations Wallonie-Bruxelles à l'étranger	5.197	5.197	420	420	5.617	5.617
DI	04	12	11	02	01130	Centre culturel Wallonie-Bruxelles (Nouveau)	2.268	2.268	-1.025	-1.025	1.243	1.243
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	14.055	14.055	296	296	14.351	14.351
						<i>Titre II DEPENSES EN CAPITAL</i>						
DI	04	84	22	01	01130	Aménagements de bâtiments	80	80	54	54	134	134
DI	04	84	22	02	01130	Acquisitions immobilières nouvelles	0	0			0	0
DI	04	84	22	03	01130	Acquisitions nouvelles de biens meubles	155	155			155	155
						<i>TOTAL pour le Titre II</i>	235	235	54	54	289	289
						TOTAL pour le programme 04	14.290	14.290	350	350	14.640	14.640
						Programme 05						
						Secteur multilatéral						
						<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>						
DI	05	12	11	01	01130	Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral CF	195	195			195	195
DI	05	12	11	02	01130	Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral RW	200	200			200	200
DI	05	33	00	01	01130	Subventions de projets dans le domaine multilatéral CF	1.041	1.208	20		1.061	1.208
DI	05	33	00	02	01130	Subventions de projets dans le domaine multilatéral RW	1.545	1.578	-110	-99	1.435	1.479
DI	05	33	00	03	01130	Actions cofinancées par l'Union européenne (DO 36) - RW	11.393	4.584	-4.261	-1.674	7.132	2.910
DI	05	35	40	01	01130	Cotisations à divers organismes multilatéraux CF	4.286	4.286	-4	-4	4.282	4.282
DI	05	35	40	02	01130	Cotisations à divers organismes multilatéraux RW	171	171			171	171
DO	05	41	40	01	01130	Actions cofinancées par l'Union européenne (DO 36) - RW	0	0	4.261	1.674	4.261	1.674
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	18.831	12.222	-94	-103	18.737	12.119
						TOTAL pour le programme 05	18.831	12.222	-94	-103	18.737	12.119

TITRE VII - ORGANISMES
Budget ajusté des dépenses pour l'année budgétaire 2024

(En milliers EUR)

Min. ord.	PR	A.B.			Code fct.	LIBELLES	Crédits initiaux 2024		Ajustement		Crédits ajustés 2024	
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.			C.E.	C.L.	C.E.	C.L.	C.E.	C.L.
Wallonie-Bruxelles International												
Programme 06												
Secteur bilatéral												
<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>												
DO	06	12	11	01	01130	Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - CF	1.300	1.300	260	170	1.560	1.470
DO	06	12	11	02	01130	Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - RW	475	475	33	36	508	511
DO	06	33	00	01	01130	Subventions de projets dans le domaine bilatéral - CF	2.970	2.672	-818	-492	2.152	2.180
DO	06	33	00	02	01130	Subventions de projets dans le domaine bilatéral - RW	2.100	2.000	-140	-146	1.960	1.854
DO	06	33	00	03	01130	Subventions de projets dans le domaine bilatéral - Cocof (nouveau)	0	0	19	15	19	15
<i>TOTAL pour le Titre I</i>							6.845	6.447	-646	-417	6.199	6.030
<i>Titre II DEPENSES EN CAPITAL</i>												
DI	06	52	10	01	01130	Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - CF	112	112	-53	-34	59	78
DI	06	52	10	02	01130	Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - RW	131	131	20	5	151	136
<i>TOTAL pour le Titre II</i>							243	243	-33	-29	210	214
TOTAL pour le programme 06							7.088	6.690	-679	-446	6.409	6.244
Programme 07												
Politiques sectorielles												
<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>												
DI	07	12	11	01	01130	Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles CF	3.672	3.672	667	684	4.339	4.356
DI	07	12	11	02	01130	Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles RW	860	860	100	100	960	960
DI	07	12	11	03	01130	Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles Cocof	60	60			60	60
DI	07	33	00	01	01130	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - CF	10.422	10.291	803	799	11.225	11.090
DI	07	33	00	02	01130	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - RW	1.780	1.780	-212	-470	1.568	1.310
DI	07	33	00	03	01130	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - RW	3.200	3.200		497	3.200	3.697
DI	07	33	00	04	01130	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - Cocof	192	192	-19	-15	173	177
<i>TOTAL pour le Titre I</i>							20.186	20.055	1.339	1.595	21.525	21.650
<i>Titre II DEPENSES EN CAPITAL</i>												
DI	07	52	10	01	01130	Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - CF	0	0	115	115	115	115
DI	07	52	10	02	01130	Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - RW	0	0			0	0
DI	07	74	22	01	01130	Acquisitions nouvelles de biens meubles - CF	0	0			0	0
DI	07	74	22	02	01130	Acquisitions nouvelles de biens meubles - RW	0	0			0	0
<i>TOTAL pour le Titre II</i>							0	0	115	115	115	115
TOTAL pour le programme 07							20.186	20.055	1.454	1.710	21.640	21.765

TITRE VII - ORGANISMES
Budget ajusté des dépenses pour l'année budgétaire 2024

(En milliers EUR)

Min. ord.	PR	A.B.			Code fct.	LIBELLES	Crédits initiaux 2024		Ajustement		Crédits ajustés 2024	
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.			C.E.	C.L.	C.E.	C.L.	C.E.	C.L.
Wallonie-Bruxelles International												
Programme 08												
Dépenses particulières												
<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>												
DI	08	01	00	01	01130	Ristournes et non-valeurs	0	0			0	0
DI	08	01	00	02	01130	BIJ - Divers - Activités exceptionnelles	0	0			0	0
<i>TOTAL pour le Titre I</i>							0	0	0	0	0	0
TOTAL pour le programme 08							0	0	0	0	0	0
Programme 09												
Activités du BIJ												
<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>												
DI	09	12	11	01	01130	Activités Centre de Ressource SALTO	0	0			0	0
DI	09	12	11	02	01130	Programmes internationaux WBI - RW	39	39			39	39
DI	09	12	11	03	01130	Activités EURODESK	0	0			0	0
DI	09	12	11	04	01130	Activités Programme Européen - Chapitre 2 - Jeunesse	300	300	6	6	306	306
DI	09	12	11	05	01130	Programmes internationaux WBI - CF	226	226			226	226
DI	09	12	11	06	01130	Activités Corps de Solidarité Européen CES	71	100		13	71	113
DI	09	33	00	01	01130	Activités du programme Jeunesse en Action	0	0			0	0
DI	09	33	00	02	01130	Contribution MCF dans les activités (Bel/J)	20	20			20	20
DI	09	33	00	03	01130	Programmes internationaux WBI - CF	654	654			654	654
DI	09	33	00	04	01130	Programmes internationaux WBI - RW	519	507	10	10	529	517
DI	09	33	00	05	01130	Programmes internationaux WBI - COCOF	0	0			0	0
DI	09	33	00	06	01130	Programmes découlant des dons et legs	0	0			0	0
DI	09	33	00	07	01130	Activités Centre de Ressource SALTO	83	83	64		147	83
DI	09	33	00	08	01130	Activités Programme Européen - Chapitre 2 - Jeunesse	3.378	3.000		585	3.378	3.585
DI	09	33	00	09	01130	Corps de Solidarité Européen	1.500	2.000			1.500	2.000
<i>TOTAL pour le Titre I</i>							6.790	6.929	80	614	6.870	7.543
TOTAL pour le programme 09							6.790	6.929	80	614	6.870	7.543
Programme 10												
Dépenses pour ordre												
<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>												
DI	10	03	10	02	01130	Divers	2.300	2.300	-1.000		1.300	2.300
<i>TOTAL pour le Titre I</i>							2.300	2.300	-1.000	0	1.300	2.300
TOTAL pour le programme 10							2.300	2.300	-1.000	0	1.300	2.300
Programme 99												
Plan de Relance de la Wallonie												
<i>Titre I DEPENSES COURANTES</i>												
DI	99	11	11	01	01130	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : Mise en évidence d'écosystèmes événements-patrimoine, comme facteurs d'attractivité pour la Wallonie (Projet PRW 191)	140	140			140	140
DI	99	12	11	01	01130	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : Mise en évidence d'écosystèmes événements-patrimoine, comme facteurs d'attractivité pour la Wallonie (Projet PRW 191)	0	488			0	488
DI	99	12	11	02	01130	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes d'information multicanale polarisée sur des atouts touristiques contribuant au rayonnement de la Wallonie (Projet PRW 192)	250	330	-116		134	330
DI	99	12	11	03	01130	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes d'information multicanale polarisée sur des événements et curiosités contribuant au rayonnement de la Wallonie (Projet PRW 193)	100	200			100	200

TITRE VII - ORGANISMES
Budget ajusté des dépenses pour l'année budgétaire 2024

(En milliers EUR)

Min. ord.	PR	A.B.			Code fct.	LIBELLES	Crédits initiaux 2024		Ajustement		Crédits ajustés 2024	
		1-2 sec	3-4 sec	n° ord.			C.E.	C.L.	C.E.	C.L.	C.E.	C.L.
DI	99	33	00	01	01130	Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : Mise en évidence d'écosystèmes événements-patrimoine, comme facteurs d'attractivité pour la Wallonie (Projet PRW 191) -	500	2.187	2.116	429	2.616	2.616
						<i>TOTAL pour le Titre I</i>	990	3.345	2.000	429	2.990	3.774
						TOTAL pour le programme 99	990	3.345	2.000	429	2.990	3.774
						TOTAUX GENERAUX DES DEPENSES	107.843	104.237	362	1.321	108.205	105.558
						<i>Total TITRE I - DEPENSES COURANTES</i>	102.932	97.390	-474	931	103.448	101.666
						<i>Total TITRE II - DEPENSES DE CAPITAL</i>	3.921	3.502	836	390	4.757	3.892

PROGRAMME JUSTIFICATIF

WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL

BUDGET AJUSTE 2024

Justificatif des recettes

Commentaire par article

Programme 01 – Produits résultant de l'exercice de la mission statutaire de WBI

A.B. 16.11.04 – BIJ – Divers – Activités exceptionnelles

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

L'augmentation de 10 000,00 EUR est liée à une recette de la Fondation Roi Baudoin pour le financement d'un projet spécifique dans le cadre de la jeunesse (voir 33.00.04 du programme 09).

- Montant du crédit évalué initialement : **0 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : **10 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 26.10.01 – Intérêts sur placement

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à servir de réceptacle aux intérêts générés par les placements des liquidités. L'augmentation de ce crédit est liée à la confirmation de la hausse des taux d'intérêts sur 2024. Une approche prudentielle avait été prévue à l'initial.

- Montant du crédit évalué initialement : **25 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : **825 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

Programme 03 – Intervention du secteur public

A.B 49.24.01 – Dotation de la CF

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret du 9 mai 2008 portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale créant une entité commune pour les Relations internationales de Wallonie-Bruxelles

La diminution de cet AB correspond à l'adaptation des paramètres macro-économique.

- Montant du crédit évalué initialement : **47.600 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : **47.310 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 49.24.02 – BIJ - Recettes relatives aux programmes européens et internationaux

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Une augmentation de 632 000 EUR est sollicitée sur base des moyens octroyés par la Commission européenne dans le cadre de ses programmes : Erasmus+ et CES.

- Montant du crédit évalué initialement : **5.889 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : **6.521 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

A.B. 49.24.06 – Remboursement aide Théâtre des Dom's (Nouveau)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Ce crédit est destiné à percevoir la recette du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le remplacement des gradins du Théâtre des Dom's

- Montant du crédit évalué initialement : **0 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : **115 millier(s) d'euros**
- Perception trésorerie : non réglementée

Justificatif des dépenses

Commentaire par article

Programme 01 – Montant à payer aux personnes attachées à l'organisme

A.B. 11.11.01 – Rémunération du personnel, y compris les charges

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de Wallonie-Bruxelles International
 - Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de Wallonie-Bruxelles international
 - Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 relatif aux conditions d'engagement et à la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel contractuel de Wallonie-Bruxelles international
 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 relatif aux conditions d'engagement et à la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel contractuel de Wallonie-Bruxelles International
 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 fixant le cadre organique du personnel de Wallonie-Bruxelles International – carrière interne
Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 fixant le cadre organique du personnel de Wallonie-Bruxelles international – carrière interne
 - Arrêté du 2 février 2012 du Gouvernement wallon fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de la carrière extérieure de Wallonie-Bruxelles International
 - Arrêté du 2 février 2012 Gouvernement de la Communauté française fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de la carrière extérieure de Wallonie-Bruxelles International

La diminution de cet article est liée aux difficultés actuelles de recrutement dans un contexte de tension sur le marché de l'emploi pour les profils de travailleurs qualifiés. En outre, certains recrutements se heurtent aux pénuries existantes sur le marché de l'emploi (profils financiers et informatiques). Ces difficultés induisent un allongement des procédures de recrutement destinées à remplacer les agents faisant valoir leur droit à la pension.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **21.535 millier(s) d'euros**
Liquidation : **21.535 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **20.585 millier(s) d'euros**
Liquidation : **20.585 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	20.885	20.885				
Totaux	20.885	20.885				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 11.11.06 – BIJ - Frais de personnel

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Le retrait des moyens prévus à l'initial est consécutif à l'imputation de ce poste sur le *payroll* WBI.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **65 millier(s) d'euros**
Liquidation : **65 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **0 millier(s) d'euros**
Liquidation : **0 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	0	0				
Totaux	0	0				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 11.20.01 – Provision pension

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2008 autorisant Wallonie-Bruxelles International à solliciter sa participation au régime de pensions institué par la loi du 28 avril 1958 relative à la pension des membres du personnel de certains organismes publics et de leurs ayants droit
 - Arrêté du Gouvernement wallon du 5 décembre 2008 autorisant Wallonie-Bruxelles international à participer au régime de pensions institué par la loi du 28 avril 1958 relative à la pension des membres du personnel de certains organismes publics et de leurs ayants droit

À la suite de départs à la retraite d'agent statutaire, cet AB est diminué de 350 000,00 EUR en CE/CO.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **2.130 millier(s) d'euros**
Liquidation : **2.130 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **1.780 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.780 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	1.780	1.780				
Totaux	1.780	1.780				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 12.11.03 – Autres prestations et travaux par tiers

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

L'augmentation de ce crédit est liée au recours à l'expertise externe en matière de conseils juridiques.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **1.657 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.645 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **1.683 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.671 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	250	250				
Crédits 2024	1.683	1.421	262			
Totaux	1.933	1.671	262			

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 12.11.04 – BIJ - Frais de fonctionnement

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

L'augmentation de ce crédit est compensée par l'augmentation des moyens européens.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **158 millier(s) d'euros**
Liquidation : **158 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **194 millier(s) d'euros**
Liquidation : **194 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	194	194				
Totaux	194	194				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 21.10.01 – Charges financières

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

La majoration de ce crédit correspond à l'indexation des charges financières des Emphytéoses.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **1.015 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.015 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **1.041 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.041 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	1.041	1.041				
Totaux	1.041	1.041				

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 74.22.03 – Acquisitions nouvelles de biens meubles

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

La majoration de ce crédit correspond à l'indexation des charges financières des Emphytéoses.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **1.060 millier(s) d'euros**
Liquidation : **641 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **1.760 millier(s) d'euros**
Liquidation : **891 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	1.760	891	619	250		
Totaux	1 760	891	619	250		

- Liquidation trésorerie : non réglementée

Programme 02 – Visibilité Wallonie-Bruxelles

A.B. 12.11.01 – Visibilité internationale WB (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

La diminution de cet AB est consécutive à la réduction des dépenses de communication en particulier sur le « plan Wallonia » mené en collaboration avec l'AWEX.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **630 millier(s) d'euros**
Liquidation : **630 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **579 millier(s) d'euros**
Liquidation : **577 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024						
Crédits 2024	579	577	2			
Totaux	579	577	2			

- Liquidation trésorerie : non réglementée

Programme 03 – Programme d'évènements exceptionnels

A.B. 12.11.01 – Evènements exceptionnels - CF (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

La réduction de cet A.B. découle d'une révision à la baisse des coûts liés à l'exposition Osaka 2025 imputable sur 2024.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **541 millier(s) d'euros**
Liquidation : **710 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **420 millier(s) d'euros**
Liquidation : **557 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	250	250				
Crédits 2024	420	307	113			
Totaux	670	557	113			

- Liquidation trésorerie : non réglementée

A.B. 12.11.02 – Evènements exceptionnels - RW (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

La diminution des moyens d'engagement est consécutive à la nécessaire reventilation vers le Plan de relance wallon (programme 99). Des moyens d'engagements avaient été prévus en cas d'éventuelles difficultés lors de l'attribution des marchés fin 2023. Ceux-ci ont été attribués sans difficultés en 2023 libérant des moyens d'engagements sur l'exercice 2024.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **2.081 millier(s) d'euros**
Liquidation : **3.381 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **1.081 millier(s) d'euros**
Liquidation : **3.381 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	2.300	2.300				
Crédits 2024	1.081	1.081				
Totaux	3.381	3.381				

- Liquidation trésorerie : non réglémentée

A.B. 12.11.01 – Dépenses de toute nature concernant les représentations Wallonie-Bruxelles à l'étranger (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire
 - Arrêté du 2 février 2012 du Gouvernement wallon fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de la carrière extérieure de Wallonie-Bruxelles International Ce crédit est destiné à financer le réseau de représentation à l'étranger de WB
 - Arrêté du 2 février 2012 Gouvernement de la Communauté française fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de la carrière extérieure de Wallonie-Bruxelles International

L'augmentation de cet A.B. (+420 000,00 EUR en CE/CO) concerne principalement les postes de Madrid et Londres (ouvertures septembre 2023) pour lesquels les coûts prévus ont été sous-estimés par rapport à la réalité des marchés notamment locatifs en particulier sur Londres.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **5.197 millier(s) d'euros**
Liquidation : **5.197 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **5.617 millier(s) d'euros**
Liquidation : **5.617 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	20	20				
Crédits 2024	5.617	5.597	20			
Totaux	5.637	5.617	20			

- Liquidation trésorerie : réglementée

A.B. 12.11.02 – Centres culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire
 - Arrêté du 2 février 2012 du Gouvernement wallon fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de la carrière extérieure de Wallonie-Bruxelles International Ce crédit est destiné à financer le réseau de représentation à l'étranger de WB
 - Arrêté du 2 février 2012 Gouvernement de la Communauté française fixant le statut administratif et pécuniaire du personnel de la carrière extérieure de Wallonie-Bruxelles International

La diminution de cet AB fait suite à la reventilation des moyens prévus pour le Centre à Montréal vers le programme 07 (12.11.01 et 33.00.01) dans le cadre d'un « Focus Québec ».

- Montant du crédit en cours : Engagement : **2.268 millier(s) d'euros**
Liquidation : **2.268 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **1.243 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.243 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	1.243	1.243				
Totaux	1.243	1.243				

- Liquidation trésorerie : non réglémentée

A.B. 84.22.01 – Aménagements de bâtiments (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

La majoration des moyens à cet A.B. est liée aux travaux d'aménagement du Centre Wallonie-Bruxelles de Kinshasa (+54 000 EUR – moyens CF).

- Montant du crédit en cours : Engagement : **80 millier(s) d'euros**
Liquidation : **80 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **134 millier(s) d'euros**
Liquidation : **134 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	134	134				
Totaux	134	134				

- Liquidation trésorerie : non réglémentée

Programme 05 – Secteur multilatéral

A.B. 33.00.01. – Subventions de projet dans le domaine multilatéral - CF - (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

La légère augmentation des moyens d'engagements est consécutive à la réévaluation des besoins pour les projets en matière de Francophonie.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **1.041 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.208 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **1.061 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.208 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	250	250				
Crédits 2024	1.061	958	103			
Totaux	1.311	1.208	103			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.02. – Subventions de projet dans le domaine multilatéral - RW - (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

La diminution de cet A.B. fait à une réduction des cotisations volontaire à la Francophonie.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **1.545 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.578 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **1.435 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.479 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	250	250				
Crédits 2024	1 435	1 229	206			
Totaux	1.685	1 479	206			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.03. – Actions cofinancées par l’Union européenne (DO36) - (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

La diminution de ce crédit résulte du transfert des moyens destinés aux structures du programme France-Wallonie-Flandres (Interreg) vers le nouvel article budgétaire 41.01.40 (*cfr infra*). Ces institutions étant rentrées dans le périmètre Sec de la Région. Par ailleurs, des moyens complémentaires sont prévus pour les projets « Zones fonctionnelles transfrontalières »

- Montant du crédit en cours : Engagement : **11.393 millier(s) d’euros**
Liquidation : **4.359 millier(s) d’euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **7.132 millier(s) d’euros**
Liquidation : **2.910 millier(s) d’euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	7.132	2.910	1.407	1.407	1.408	
Totaux	7.132	2.910	1.407	1.407	1.408	

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 35.40.01. – Cotisations à divers organismes multilatéraux - CF - (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

La légère diminution tient à la non-indexation de la cotisation au GECT ELKT.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **4.286 millier(s) d'euros**
Liquidation : **4.286 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **4.282 millier(s) d'euros**
Liquidation : **4.282 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024						
Crédits 2024	4.282	4.282				
Totaux	4.282	4.282				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 41.40.01 – Actions cofinancées par l'Union européenne (DO36) - (cd) (Nouveau)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

À la suite de la création de ce nouvel A.B, les moyens nécessaires sont transférés du 33.00.03 afin d'engager les dossiers France-Wallonie-Flandres. Le Secrétariat Conjoint et l'Equipe technique étant rentrés dans le périmètre Sec de la Région.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **0 millier(s) d'euros**
Liquidation : **0 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **4.261 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.674 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	4.261	1.674	862	862	863	
Totaux	4.261	1.674	862	862	863	

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

Programme 06 - Secteur bilatéral

A.B. 12.11.01 – Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - CF (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

L'augmentation de ce crédit (+260 000 EUR en CE et +170 000 EUR en CO) résulte des moyens nécessaires d'une part pour les activités des nouveaux postes (Londres et Madrid) et d'autre part pour les JO 2024 de Paris.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **1.300 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.300 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **1.560 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.470 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	107	107				
Crédits 2024	1.560	1.363	197			
Totaux	1.667	1.470	197			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.02 – Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - RW (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

La majoration de cet A.B. tient d'une part aux besoins pour les nouveaux postes (Londres et Madrid) et d'autre part d'une mission conjointe avec l'AWEX au Bénin ainsi que de missions préparatoires aux CMP.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **475 millier(s) d'euros**
Liquidation : **475 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **508 millier(s) d'euros**
Liquidation : **511 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	50	50				
Crédits 2024	508	461	47			
Totaux	558	511	47			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.01 – Subventions de projets dans le domaine bilatéral - CF (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

La diminution de cet A.B tient pour l'essentiel au facteur « risque » de la coopération avec le Sud et aux difficultés de la coopération avec certains pays : Burkina Faso, Palestine, Tunisie et Rwanda. Le reste de la réduction est due aux reports de certains projets en 2025 dans le cadre de la coopération Nord (par exemple : accord scientifique avec la Roumanie, des projets CMP Québec qui ne débutent qu'en 2025 ...).

- Montant du crédit en cours : Engagement : **2.970 millier(s) d'euros**
Liquidation : **2.672 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **2.152 millier(s) d'euros**
Liquidation : **2.180 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	560	560				
Crédits 2024	2.152	1.620	300	232		
Totaux	2.712	2.180	300	232		

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.02 – Subventions de projets dans le domaine bilatéral - RW (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

La diminution de cet A.B résulte des difficultés de la coopération de la coopération avec certains pays « Sud » : Burkina Faso, Tunisie et Rwanda et d'autre part du report en 2025 du démarrage de certains projets CMP Québec ou de l'appel à projets en matière de recherche scientifique avec la Roumanie

- Montant du crédit en cours : Engagement : **2.100 millier(s) d'euros**
Liquidation : **2.000 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **1.960 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.854 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	334	334				
Crédits 2024	1.960	1.520	200	104		
Totaux	2.294	1.854	200	104		

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.03 – Subventions de projets dans le domaine bilatéral - Cocof (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

Cette nouvelle A.B. est destiné à accueillir les projets bilatéraux de la Cocof

- Montant du crédit en cours : Engagement : **0 millier(s) d'euros**
Liquidation : **0 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **19 millier(s) d'euros**
Liquidation : **15 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0					
Crédits 2024	19	15	5			
Totaux	19	15	5			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 52.10.01 – Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - CF (cd)

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

La diminution de cet A.B tient à l'arrêt de la coopération avec le Burkina Faso et à la non-réalisation d'un projet avec le Rwanda.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **112 millier(s) d'euros**
Liquidation : **112 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **59 millier(s) d'euros**
Liquidation : **78 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	23	23				
Crédits 2024	59	55	4			
Totaux	82	78	4			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 52.10.02 – Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - RW (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

L'augmentation des moyens est prévue afin de couvrir l'engagement d'un projet CMP.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **131 millier(s) d'euros**
Liquidation : **131 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **151 millier(s) d'euros**
Liquidation : **136 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	32	32				
Crédits 2024	151	104	47			
Totaux	183	136	47			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

Programme 07 - Politiques sectorielles

A.B. 12.11.01. – Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles - CF (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret du 11 juillet 2003 portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Région wallonne, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la création du Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération internationale
 - Décret du 30 juin 2003 portant assentiment à l'Accord de coopération entre la Région wallonne, la Communauté française, la Communauté germanophone et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la création du Conseil Wallonie-Bruxelles de la coopération internationale
 - Décret budgétaire

La majoration de cet A.B. (667 000 EUR en CE et 692 000 EUR en CO) est consécutive à la reventilation des moyens initialement prévus au programme 04 pour le « Focus Québec » (+300 000 EUR) et aux moyens supplémentaires nécessaires pour la mise en œuvre des derniers projets du Plan de relance (reventilation depuis 33.00.01) ainsi que de l'engagement des salons initialement prévu en subvention et d'une demande de moyens complémentaires du Centre WB à Paris.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **3.672 millier(s) d'euros**
Liquidation : **3.672 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **4.339 millier(s) d'euros**
Liquidation : **4.356 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	190	190				
Crédits 2024	4.339	4.166	173			
Totaux	4.529	4.356	173			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.02 – Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles - RW (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

L'augmentation des crédits sur cet A.B couvre les frais d'activités du réseau des CSA.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **860 millier(s) d'euros**
Liquidation : **860 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **960 millier(s) d'euros**
Liquidation : **960 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	10	10				
Crédits 2024	960	950	10			
Totaux	960	960	10			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.01 – Subventions de projets dans les politiques sectorielles CF (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Arrêté du gouvernement de la Communauté française du 16 juillet 1990 relatif à l'attribution de bourse à des ressortissants étrangers.
 - Décret budgétaire

La majoration des moyens fait suite au transfert des moyens « Focus Québec » du programme 04 (*cfr supra*) et au renforcement des moyens de la Culture (Théâtre Episcène, guichet unique).

- Montant du crédit en cours : Engagement : **10.422 millier(s) d'euros**
Liquidation : **10.291 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **11.225 millier(s) d'euros**
Liquidation : **11.090 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	1.100	1.030	45	15	10	
Crédits 2024	11.225	10.060	950	150	65	
Totaux	12.325	11.090	995	165	75	

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.02 – Subventions de projets dans les politiques sectorielles RW (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Arrêté du gouvernement de la Communauté française du 16 juillet 1990 relatif à l'attribution de bourse à des ressortissants étrangers.
 - Décret budgétaire

La diminution de l'A.B résulte des difficultés administratives en termes d'accès au territoire rencontrées par les Boursiers (IN et OUT dans une moindre mesure) ce qui a pour effet de reporter ou d'annuler leur séjour.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **1.780 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.780 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **1.568 millier(s) d'euros**
Liquidation : **1.310 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	392	392				
Crédits 2024	1.568	918	650			
Totaux	1.960	1.310	650			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.03 – Subventions de projets dans les politiques sectorielles RW (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Arrêté du gouvernement de la Communauté française du 16 juillet 1990 relatif à l'attribution de bourse à des ressortissants étrangers.
 - Décret budgétaire

L'augmentation des moyens sur cet A.B en moyens de liquidation (+497 000 EUR) permettra de résorber un maximum de l'encours créée au fil des exercices précédents.

- Montant du crédit en cours : Engagement : **3.200 millier(s) d'euros**
Liquidation : **3.200 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **3.200 millier(s) d'euros**
Liquidation : **3.697 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	1.994	1.500	253	81	160	
Crédits 2024	3 200	2.197	450	300	200	53
Totaux	5 194	3.697	703	381	360	53

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.04 – Subventions de projets dans les politiques sectorielles Cocof (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Arrêté du gouvernement de la Communauté française du 16 juillet 1990 relatif à l'attribution de bourse à des ressortissants étrangers.
 - Décret budgétaire

La diminution de cette A.B. correspond aux transferts des moyens vers une nouvelle A.B. dans le programme Bilatéral

- Montant du crédit en cours : Engagement : **192 millier(s) d'euros**
Liquidation : **192 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **173 millier(s) d'euros**
Liquidation : **177 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	50	50				
Crédits 2024	173	127	46			
Totaux	223	177	46			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 52.10.01. – Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - CF

- Base légale, décrétole ou réglementaire :

- Décret budgétaire

Les moyens à cet AB sont destinés à la prise en charge des nouveaux gradins du Théâtre des Dom's et sont compensés par une recette équivalente (49.24.06.03).

- Montant du crédit en cours : Engagement : **0 millier(s) d'euros**
Liquidation : **0 millier(s) d'euros**

- Montant du crédit ajusté : Engagement : **115 millier(s) d'euros**
Liquidation : **115 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	115	115				
Totaux	115	115				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

Programme 09 – Activités du BIJ

A.B. 12.11.04. – Activités Programme européen - Chapitre 2 - Jeunesse

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

La majoration de ce crédit correspond à l'adaptation aux recettes européennes

- Montant du crédit proposé : Engagement : **300 millier(s) d'euros**
Liquidation : **300 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **306 millier(s) d'euros**
Liquidation : **306 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	0	0				
Crédits 2024	306	306				
Totaux	306	306				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 12.11.06. – Activité Corps de Solidarité Européen (CES)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

L'augmentation de cet A.B. de 13 000 EUR en liquidation permet de couvrir les activités du Corps européens de Solidarité.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **71 millier(s) d'euros**
Liquidation : **100 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **71 millier(s) d'euros**
Liquidation : **113 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	42	42				
Crédits 2024	71	71				
Totaux	113	113				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.04. – Programmes internationaux WBI-RW

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

La majoration de cet A.B. de 10 000,00 EUR permet l'engagement du projet financé par la Fondation Roi Baudouin et est compensée par une recette équivalente (16.11.04.01).

- Montant du crédit proposé : Engagement : **519 millier(s) d'euros**
Liquidation : **507 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **529 millier(s) d'euros**
Liquidation : **517 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024						
Crédits 2024	529	517	12			
Totaux	529	517	12			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.07. – Activités Programmes Européens – Chapitre 2 - Sport

- Base légale, décrétable ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

L'actualisation de cet A.B. est consécutive à l'adaptation des recettes dans le cadre des programmes européens.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **83 millier(s) d'euros**
Liquidation : **83 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **147 millier(s) d'euros**
Liquidation : **83 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024						
Crédits 2024	147	83	64			
Totaux	147	83	64			

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.08. – Activités Programmes Européens – Chapitre 2 - Jeunesse

- Base légale, décrétole ou réglementaire :

- Décret budgétaire

L'actualisation de cet A.B. est consécutive à l'adaptation des recettes dans le cadre des programmes européens.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **3.378 millier(s) d'euros**
Liquidation : **3.000 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **3.378 millier(s) d'euros**
Liquidation : **3.585 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	207	207				
Crédits 2024	3.378	3.378				
Totaux	3.585	3.585				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

Programme 10 – Dépenses pour ordre

A.B. 12.11.01. – Divers (cd)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

La diminution de ce crédit résulte de la reventilation des moyens d'engagement vers le Plan de Relance wallon (*cf infra*).

- Montant du crédit proposé : Engagement : **2.300 millier(s) d'euros**
Liquidation : **2.300 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **1.300 millier(s) d'euros**
Liquidation : **2.300 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	1 000	1 000				
Crédits 2024	1.300	1.300				
Totaux	1.300	1.300				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

Programme 99 – Plan de relance de la Wallonie

A.B. 12.11.02. – Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : campagnes d'information multicanale polarisée sur des atouts touristiques contribuant au rayonnement de la Wallonie (Projet PRW 192)

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

La réduction des moyens d'engagement (-116 000 EUR) est liée au transfert nécessaire à l'engagement des dossiers à l'AB 33.00.01 du même programme.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **250 millier(s) d'euros**
Liquidation : **330 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **134 millier(s) d'euros**
Liquidation : **330 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024	196	196				
Crédits 2024	134	134				
Totaux	330	330				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

A.B. 33.00.01. – Renforcement rayonnement Wallonie – Ecosystèmes éven.-patrimoine (191) **Renforcer le rayonnement de la Wallonie en accentuant la notoriété de la destination Wallonie, en Belgique et à l'étranger : Mise en évidence d'écosystèmes événements-patrimoine, comme facteurs d'attractivité pour la Wallonie (Projet PRW 191)**

- Base légale, décrétole ou réglementaire :
 - Décret budgétaire

La majoration de cet AB fait suite à l'engagement des dossiers de l'appel à projets pour la fiche 191 (approuvé en décembre 2023). L'ajustement des moyens de liquidation permet l'alignement de ceux-ci sur les moyens d'engagement.

- Montant du crédit proposé : Engagement : **500 millier(s) d'euros**
Liquidation : **2.187 millier(s) d'euros**
- Montant du crédit ajusté : Engagement : **2 616 millier(s) d'euros**
Liquidation : **2.616 millier(s) d'euros**

Engagements		Paiements				
		2024	2025	2026	2027	Exercices ultérieurs
Encours <2024						
Crédits 2024	2.616	2.616				
Totaux	2.616	2.616				

- Liquidation trésorerie : Non réglementé

Vu pour être annexé au projet de décret

Elisabeth DEGRYSE

Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones

Valérie GLATIGNY

1ère Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement de promotion sociale

Valérie LESCENIER

Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice

Jacqueline GALANT

Ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias

Adrien DOLIMONT

Ministre de la Recherche

Yves COPPIETERS

Ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances